



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**



**FINANCEMENT ET COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN MÉDITERRANÉE**

Sophia Antipolis, France, 3-4 juin 2004

TOME I : Rapport technique de l'atelier

**FINANCING AND COOPERATION FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT
IN THE MEDITERRANEAN**

Sophia Antipolis, France, 3 – 4 June 2004

VOLUME I : Technical Report of the Workshop

MAP Technical Report Series No. 161

Note : Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du PNUE/PAM aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Note: The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of UNEP/MAP concerning the legal status of any State, Territory, city or area, or of its authorities, or concerning the delimitation of their frontiers or boundaries.

Ce Rapport a été préparé sous la responsabilité de M. Abdeljaouad Jorio, Economiste au Plan Bleu. Sous la direction de Guillaume Benoit, Directeur du Plan Bleu. Ce Tome présente les communications des experts invités à l'Atelier « Financement et Coopération pour le Développement Durable en Méditerranée » des 3 et 4 juin 2004.

Les points de vue exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas forcément ceux du Plan Bleu.

This report was prepared under the responsibility of Mr Abdeljaouad Jorio, Economist at Blue Plan. Edited by Guillaume Benoit, Director of the Plan Bleu. It represents discussions of experts invited to the Meeting on Financing and Cooperation for Sustainable Development in the Mediterranean, held 3 and 4 June 2004.

The points of view expressed are those of the authors and do not necessarily reflect those of Blue Plan.

© 2005 Programme des Nations Unies pour l'environnement / Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM). B.P. 18019, Athènes, Grèce

© 2005 United Nations Environment Programme/ Mediterranean Action Plan (UNEP/MAP). B.P. 18019, Athens, Greece

ISSN 1011-7148 (Paper) 1810-6218 (Online)

Le texte de la présente publication peut être reproduit en tout ou en partie à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale de la part du détenteur du copyright, à condition de faire mention de la source. Le PNUE/PAM serait reconnaissant de recevoir un exemplaire de toutes les publications qui ont utilisé ce matériel comme source.

Il n'est pas possible d'utiliser la présente publication pour la revente ou à toutes autres fins commerciales sans en demander au préalable par écrit la permission au PNUE/PAM.

This publication may be reproduced in whole or in part and in any form for educational or non-profit purposes without special permission from the copyright holder, provided acknowledgement of the source is made. UNEP/MAP would appreciate receiving a copy of any publication that uses this publication as a source.

This publication cannot be used for resale or for any other commercial purpose whatsoever without permission in writing from UNEP/MAP.

For bibliographic purposes this volume may be cited as:

UNEP/MAP/BLUE PLAN: Financing And Cooperation For Sustainable Development In The Mediterranean, Sophia Antipolis, France, 3 – 4 June 2004: Volume I: Technical Report of the Workshop. MAP Technical Reports Series No. 161, UNEP/MAP, Athens, 2005.

Pour des fins bibliographiques, citer le présent volume comme suit:

PNUE/PAM/PLAN BLEU: Financement et Coopération pour le Développement Durable en Méditerranée, Sophia Antipolis, France, 3-4 juin 2004 : Tome I : Rapport technique de l'atelier. No. 161 de la Série des rapports techniques du PAM, PNUE/PAM, Athènes, 2005.

La Série des rapports techniques du PAM est présentée avec la structure suivante:

- Maîtriser la Pollution
- Sauvegarder le Patrimoine Naturel et Culturel
- Gérer les Zones Côtières de Manière Durable
- Intégrer l'Environnement et le Développement

The thematic structure of the MAP Technical Series is as follows:

- Curbing Pollution
- Safeguarding Natural and Cultural Resources
- Managing Coastal Areas
- Integrating the Environment and Development

TOME I

TABLE DES MATIÈRES

Partie I : Les communications présentées lors de l'atelier régional des 4 et 5 juin 2004, Sophia Antipolis	1
Introduction	1
1. Le contexte	1
2. Financement et coopération pour le Développement Durable : une priorité pour la CMDDD.....	1
3. Le groupe et le programme de travail.....	2
4. Les objectifs et le programme de l'atelier	2
5. Les résultats	3
6. La structure du rapport	3
Les présentations effectuées par les participants au cours de l'atelier	4
1. Financement et Coopération pour le Développement Durable (Arab Hoballah, PAM).....	4
2. Quelques grands défis de Développement Durable en Méditerranée Ressources financières nécessaires (Aline Comeau, PB).....	6
3. Le financement international du DD en Méditerranée : quelques résultats (Abdeljaouad Jorio, PB).....	20
4. Analyse régionale sur les faiblesses de la région, une mobilisation insuffisante des acteurs pour le DD : principales conclusions (Georges Corm, consultant international).....	40
5. Fiscal reforms and sustainable development in MED countries: the potential of financial resources (Michaela Dodini, European Commission).....	47
6. Les collectivités locales françaises et le développement durable (Eric Flamand, Responsable développement durable, Banque Dexia).....	54
7. Financement du secteur de l'eau au Maroc (Abdelkader Berrada, Professeur à l'Université Mohamed V de Rabat)	64
8. The Role of Economic and Financial Instruments in Mobilizing Actors Towards Sustainable Development The Case of Egypt (Yasser Sherif, Environics).....	74
9. L'Agence Française de Développement et le financement du développement durable en Méditerranée (Remi Genevey, AFD).....	84
10. Le financement international du développement durable en Méditerranée : le point de vue de la société civile (Farid Yaker, Enda Tiers Monde).....	92
Partie II : Financement et coopération pour le développement durable	99
Résultats de l'atelier régional d'experts des 3 et 4 juin 2004 à Sophia Antipolis	99
Outcome of the regional experts workshop, Sophia Antipolis, June 3rd and 4th, 2004	108
Rapport de Synthèse	116
1. Mandat, Concepts, Limites	116

2. Problématique du Développement Durable en Méditerranée : enjeux et défis.....	117
3. Constat : faiblesse du financement du DD en Méditerranée.....	120
4 Principaux obstacles au financement du DD.....	124
5 Lever les obstacles : quelques pistes de propositions	139
6. Annexes.....	148

Annexes.....	161
⊕ Programme de l'Atelier régional.....	161
⊕ Liste des participants.....	162

List of MAP Technical Series Reports (MTS) Liste des rapports techniques du PAM

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Encadré 1 : Les gains du scénario alternatif du Plan Bleu.....	119
Encadré 2 : La faiblesse du budget des administrations en charge de l'environnement en Croatie	121
Encadré 3 : La sous tarification de l'eau agricole au Maroc.....	128
Encadré 4 : Instruments économiques : le cas de l'industrie du ciment en Égypte.....	129
Encadré 5 : Les instruments financiers dédiés aux pays MED par la Commission Européenne :	130
Encadré 6	133
Encadré 7 : Définition d'un bien public.....	135
Encadré 8 : L'appui budgétaire de la Commission Européenne :	145
Graphe 1 : L'APD et le Développement Durable. Donneurs CAD.....	103
Graphe 2 : ODA and sustainable development. DAC donors	112
Graphe 3 : ordre de grandeur...pressions à 2025.....	118
Graphe 4 : Government effectiveness (2002).....	122
Graphe 5 : Répartition de l'APD entre les sept rubriques. 1973-2002. Pays CAD.....	122
Graphe 6 : Répartition par thème de l'aide communautaire aux huit PPM 1995-2002	131
Graphe 7 : Évolution de la répartition de l'aide communautaire entre les sept rubriques.	132
Graphe 8 : Répartition de l'aide communautaire destinée à l'Environnement.....	133
Graphe 9 : Répartition de l'APD entre les BPI et l'Aide Traditionnelle. 1973-2020	136
Graphe 10 : Part des BPI dans les sept rubriques.....	137
Graphe 11 : Caractère de BPI des sept rubriques	137
Tableau 1 : Les instruments de l'aide communautaire dédiée aux PPM.....	131
Tableau 2 : Part du SMAP dans le MEDA environnemental régional. 1995-2002	134
Tableau 3 : Effets multiplicateurs de l'aide communautaire sur l'activité de la BEI.....	138

Les communications présentées lors de l'atelier régional des 4 et 5 juin 2004, Sophia Antipolis

Introduction

1. Le contexte

Les **défis** que les pays méditerranéens, plus particulièrement ceux de la rive Sud et Est et ceux en transition de l'Est Adriatique, doivent relever au cours des vingt prochaines années sont énormes : faire face à la croissance de la demande d'emplois, lutter contre la pauvreté, améliorer le niveau de vie de leurs populations. Pour satisfaire ces défis sociaux et économiques, la prise en compte des considérations environnementales est incontournable qu'il s'agisse d'éviter d'accroître encore des dégradations devenues extrêmement coûteuses pour les économies nationales, de gérer durablement des ressources rares (eau, sols, littoral etc.) qui sont le support même du développement ou de valoriser les atouts de la région (qualité territoriale, savoir-faire, diversité etc.) dans la mondialisation. L'analyse prospective du Plan bleu à 2025 permet à cet égard d'alerter sur les futurs non « durables » qu'annonce le scénario tendanciel. Elle montre aussi la voie de progrès importants possibles et à double dividende (socio-économique et environnemental) dans des secteurs comme l'énergie, l'eau, le développement rural et la lutte contre la désertification, le développement urbain, les transports ou la gestion du littoral.

Ces défis ont une dimension qui n'est pas que nationale. Sans une réduction des écarts de richesse entre les deux rives et sans une meilleure intégration de l'environnement et du développement, c'est en effet l'ensemble des **biens publics régionaux** : la stabilité, la qualité de la mer Méditerranée et de son littoral, la santé, la biodiversité exceptionnelle de la région, qui seront de plus en plus menacés et affectés.

Cependant, les analyses montrent la permanence d'**obstacles** majeurs, principalement, l'insuffisante **mobilisation des acteurs** (notamment les collectivités et communautés locales, le secteur privé et les instituts de recherche/développement) **et des capitaux** (internes et internationaux) pour le développement durable en Méditerranée et le peu d'incitations à intégrer les objectifs de durabilité dans toute décision d'investissement et de financement et à mobiliser les acteurs locaux et professionnels.

Relever ces défis appelle donc de **nouvelles réponses** en terme de mobilisation des acteurs, d'incitations, de réformes et de **financement**. Comment s'acheminer vers une vision globale de la question en favorisant des schémas de financement qui garantissent à la fois la prise en compte des dépenses d'investissement et de fonctionnement (dépenses récurrentes), les coûts d'ajustement et l'intégration de la durabilité ? Comment créer des synergies entre les différentes sources de financement et les différents acteurs et bailleurs de fonds autour d'objectifs partagés de développement durable ? Quel type de mécanismes améliorer ou inventer aux différentes échelles pour permettre un progrès de long terme ?

2. Financement et coopération pour le Développement Durable : une priorité pour la CMDD

La Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) a été établie en 1996 par l'ensemble des Etats riverains et par la Commission Européenne dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)/Convention de Barcelone pour produire une réflexion de caractère stratégique pour la région. Ces Réflexions, une fois finalisées sous forme de constats et de propositions, sont ensuite examinées, et, le cas échéant, adoptées par les Etats et la Commission Européenne.

Après des travaux de caractère thématique (sur l'eau, les zones côtières, Libre-échange et Environnement) ou méthodologiques (indicateurs pour le développement durable), la CMDD a décidé lors de sa 7^{ème} réunion d'Antalya (13/16 mars 2002) de conduire une réflexion sur le thème : « Financement et Coopération pour le développement durable en Méditerranée » sur la

base de la note de problématique (rapport présenté par le Plan Bleu) sur le financement du développement durable en Méditerranée « complété par un certain nombre de considérations formulées à la réunion, notamment la question de la mobilisation de ressources nationales et de capitaux publics et privés dans les pays, une meilleure adéquation des mécanismes internationaux et bilatéraux, tels que les arrangements de reconversion de la dette en vue d'entreprendre des projets de développement durable, et la promotion de l'investissement étranger direct ». Le plan Bleu, en sa qualité de centre support, a été chargé du suivi de l'activité. L'objectif est d'analyser les progrès et les avancées des financements pour le développement durable, de comprendre les blocages et les opportunités et de formuler des propositions utiles.

3. Le groupe et le programme de travail

Le programme a été lancé en juin 2002 avec le recrutement d'un expert international de haut niveau (M.Georges Corm, ancien ministre des Finances du Liban) qui a préparé une note sur le développement durable en Méditerranée.

La deuxième phase a consisté en la mise en place d'un comité de pilotage qui se compose des institutions financières internationales et des principaux bailleurs de fonds européens et internationaux, la société civile et les pays récepteurs et dont l'objectif est d'orienter les études et de préparer les propositions. Ce comité s'est réuni le 31 janvier 2003 au siège du Plan Bleu (Sophia Antipolis) et a décidé de lancer une étude régionale et deux études nationales (Croatie et Maroc) sur la problématique du financement du développement durable en Méditerranée.

Dans une troisième phase et afin d'aider le groupe à formuler un constat et des pistes de propositions à soumettre à la CMDD, le Plan bleu, conformément à la décision de la dernière réunion des Parties Contractantes, a organisé un atelier régional les 3 et 4 juin 2004 à Sophia Antipolis (Nice, France).

4. Les objectifs et le programme de l'atelier

L'atelier se proposait :

- ✓ D'établir un constat sur la problématique du financement du DD en Méditerranée.
- ✓ De formuler des propositions utiles pour une mobilisation des capitaux et des acteurs renforcée et plus efficiente en termes de développement durable. Ces propositions seront établies à l'attention notamment des pays riverains et des grands acteurs de la coopération et du financement en Méditerranée. Elles seront transmises à la Commission Méditerranéenne de Développement Durable et pourront être valorisées notamment dans le cadre de la stratégie méditerranéenne de développement durable annoncée à la conférence de Johannesburg et à la conférence euro-méditerranéenne d'Athènes.
- ✓ Faire des propositions sur la suite éventuelle à donner à ces travaux.

Le programme de travail de l'atelier (voir annexe) incluait trois séances plénières sur les thèmes suivants :

- ✓ **Financement et développement durable en Méditerranée : défis, flux financiers, obstacles**

L'objectif de cette session est de préciser la notion de développement durable retenue dans ce cadre, d'illustrer quelques grands défis à relever et les besoins de financement pour y faire face, de montrer l'inégale répartition des flux financiers internationaux et l'insuffisance des moyens attribués au développement durable et d'insister sur les blocages à l'engagement d'un processus de développement durable dans le contexte actuel.

- ✓ **Les progrès possibles pour une meilleure mobilisation des acteurs et des ressources financières dans les pays**

À la lumière de l'expérience de certains pays, le débat sera centré sur la capacité de l'Etat et des collectivités locales à se doter d'une marge de manœuvre financière supplémentaire destinée au DD et aux possibilités de mobiliser les autres acteurs (secteur privé, associations d'utilisateurs, Université et instituts de recherche/développement) autour des objectifs de DD.

- ✓ **Les progrès possibles au niveau de la coopération régionale et des bailleurs de fonds**

L'objectif est d'inviter **les acteurs de la coopération régionale et des bailleurs de fonds en Méditerranée** à faire part de leur expérience en précisant dans quelle mesure le DD a été intégré dans leurs opérations et en identifiant les blocages possibles ainsi que des pistes nouvelles pour une meilleure prise en compte du DD. Parmi les interrogations que l'on pourrait se poser à ce niveau, il y a lieu de citer notamment celles qui concernent le rôle de levier de la coopération et des financements internationaux dans la mobilisation d'autres acteurs et ressources, leur capacité à impulser des réformes pour un développement plus durable dans les pays, les nouveaux mécanismes de coopération adaptés à la région, de même que les synergies possibles pour atteindre les objectifs du PAM.

L'atelier régional a regroupé 24 participants : experts de 4 pays et de la Commission européenne, représentants des 6 pays membres du groupe, de bailleurs de fonds et de la coopération (PAM, Europe Aid, AFD), ONG et organismes de financement (voir annexe).

5. Les résultats

L'ensemble des travaux réalisés au cours de l'atelier a été résumé dans une note de synthèse présentée et discutée lors de la 9^{ème} réunion de la CMDD (Gênes, 17-19 juin 2004). Un rapport de synthèse, plus détaillé, reprend les principaux résultats de l'atelier et des études régionales et nationales réalisées lors de la phase préparatoire. On trouvera les deux documents dans la partie II du présent tome. Les propositions d'action discutées pendant l'atelier ont été organisées en deux grands groupes : i) progrès possibles pour une meilleure mobilisation des acteurs et des ressources financières dans les pays ; ii) progrès possibles au niveau de la coopération régionale et des bailleurs de fonds.

6. La structure du rapport

Le présent rapport est organisé en trois tomes : le tome I comprend les différentes communications présentées lors de l'atelier ainsi que la note et le rapport de synthèse. Le tome II est consacré à l'étude régionale et le tome III aux deux études nationales (Croatie et Maroc).

Les présentations effectuées par les participants au cours de l'atelier

Avertissement

Les points de vue exprimés dans ces présentations sont ceux de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux du Plan Bleu

1. Financement et Coopération pour le Développement Durable (Arab Hoballah, PAM)

Avec le thème du Libre-échange, la CMDD avait permis au PAM de s'inscrire de manière explicite dans une approche développement durable ; ceci est encore plus vrai avec le thème du «Financement et la Coopération pour le Développement Durable en Méditerranée». Outre les réformes politiques et institutionnelles absolument nécessaires, le Développement Durable en Région Méditerranéenne ne peut être sérieusement considéré et mis en œuvre sans moyens financiers adéquats, sans coopération effective et sans gouvernance responsable.

Sans une réponse adéquate et réaliste pour ces moyens en question, la plupart des recommandations et propositions d'actions demeureront des vœux pieux ; et l'ensemble des propositions émanant des groupes de travail de la CMDD et surtout leur faible mise en œuvre ont montré les limites, sans moyens appropriés, tant institutionnels que financiers et techniques.

Cette question fondamentale a d'ailleurs été très clairement mise en évidence dans le cadre de la préparation de la SMDD, pour laquelle il faudra bien vite s'atteler à identifier, à collecter et à utiliser de manière adéquate les énormes moyens financiers indispensables et les véritables partenariats pour un avenir commun et partagé.

Je ne chercherais pas à reprendre ici les résultats de l'excellente et très riche analyse faite par M. G. Corm pour l'échelle régionale et dont les propositions seront très utiles pour la SMDD et sa mise en œuvre de même que les résultats du remarquable travail accompli par le PB/CAR dans le cadre du Rapport Environnement et Développement RED. Je voudrais cependant reprendre et mettre en évidence certains points qui ont une relation directe au financement et la coopération et qui, à mon sens, seront déterminants pour la construction d'un développement durable en Méditerranée qui demeure un processus participatif et évolutif ; en effet, il ne peut y avoir de développement durable sans :

- 1) véritable partenariat ;
- 2) responsabilité commune et partagée mais différenciée ;
- 3) réforme politique et institutionnelle notamment dans les domaines économiques et financiers ainsi qu'une évolution des modes de production et de consommation qui valoriseraient le patrimoine naturel, culturel et social Méditerranéen ;
- 4) secteur économique dynamique, surtout au niveau des PME/PMI ;
- 5) recherche et développement, et innovation continue.

Ces critères/secteurs essentiels du développement durable nécessitent des mesures et moyens financiers ainsi que des mécanismes de coopérations appropriées.

Partie I - Les communications présentées lors de l'atelier

Pour cela, les moyens financiers existent ; encore faudrait-il les identifier, les collecter et les utiliser de manière efficace et responsable, d'abord pour bien gérer la transition vers le développement durable et ensuite pour en assurer la mise en œuvre et le suivi.

Ces ressources sont autant locales et nationales que régionales et internationales ; elles concerneraient notamment :

- ✓ une collecte et une utilisation décentralisées de taxes générales ou spécifiques ;
- ✓ une affectation nationale de fonds privilégiant l'éducation, la R&D, l'environnement, la dynamisation des PME/PMI ;
- ✓ un véritable partenariat régional EU/Med autour d'une vision commune, avec des organismes financiers spécifiques, et pas seulement autour de la ZLE (un moyen, pas une fin) ;
- ✓ une action internationale responsable par l'intermédiaire des organisations des Nations Unies, de la Banque Mondiale et du FMI ainsi que par des actions systématiques et suivi de reconversion de dette en faveur d'actions contribuant au développement durable ;
- ✓ les fonds renvoyés par les émigrés et leur utilisation en faveur d'actions productives contribuant à l'activité économique et au développement durable; cette question mérite une attention toute particulière.

Enfin utilisés de manière adéquate, les moyens financiers et la coopération pourraient/devraient viser à raccourcir dans les PSEM la période de passage et de transition du mode actuel non durable vers un mode alternatif qui intègre effectivement environnement et développement et contribue au développement durable de la région.

Les résultats de ce groupe de travail qui feront plus tard l'objet de propositions d'action à la fois politiques et opérationnelles, seront directement pris en compte tant dans la préparation que plus tard la mise en œuvre de la SMDD aux niveaux local, national et régional Méditerranéens.

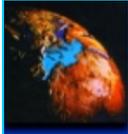
2. Quelques grands défis de Développement Durable en Méditerranée Ressources financières nécessaires (Aline Comeau, PB)



**Quelques grands défis de
Développement Durable en
Méditerranée
Ressources financières
nécessaires**

Aline Comeau, Plan Bleu
Non-économiste

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 1



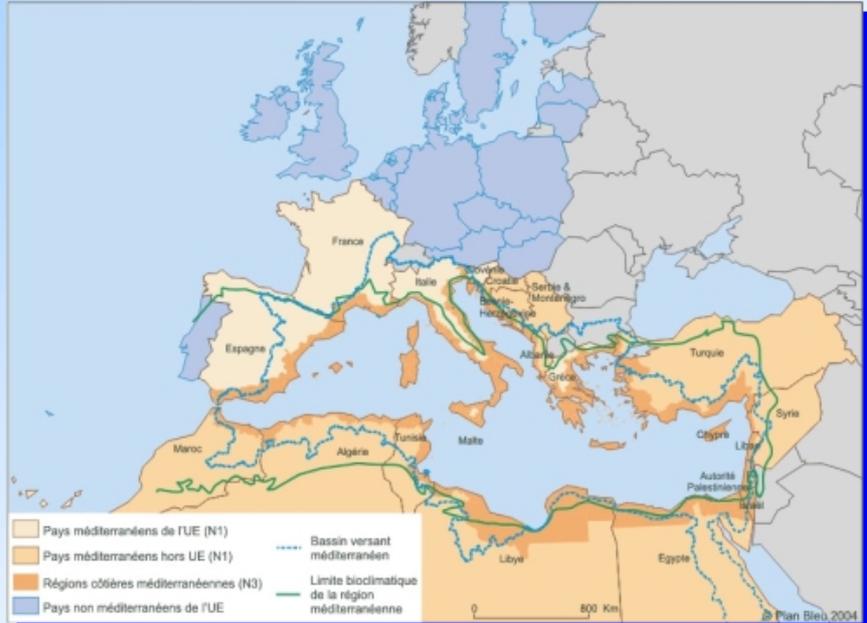
Rapport Environnement et Développement



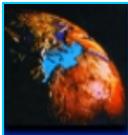
- Demandé par les pays riverains et l'UE
- **Régional, rétrospective et prospective, indicateurs, diversité, efforts en cours pour le développement durable**
- Publication fin 2004

6 thèmes :

Eau
Énergie
Transports
Littoral
Espace rural
Villes



Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 2

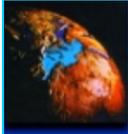


Constat général du rapport :



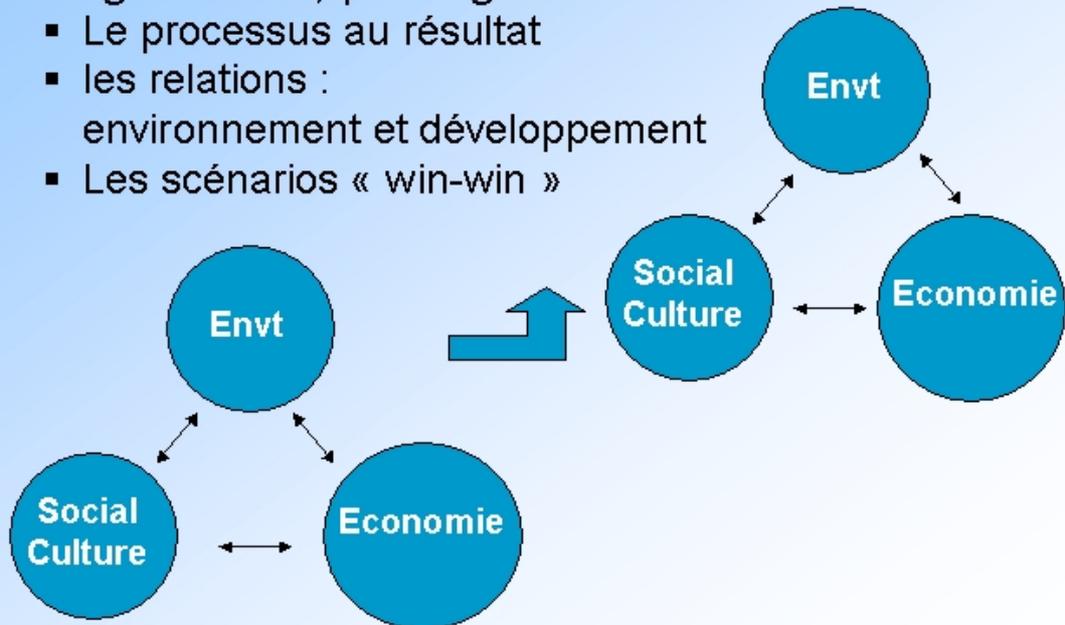
- Les modes de développement à l'œuvre ne sont pas durables car inadaptés à la fragilité de l'éco-région Méditerranéenne (gaspilleurs, voire miniers). S'ils se généralisent, ils pourraient conduire, compte-tenu de la croissance démographique et économique attendue dans les PSEM d'ici 2025, à :
 - Dégradation parfois irréversible des ressources naturelles (eau, littoral, sols, biodiv.) et du cadre de vie
 - Accroissement de la vulnérabilité aux risques
 - Creusement des disparités sociales et territoriales=> Croissance des coûts

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 4

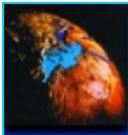


Définition(s) du Développement durable

- ❑ Complexité du concept – dur/mou
- ❑ Pragmatisme, privilégier:
 - Le processus au résultat
 - les relations :
environnement et développement
 - Les scénarios « win-win »



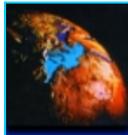
Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 3



Constat général du rapport :

- Les modes de développement à l'œuvre ne sont pas durables car inadaptés à la fragilité de l'éco-région Méditerranéenne (gaspilleurs, voire miniers). S'ils se généralisent, ils pourraient conduire, compte-tenu de la croissance démographique et économique attendue dans les PSEM d'ici 2025, à :
 - Dégradation parfois irréversible des ressources naturelles (eau, littoral, sols, biodiv.) et du cadre de vie
 - Accroissement de la vulnérabilité aux risques
 - Creusement des disparités sociales et territoriales=> Croissance des coûts

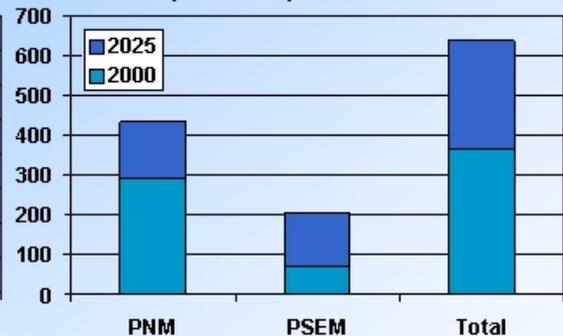
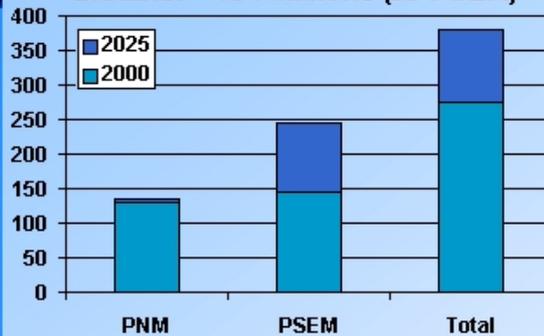
Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 4



Ordres de grandeur...pressions à 2025

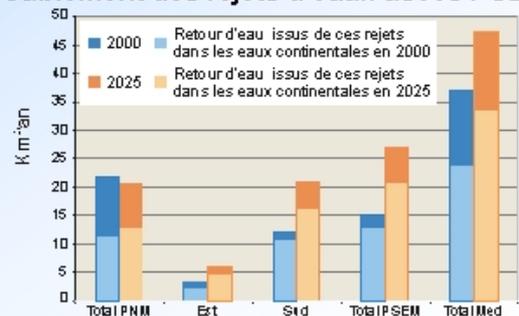
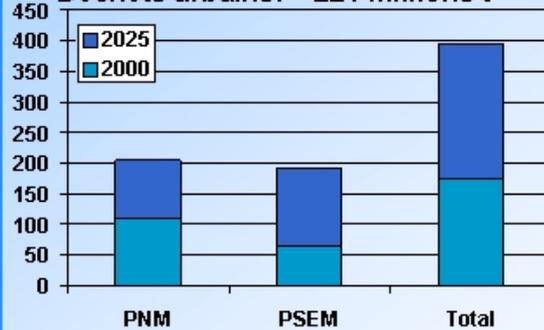
Urbains: + 104 millions (98 PSEM)

Touristes (Int + Nat): + 273 millions



Déchets urbains: + 221 millions t

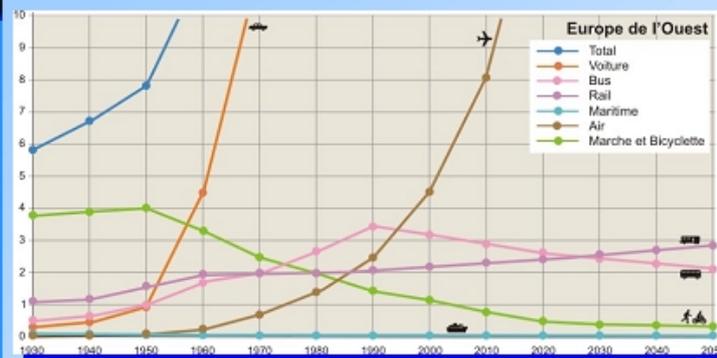
Doublment des rejets d'eaux usées PSEM



Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 5



Ordres de grandeur...pressions à 2025

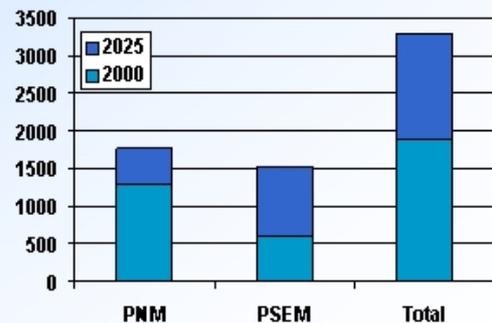
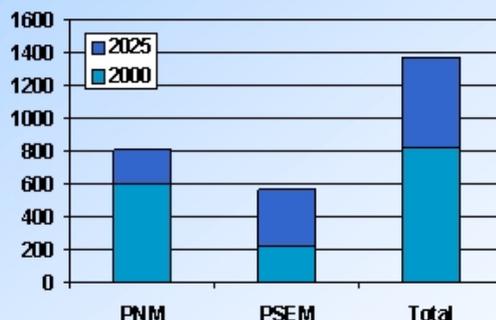


« Transition automobile » au Sud et à l'Est : motorisation de masse vers 2010-2020 ?

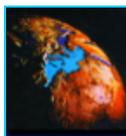
- Trafic voyageurs +100%
- Trafic fret (route +rail+air) +150%
- Trafic maritime +270%
- Trafic aérien +90%

Demande d'énergie scénario de base : + 545 millions Tep

Émission CO2 scénario de base : + 1398 millions de tonnes



Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 6



Ordres de grandeur...pressions à 2025 Littoral, Eau, Sols, Biodiversité

- **Littoral, d'ici 2025**
 - 2300 (habitants + touristes)/km en 2000
 - 3330/km en 2025
 - 20 millions urbains, + 226 équipements énergétiques (dont 160 centrales) + 175 usines de dessalement (à 6000m³/j) + Plusieurs dizaines ou centaines de ports de plaisance en plus des 750 existants+ pollutions,..
 - + 5000 km de côtes construites en 25 ans
- **Eau** : +20% demande, 66 Mha irrigués
- **Sols** : +1,7 Mha perdus
- **Biodiversité**

Indices d'exploitation Eau 2025



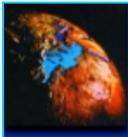
Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 7



Quelles alternatives win-win pour un DD en Méditerranée?

1. **Développement socio-économique des PSEM**
2. **Découplage Economie-Envt**, sortir de la séquence :
 ↗ PIB => *dégradation de l'environnement* => *réparation* => ↘ PIB (3-7%)
 - Fort enjeu par **anticipation** dans les PSEM (eau, énergie, transport) : car persistance de modes de vie durables (recyclage, habitat adapté,..) et choix structurants restant à faire (infrastructures +98 M urbains d'ici 2025)
3. **Valorisation des atouts de la Méditerranée** dans la mondialisation
 - Diversité, richesse des patrimoines naturels et culturels, qualité du cadre de vie
 - Savoirs-faire : gestion d'écosystèmes fragiles, gestion des risques, habitat et urbanisme adaptés au climat
 - Potentiel d'énergies renouvelables
 - Régime alimentaire
 - Proximité UE

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 8



Ex. Alternatives dans l'Espace rural



- ❑ **Développement local intégré** : gestion participative des ressources, projets de territoires, espaces protégé = labo. de DD
- ❑ Reconnaître les **multiples rôles des agriculteurs** et forestiers : production, conservation & gestion des ressources et du cadre de vie, aménités, réduction des risques
- ❑ **Valoriser les atouts** : alimentation, produits, espaces « Toscanisation »
- ❑ Politiques de **développement rural** : marché intérieurs, progrès agricole, diversification

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 9

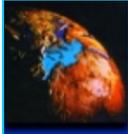


Ex. Alternatives Villes



- ❑ **Maîtrise du développement urbain et urbanisme pour le développement durable**: mixité des espaces, lien urbanisme et transports (planification croisée élargie aux agglomérations), construction adaptée aux climat et au risques
- ❑ **Un soutien aux transports collectifs**. Renouvellement du parc voitures des systèmes collectifs (encore 30 à 80% des déplacements urbains). Soutien financier aux transports collectifs (redevance sur stationnement, voiture, éco-taxation des carburants, péage urbain), développement de transports en sites propres (bus, tramways, taxis collectifs).
- ❑ **Régénération urbaine avec les acteurs**, valorisant le patrimoine, facilitant l'accès au logement et services des plus démunis (promotion d'actions moins sectorisées) Ex: Marseille, Alep, Gênes, Tunis,...
- ❑ **Appui aux petites et moyennes villes**

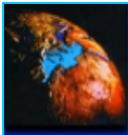
Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 10



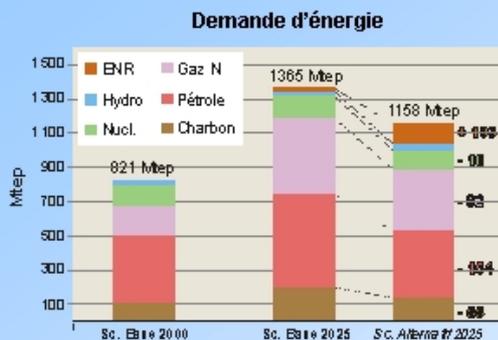
Ex. Alternatives, Littoral, tourisme

- ❑ **Mettre en œuvre les conventions** pour lutter contre les pollutions et préserver la biodiversité (0,4MM€/an d'ici 2025)
- ❑ **Protection et gestion intégrée du littoral** : stopper la dégradation des zones côtières, requalification de côtes dégradées, Objectif: +4000 km de côtes en conservation et gestion durable à 2025? Politiques et stratégies littorales dans les pays, protocole régional
- ❑ **Tourisme:**
 - **Mieux répartir les flux dans l'espace, diversifier et valoriser** : limitation des flux (destinations matures), 1/3 des flux supplémentaires hors littoral, développement rural intégré, tourisme culturel, urbain, rural, montagnard, synergies entre activités.
 - **tourism « pay-back » pour l'environnement**

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 11



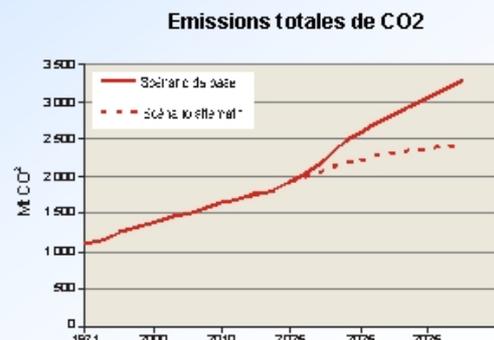
Ex. Alternatives, Energie



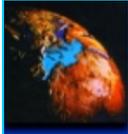
- **Découplage** : utilisation rationnelle de l'énergie URE (fuites réseaux électricité, logements +33M en 2025, équipements électroménagers, industrie, transports)
- **Valorisation** : énergies renouvelables (ER) 11% du bilan en 2025 au lieu de 2% (solaire, éolien, biomasse)

Bénéfices des alternatives :

- Économie de 208 millions de Tep (20%) (moins de dépendance, moins de transports)
- Économie financière de 18 milliards €/an (soit 18 fois APD moyenne annuelle du secteur)
- Moins d'impacts environnementaux (-858 millions de tonnes de CO2, moins d'infrastructures)
- Plus d'emplois

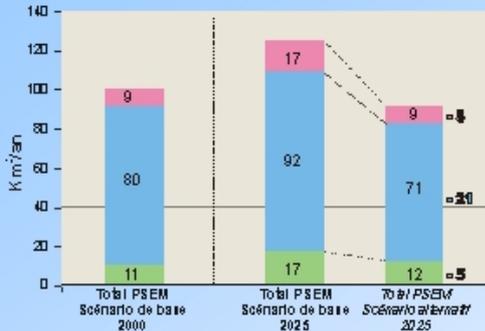


Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 12



Ex. Alternatives, Eau

Demande en eau dans les PSEM

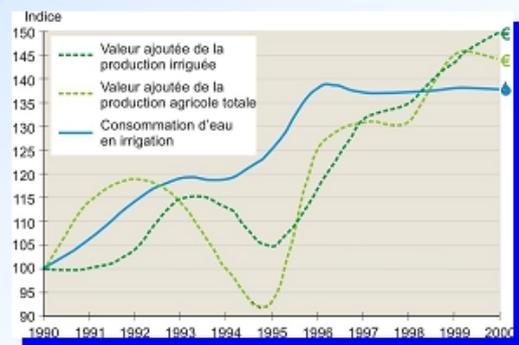


- **Gestion intégrée des ressources et des demandes** – réduction des pertes et gaspillages (25% d'économies)
- **Protection des ressources** (épuration avant rejets, techniques production propre, agriculture raisonnée,...)

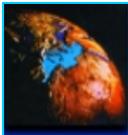
Bénéfices :

- Économies possibles d'eau : 54 km³ d'eau par an en 2025 (surtout irrigation), soit 10 milliards €/an (30 fois l'APD moyenne annuelle du secteur depuis 25 ans)
- Impacts environnementaux des infrastructures évités (près de 100 barrages évités)
- Emplois

Exemple de découplage en Tunisie production agricole irriguée/consommation d'eau

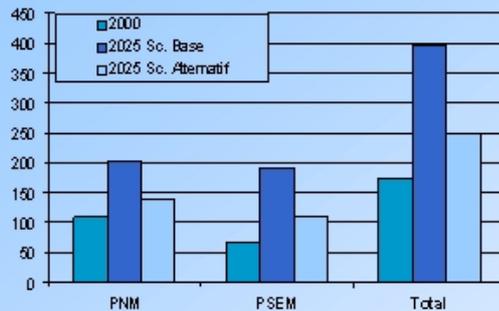


Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 13



Ex. Alternatives, déchets, transports

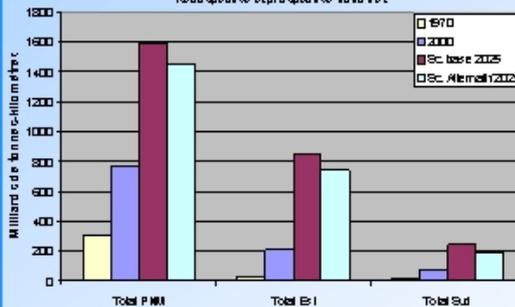
Déchets ménagers (en millions de tonnes)



Déchets :

- **Réduction à la source et recyclage**
- Bénéfices : 6 millions de tonnes par an en moins à traiter (3,8 milliards de dollars par an en 2025)

Réduction des émissions de CO2 par mode de transport



Transports :

- **Maîtrise de la mobilité motorisée** (aménagement territoire, fiscalité, modes de distribution)
- **Promotion T. Collectifs, Rail, Mer, abandon « tout routier »** >20% pour le rail (contre 5%)
- **Renforcement de la sécurité maritime**
- Bénéfices : Croissance des trafics voyageurs réduite de 8% et celle du fret de 11%; Moins de bruit (9 millions hab), de pollution (180 000 tonnes NOx,...), de congestion (gain 41 milliard \$), de rejets polluants en mer (2,6 millions de tonnes), réduction accidents (15 000 morts) et dépenses ménages (18% au lieu de 25%)

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 14



Obstacles aux alternatives Win Win



- ❑ Faible compréhension des enjeux
- ❑ Logiques sectorielles, technicistes, descendantes, concurrentielles;
- ❑ Complexité et résultats moins « visibles » (effet ruban)
- ❑ Multiplicité des acteurs
- ❑ Puissance des lobbies
- ❑ Manque de gouvernance locale
- ❑ *Difficulté de financement*

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 15

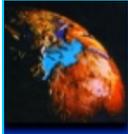


Difficultés de financement des alternatives de DD – Tous pays



- ❑ Le jeu du marché ne suffit pas, **une impulsion « publique » est indispensable, car:**
 - Bénéfices différés - Surcoût immédiat
 - ex isolation des logements
 - prévention du changement climatique
 - Bénéficiaire différent de l'investisseur
 - propriétaire/locataire
 - Générations présentes / futures
 - Bénéfices non-monétaires
 - protection de l'environnement (qualité de l'air, cadre de vie, paysages,..)
 - limitation du risque (changement climatique, incendies, inondations, résilience face aux aléas y compris économiques..)

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 16



L'impulsion publique, plusieurs leviers

- **Valeurs** : accords volontaires, sensibilisation, animation, formation (usagers, professionnels), réglementations
- **Prix** : prix élevé des ressources, prix d'achat garanti pour les ER, tarification sociale-internalisation des coûts environnementaux, éco-fiscalité, mécanismes de solidarité entre territoires ou usagers, subventions; R&D, technologies
- Tous ces leviers requièrent
 - Cohérence (intégration dans politiques sectorielles, stratégie)
 - Cadre institutionnel porteur
 - Moyens financiers (coûts élevés de transaction)
 - Animation & suivi (agences spécialisées littorales, efficience énergétique, eau,...)

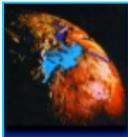
Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 17



Mais l'impulsion publique est souvent insuffisante par rapport aux enjeux

- Manque de cohérence, de volonté politique
- Outils réglementaires peu appliqués
- Peu de réformes fiscales (effort d'innovation et de pédagogie)
- Peu de moyens financiers publics
 - Ex. en France :
 - 7M €/an d'incitations publiques pour un potentiel d'économies d'énergie estimé à 2,5 MM €
 - budget R&D : 98% nucléaire, 2% URE/renouvelables
 - APD reçue par les PSEM : (moy 25 ans)
 - **Eau** : 350 M\$/an, en baisse, dont 50% grandes infrastructures et 21% appui institutionnels
Besoins Epuration : 3 500 M €/an d'ici 2025 (1 à 10)
 - **Energie** : 300 M\$/an dont seulement 10% URE/ER dotations en baisse; seult 1% prêts BEI pour les énergies renouvelables
 - Besoins Appro energ. 20 000 M €/an! (1 à 100)

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 18



Autres difficultés de financement des alternatives de DD



- Dépenses de **Fonctionnement / Investissement**
 - Ex: comptabilité publique / communes
 - Grands bailleurs
- Multiplicité des acteurs => coût de transaction élevé
- Faiblesse des études préalables aux investissements
 - Peu de variantes, peu de prise en compte des externalités (+ et -), choix du taux d'actualisation
 - Ex: coût 1m³ d'eau mobilisé ≈ 3 à 10 m³ d'eau économisé
 - coût 1KW produit ≈ 3 à 10 KW économisé
 - Multifonctionnalité agricole

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 19



Autres difficultés de financement des alternatives de DD



- Dépenses de **Fonctionnement / Investissement**
 - Ex: comptabilité publique / communes
 - Grands bailleurs
- Multiplicité des acteurs => coût de transaction élevé
- Faiblesse des études préalables aux investissements
 - Peu de variantes, peu de prise en compte des externalités (+ et -), choix du taux d'actualisation
 - Ex: coût 1m³ d'eau mobilisé ≈ 3 à 10 m³ d'eau économisé
 - coût 1KW produit ≈ 3 à 10 KW économisé
 - Multifonctionnalité agricole

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 19



Autres difficultés de financement des alternatives de DD



- Dépenses de **Fonctionnement / Investissement**
 - Ex: comptabilité publique / communes
 - Grands bailleurs
- Multiplicité des acteurs => coût de transaction élevé
- Faiblesse des études préalables aux investissements
 - Peu de variantes, peu de prise en compte des externalités (+ et -), choix du taux d'actualisation
 - Ex: coût 1m³ d'eau mobilisé ≈ 3 à 10 m³ d'eau économisé
 - coût 1KW produit ≈ 3 à 10 KW économisé
 - Multifonctionnalité agricole

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 19

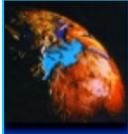


Comment mobiliser plus de fonds pour le dd?



- Conditionner l'aide à l'investissement aux provisions pour fonctionnement
- Recours croissant aux financements privés et décentralisés (réformes fiscales et finances locales)
- Relais / subsidiarité
 - **Acteurs-relais** (agences spécialisées –littoral, efficacité énergétique, eau- collectivités locales, décentralisation)
 - **Mécanismes financiers** relais (sociétés de portage financier, fonds méditerranéen carbone, micro-crédits,...)
 - ✓ Ex: FIDEME, sociétés de tiers investisseurs
 - ✓ Fonds publics = catalyseurs
- Améliorer les études de faisabilité et le suivi des projets
 - Mieux connaître les externalités + et - (environnement et santé)
 - Promouvoir et publier les études d'alternatives
 - Evaluations-post, indicateurs efficacité des usages
- Pour des quotas d'affectation de l'aide publique pour les alternatives WinWin?

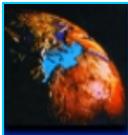
Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 20



Cas particulier des PSEM

- Eta financier / dépenses publiques
- Ampleur des rattrapages nécessaires et des besoins à venir
 - Eau potable : 30 millions sans eau+98 millions urbains d'ici 2025
 - Epuration: 50% des rejets non traités en 2000, doublement des rejets urbains et industriels en 2025:
Coût : Inv: 2,5MM€/an + Fonct 1MM€/an (APD 0,7MM €/an)
 - Energie: 16 millions sans électricité en 2000;
Coût : 20MM€/an d'ici 2010 pour l'offre énergétique (APD 0,3 MM€/an)
 - Infrastructures sociales et logements
- Difficulté d'imposer rapidement le principe usager-payeur
 - Progressivité (un siècle en UE pour l'assainissement)
 - Fragilité des bases juridiques des associations d'usagers (contrôle, responsabilité juridique,...)
- Difficulté de suivre/évaluer les progrès vers le DD (ppp)
=> les enjeux de moyen et long terme passent en seconde priorité, ce qui risque d'accentuer les crises

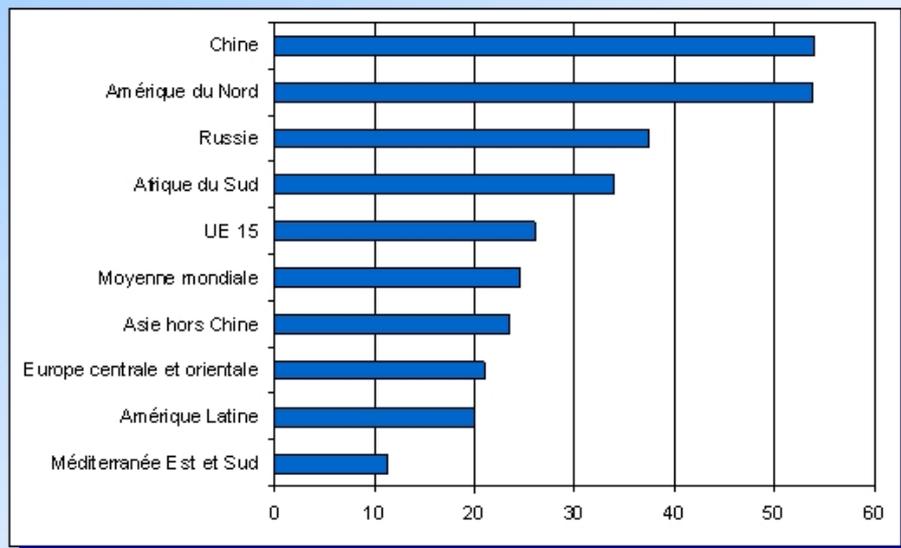
Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 21



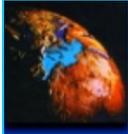
Cas particulier des PSEM

Faiblesse des capacités/finances locales

Dépenses des échelons locaux
en pourcentage des dépenses totales de l'Etat, 1997-2000



Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 22



Cas particulier des PSEM - propositions



□ ↗ APD sur les actions win-win

- utilisation rationnelle ressources
- énergies renouvelables,
- épuration des eaux usées
- réduction des déchets à la source et recyclage
- transports collectifs, rail, maritime
- projets intégrés de développement rural, urbain et littoral
- régénération urbaine, espaces protégés

MM€/an en 2025	Économies potentielles dans le bassin	Besoins pour l'accès pour tous PSEM
Eau	10	2,5 épuration
Energie	18	20

□ Actions privilégiées

- Aide à la mise en place de stratégies (efficience) et projets locaux intégrés (mobilisation des acteurs)
- Aide à la mise en place de mécanismes-relais de financement public/privé; réformes fiscales
- Renforcement de capacités, échanges d'expériences (Leader, Urban, Interreg...)
- Cellule d'appui aux contrats PPP?

Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 23



Questions pour l'atelier



- Comment mobiliser d'avantage de moyens financiers (publics, privés) vers ces alternatives?
- Analyse des obstacles des systèmes de financement actuels et moyens de les lever

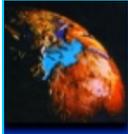
Atelier régional Financement et Coopération pour le développement Durable en Méditerranée; 3-4 Juin 2004; 24

3. Le financement international du DD en Méditerranée : quelques résultats (Abdeljaouad Jorio, PB)

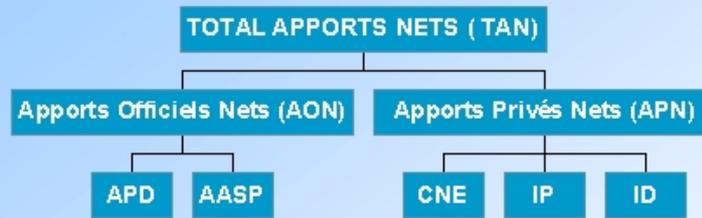


**Analyse des flux
internationaux
à destination de la
Méditerranée**

Abdeljaouad Jorio
Plan Bleu

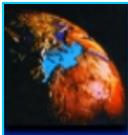


Types de Financement



TAN/TRN	Total Apports Nets	Total Receipts Net
AOF/TON	Apports Officiels Nets	Total Official Net
APD/ODA	Aide Publique au Développement	Official Development Assistance
AASP/OOF	Autres Apports du Secteur Public	Others Official Flows
APN/PSN	Apports privés Nets	Private Sector Net
IP/PI	Investissement de Portefeuille	Portfolio Investment
ID/DI	Investissement Direct	Direct Investment
CEN/EXN	Crédits nets à l'Exportation	Export Credits Net

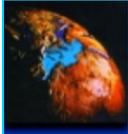
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 2



La Méditerranée

- Maghreb
- Machrek
- Pays Balkans
- Israël
- Turquie
- Iles

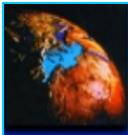
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 3



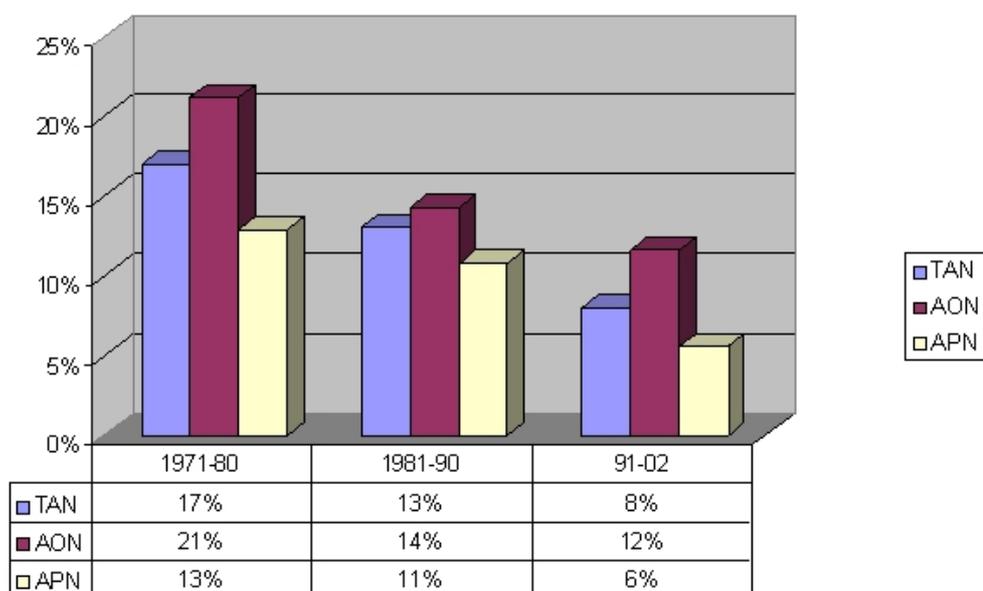
Évolution des flux financiers internationaux Tous pays Total donateurs (moyenne annuelle)

	1971-80	1981-90	91-02
TAN	47 321	77 923	202 643
AON	23 302	51 495	81 640
APN	24 019	26 428	121 003

**Forte augmentation du TAN (Somme des parties I et II)
Hausse du financement privé**

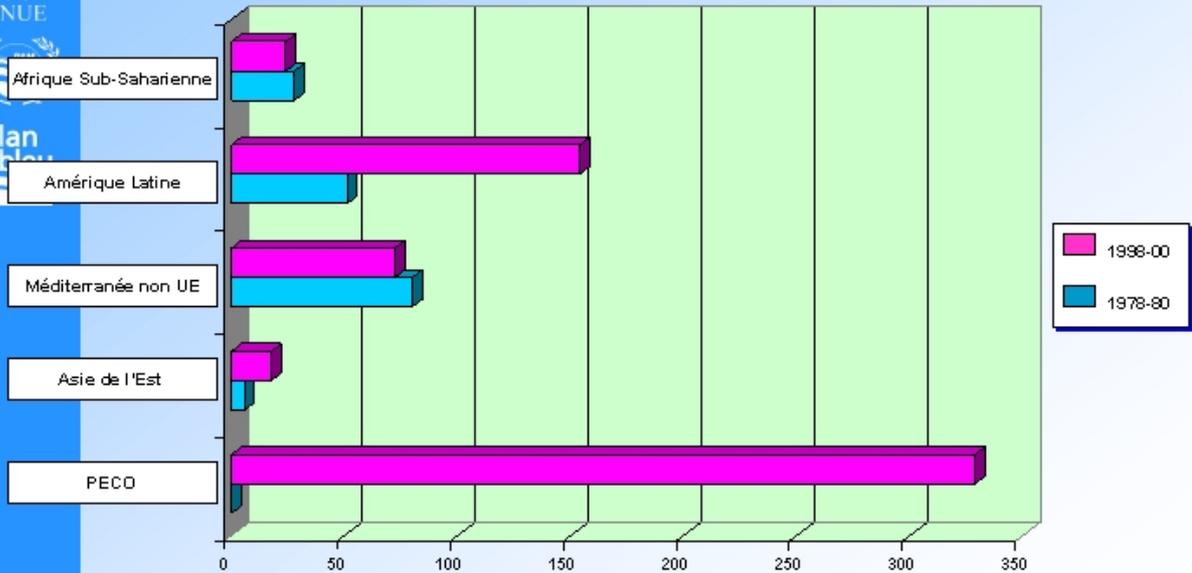


Baisse de la part de la Méd dans le financement international





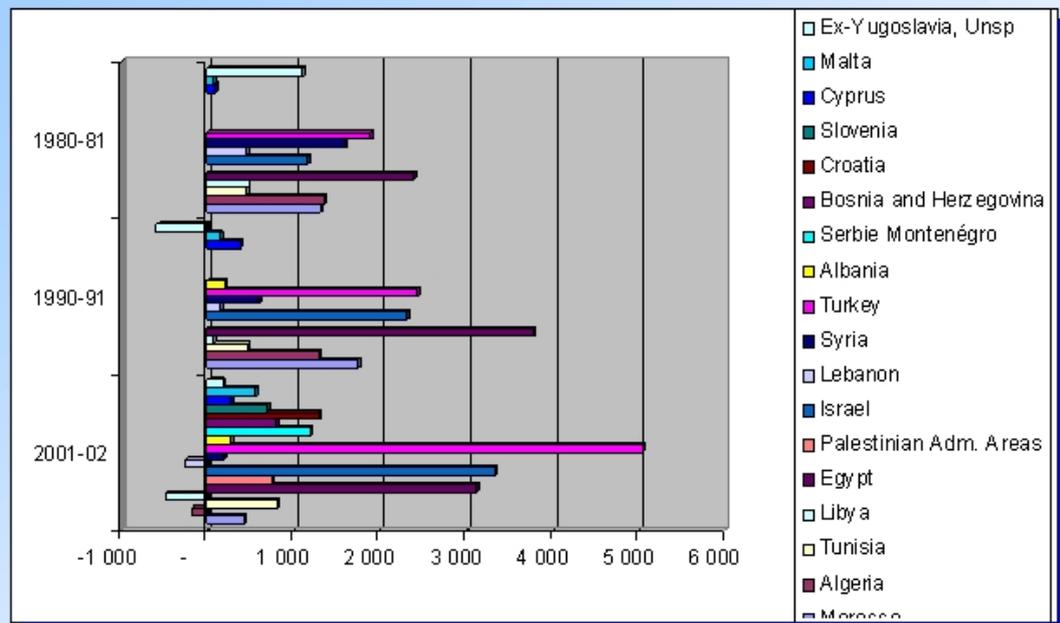
Les Apports totaux nets par tête en Méd: en régression



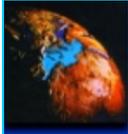
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 6



Les Apports totaux nets en Méd. Sont fortement concentrés



Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 7

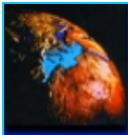


Les Apports totaux nets par tête en Méd. Affichent des disparités importantes entre pays

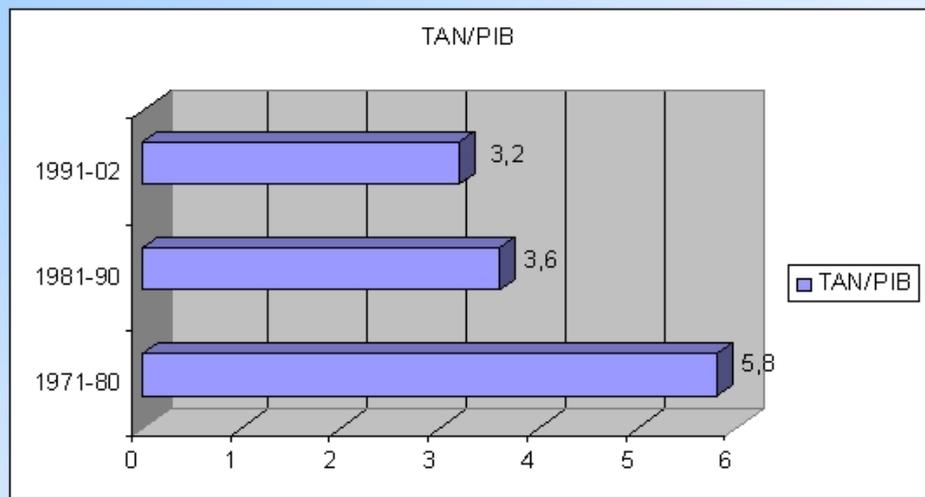
Moyenne annuelle (US\$tête)

Pays	1980-2000	Remarques
Albania	76	1988-2000
Algeria	14	
Bosnia and Herzegovina	250	1995-2000
Croatia	150	1992-2000
Cyprus	305	
Egypt	56	
Israel	614	
Lebanon	62	
Libya	12	
Malta	599	
Morocco	45	
Palestinian Adm. Area	201	93-2000
Serbie/Montenegro	26	93-2000
Slovenia	178	93-2000
Syria	56	
Tunisia	67	
Turkey	48	

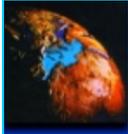
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 8



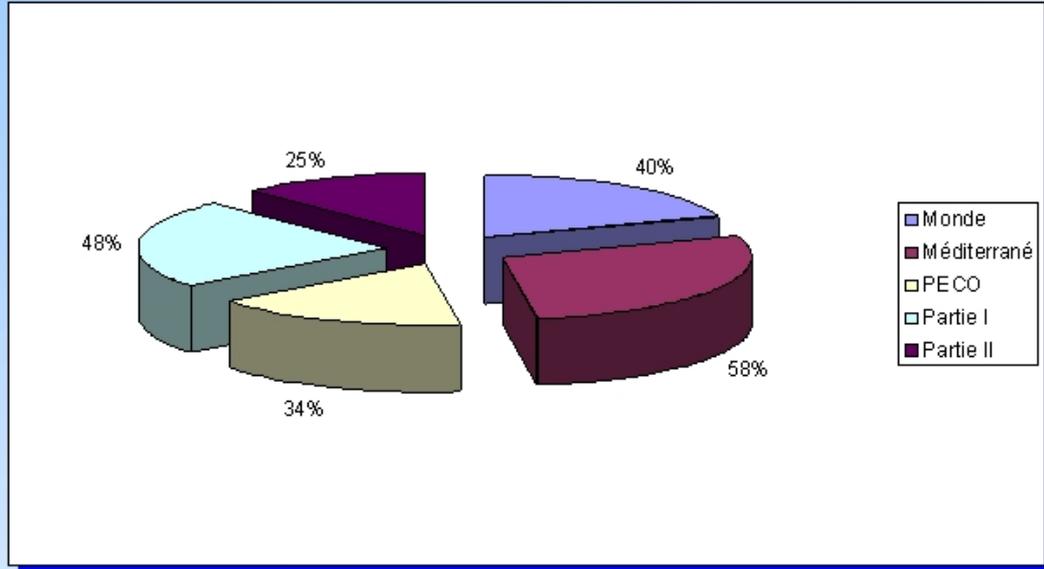
Évolution de la part du TAN dans le PIB Méditerranéen: en baisse (en %)



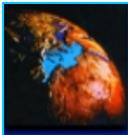
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 9



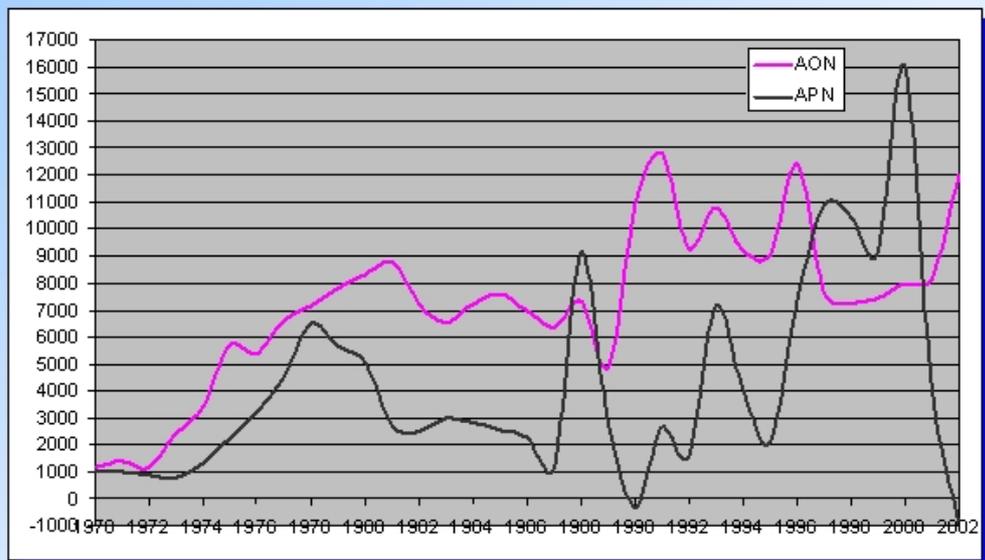
La Méditerranée reçoit plus d'apports publics que privés relativement aux autres groupes de pays: part de l'AON dans le TAN 1990-02



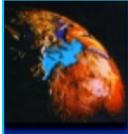
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 10



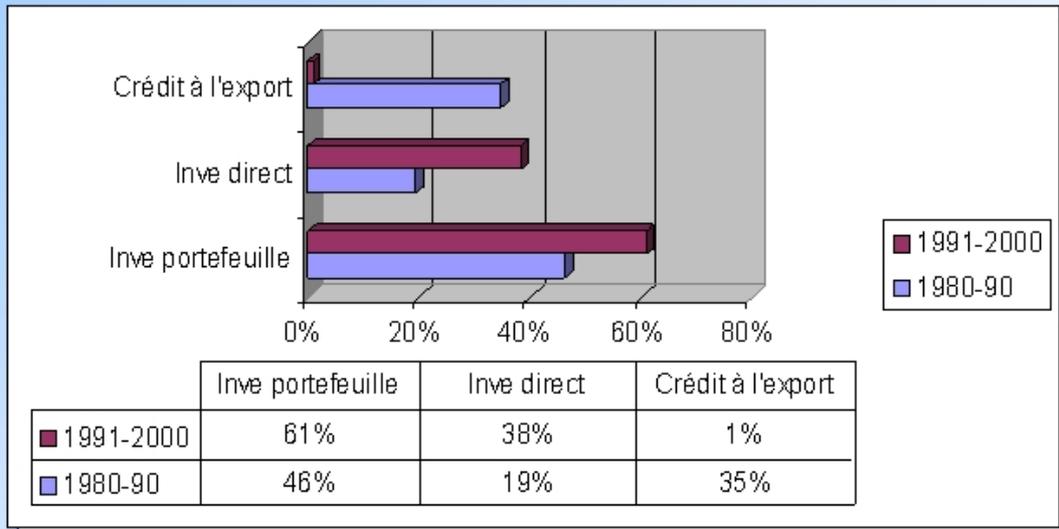
Évolution des flux privés et publics Méditerranée Total donateurs (Millions \$)



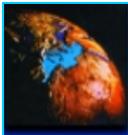
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 11



Au niveau des APN : Importance des investissements de portefeuille en Méditerranée (Pays CAD)



Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 12

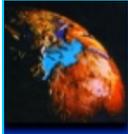


Donneurs : Pays CAD Moyenne 2001 et 2002 (Millions \$)

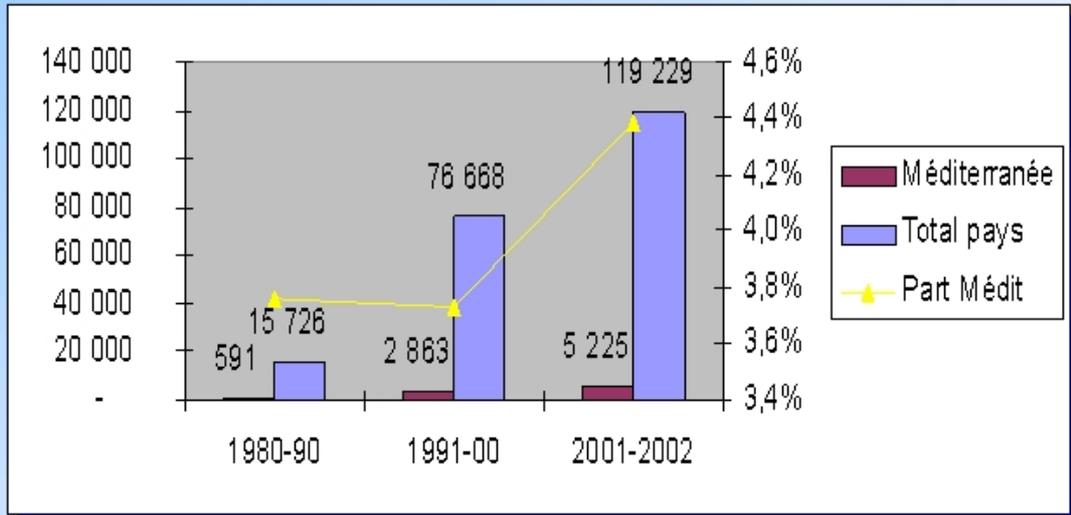
- Les IP négatifs : sortie de capitaux sous forme de ventes de participations et remboursement de créances
- Les ID plus importants

	ID	IP	CE	Total
Méditerranée	5200	-3686	615	2129
Total Pays	119229	-16767	798	103260

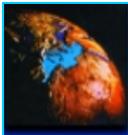
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 13



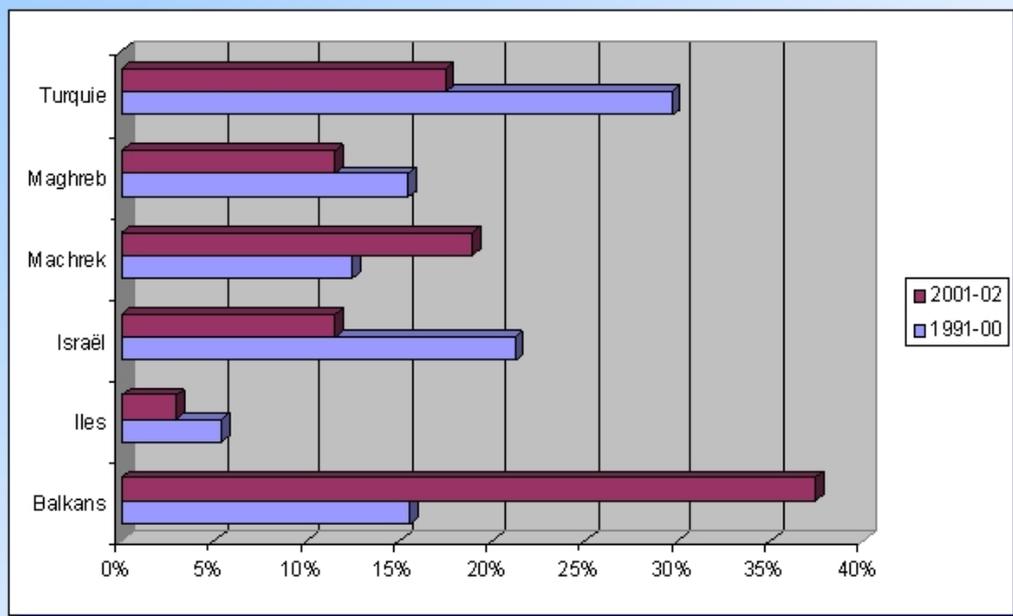
Évolution des ID membres CAD Moyenne annuelle



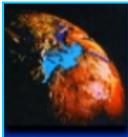
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 14



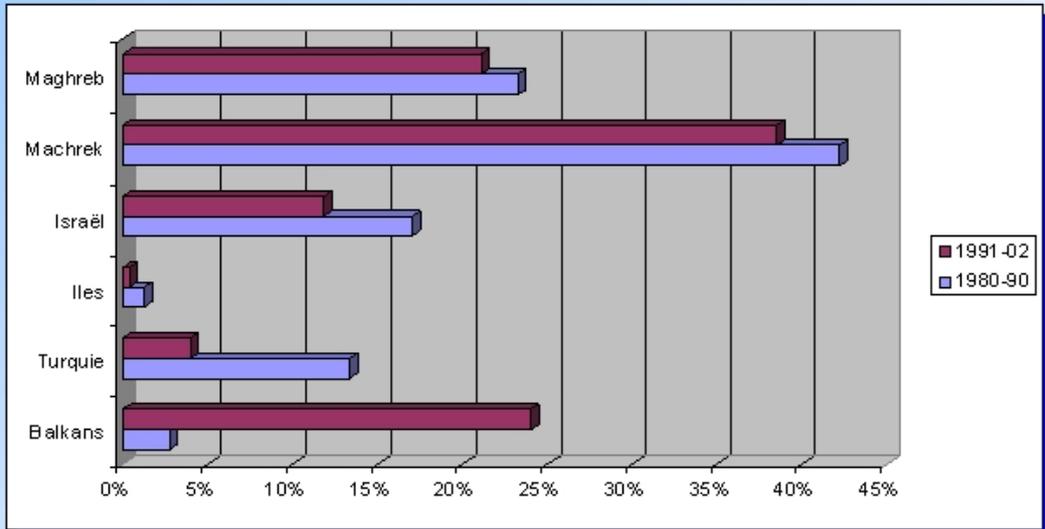
Répartition de la somme des ID reçus pendant les sous-périodes



Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 15



Évolution de la répartition des Apports Officiels Nets par pays et groupes de pays en Méditerranée Total reçu pendant les sous périodes

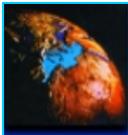


Total reçu (Milliards \$)

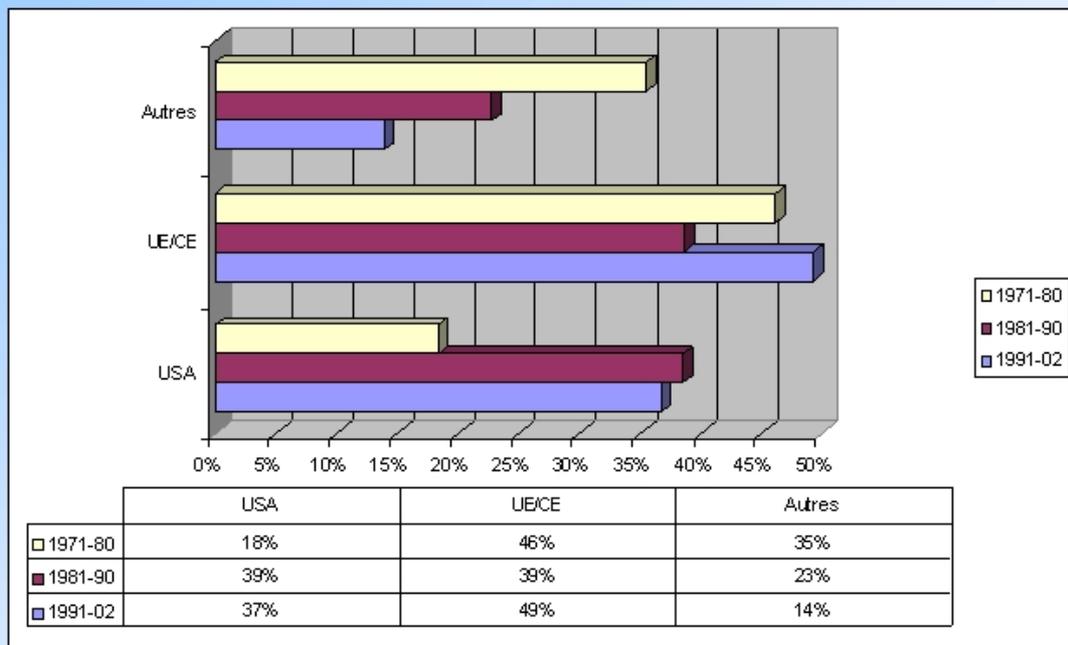
•1980-90 : 82

•1991-02 : 93,7

Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 16



Principaux bailleurs de fonds de la Méditerranée (Total Apports Nets)



Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 17



Les principaux bailleurs de fonds en Méditerranée par pays et groupes de pays

- Des « spécialisations » géographiques pour les donateurs, notamment des EU en Égypte, Israël et Turquie
- Les pays UE-Med sont peu présents en Méditerranée (à l'exception de la France) : leur part est passée de 25.7% en 1978-80 à moins de 8% en 1998-00
- L'UE est plus présente dans les PECO.

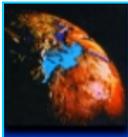
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 18



États-Unis et Méditerranée

- Part croissante des EU dans le TAN reçu par la Méd: 18% (1971-80) contre 37% (1991-02)...
- ... Cependant baisse de la part de la Méd dans le TAN accordé par Les EU: 16% (1971-80) contre 14% (1991-02).
- Trois pays absorbent presque 90% du TAN moyen 91-02 accordé à la Méd contre 79% en 1971-80: Israël (56% contre 48%), Égypte (21% contre 25%) et la Turquie (12% contre 7%)

Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 19



CE + Les pays membres et Méditerranée



- Part croissante de CE+pays membres dans le TAN reçu par la Méd: 49% (1991-02) contre 46% (1971-80)
- Cette croissance: baisse de la part des pays UE-Med(France, Espagne et Italie) et augmentation de celle de l'Allemagne et de la CE ...
- ... Cependant baisse de la part de la Méd dans le TAN total accordé par CE+pays membres: 16% (1971-80) contre 12% (1991-02).

Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 20

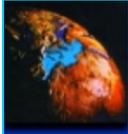


Analyse de la répartition de l'APD Engagements membres CAD 1973-02

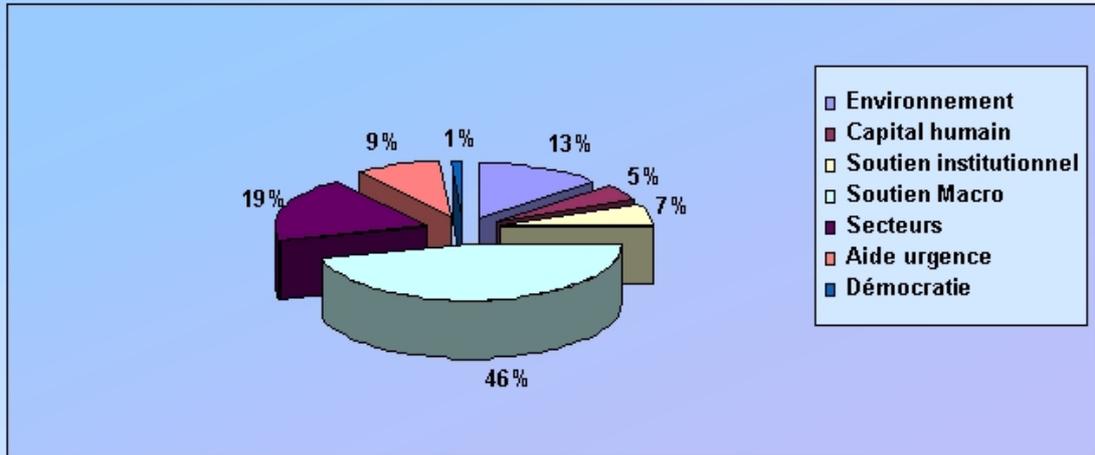


- Un montant total de 134 milliards \$
- Analyse :
 - ↳ Développement durable
 - ↳ Bien public international

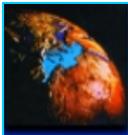
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 21



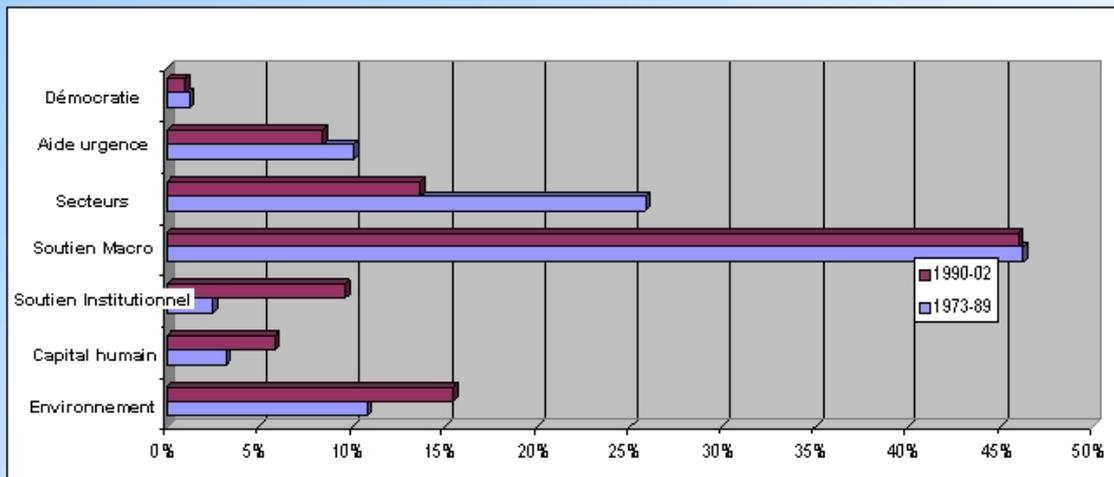
Répartition de l'APD entre les sept rubriques du DD 1973-2002



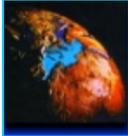
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 22



Évolution de la répartition de l'APD 1973-2002



Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 23



Le soutien macroéconomique

- Le soutien macroéconomique concerne essentiellement le *soutien budgétaire, le rééchelonnement d'échéance et refinancement de la dette, soutien à la balance des paiement et subventions à l'importation de produits* (y compris importation de pétrole), ils représentent à eux quatre 34% de l'APD totale reçue au cours de la période 1973-2002. La part de cette rubrique s'est maintenue d'une période à l'autre (46%) avec cependant des changements notables à l'intérieur de cette rubrique : baisse du soutien budgétaire et des subventions à l'importation et hausse du *rééchelonnement d'échéance et refinancement de la dette, privatisation et la politique financière*

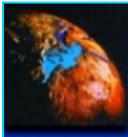
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 24



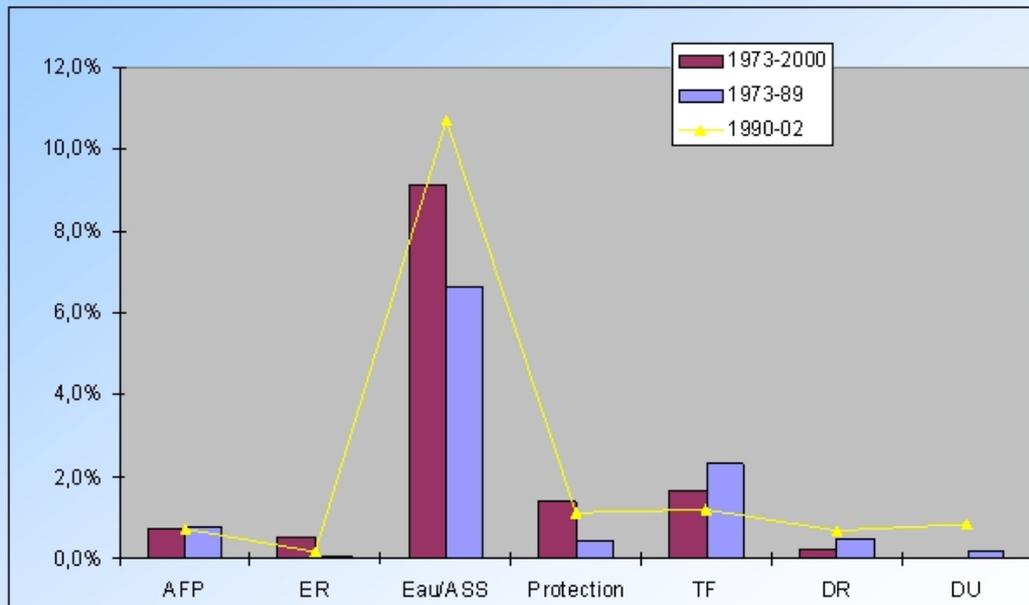
Soutien institutionnel et Capital humain

- La part du soutien institutionnel a augmenté (10 contre 2%) essentiellement grâce à la percée de la politique économique, des services de l'administration centrale et de la politique énergétique (efficacité énergétique, transport...). Il s'agit d'un encadrement institutionnel des activités des secteurs permettant plus de visibilité dans les orientations du gouvernement aussi bien au niveau global que sectoriel
- Le capital humain a vu sa part doubler (6 contre 3%) grâce à trois activités : « équipements scolaires et formation », « enseignement supérieur », « services sociaux » et « culture et loisirs », par contre l'enseignement de base, les services médicaux de base ont connu une baisse. Malgré cette augmentation, la part du capital humain reste très faible eu égard aux besoins grandissants des populations et à son importance dans tout processus de développement

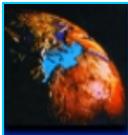
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 25



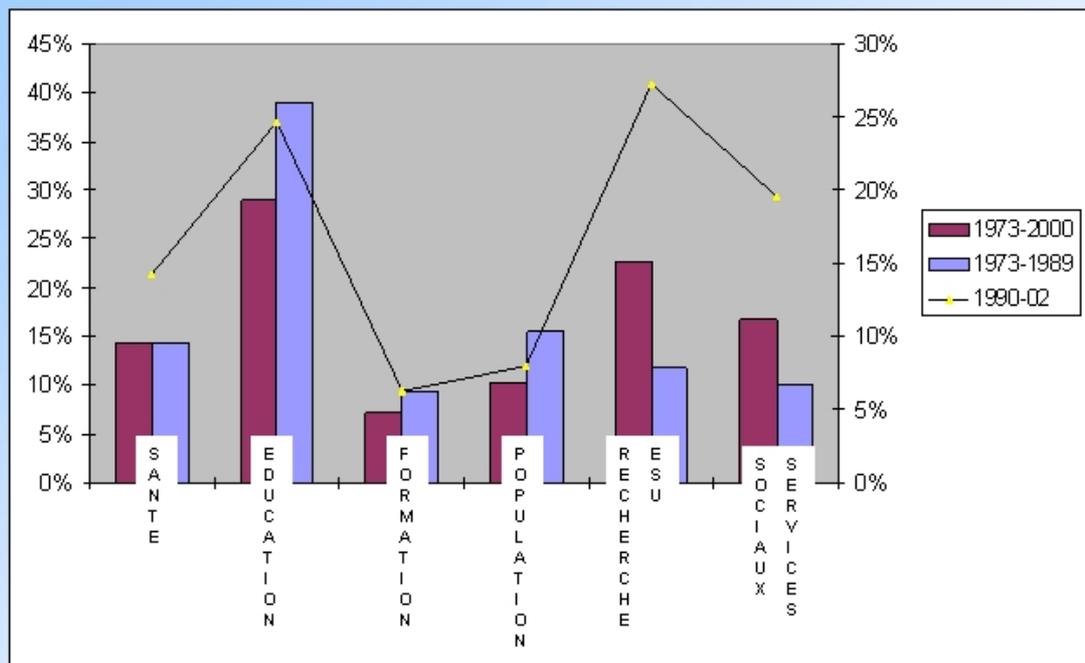
Répartition des dépenses « Environnement »



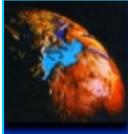
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 26



Répartition des dépenses « Capital Humain »



Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 27

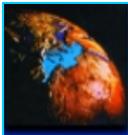


Répartition de l'APD du point de vue de Biens Publics Internationaux

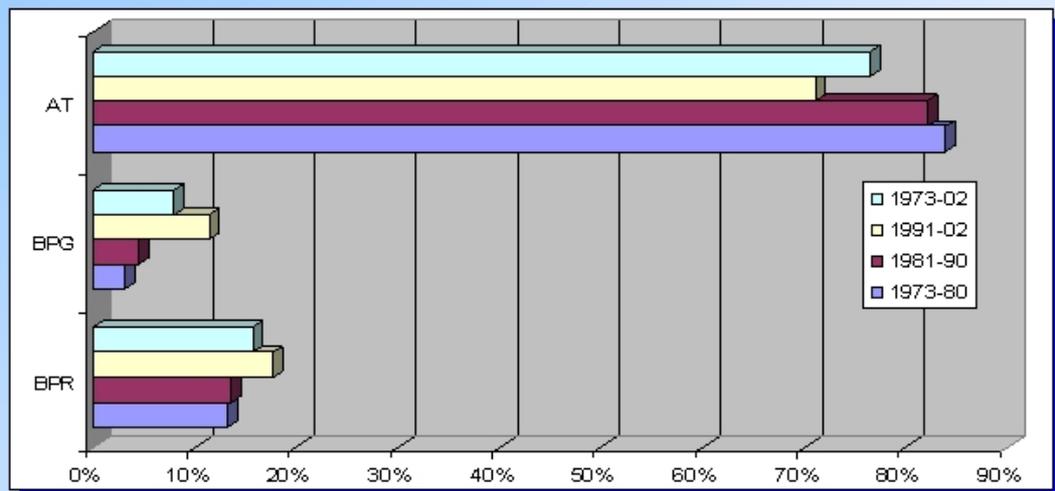
1. Concept de BPI : Principe de non rivalité et de non discrimination
2. Bien Public Global (BPG) et Bien Public Régional (BPR)
3. Activités de « base » et activités « complémentaires »

Ex de la santé: les vaccins nécessaires pour éradiquer les maladies contagieuses sont un BPI (activité de base) dont l'utilisation par un pays nécessite qu'il mette en place des activités complémentaires : infrastructure médicale, formation du personnel, campagne de sensibilisation (éducation en soins...)

Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 28



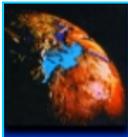
Évolution de la Part des BPR et BPG dans l'APD. 1973-2002



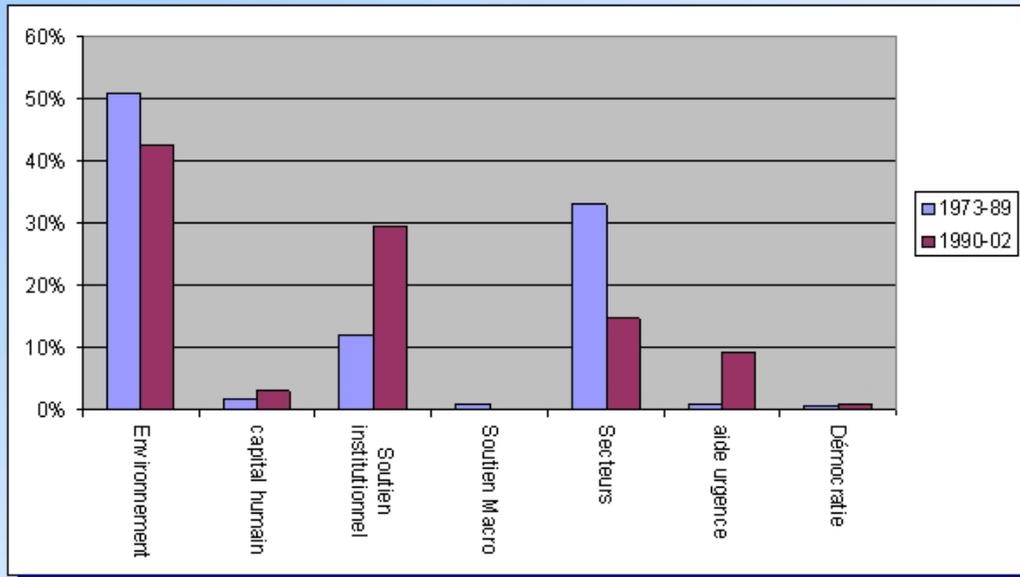
Les BPI : 23% de l'APD; BPG :16%; BPG: 7%

Les BPI destinés à la Méditerranée sont largement régionaux (66%), ce qui justifierait d'accorder plus d'importance à la coopération régionale et sous régionale

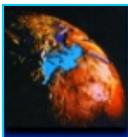
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 29



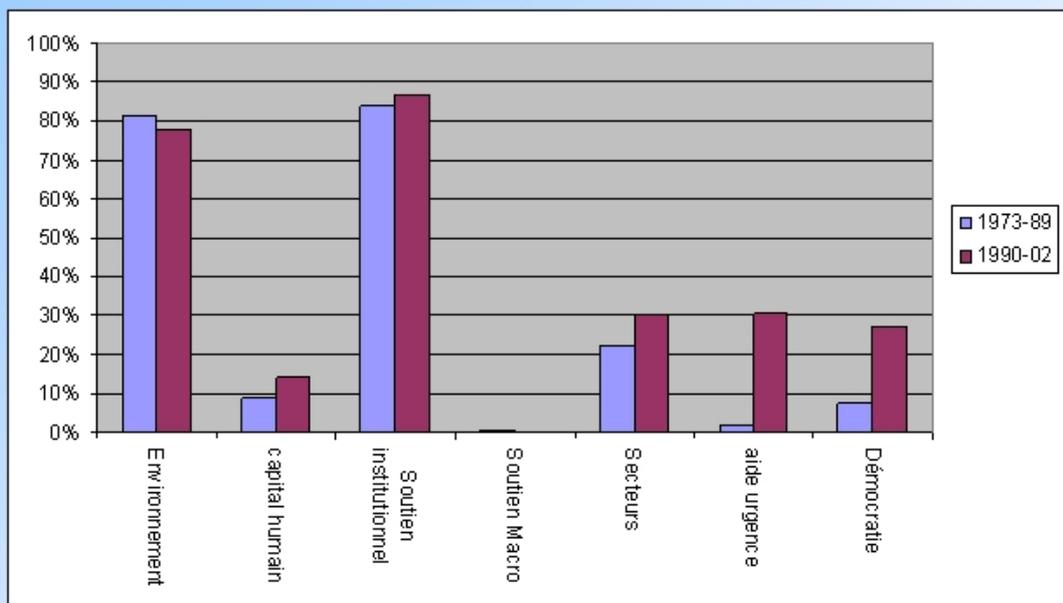
Répartition des BPI entre les rubriques du DD



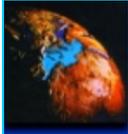
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 30



Caractère de BPI

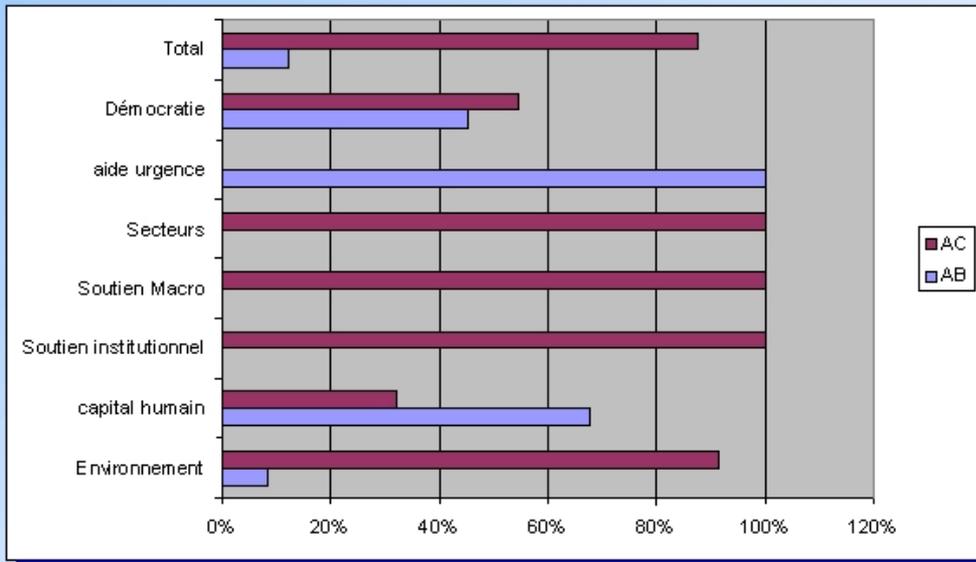


Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 31



Répartition des BPI en Activités de Base et Activités Complémentaires

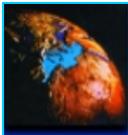
1973-02



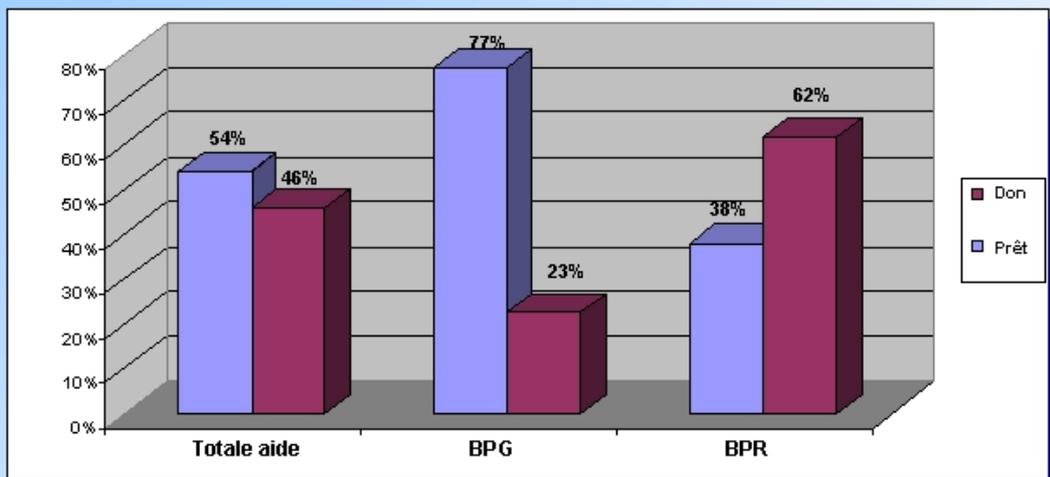
12% des BPI sont fournis sous forme de AB.

La démocratie et le Capital humain présentent le plus de caractère de bien public international, pourtant leur part dans l'aide internationale est faible

Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 32



Les modes de financement des BPI

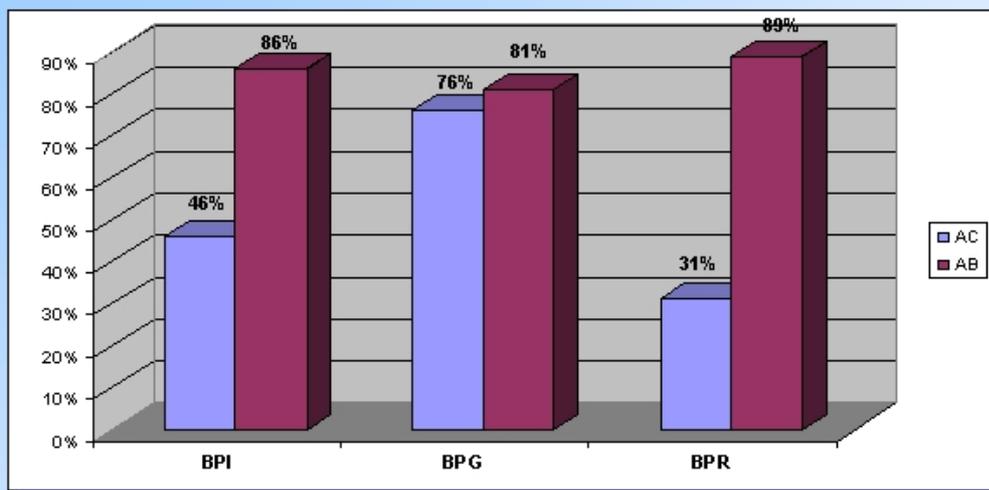


51% des BPI ont été financés par des dons, le reste par des prêts du fait de l'importance des AC.

Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 33

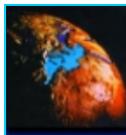


Part du don dans le financement des AB et AC 1973-02



BPG : Le don est plus important (AB et AC)
BPR: le don est plus important au niveau des AB

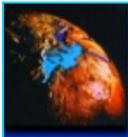
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 34



Effet d'éviction 1973-2002

- Le financement des BPI à partir de l'APD se traduit par un manque à gagner pour les autres activités.
- Régression entre la part allouée à l'aide traditionnelle et le montant affecté aux BPG et BPR
- Résultats:
 - ⇒ La part de l'aide traditionnelle **diminue de 0,12%** en moyenne par an au fur et à mesure que le financement dédié aux BPI **augmente d'un million \$**
 - ⇒ Compte tenu de l'aide totale moyenne de 4406 millions \$ par an, **un dollar additionnel dédié aux BPI** se traduirait par une augmentation de l'aide traditionnelle de **0,55 \$ moins** que celle qui aurait prévalu en l'absence de l'effet d'éviction

Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 35



Enseignements

- Plaider pour une complémentarité entre l'aide au développement et les BPI : ces derniers peuvent accroître l'efficacité de la première (désenclavement par des infrastructures ou la stabilité financière internationale peuvent augmenter le rendement des projets d'aide nationaux dans la santé, l'éducation...). Ce qui est important est la pertinence des BPI pour les besoins des pays en développement
 - Création de nouveaux mécanismes de financement dédiés aux BPI afin d'éviter cet effet d'éviction sur l'aide traditionnelle qui demeure nécessaire pour faire face aux besoins grandissants des populations
- ⇒

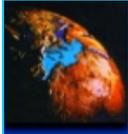
Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 36



Enseignements

- ⇒ Création de fonds régionaux destinés aux principaux BPI : APD, privés, contributions des pays bénéficiaires, contributions de caractère mondial (biodiversité, changement climatiques), ces fonds faciliteront une synergie avec les objectifs du PAM en apportant plus de ressources, mais surtout plus de visibilité.
- Un réaménagement institutionnel séparant l'aide traditionnelle de l'aide aux BPI est nécessaire pour trouver un compromis entre une aide affectée (BPI) et l'aide traditionnelle (utilisée librement par le bénéficiaire dans des projets)
 - Importance de la coopération régionale : projets régionaux ; si ces activités ont le caractère de BPI, cela ne signifie pas qu'elles sont toutes mis en œuvre dans le cadre de projets régionaux (« coopération régionale »)

Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 37



Financement interne

- Besoin de financement
- Faible niveau des recettes fiscales par rapport au PIB (entre 13% et 28%)
- déficit public (entre 1,6% et 16,9%)
- déficit du compte courant (entre 1,1% et 16,2%)
- Service de la dette (entre 17% et 51% des exportations)

Atelier régional Financement et coopération pour le DD en Méditerranée 3-4 juin 2004 38

4. **Analyse régionale sur les faiblesses de la région, une mobilisation insuffisante des acteurs pour le DD : principales conclusions (Georges Corm, consultant international)**

Caractéristiques de l'économie méditerranéenne

- Une économie léthargique et non innovante
 - *Tendance historique lourde*
 - *Maintenue par le caractère rentier pris par l'économie méditerranéenne*
- Une économie rentière
 - *L'exportation de main d'œuvre et de cadres*
 - *Exploitation maximum des sources de rente*
 - ✓ Tourisme
 - ✓ Transport
 - ✓ Energie
 - ✓ Foncier (en relation avec la démographie)
 - ✓ Géopolitique
 - *Monopole du secteur bancaire sur l'épargne*

Absence de définition des responsabilités des acteurs du DD

1. Le secteur privé

- La maximisation du profit ne peut être le seul objectif des activités du secteur
- Nécessité de respecter l'environnement et de payer les matières premières naturelles à leur juste coût (carrières, bords de mer ou de fleuves, eaux, sables, forêts, etc.)
- Contribution à la Recherche et développement dans tous les secteurs productifs et amélioration permanente de la qualité des produits
- Acceptation des règles de base de la compétitivité sur le marché local
- Acceptation de la responsabilité sociale de l'entreprise, notamment du point de vue de la création d'emplois et de la formation du capital humain
- Intégration du secteur informel par le développement des formules de sous-traitance

Absence de définition des responsabilités des acteurs du DD

2. Le secteur éducatif

- L'objectif des activités du secteur ne doit pas être défini abstraction faite des conditions du milieu local et des défis économiques et sociaux du pays
- Les étudiants doivent recevoir une formation adaptée aux besoins de l'économie du pays et de ses entreprises afin d'éviter l'émigration des éléments les plus capables
- L'université doit être en contact permanent avec les associations patronales
- Contribution des universités et Instituts d'études supérieures à la Recherche et développement en coordination avec l'Etat, les collectivités locales, les associations patronales et professionnelles, les sociétés privées

Les piliers du développement durable

- Le secteur privé
 - Les sociétés
 - Les chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture
 - Associations patronales professionnelles et sectorielles
 - Ordres des professions libérales (ingénieurs, avocats, médecins, pharmaciens...)
 - Le secteur informel (à intégrer dans l'économie)
- Le secteur éducatif
 - Ecoles secondaires
 - Ecoles techniques et professionnelles
 - Universités et Instituts d'études supérieures
 - Centres de recherche
- Les collectivités locales
 - Municipalités
 - Départements et arrondissements
 - Biens Wakfs

Le DD en Méditerranée

Du cercle vicieux au cercle vertueux

Cercle vicieux

- *Manque de dynamisme entrepreneurial*
- *Insuffisance d'emplois*
- *Fuite des cerveaux*
- *Basse productivité*
- *Double déficit des finances publiques et des comptes extérieurs*
- *Manque de ressources financières*
- *Augmentation de la pauvreté et du chômage*
- *Augmentation de la dégradation de l'environnement*
- *Accroissement de la fuite des cerveaux et baisse de la productivité*
- *Augmentation du manque de dynamisme entrepreneurial*
- *Baisse des ressources financières disponibles pour le DD*

Cercle vertueux

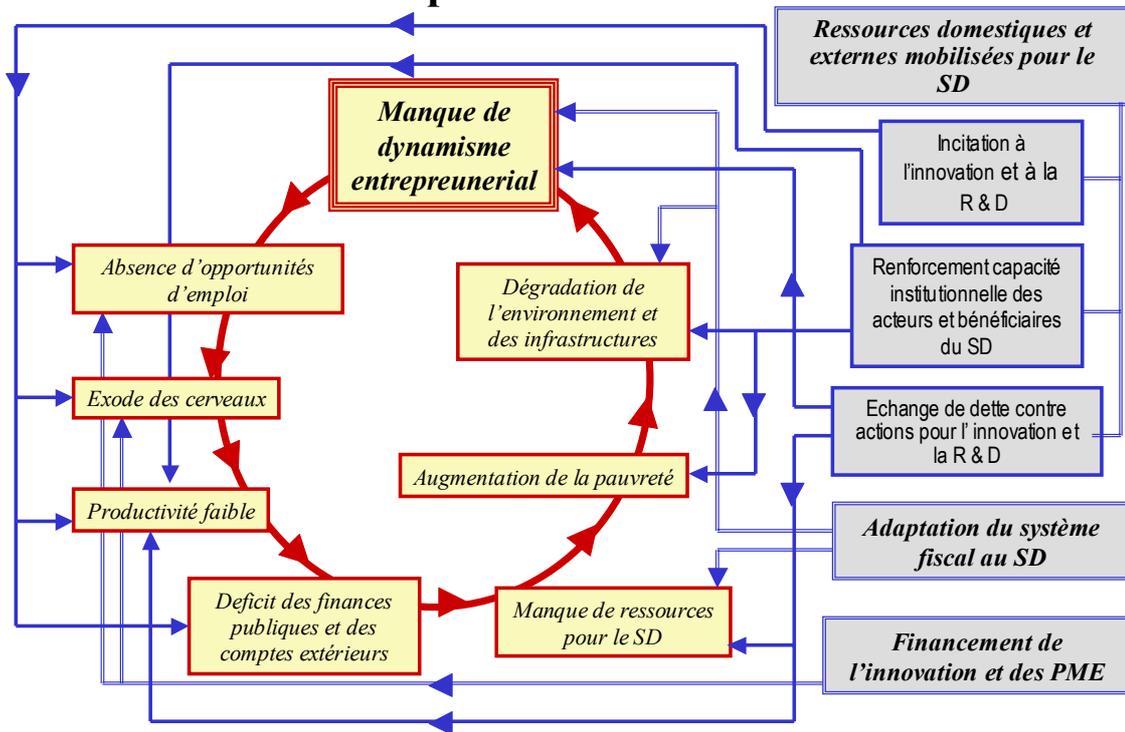
- *Ressources locales et extérieures mobilisées pour le DD*
 - Encouragement à l'innovation et la R & D
 - Développement des capacités institutionnelles des acteurs du DD
 - Echange de dettes contre des actions pour l'innovation et la R & D
 - Adaptation du système fiscal au DD
- *Opportunités d'emploi pour les travailleurs qualifiés et les diplômés des universités*
- *Amélioration de la gestion de l'économie*
- *Productivité accrue de l'économie*
- *Nouvelles ressources financières pour le DD*

Absence de définition des responsabilités des acteurs du DD

3. Les collectivités locales

- Les collectivités locales doivent être le pivot du DD et elles doivent élaborer une vision détaillée du DD et de la préservation de l'environnement au niveau local
- Elles doivent travailler de concert avec les sociétés du secteur privé, les ordres professionnels et les associations patronales, ainsi que le secteur éducatif pour développer cette vision et la mettre à exécution
- Elles doivent disposer de plus de moyens humains et financiers pour être en mesure d'accomplir leur mission

Le développement soutenable en Méditerranée : Rompre le cercle vicieux



Matrice des actions de DD

1. Décentralisation des responsabilités économiques
 - Renforcement du rôle des collectivités locales
2. Aménagement du rôle du secteur public
 - Renforcement du rôle de la régulation
 - Renforcement de la fiscalité pour le DD et l'innovation
3. Intégration de la fonction d'enseignement dans la vie économique
 - Liaison avec les activités économiques pour assurer les débouchés et limiter la fuite des cerveaux
4. Dynamisation du rôle du secteur privé
 - Passage d'une attitude rentière à un dynamisme technologique

Matrice des actions de DD

1. Décentralisation des responsabilités économiques

Politiques internes

- Renforcement du rôle des collectivités locales
 - *Moyens financiers accrus et péréquation*
 - *Réhabilitation des capacités techniques*
 - *Décentralisation des dépenses*
 - *Création de SDR et de Fonds d'investissements régionaux*
 - *Modernisation de la législation*

Mécanismes de coopération

- Augmenter les programmes d'aides vers les CL
 - *Décentraliser l'aide publique et diminuer les financements nationaux au profit des infrastructures urbaines et rurales des CL*
 - *Augmenter les assistances techniques dans le domaine des eaux et des déchets*
 - *Conversion de dettes en moyens financiers pour les CL*
 - *Jumelages financiers*

Matrice des actions de DD

2. Aménagement du secteur public

Politiques internes

- Renforcement du rôle de la régulation
 - *Modernisation de la législation économique pour lutter contre l'abus de biens sociaux*
 - *Plan d'occupation des sols et renforcement des normes environnementales*
 - *Modernisation de l'appareil judiciaire*
 - *Revalorisation des traitements de la fonction publique*
 - *Création d'autorités de régulation*
- Renforcement du rôle de la fiscalité pour le DD
 - *renforcer la fiscalité directe*
 - *pénaliser les activités rentières*
 - *subventionner le capital-risque*
 - *décentraliser la fiscalité*

Mécanismes de coopération

- Centrer les programmes d'AT sur les mécanismes de régulation
- Création de taxes méditerranéennes sur l'environnement
- Assistance à la réorientation de la fiscalité sur la R & D, l'innovation et l'amélioration de la qualité des produits

Décentralisation des responsabilités économiques

3. Intégration de la fonction d'enseignement dans la vie économique

Politiques internes

- Liaison avec les activités économiques
 - *Financement de laboratoires de R & D*
 - *Contacts avec associations patronales et professionnelles*
 - *Contacts avec les firmes multinationales*
 - *Planification des formations en coordination avec l'Etat, les CL et le secteur privé*
- Mise en place d'indicateurs de performance liés au succès des emplois assurés aux étudiants

Mécanismes de coopération

- Conversion de dettes en création de laboratoires et actions de R & D
- Intensification des échanges universitaires et techniques
- Subventions aux traductions d'ouvrages scientifiques et techniques

Décentralisation des responsabilités économiques

4. Dynamisation du rôle du secteur privé

Politiques internes

- Renforcement des associations patronales et professionnelles
 - *Création de laboratoires et de centres de R & D*
 - *Création de comités d'éthique des affaires*
 - *Développement de la profession comptable pour plus de transparence*
 - *Participation à la planification et l'organisation du marché du travail et la formation continue*
- Encouragement des investissements dans les industries liées au DD

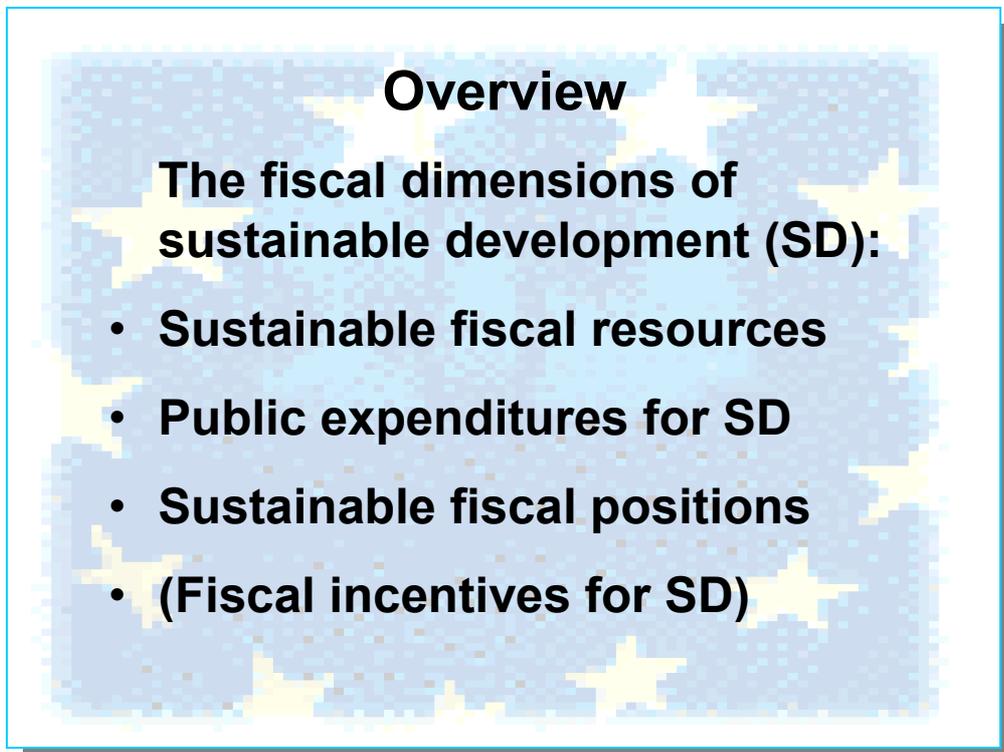
Mécanismes de coopération

- Conversion de dettes en création de laboratoires et actions de R & D
- Jumelage d'associations patronales

L'outil financier pour le DD

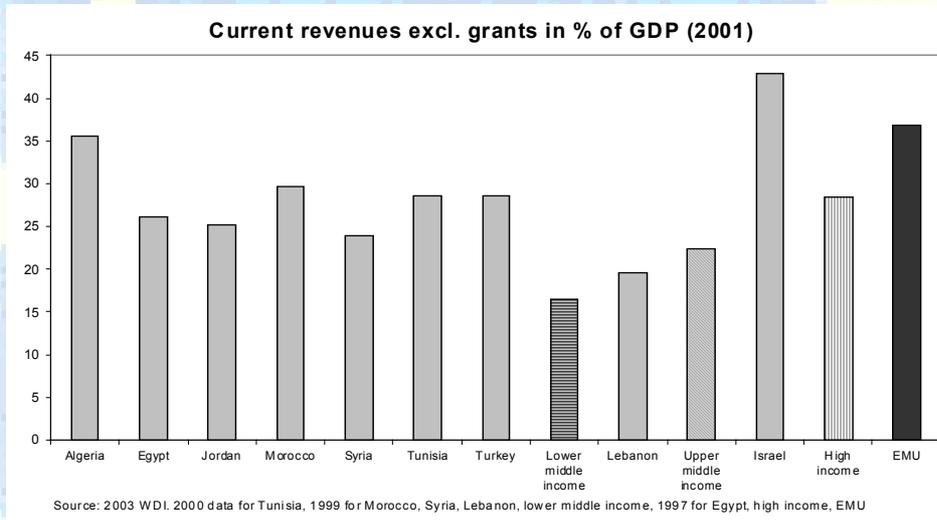
- Développement du micro-crédit
- Développement du capital risque (échelle locale, échelle régionale)
- Financement des actions de sous-traitance locales
- Financement des collectivités locales
- Financement des associations patronales et professionnelles
- Orientation de l'épargne des émigrés vers l'investissement

5. **Fiscal reforms and sustainable development in MED countries: the potential of financial resources (Michaela Dodini, European Commission)**



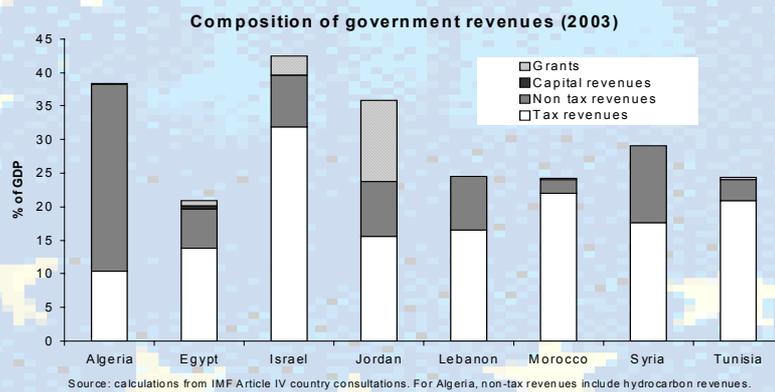
Sustainable fiscal resources?

- Relatively high level of revenues



Sustainable fiscal resources?

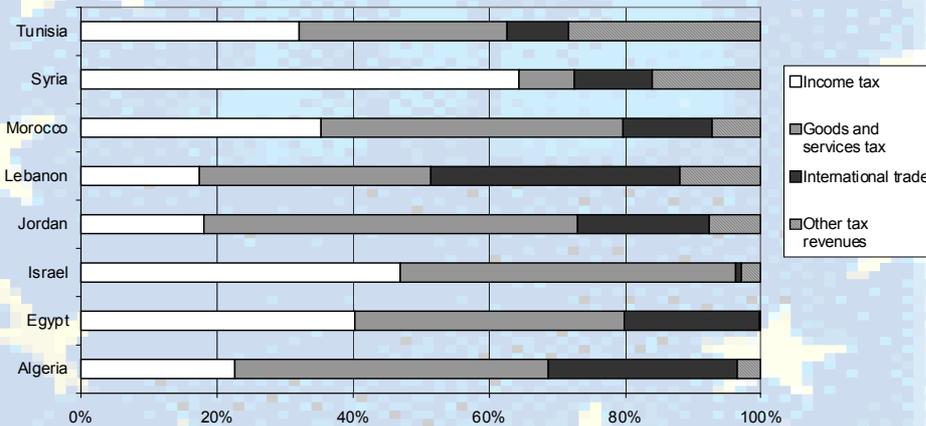
- Financial sustainability of “rent” revenues



Sustainable fiscal resources?

- Equity and efficiency issues

Breakdown of tax revenues (2003)



Source: calculations from IMF Article IV country consultations. Central government. Goods and services tax: excluding taxes on hydrocarbon revenues in Algeria; GST in Jordan; indirect taxes in Morocco; includes surcharges and excises in Syria. International trade taxes: custom duties in Algeria, import taxes in Israel and Morocco, custom duties and foreign trade tax in Syria.

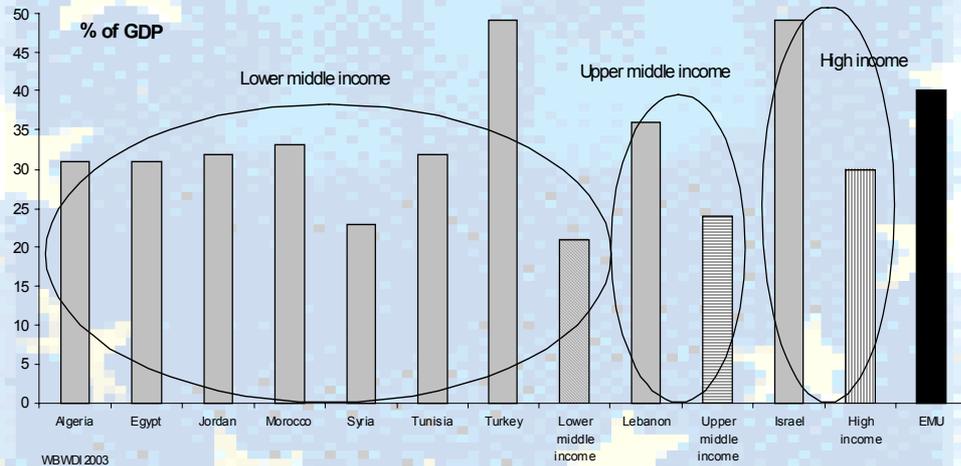
Fiscal revenue reforms in the MED:

- Sustainable use of “rent” resources
- Direct and indirect taxation reforms (for equity and efficiency)
- Improved tax enforcement and administration

Public expenditures for SD

- Relatively large governments

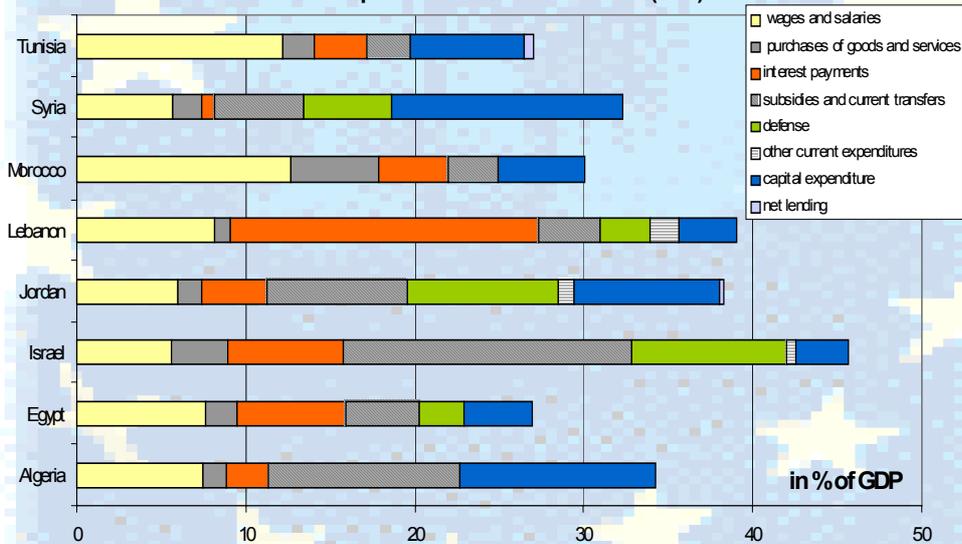
Central government expenditures (2001)



Public expenditures for SD

- The role of the state

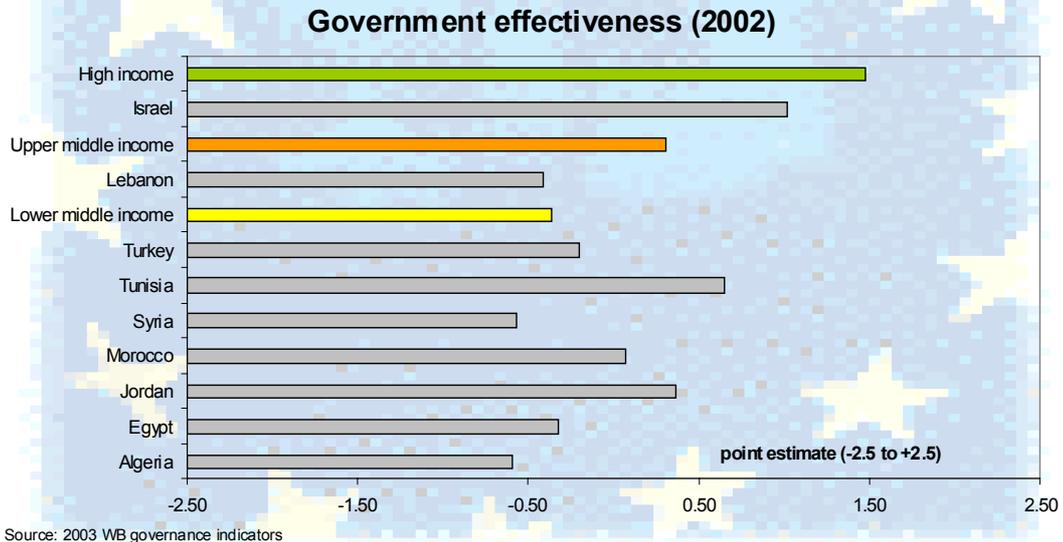
Public expenditures and their breakdown (2003)



Source: calculations from IMF Article IV country consultations.

Public expenditures for SD

- Expenditures' efficiency and effectiveness



Fiscal expenditure reforms in the MED:

- Review the role and size of the state
- Public administration reform
- Increased focus on results (PERs, etc.)

Sustainable fiscal positions

- Long-run financing ability and debt sustainability

Long-run financing ability (2003 data in % of GDP)

	Algeria	Egypt	Israel	Jordan	Lebanon	Morocco	Syria	Tunisia
deficit excl. grants	3.3	-3.1	-9.1	-13.1	-14.6	-5.5	-3.5	-3.1
gross debt	42	114	106	101	185	68	32	59

Incentives for sustainable development behaviour

- Fiscal incentives (environment, human capital, R&D, etc.)

Conclusions

- **Scope to improve fiscal revenues and expenditures**
- **Continue efforts for long-term fiscal sustainability**
- **Fiscal policy ought to better reflect SD objectives**
- **2004 Economic review of EU Mediterranean Partners**

6. Les collectivités locales françaises et le développement durable (Eric Flamand, Responsable développement durable, Banque Dexia)

*Commission Méditerranéenne de Développement Durable
Sophia-Antipolis - le 3 juin 2004*

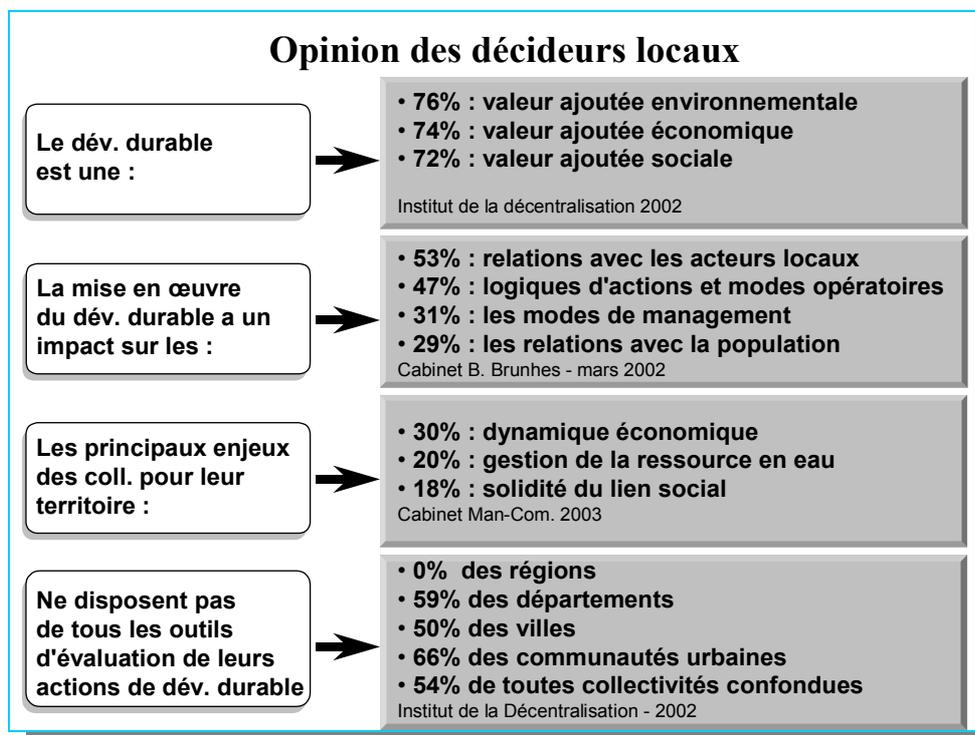
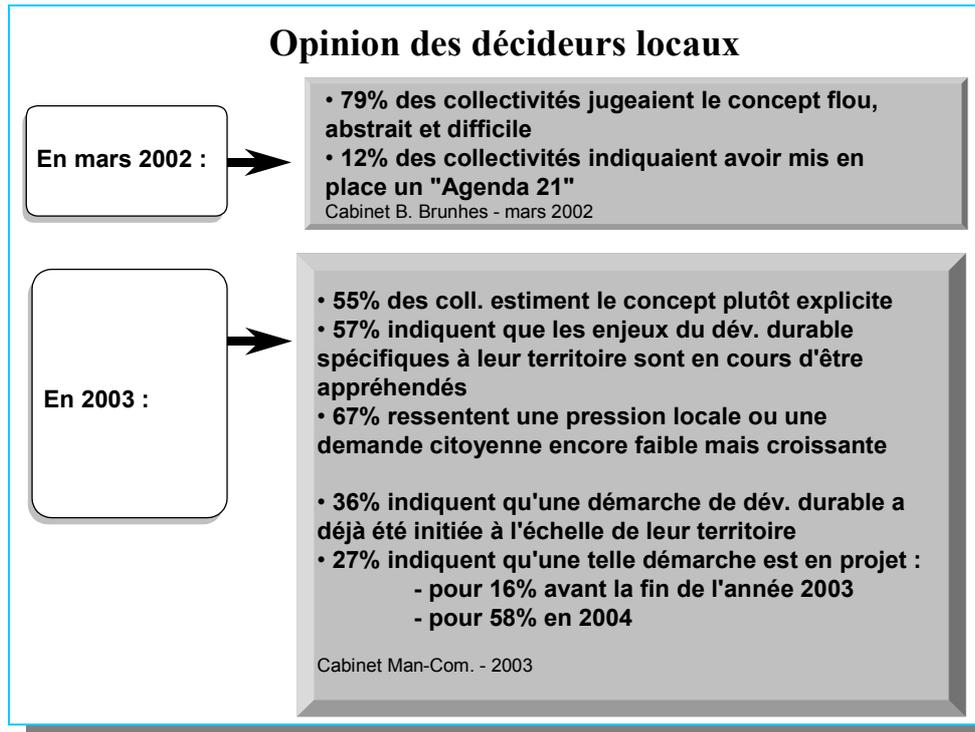
**“ Les collectivités locales françaises
et le développement durable ”**

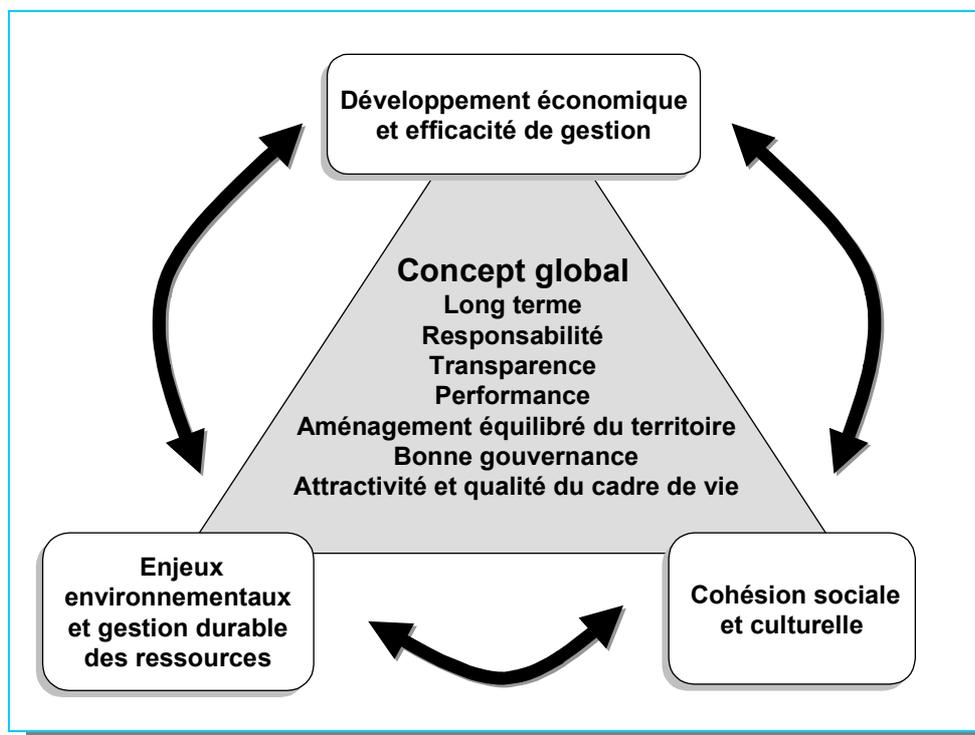
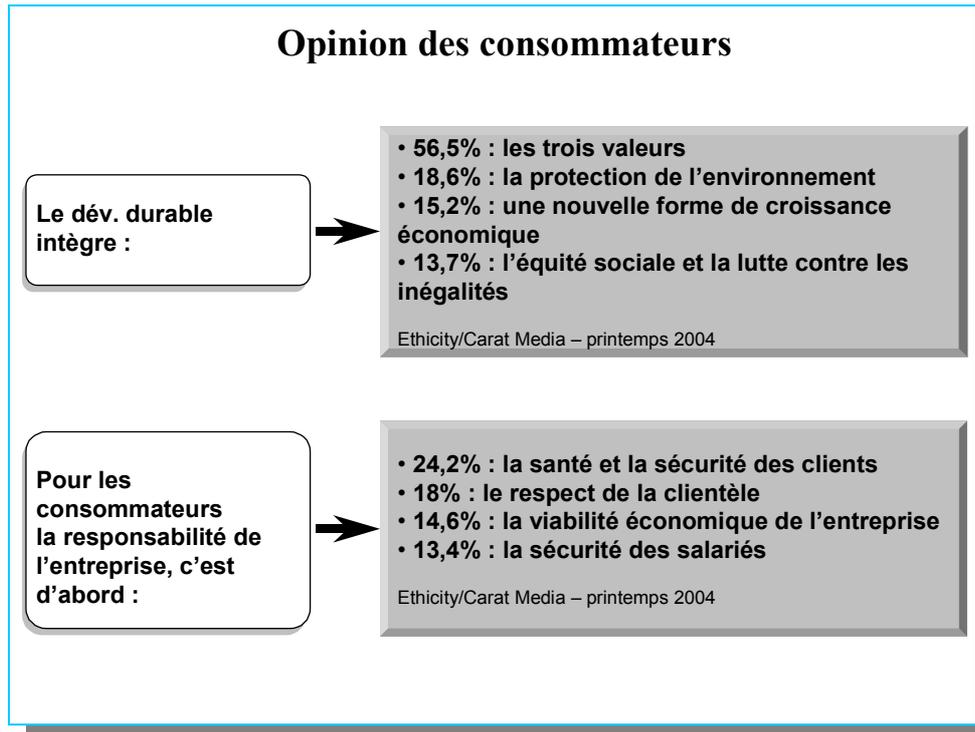
*Eric Flamand
Responsable développement durable
Dexia*

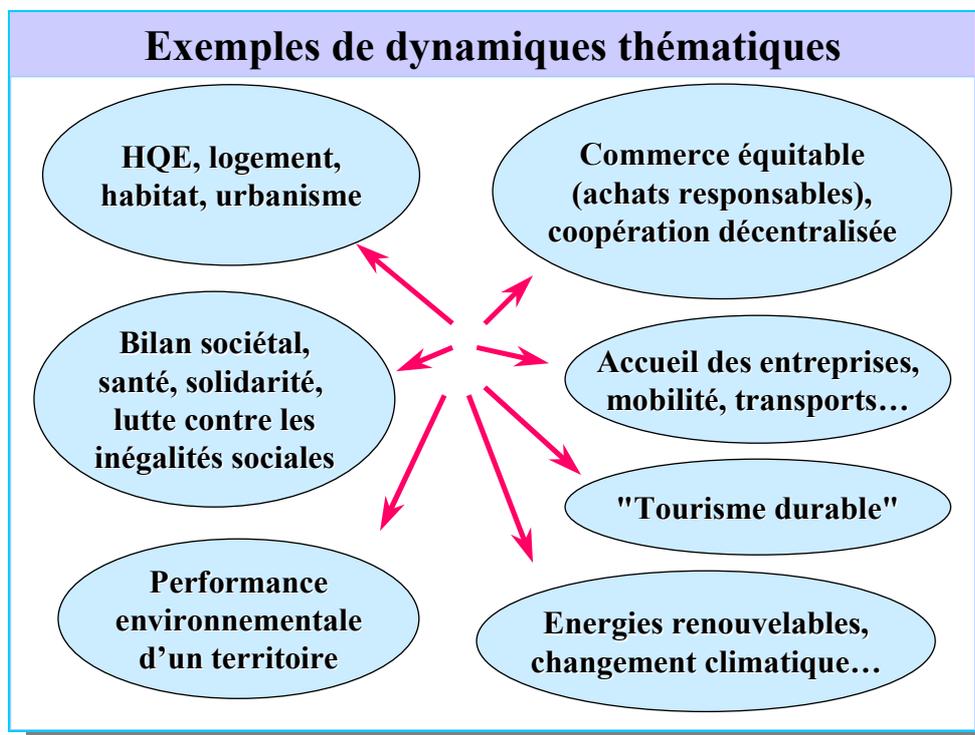
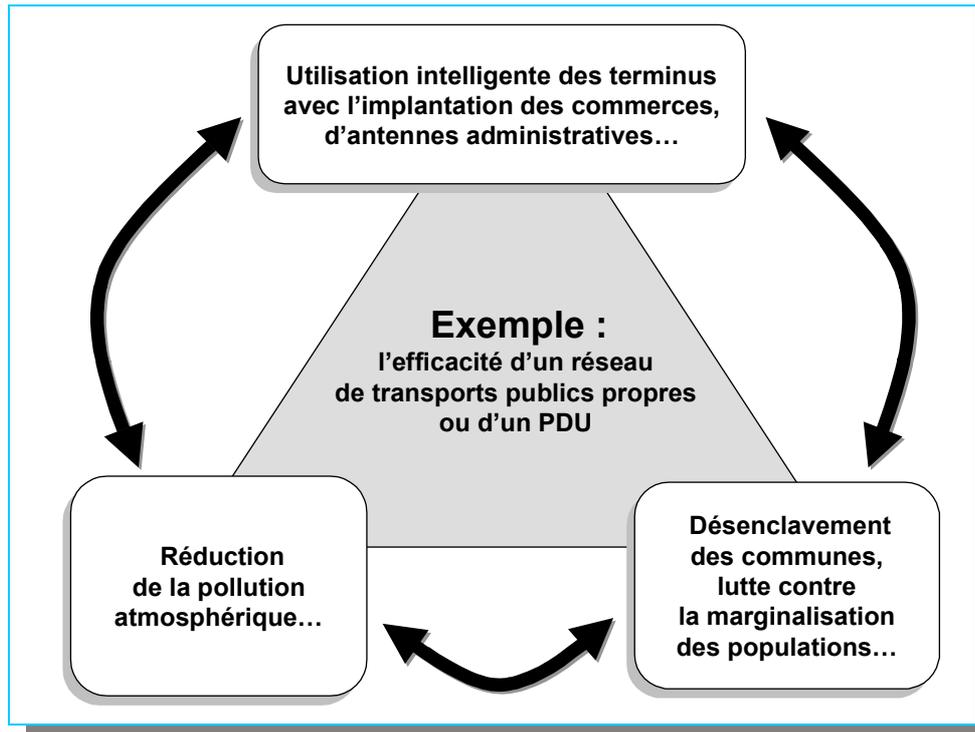


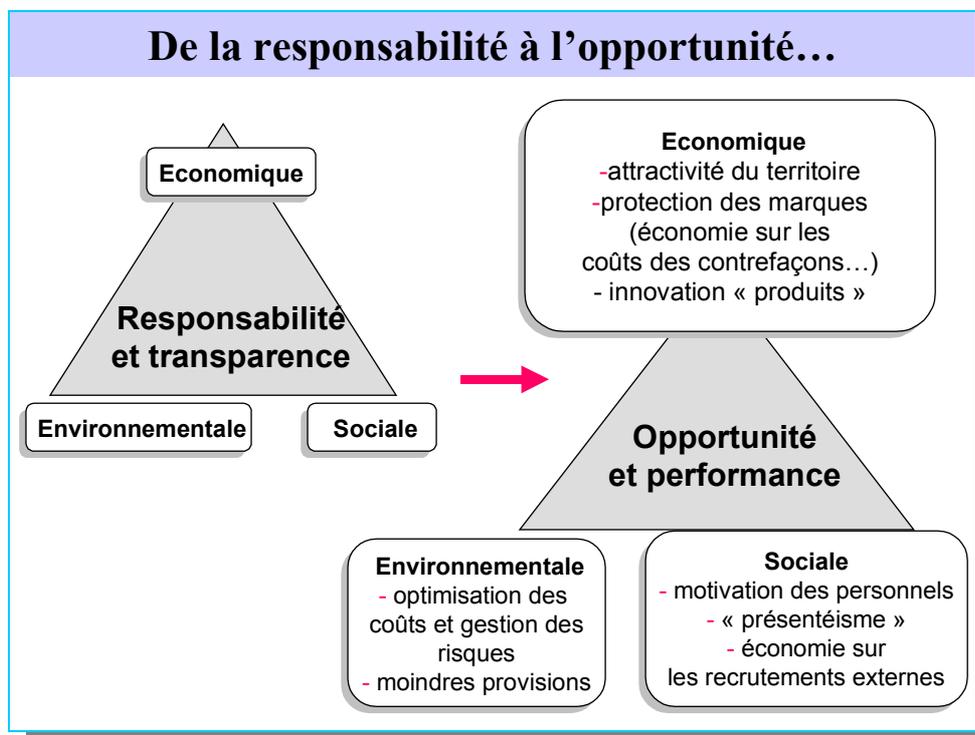
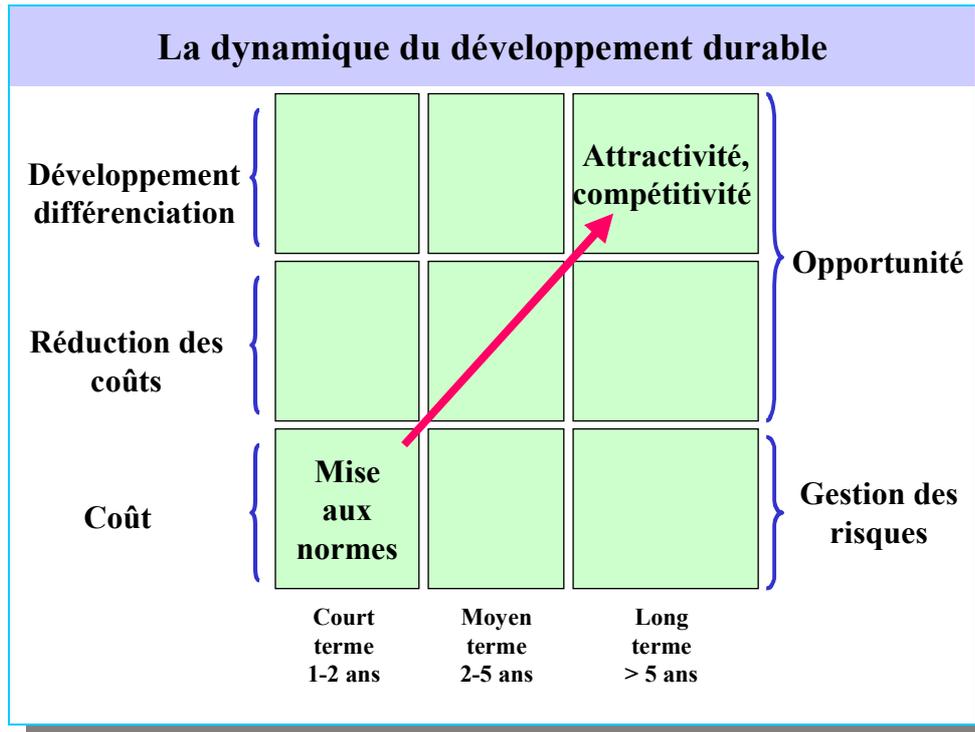
**Quelques réponses de Dexia / questionnements
de la "durabilité"**

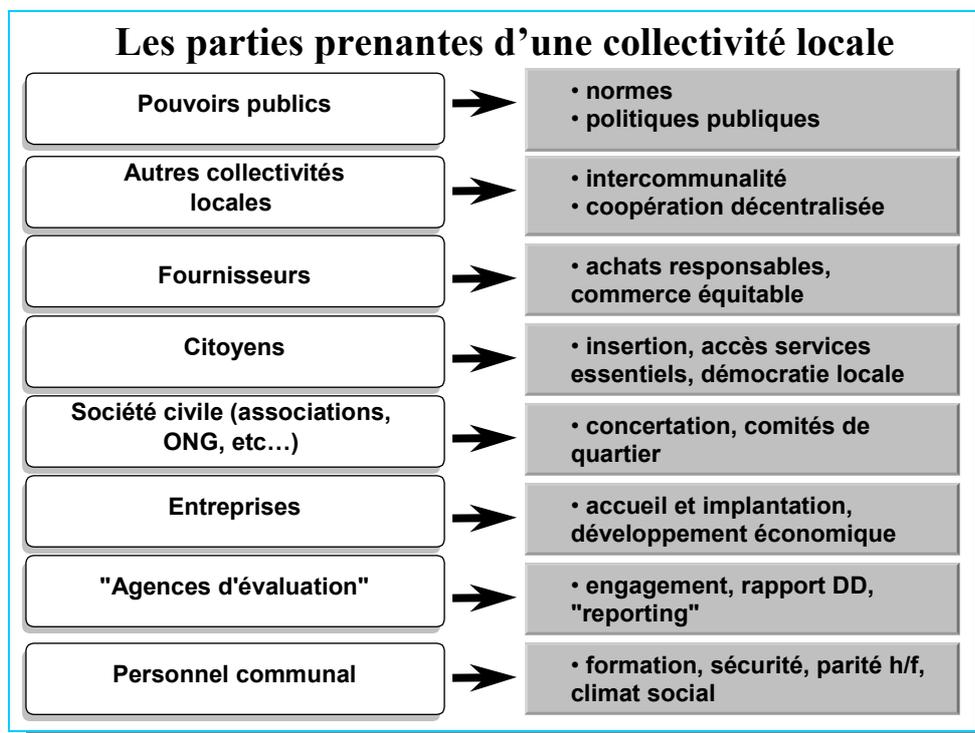
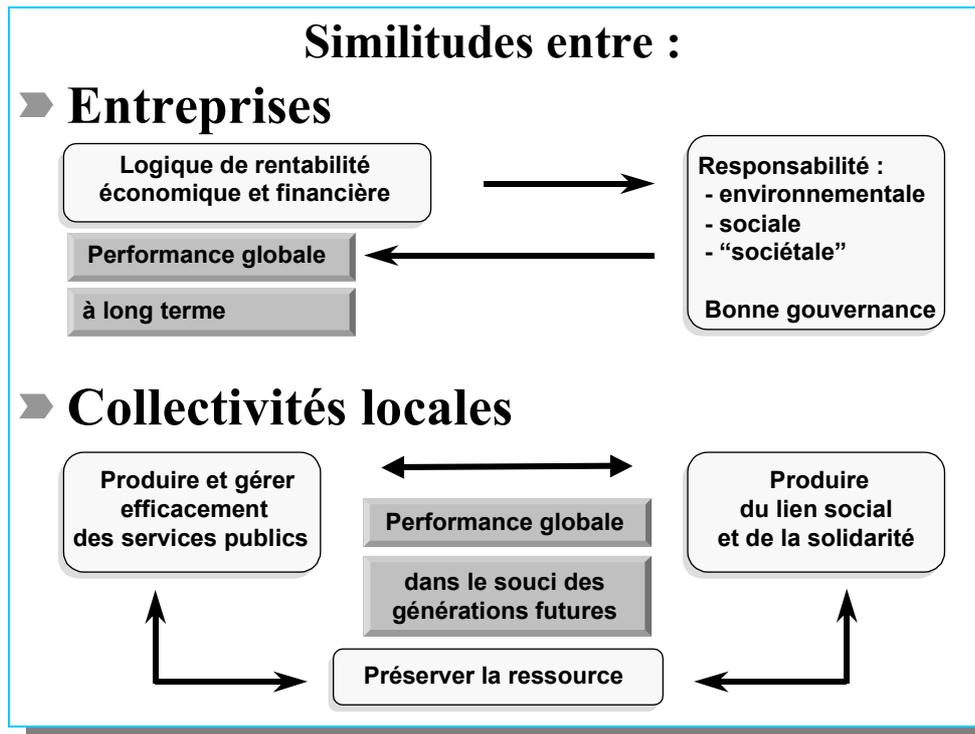
S'approprier des indicateurs et des bonnes pratiques	➔	• Recherche d'un référentiel • Rubans du DD
S'interroger sur ses marges de manoeuvre	➔	• Analyses financières • Accompagnement / projets (eau, HQE...)
Bâtir une stratégie d'emprunt à long terme	➔	• Ingénierie financière
S'interroger sur le mode de gestion le plus "durable"	➔	• DSP, MOP, PPP ?
Favoriser la mixité sociale et un habitat évolutif	➔	• Location avec Option d'Achat
Acquisition ou location ?	➔	• LLD de véhicules propres • Location financière de bacs de tri selectif
Optimiser la gestion interne des Ressources humaines	➔	• Dexia Sofaxis

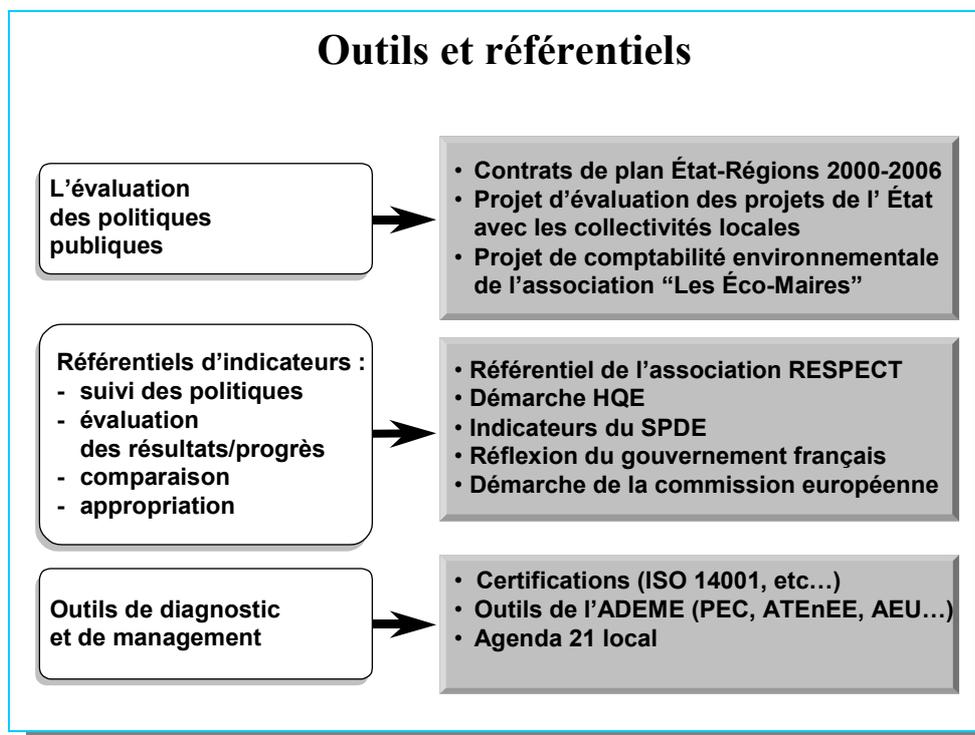
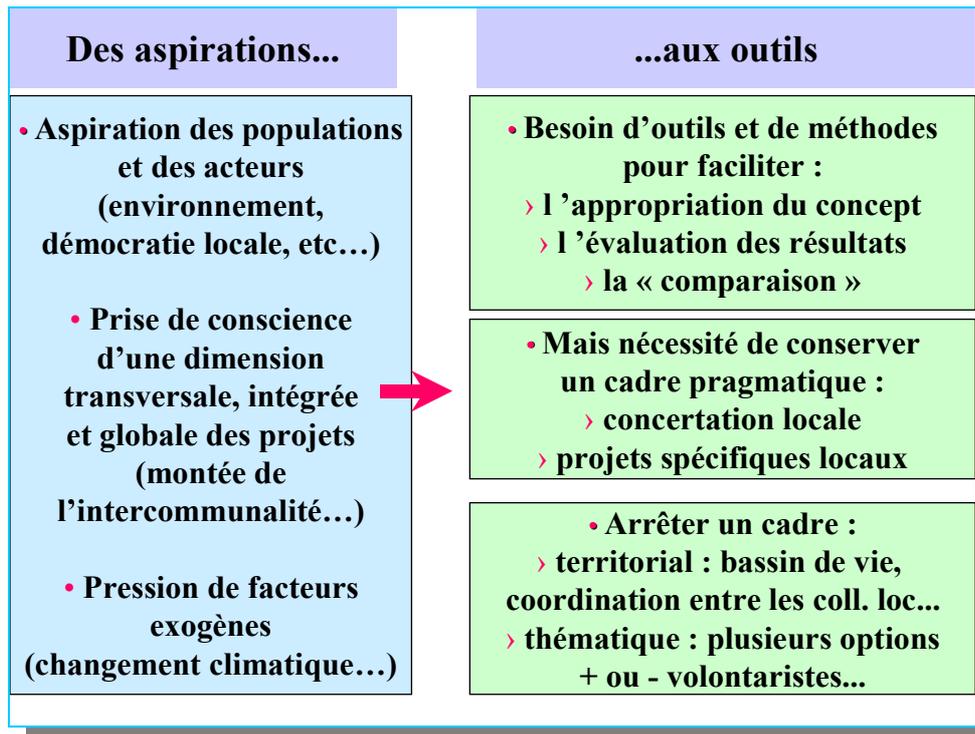


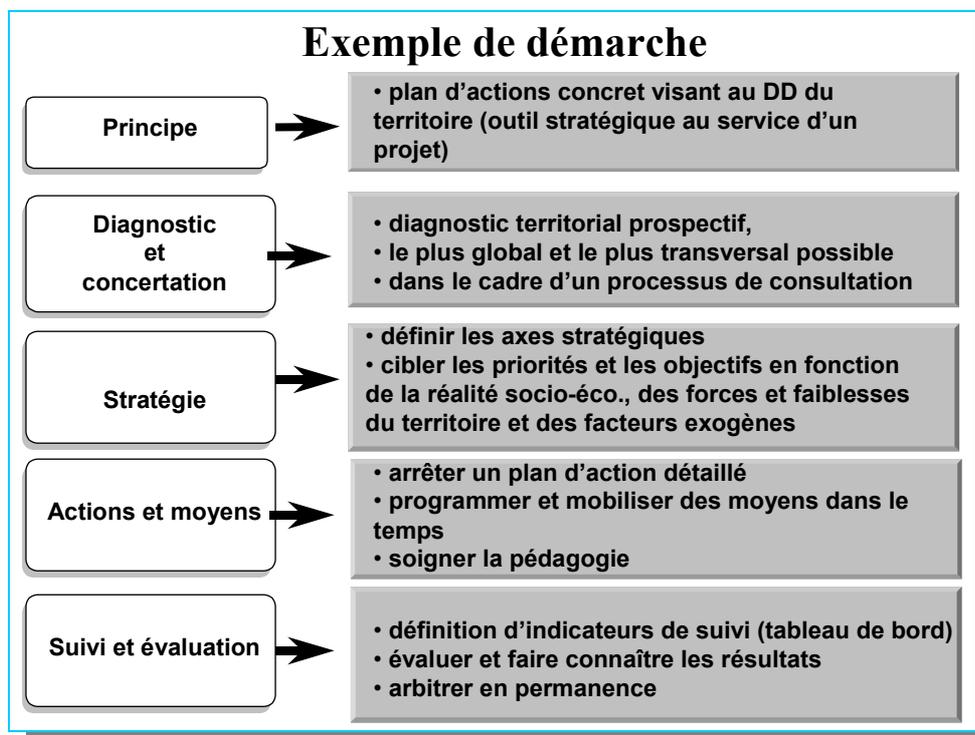
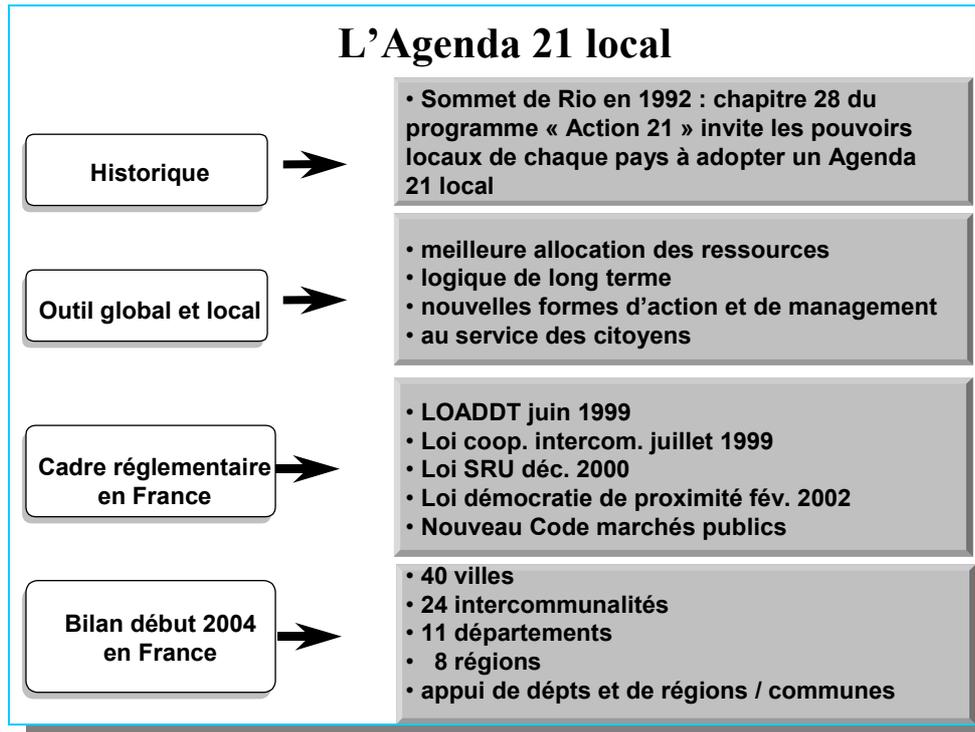


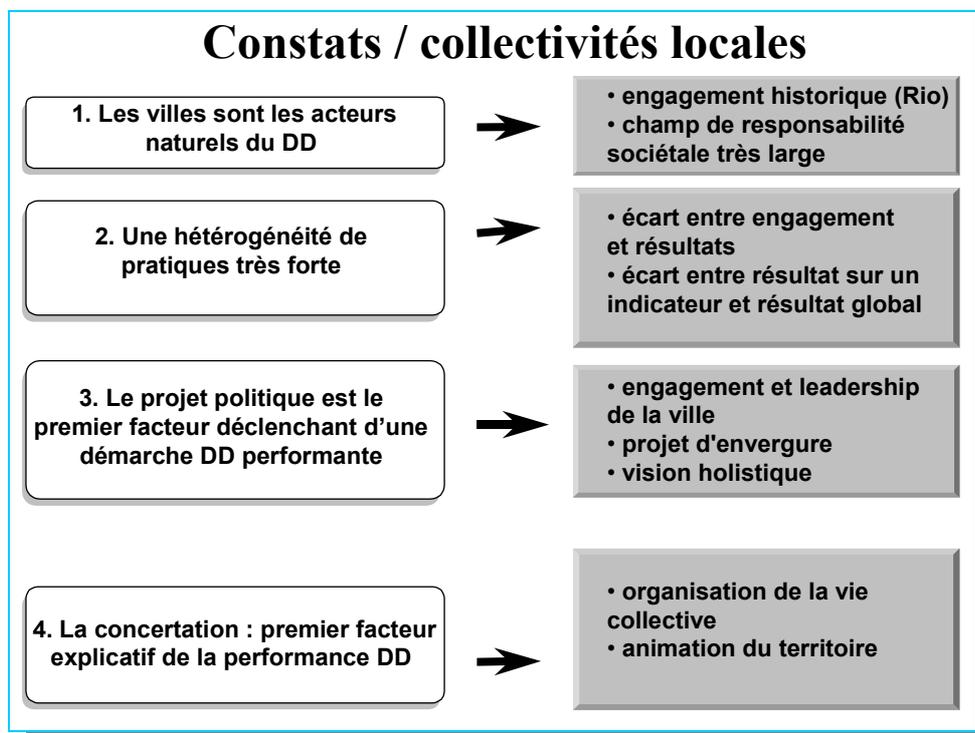
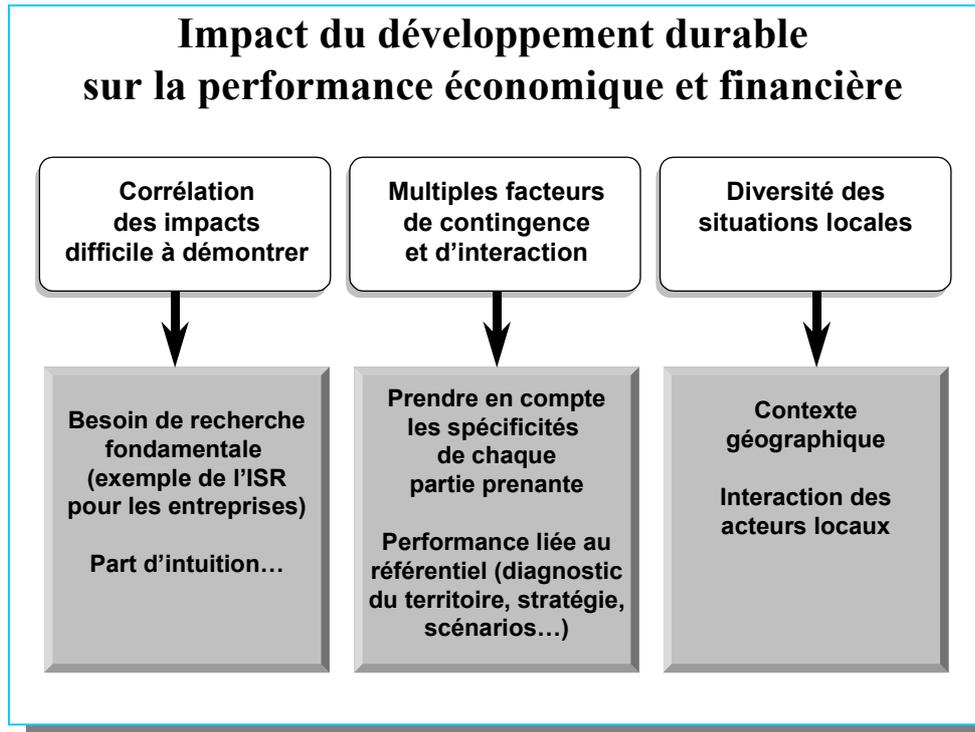












Constats / collectivités locales

5. Un projet important et/ou médiatisé peut cacher des déficiences dans certains domaines



- actions ponctuelles peu efficaces / politique globale

6. Certaines thématiques du DD sont + complexes



- HQE
- lutte contre les nuisances sonores

7. La taille de la ville et la complexité de son organisation locale constituent des freins importants aux démarches de DD



- complexité du réseau de transport
- forte densité urbaine
- empilement des responsabilités

8. La forte identité culturelle favorise la prise en compte du DD



- patrimoine culturel
- langues régionales
- traditions historiques

7. Financement du secteur de l'eau au Maroc (Abdelkader Berrada, Professeur à l'Université Mohamed V de Rabat¹)

Les développements consacrés au secteur de l'eau au Maroc sont loin d'être complets. Il n'empêche qu'ils permettent d'établir un diagnostic inquiétant une fois pris en compte les exigences du développement durable. La gestion publique de cette ressource vitale qu'est l'eau et des activités qui en dépendent présente des faiblesses structurelles manifestes auxquelles il va falloir remédier.

1) Ampleur et caractéristiques des financements extérieurs

Les financements extérieurs qui ont profité au secteur de l'eau entre 1956 et 2002 avoisinent 7,5 milliards \$. Ce montant n'englobe pas les prêts étrangers accordés à la Caisse Nationale de Crédit Agricole avec la garantie de l'Etat et dont une proportion en constante augmentation bénéficie à l'agriculture irriguée.

En moyenne, le secteur de l'eau absorbe à lui seul presque 40% des emprunts publics extérieurs civils. Même si un trend baissier s'affirme progressivement depuis le début de ce siècle, aucun autre domaine ne s'est révélé aussi attractif pour les bailleurs de fonds étrangers. Dans ces conditions, il n'est guère étonnant d'apprendre que le Maroc figure parmi les dix principaux bénéficiaires des flux financiers internationaux destinés au secteur de l'eau. En 1995-96, deux autres pays africains en faisaient également partie (Égypte et Tunisie) et en 1997-2001, un autre seulement (Égypte).

La réalisation des investissements programmés dans ce secteur est dans une large mesure tributaire de cette source de financement. Dans le cas des barrages, le taux de couverture est proche de 79%. Il atteint presque 85% s'agissant des projets d'aménagement de nouveaux périmètres irrigués et dépasse légèrement 70% concernant les projets de réhabilitation des réseaux d'irrigation.

Les financements extérieurs sont pour l'essentiel d'origine bilatérale et/ou multilatérale. Les fonds d'origine arabe y occupent une place de premier plan. Ils représentent 63,4% des concours étrangers réservés aux barrages et 31% de ceux affectés aux aménagements hydro-agricoles.

L'Union Européenne prend elle aussi une part active à ce niveau avec respectivement 30 et 34% du total. Le reste est à mettre surtout et à des degrés divers à l'actif de la BIRD, de la BAD, et de la JBIC.

Un autre trait caractéristique de ce type de ressources est la préférence marquée des bailleurs de fonds pour la formule de cofinancement. L'idée d'une minimisation/partage des risques n'est certainement pas étrangère à ce choix. Ainsi, sur un trentaine de barrages examinés, les opérations de cofinancement ont concerné dix sept ouvrages et porté sur 81,7% de l'enveloppe globale des prêts accordés.

Cela étant, la question se pose de savoir si une « coopération financière internationale » de ce type s'inscrit-elle dans la logique du développement durable ? Plusieurs indices donnent à penser que cette condition est encore loin d'être remplie. Certains découlent de la répartition sectorielle et intra sectorielle des financements extérieurs, d'autres de la nature et du coût de ces derniers et le reste de la coordination qui doit prévaloir dans ce domaine d'importance.

Les concours extérieurs sont très inégalement répartis entre les différentes activités qu'englobe le secteur de l'eau. 41,1% du total jouent à l'avantage de l'édification des barrages à but spécifique pour la plupart d'entre eux (irrigation), 29,5% intéressent l'équipement des

¹ Cette intervention reprend les principales conclusions de l'étude Nationale sur le secteur de l'eau au Maroc réalisée par l'auteur à la demande du Plan Bleu.

périmètres irrigués, 16,4% l'eau potable et dans une moindre mesure l'assainissement, 6,6% portent sur le volet institutionnel (amélioration des capacités techniques et administratives, libéralisation des prix, adoption d'une réglementation étoffée et simplifiée, application d'un système de tarification adéquat et de méthodes de gestion participatives etc.) et enfin 6,4% seulement correspondent à des dons octroyés surtout par l'Union Européenne et affectés pour une large part à la petite et moyenne hydraulique et à l'eau potable en milieu rural.

D'autres types de déséquilibres non moins préjudiciables méritent d'être connus. Il s'agit d'abord du peu d'intérêt attaché à la petite et moyenne hydraulique en comparaison avec la grande hydraulique. Ainsi, en prenant en compte le total des crédits étrangers acquis au titre du programme national d'irrigation, la part de la petite et moyenne hydraulique n'excède pas 12% au moment où celle des grands périmètres irrigués atteint 88%. À quelques exceptions près (KFW, FIDA/PNUD, AFD), les bailleurs de fonds étrangers optent délibérément pour des projets générateurs de devises afin de se prémunir contre d'éventuels risques de non remboursement. À l'évidence, le fait de reléguer au second plan le secteur de la petite et moyenne hydraulique qui regroupe un grand nombre de paysans aux moyens limités dessert la cause du développement durable. Ce déséquilibre persistant se retrouve à un autre niveau et produit le même résultat, étant motivé par des considérations similaires. Le gros des concours d'origine étrangère va en effet aux investissements d'extension de capacité et non aux investissements de remise en état des équipements en place (entretien, réhabilitation etc.) Dans le cas des réseaux d'irrigation, les premiers absorbent 86,1% des fonds de cette nature alors que les seconds 13,9% seulement. Il se trouve que ces derniers étaient financés dans une large mesure par la Banque Mondiale jusqu'à l'an 2000 et que depuis c'est la BEI qui a pris la relève sans pour autant en faire une priorité.

La nature et, partant les conditions de ce mode de financement prédominant prouvent de leur côté qu'il s'en faut encore de beaucoup pour que la ressource eau soit traitée en tant que bien public mondial. Grosso modo, l'aide publique au développement se réduit à 10% seulement du total des financements extérieurs mobilisés au profit du secteur de l'eau. Et qui dit APD dit « prêts et dons accordés à des conditions financières libérales par des sources publiques en vue de promouvoir le développement et le bien-être économique ». L'UE joue un rôle essentiel à ce niveau. « Les aides non remboursables octroyées sur le budget de la communauté perdent cependant de leur attrait chaque fois qu'elles sont liées à des crédits de la BEI. Dans ce cas de figure, « l'aide communautaire et les crédits BEI accordés dans le cadre de protocoles financiers avec les pays du Maghreb servent en grande partie à financer l'achat de biens et services européens ». Les financements concessionnels qui correspondent eux à « des prêts internationaux assortis de conditions plus favorables pour l'emprunteur que celles qui peuvent être obtenues normalement sur le marché » représentent approximativement 40% du total et sont d'origine arabe essentiellement (93%). Ils sont certes avantageux, mais il n'en reste pas moins que les conditions de financement uniformes appliquées à des projets complémentaires sans doute mais dont l'utilité diffère soulèvent plus d'une question. Des trois catégories de concours extérieurs destinés au secteur de l'eau, les prêts non concessionnels demeurent donc les plus importants. Ils y interviennent pour au moins la moitié du total. Il s'agit de « prêts assortis de conditions en vigueur sur les marchés de capitaux privés ou de conditions voisines ». La BIRD, la BAD et la BEI sont à des degrés variables les principaux pourvoyeurs de fonds de cette nature. Les lignes de crédits de la Banque Mondiale, de loin le plus importantes, se distinguent par trois traits dominants au moins. Tout d'abord, elles sont avec celles de la BD et la BEI les plus coûteuses. Ensuite, le taux d'intérêt pratiqués pénalisent plus les projets, peu nombreux d'ailleurs, qui sont susceptibles d'améliorer le niveau de vie de la population rurale vulnérable et de préserver l'environnement. Enfin, la Banque Mondiale applique d'une période à l'autre des taux d'intérêt uniformes à l'ensemble des activités financées, qu'il s'agisse des autoroutes, des hôtels, des hôpitaux, de écoles, des barrages ou des périmètres irrigués, des équipements d'eau potable et d'assainissement entre autre. Le secteur de l'eau tombe ainsi sous le coup d'un traitement standard.

Les emprunts extérieurs publics coûtent plus cher que ne le laisse apparaître l'examen des taux d'intérêt. Ceci résulte de l'effet conjugué de trois facteurs, à savoir les variations du cours de

change, le poids des commissions et un manque de synchronisation des échéances des prêts avec la durée de gestation des projets. Ainsi, les crédits de la BIRD dont une partie reste à rembourser à fin 2002 se sont appréciés de 29%, ce qui signifie que les fluctuations de taux de change jouent en longue période dans le sens d'une aggravation de la charge de la dette extérieure. Par ailleurs, cette dernière est majorée d'au moins 5% sous l'effet des commissions d'engagement et/ou de service. Le défaut de concordance entre la structure des échéances des prêts et la durée de gestation des projets génère pour sa part des surcoûts qui obèrent les finances publiques. C'est que souvent, le remboursement prend effet avant l'achèvement des projets, voire avant l'expiration du délai de déblocage du montant global du crédit. C'est que les échéances coïncident rarement avec la période où les investissements commencent à produire leurs effets. C'est que le mode de remboursement dominant n'est pas suffisamment adapté aux projets financés qui sont pour bon nombre d'entre eux à longs délais de maturation. Les prêts étrangers affectés au secteur de l'eau ne sont pas réellement des prêts à remboursement progressif et encore moins des prêts à durée variable.

2) Les principales faiblesses de la gestion publique de l'eau

2.1. Manque de cohérence

Il s'agit tout d'abord d'une politique qui **manque de cohérence**. Ce défaut de cohérence patent découle en premier lieu du fait que le décideur public s'est pendant longtemps attaché à construire des barrages, souvent de grande taille, qu'à garantir un emploi judicieux des ressources en eaux qu'ils permettent de mobiliser. À cela s'ajoute en second lieu le fait de privilégier, en matière de gestion de la demande d'eau, les agriculteurs par rapport aux ménages et aux autres consommateurs. Concernant l'approvisionnement des ménages en eau potable, le décideur public fait peu de cas des besoins de la population rurale ; il en est de même de la population urbaine qui vit dans les bidonvilles et les quartiers « d'habitat clandestin ». Le défaut d'une gestion intégrée de l'eau tient par ailleurs au fait de s'employer à produire plus d'eau qu'à lutter contre les différentes formes de pollution qui affectent sa qualité et la rendent impropre à la consommation.

Dans l'ensemble, la place de second rang réservée aux dépenses récurrentes en comparaison avec les dépenses d'investissement, confirme pour sa part l'absence d'une vision cohérente. L'insuffisance persistante des dépenses consacrées au développement des ressources humaines et la recherche scientifique ne signifie pas autre chose. Résultat : les taux de perte en eau d'irrigation et potable sont exagérément élevées au Maroc (>30%).

2.2. Coût excessif

La gestion publique de l'eau souffre d'une autre faiblesse, à savoir **son coût excessif**. Celui-ci est lié tantôt à un excès et/ou un défaut d'infrastructure économique, tantôt à des capacités administratives et techniques déficientes, tantôt à des choix technologiques inadéquats. Les pertes en tous genres associées à ces distorsions sont élevées. D'autres coûts occultes proviennent de ce que beaucoup de politiques et de technocrates ne voient dans les projets publics que des occasions de profit sans rapport avec leur rentabilité économique ou sociale. C'est pour cela qu'ils jettent leur dévolu sur les projets susceptibles de bénéficier de financements extérieurs d'origine arabe en particulier.

La place démesurée des crédits étrangers dans le financement du secteur de l'eau et surtout les conditions peu favorables qui caractérisent l'octroi d'une proportion élevée d'entre eux expliquent pour leur part le coût excessif de cette politique. La gestion publique de l'eau produit également d'autres effets néfastes qui se font sentir en permanence aussi bien sur les équipements hydro-agricoles que sur les milieux naturels et humains.

2.3 Manque d'équité

Elle présente une autre faiblesse structurelle, à savoir **qu'elle est loin d'être équitable**. La gestion publique de l'eau pose problème en termes d'équité dans la mesure où la préférence de l'Etat va surtout aux gros exploitants, aux ménages urbains « solvables », aux zones du « Maroc utile », aux grands barrages destinés essentiellement à l'irrigation, etc. Les finances publiques portent fortement la marque de ces choix qui s'écartent largement des exigences du développement durable. La crise profonde qu'elles traversent n'est pas étrangère à la logique de socialisation des coûts et de privatisation des bénéfices. À moins de tirer les leçons de l'échec de telles pratiques, l'effet boomerang ne s'arrêtera pas de sitôt. Quand le visa devient le rêve de la vie pour les jeunes et les moins jeunes, l'Etat n'a de choix que de se résoudre à monter deux chevaux à la fois, celui du développement économique et social et celui de l'égalité économique.

3) Perspectives d'avenir

Afin d'imprimer au secteur de l'eau une orientation favorable au développement durable, une série de réformes s'impose d'urgence. Il importe dès lors de redéfinir les priorités publiques dans un domaine d'une importance capitale, d'élaborer une politique de financement et de tarification conséquente et de procéder à des aménagements institutionnels majeurs.

3.1. Redéfinition des priorités

La redéfinition des priorités répond à la nécessité de combler le déficit persistant en matière d'eau potable et d'assainissement, de mettre correctement en valeur le patrimoine hydro-agricole existant et de préserver les ressources hydriques. Le recentrage des activités de l'Etat en ce sens n'est toutefois concevable que moyennant un gel des programmes d'extension des grands périmètres irrigués et de construction de nouveaux barrages à cette fin. La baisse des réserves en eau constatées durant la dernière décennie au Maroc rend d'ailleurs indispensable une mesure pareille. Encore faut-il arriver à vaincre la résistance des groupes d'intérêt publics et privés influents qui tirent avantage des investissements publics de cette nature? Une action concertée des acteurs internationaux du développement durable et des principaux bailleurs de fonds est de nature à affaiblir l'influence de ces lobbies.

L'eau potable et l'assainissement

En milieu rural, environ la moitié de la population n'a pas encore accès à **l'eau potable**. Concernant l'autre moitié, ce qu'on ne précise pas c'est qu'elle est loin d'être approvisionnée régulièrement en raison de la fréquence des coupures d'eau dans plusieurs localités en été surtout. En milieu urbain, par contre, le taux de desserte moyen est d'environ 90%. En fait, ce taux descend à 70% dans les grandes villes et à 60% dans les villes moyennes lorsqu'on prend en compte la population périurbaine. De même, le nombre des villes qui connaissent des coupures d'eau durant l'été augmente sans cesse.

Le déficit actuel en matière d'eau potable demeure donc important. Il est chiffré à quelques 350 millions de m³ par an. L'accroissement de la population rend chaque année les besoins à satisfaire sur ce plan nettement plus élevés encore. À l'horizon 2010, le volume supplémentaire d'eau potable à fournir atteindra 500 millions m³ au lieu de 350 mm³ actuellement (y compris les besoins de l'Administration et de l'industrie et du tourisme).

La satisfaction des besoins en eau potable et industrielle d'ici à l'an 2010 passe par un plan d'action intégré. Il s'agit en même temps de réduire les pertes d'eau courante constatées et d'accroître les capacités de production. Le taux de pertes en eau enregistré dans de grandes villes où opèrent des régies publiques est de 35%. Il dépasse ainsi la moyenne internationale et ne connaît pratiquement aucune amélioration. Le réseau d'adduction d'eau courante est généralement en mauvais état faute non seulement de crédits d'entretien et de réhabilitation suffisants, mais également de travaux correctement exécutés ou de matériaux et d'équipements

de bonne qualité. On estime à 5 milliards de dirhams au minimum le coût des investissements nécessaires pour ramener le taux de pertes de 35% actuellement à 20% en 2010. Malgré tout, la satisfaction des besoins en eau courante reste dans une large mesure tributaire d'investissements d'extension de capacité. Il faudrait pour cela mobiliser plus de ressources en eau superficielle et/ou souterraine et ne pas écarter aussi, en complément, la solution de traitement des eaux usées. La construction de nouveaux barrages de taille moyenne ou petite destinée essentiellement ou exclusivement à l'approvisionnement régulier des villes en eau à usage domestique et industriel s'avère nécessaire. Le programme d'alimentation du monde rural en eau courante en cours de réalisation depuis 1995 (PAGER) doit lui aussi faire l'objet d'une attention plus grande et drainer plus de fonds. Le programme d'extension de capacité à réaliser d'ici l'an 2010 nécessite une enveloppe au moins égale à 15 milliards de dirhams.

Les besoins en matière **d'assainissement liquide** sont encore plus importants. Le schéma directeur d'assainissement liquide de 1994 (SDAL) n'a que partiellement été suivi d'effet. L'infrastructure d'assainissement fait cruellement défaut en milieu rural. Il en est de même dans les espaces urbains qui regroupent les bidonvilles et les quartiers d'habitat « clandestin ». Pour le reste, les réseaux d'assainissement sont mal entretenus quand ils ne sont pas vétustes. Toujours est-il que les eaux usées d'origine domestique ou industrielle échappent pour l'essentiel aux opérations d'épuration. La pollution de l'eau constitue d'ailleurs au Maroc la principale source de dégradation de l'environnement et les pertes annuelles à ce titre sont évaluées à 16 milliards de dirhams sur un total de 20 milliards. Mis à part les villes où opèrent des sociétés concessionnaires étrangères (Casablanca, Rabat-Salé, Tanger et Tétouan), un programme d'urgence en matière d'assainissement pour la période 2004-2010 coûterait 22 milliards de dirhams environ dont 8 milliards affectés au milieu rural et 5 milliards au bassin de Fes-Sebou, de loin le plus important et le plus pollué du pays. La conservation des ressources hydriques dans des proportions jugées sans danger pour les milieux naturel et humain est à ce prix.

Au total donc, 42 milliards de dirhams seront nécessaires sur la période 2004-2010 pour pouvoir répondre correctement aux besoins en eau des ménages et de l'industrie et réduire au minimum les risques de maladies et de dégradation de l'environnement liés à la pollution des ressources hydriques. Ceci revient pratiquement à accroître de 75% en moyenne annuelle les montants affectés actuellement à ces activités et à multiplier par cinq ceux affectés à l'assainissement.

Le patrimoine hydro-agricole

Une gestion intégrée des ressources en eau compatible avec une stratégie de développement durable repose aussi sur une mise en valeur appropriée du patrimoine hydro-agricole et foncier existant. Plusieurs actions complémentaires conditionnent la réalisation de cet objectif d'ici l'an 2010. Il convient tout d'abord **d'équiper les terres dominées par les barrages mais non encore aménagées**. Celles-ci s'étendent sur près de 120.000 hectares qui relèvent pour les trois quarts de la grande hydraulique et pour le quart restant de la petite et moyenne hydraulique. Au niveau des grands périmètres, il est surtout question de la zone du Gharb dont la mise en eau est prévue à partir du barrage Al Wahda achevé en 1997/1998. Le rythme d'aménagement annuel doit de ce fait être porté de 3.000 hectares actuellement à 17.000 hectares à partir de 2004. Le coût global de ce programme est évalué à 12 milliards de dirhams. Dans le cas d'espèce, qui dit extension des terres irriguées ne dit pas construction de nouveaux barrages. Il s'agit plutôt de rentabiliser et le barrage Al Wahda et les terres dominées par ce barrage. Tout projet de construction de nouveaux barrages destinés exclusivement ou principalement à l'eau d'irrigation doit donc être gelé. C'est le cas notamment du barrage Mechraâ Lahjar dont le coût global est estimé à 4,3 milliards de dirhams et le financement proposé aux gouvernements libyen et russe.

Parallèlement à l'aménagement des terres dominées par les barrages, une action d'envergure s'impose en faveur **d'une réduction des pertes d'eau à usage agricole**. Depuis plusieurs années déjà, les pertes d'eau se chiffrent à 3,5 milliards de mètres cubes, soit

approximativement l'équivalent de 23% de la capacité normale de l'ensemble des barrages et 50% de leurs réserves en eau au 10 janvier 2002. Les gaspillages d'eau observés dans la durée s'expliquent autant par l'envasement des barrages (1 milliard m³) que par des conditions peu propices à un emploi judicieux d'une ressource aussi vitale (mauvais état des réseaux d'irrigation, systèmes et/ou techniques d'irrigation inadéquats, régimes fonciers désuets: 2,5 milliards m³). La réalisation d'une économie d'eau de 1,2 milliards m³ à l'horizon 2010 coûtera 8 milliards de dirhams environ. Il sera question d'opérations aussi bien de désenvasement des barrages et de réhabilitation intégrale et/ou ponctuelle de réseaux/systèmes d'irrigation (canaux, digues, bornes d'irrigation, réseaux d'assainissement, équipements hydromécaniques et électromécaniques des stations de pompes, équipements d'irrigation localisée etc.) que de maintenance et de remembrement des terres.

Dans l'ensemble, un programme de valorisation du patrimoine hydro-agricole adapté autant que faire se peut aux exigences du développement durable nécessitera 20 milliards de dirhams sur la période 2004-2010. Mis à part les dépenses de désenvasement et de protection des bassins versants, les crédits d'investissement (nets d'amortissement de la dette publique extérieure) alloués chaque année aux aménagements hydro-agricoles devront donc tripler par rapport à leur niveau de 2002 (794/2,5 milliards de dirhams) et présenter une structure plus équilibrée. La préservation des ressources en eau occupe une position de premier rang dans le cadre du plan d'action proposé. Le secteur de la petite et moyenne hydraulique se voit lui aussi accorder une attention plus grande.

3.2. Adoption d'une stratégie de financement intégrée

La réalisation du programme de mise à niveau du secteur de l'eau est inconcevable en l'absence d'une stratégie de financement intégrée. Ceci suppose tout d'abord une prise en compte des besoins pluriannuels de financement aussi bien de l'offre que de la demande d'eau. L'évaluation des besoins de financement ne doit pas se limiter par ailleurs aux seules dépenses d'investissement stricto sensu mais inclure également les dépenses récurrentes qui conditionnent leur efficacité.

Une stratégie de financement intégrée suppose au préalable de **reconsidérer les modes de financement en vigueur jusqu'ici**.

Depuis plusieurs années déjà, l'Etat éprouve de plus en plus de difficultés à répondre aux besoins de financement du secteur de l'eau. Cela tient d'une part à ce que l'amortissement de la dette extérieure absorbe chaque année une proportion sans cesse élevée des dépenses d'investissement publiques comptabilisées au profit de ce secteur. Cela tient d'autre part à ce que les flux nets des emprunts extérieurs publics sont négatifs. Cela tient enfin à un système de tarification minorée de l'eau d'irrigation, au faible taux de recouvrement des redevances facturées et à la suspension de l'application de l'impôt agricole depuis 1984.

Les sources de financement extérieures

Jusqu'ici, dans le secteur de l'eau, l'idée qui revient souvent est que bon nombre de projets sont choisis essentiellement en raison de leur éligibilité au financement extérieur plutôt que de leur utilité. « L'une des tâches du gouvernement c'est de mobiliser le maximum de concours extérieurs », pour ce faire, « nous adaptons nos programmes à leurs conditions de financement » ces propos d'un ancien ministre marocain des finances, nommé récemment gouverneur de la banque centrale, expriment un point de vue largement répandu. Cette façon de penser et d'agir est lourde de conséquences. L'aide publique au développement n'a concerné que peu de projets à haute priorité économique et sociale. **La nécessité se fait sentir de lui réserver une place beaucoup plus grande parmi les sources de financement extérieur (2/3, 1/3)**. L'eau est à ériger au rang de « bien public global ». L'aide publique au développement doit dans ces conditions servir en priorité aussi bien à garantir l'accès de la population pauvre aux besoins de base (eau potable, assainissement) qu'à réduire la pollution d'origine hydrique et améliorer les conditions de production des agriculteurs qui relèvent du secteur de la petite et moyenne hydraulique. 2 milliards d'euros seront nécessaires dans ce but pour la période 2004-2010. Sur

ce total, 1,5 milliards d'euros se présentent sous forme de subventions communautaires ciblées au budget de l'Etat et 0,5 M.E. sous forme de prêts de longue durée (30/40 ans) accordés à des taux d'intérêt modiques (inférieurs à 1%/an) à l'instar de ceux de l'agence Allemande KFW. La création d'un **Courant d'Opinion** favorable à l'accord de libre échange Maroc-UE et aux valeurs démocratiques est aussi à ce prix. Cela ne fait aucun doute, qui dit satisfaction des besoins de base dit bien être et, partant, paix sociale.

Afin d'améliorer l'impact positif des concours étrangers, **le financement des dépenses récurrentes doit occuper une place à part entière**. Celles-ci visent en particulier à remettre en l'état les équipements existants et à améliorer la qualité des services rendus. Dans le même ordre d'idées, pour s'assurer de l'emploi efficient des crédits octroyés, **une coordination renforcée des programmes de financement du secteur de l'eau s'avère indispensable**. Il s'agit d'une coordination à la fois verticale et horizontale ; la première intéresse les bailleurs de fonds étrangers dans leur diversité et la seconde les pourvoyeurs de fonds étrangers et l'administration marocaine. L'absence dans les deux cas d'une structure chargée de coordonner les programmes «d'aide» est à l'origine de nombreux dérapages dont les couches sociales économiquement faibles sont pratiquement les seules à en subir les conséquences. Au Maroc, les opérations de cofinancement, pourtant relativement nombreuses, ne doivent pas faire illusion. Elles ne dépassent pas en général le stade d'une coordination superficielle. La coordination, pour aboutir à des résultats probants, doit intéresser aussi bien la conception que la gestion et l'évaluation des programmes d'investissement publics. Elle doit également englober les sources de financement locales, à commencer par les fonds de contrepartie.

Les sources de financement locales

Les sources de financement extérieur conditionnent la réalisation du programme d'action élaboré pour la période 2004-2010 mais ne viennent qu'en complément des sources de financement locales. L'ampleur des besoins qui restent à satisfaire dans le secteur de l'eau dicte l'adoption d'une stratégie claire en la matière. Le financement de l'eau potable et de l'assainissement ne se pose pas dans les mêmes termes que le financement de l'eau à usage agricole. Dans le premier cas notamment la demande sociale ne doit pas être sacrifiée à la demande solvable et la résorption du déficit constaté à ce niveau, loin de se réduire à un problème de tarification appropriée, est surtout tributaire d'un financement public soutenu.

L'eau potable et l'assainissement

Actuellement, un marocain sur trois en moyenne et un habitant sur deux en milieu rural sont privés d'eau potable. De même, l'infrastructure d'assainissement ne concerne que trois marocains sur cinq en moyenne. **Dans la mesure où il s'agit généralement d'une population pauvre, l'offre d'eau potable et d'assainissement ne peut être assurée progressivement que par les dépenses publiques**. Pour autant que les coûts des investissements publics dépassent les possibilités de la population pauvre, il est donc hors de question de les répercuter sur cette catégorie d'usagers. L'affectation à cette fin d'une partie des recettes générées par la privatisation de sociétés publiques est à préconiser. Elle permettra de répondre à des besoins fondamentaux sans avoir à lever de nouveaux impôts. Dans un premier temps déjà, 5 milliards de dirhams pourront être prélevés sur les 14 milliards dhs procurés par la cession de 80% du capital de la Régie des Tabacs au groupe international Altadis. Dans le même ordre d'idées, l'affectation d'office d'ici à l'an 2010 du moins de 15% de la part des collectivités dans le produit de la TVA (1 milliard de dirhams environ par an) au financement de l'infrastructure d'eau potable et d'assainissement est à préférer à d'autres emplois d'une utilité douteuse. D'ailleurs, il n'y a pas meilleur moyen pour un élu local de gagner la confiance des citoyens. Les programmes d'investissement de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) et des régies de distribution d'eau et d'électricité demeurent exagérément prisonnières des contraintes de la demande solvable. Ils sont donc à revoir.

La même remarque vaut pour ce qui concerne **le système de tarification d'eau potable et d'assainissement en vigueur**. La détermination des tarifs est fonction de trois tranches de consommation trimestrielle fixées la première entre 0 et 24m³, la seconde entre 24 et 60m³ et la

troisième au-delà de 60m³. Le tarif est en augmentation d'une tranche à l'autre. Celui relatif à la première tranche est fixé à un niveau relativement bas en réponse en principe à des considérations d'ordre social : éviter de pénaliser les ménages à revenus faibles ou modestes. Dans les faits, ce système de tarification présente deux limites de taille au moins. Tout d'abord, il masque une fiscalisation excessive à des degrés divers. Les tarifs appliqués aux différentes tranches sont grevés d'une multitude de taxes, à savoir la taxe sur les travaux et frais d'intervention dont le taux est de 20%, la TVA sur les prestations de services au taux de 14% et celle sur la consommation d'eau au taux « réduit » de 7%. Par contre, le taux de la TVA sur l'assainissement équivaut à 0%. Les tarifs de l'eau consommée par les ménages urbains comprennent en outre une surtaxe de solidarité affectée au financement du programme d'adduction d'eau en milieu rural. Le système de tarification en cours est, d'autre part, peu favorable aux ménages urbains à revenus faibles ou modestes. Paradoxalement, la consommation d'eau de cette catégorie de la population citadine relève dans une large mesure de la deuxième et/ou troisième tranche dont les tarifs sont plus élevés. C'est que, étant plusieurs familles à occuper une seule et même habitation, la pratique du compteur commun est courante. Il s'agit en plus de familles souvent nombreuses. La limite supérieure de la première tranche (24 m³ par trimestre) est par conséquent facilement dépassée. Une autre anomalie de ce système de tarification tient au fait que la population citadine aisée est moins touchée par les tarifs plafonds qui s'appliquent à partir d'une consommation trimestrielle par compteur supérieure à 60m³. L'arrosage des jardins privés entre autre grâce à l'eau de puits lui revient nettement moins cher.

Afin de rendre le système de tarification en vigueur économiquement et socialement viable, il importe dans un premier temps (1) d'harmoniser et d'alléger la fiscalité portant sur l'eau potable et l'assainissement, (2) de relever la première tranche à 40 m³/trimestre et par abonné tout en l'exonérant de la TVA quand la consommation totale ne dépasse pas ce seuil, (3) enfin de ramener à 50 m³/trimestre au lieu de 60 m³ le niveau de consommation qui marque le passage de la deuxième à la troisième tranche. Le maintien de la surtaxe de solidarité, voir son élargissement à l'assainissement dans le seul but de faciliter l'accès de la population rurale à des besoins de base sont également à préconiser. Son champ d'application ne doit cependant couvrir que la deuxième et troisième tranches de consommation (plus de 40 m³/trimestre). Ces mesures ne sauraient toutefois suffire à garantir la pérennité du réseau d'eau potable et d'assainissement en milieu rural et, partant, l'approvisionnement régulier de la population. L'institution au titre de la TVA d'un taux majoré de 35% sur les produits de luxe pourrait rapporter à l'Etat de quoi faire face à ce besoin. À noter que depuis la suppression du taux majoré en 1993 (30%), les articles de luxe sont imposés au même taux que les produits de grande consommation (20% depuis 1996 contre 19% auparavant), ce qui est en contradiction totale avec le principe d'équité fiscale et sociale². La mesure proposée vise à porter le taux de la TVA de 20 à 35% s'agissant uniquement des articles de consommation somptuaire dont la liste doit être mise à jour. Et c'est le produit de cette taxe de luxe qui doit être affecté dans sa totalité à la couverture des frais aussi bien de maintenance et de réhabilitation de l'infrastructure existante que de préservation du milieu naturel et d'amélioration de la qualité de l'eau potable (850 à 900 millions de dirhams environ par an, soit l'équivalent de 85/90 millions d'euros).

L'eau d'irrigation

À la différence du secteur de la PMH, mais toujours au nom des règles d'efficacité et d'équité, **dans les grands périmètres irrigués, le problème du financement se pose en termes de transfert du gros des charges supportées par le budget de l'Etat aux exploitants**. Le transfert s'opère à des degrés divers par le biais de la tarification de l'eau d'irrigation et de l'impôt agricole.

² Berrada, A., préface à l'ouvrage d'El Akkouchi (2000), A., *Fiscalité et compétitivité de l'entreprise industrielle au Maroc*, Omnia, Rabat, pp.23-25.

Tel qu'il est conçu et appliqué, **le système de tarification pêche par un défaut d'efficacité et d'équité**³. La sous tarification est source d'énormes gaspillages d'eau. Elle s'apparente par ailleurs à une subvention déguisée dont tirent essentiellement profit les gros exploitants. Plusieurs indices prouvent qu'en dépit du rattrapage tarifaire décidé en 1996/1997, l'eau à usage agricole est encore loin d'être payée à sa valeur, ce qui maintient le gros des crédits alloués aux aménagements hydro-agricoles à la charge de l'Etat (80% en moyenne). Ainsi, sur 27 zones tarifaires que compte le Maroc, 12 sont restées à l'écart de tout réajustement tarifaire depuis 1997/1998, y compris celui qui prévoit l'indexation des redevances d'eau d'irrigation sur le taux d'inflation. De même, dans 5 zones, les tarifs appliqués sont inférieurs aux tarifs d'équilibre sous prétexte que les capacités de paiement des agriculteurs sont limitées. En tout cas, jusqu'à présent, les tarifs retenus ne couvrent pas, à des degrés divers, les charges récurrentes du service de l'eau dans leur intégralité, à savoir les frais d'exploitation, d'énergie de pompage et d'entretien du réseau d'irrigation. Les tarifs d'équilibre et effectifs sont en outre calculés abstraction faite du coût des investissements publics réalisés et des intérêts de la dette, ce qui revient à subventionner sans raison valable les gros exploitants et à compromettre à la longue la pérennité de la ressource et des équipements hydro-agricoles. Les taux de paiement des redevances mis en recouvrement sont pour leur part faibles, ce qui se traduit par une accumulation d'arriérés sans cesse élevés et limite la portée des mesures de réajustement tarifaires. En 2001 déjà, le montant des arriérés était estimé par défaut à 500 millions de dirhams, soit pratiquement l'équivalent des redevances facturées émises durant la même année. Les registres comptables des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA), rarement consultés, portent encore les traces d'arriérés qui remontent à plus d'un quart de siècle et qui attendent d'être apurés. Il se trouve qu'une grande part des créances en souffrance est à mettre au passif des exploitants influents, ceux là même qui tirent le plus parti des dépenses publiques et réalisent des bénéfices confortables. L'engagement pris par le ministère des finances, dans le cadre de MEDA II (programme d'ajustement structurel du secteur de l'eau), de mettre en application «un plan d'apurement total sur 5 ans de l'ensemble des arriérés de paiement des redevances dues aux ORMVA» est resté sans suite. Bien au contraire, ce ministère évite d'entrer en conflit avec les gros débiteurs de l'Etat et préfère pour le moment puiser dans les recettes substantielles générées par la privatisation pour faire face aux charges de la dette extérieure des ORMVA. Les crédits d'investissements publics réservés aux aménagements hydro-agricoles s'en trouvent réduits d'autant, ce qui se traduit par des pertes en tous genres. Ainsi, on a mis 7 ans pour réhabiliter 40% seulement des bornes d'irrigation sous pression défectueuses (3700 sur 9500 à réhabiliter) et en 2001/2002 les pertes techniques des ORMVA avoisinaient encore 37% des ressources en eau prélevée.

Une orientation favorable au développement durable reste donc à imprimer à l'action de l'Etat. Celle-ci passe par l'adoption d'un système tarifaire qui intègre les différentes composantes du coût de l'eau. Il s'agit à la fois des dépenses récurrentes et d'investissement, y compris celles relatives à la préservation de la ressource et de l'environnement ainsi qu'au paiement des intérêts de la dette. Il importe également d'instaurer un mécanisme d'indexation automatique des tarifs de l'eau sur le taux d'inflation. Une application en bonne et due forme de ces dispositions aboutirait à doubler les tarifs actuellement en vigueur, soit 0,34 dirhams/m³ au minimum et 1,28 dirhams/m³ au maximum. Des approvisionnements insuffisants et/ou irréguliers en eau risquent toutefois de pénaliser les agriculteurs et de compromettre en conséquence le succès d'une politique tarifaire efficace et équitable. Des normes sont à définir en ce sens et les dépenses publiques doivent présenter une structure et atteindre un niveau tels que les besoins en eau des exploitants puissent être garantis à temps et dans les quantités requises.

³ Pour des développements relatifs à cette problématique complexe de tarification de l'eau à usage agricole, voir entre autres : Newberry, D. (1988), «*Agriculture taxation : the main issues*», in *The theory of taxation for developing countries*, edited by David Newberry-Nicholas Stern, a World Bank Research Publication, Oxford University Press, pp.381-382. Wade, R. (1979), «*The social response to irrigation: an indian case study*», *Journal of Economic Development Studies*, vol. 16, n° 1, pp.3-26.

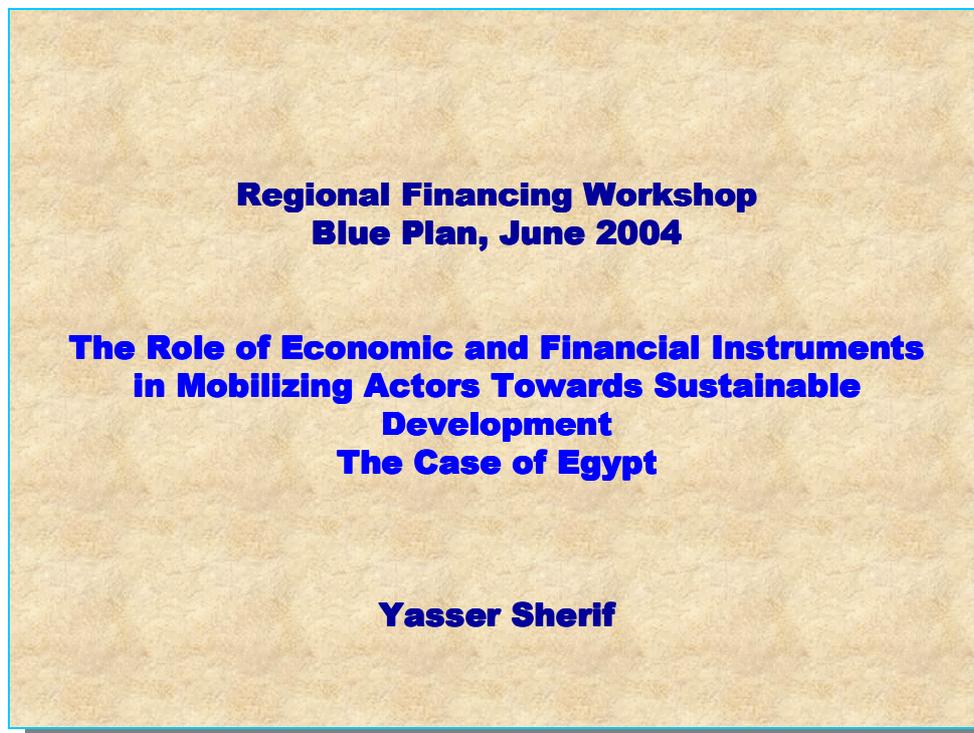
L'impératif d'efficacité et d'équité impose par ailleurs à l'Etat d'abroger la mesure de suspension de l'application de l'impôt agricole qui dure depuis 1984. Dans les périmètres irrigués, les revenus agricoles ont connu une nette amélioration et l'impôt ne commence à jouer qu'à partir d'un seuil d'exonération fixé à 20.000 DHS par an, sans compter les abattements substantiels prévus en faveur de certaines productions agricoles. Toutefois, afin d'écartier tout risque d'imposition sans rapport avec les résultats de la campagne agricole, la règle de la cotisation minimale ne doit plus jouer dans ce cas. La compensation des pertes liées à des conditions climatiques défavorables (sécheresses, inondations etc.) est plutôt fonction d'un système d'assurance généralisé que de la suppression de l'impôt agricole. Outre sa fonction financière et redistributive, l'impôt agricole est censé aussi favoriser un emploi judicieux des ressources naturelles (eau, terre etc.) et c'est ce qui compte le plus.

Considéré dans son ensemble, le programme d'action élaboré pour la période 2004-2010 vise à imprimer au secteur de l'eau une orientation favorable au développement durable. Ce résultat est toutefois tributaire d'un renforcement des capacités organisationnelles de l'Etat autant que de ses compétences administratives et techniques au niveau national comme au niveau régional⁴. Il ne peut également être atteint que moyennant l'adoption de méthodes de travail participatives qui associent les citoyens au processus de prise de décision dans ses différents stades (élaboration, mise en œuvre, évaluation). Enfin, s'engager résolument dans la voie du développement durable revient avant tout à faire grand cas de la thèse selon laquelle « la création d'une société saine, où les tensions et les injustices sont réduites au minimum, réclame que, même au début, la croissance ne prenne jamais le pas sur le « social » ». ⁵ Pour ce faire, l'Etat se doit d'être décentralisé et démocratique.

⁴ Lewis W. A., note 1, pp.389-433. (1968), *Développement économique et planification*, Payot, Paris, pp. 111-112. Stern N.H. (1992), *Le rôle de l'Etat dans le développement économique*, Payot, Lausanne, pp. 41-79. Evans, P. (1992), « *The State and the Politics of Adjustment* », in the *Politics of Economic Adjustment*, edited by Stephan Haggard and Robert R. Kaufman, Princeton University Press, New Jersey, pp.137-181. North D.C.-Thomas R.P. (1980), *L'essor du monde occidental*, Flammarion, Paris, pp.7-30. Entelis, J.P. (1989), *Culture and counterculture in Moroccan politics*, Westview Press, Boulder.

⁵ Lewis W.A. (1968), p. 182. Stern N.H. (1992). Myrdal, G. (1970), *Le défi du monde pauvre*, Gallimard, Paris, pp.57-88, 209-266. Sachs, I. (1977), *Pour une économie politique du développement*, Flammarion, Paris, pp.281-287. Perroux, F. (1981), *Pour une philosophie du nouveau développement*, les Presses de l'Unesco, Paris. Sen, A. K. (1997), *Resources, Values and Development*, Harvard University Press, London, pp.485-508. Rawls, J. (2002), *Théorie de la justice sociale*, éd. du Seuil, Paris, pp.299-374. Chenery et autres (1977), *Redistribution et croissance*, Puf. Robinson, J. (1977), philosophie économique, Gallimard, pp.93-95.

8. The Role of Economic and Financial Instruments in Mobilizing Actors Towards Sustainable Development The Case of Egypt (Yasser Sherif, Environics)



Legally Backed Economic Instruments

Egypt has a large number of economic instruments identified in the relevant laws including:

- Effluent and user charges
- Administrative fees
- Subsidies
- Liability insurance
- Financial enforcement incentives: performance bonds, liability, compensation

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

General Status

The potential use of these instruments towards environmental upgrading is not fully utilized

- Lack of institutional structure to implement market based instruments and collect the charges;
- Weak monitoring capabilities;
- Resistance by polluters, especially in a context of ineffective enforcement of environmental regulations; and
- The fear that such instruments may cause adverse social and economic impacts.

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

Other Economic Instruments

Include schemes specifically addressing:

- Used lead batteries
- Empty beverage glass bottles
- Vehicles conversion to natural gas
- Environmental charge on cement industry
- User charge for solid waste management services
- Oil recycling
- Donor funds targeting industrial pollution

These have had a better record of performance, as they have clearer targets and scope.

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

Focus on Locally Based Instruments

- External finances have their use, but cannot independently address the needs
- The analysis of a sample of 23 major industrial facilities show that only 50% of the investments needed for compliance were undertaken in the last 5 years (out of which only 25% are donor supported)
- As Egypt is no longer eligible for IDA (WB) loans, new and mainly local, mechanisms for sustainable finance of environmental investments should be developed; and
- Local priorities should guide donor inputs.

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

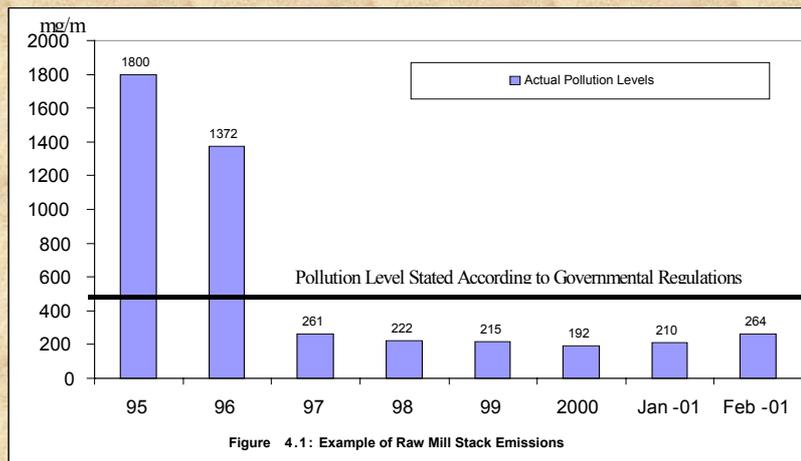
Case Studies (1)

The Cement Industry Environmental Charge

- Higher environmental impacts and political pressure
- Clear targets specified by regulations
- Charge level not related to environmental damage
- In a period of expanding markets thus compensating losers
- Low transaction cost arrangement, but
- Cost effectiveness is questionable

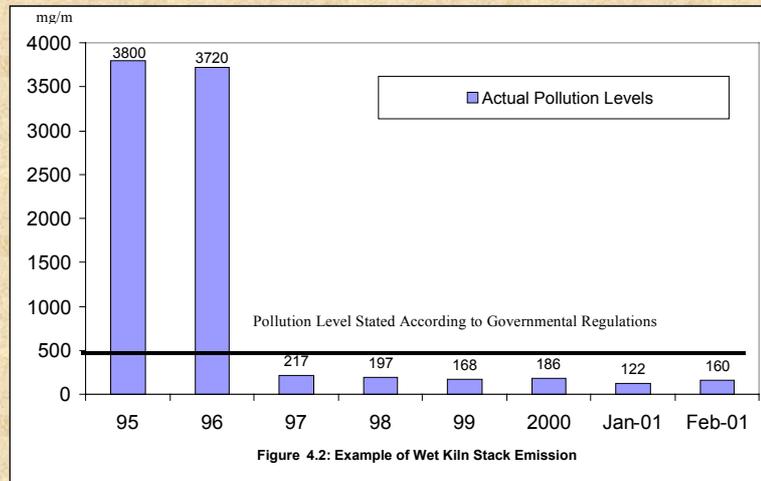
*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif



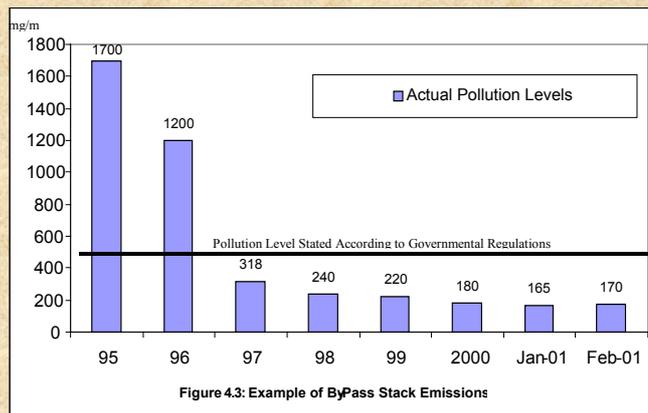
*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif



Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004

Yasser Sherif



Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004

Yasser Sherif

Case Studies (2)

Spent Oil Collection and Recycling

- Need for recovery to face expanding consumption
- High but hidden environmental impacts
- Incentives are part of global scheme (including logistics, regulations and investments)
- The incentive is implemented within the oil sector in which extensive transactions already take place
- Target specified with reference to other countries' performance
- Target not reached, and some investments are idle
- Government involved both as regulator/incentive provider and investor/operator had resulted in rigidity
- Private sector interest indicates that market has a higher potential than currently realized

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

Case Studies (3)

Conversion of Vehicles to Natural Gas

- High pollution from traffic
- CNG is a more environmentally friendly fuel of which Egypt has substantial resources
- A conversion scheme had evolved from piloting in 1992 to a current full scale implementation involving a major investment in infrastructure
- Financing private conversions through soft loans adds to the intrinsic cost savings of lower cost of CNG
- Egypt has currently the 6th CNG fuel fleet in the world
- The desire to expedite conversions, especially of taxis, has been tried through compulsory decrees (which did not work) and is currently addressed by a "repay as you fuel" scheme

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

Recommendations

- Use existing institutional structure in which finance transactions are already taking place
- Include the specific monitoring arrangements in the design of the instrument and finance it through its proceeds
- Economic charges should be more acceptable by increasing the financial burden resulting from non-compliance
- For each instrument, ensure the clarity of:
 - Objectives
 - Time framework for implementation
- The design of the instrument should be undertaken as a part of a larger environmental performance/upgrading scheme
- Capitalize on synergies between different sources of finance around clear and shared objectives and targets

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

The Need for a Higher Level of Integration

- Financial/Economic instruments have a role in directing actors towards a more sustainable development, but
- Only at the margin (issue of scale); and
- Only at high costs (typical of counter-current activities)
- Relevant conflicting objectives/interests should be resolved through a political and not an economic undertaking
- As such, financial flows to support sustainable development are effects and not drivers

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

The Environmental Transition

- A move to a stage where environmental concerns are mainstreamed in development decisions
- Should take place in Egypt in a context of multiple transitions
 - Demographic;
 - Economic; and
 - Political
- Each has external and internal components
- All perceived to be of a higher priority than the environmental agenda which is a
 - Symptom of conflicts of interest; and/or
 - Distorted distribution of costs and benefits
 - Unresolved within existing institutions.

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

Contradictory Trends (1)

- A National Environmental Action Plan
- Governorates Environmental Action Plans
- Environmental Units in most government agencies
- Proliferation of Environmental NGOs; and
- Periodic support by the President to environmental upgrading; while

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

Contradictory Trends (2)

- Natural Resources are over exploited
- Migrating polluting industries are hosted
- No environmental assessments of policies and plans are undertaken
- Investment tax breaks are granted across the board
- The EU-supported “Industrial Modernization Program” addresses environmental issues tangentially
- Interventions, whether through finance or otherwise, are fragmented and corrective, rather than preventive

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

A Complex and Unprecedented Situation

- Simultaneity of transitions results in as highly dynamic and unpredictable situation
- Defies dominant institutional mechanisms devised to handle problems of the past
- The situation has all the elements of a societal crisis
- *“The significance of crises is the indication they provide that an occasion for retooling has arrived”*

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

In the Mediterranean Tradition

- No change comes from the center, all innovations come from the periphery
- There is no real example world-wide to follow and with the global division of labor “good” examples cannot be followed.
- The differences across the Mediterranean provide a golden chance for a real learning partnership, if the paradigm of a single development path is avoided.
- The required retooling is an experimental search exercise defeated by ready made recommendations

*Regional Financing Workshop
Blue Plan, June 2004*

Yasser Sherif

9. L'Agence Française de Développement et le financement du développement durable en Méditerranée (Remi Genevey, AFD)



The image shows the logo of the Groupe Agence Française de Développement (AFD) on the left, which consists of a stylized 'G' and 'D' in blue and red. To the right is a map of the Mediterranean region, highlighting the Mediterranean Sea and surrounding countries including France, Italy, Greece, Turkey, and others. A scale bar at the bottom left of the map indicates 400 km and 400 miles.

L'AFD et le financement du développement durable en Méditerranée

R. Genevey Sophia Antipolis 3 et 4 juin 2004

Une région en difficulté

- ⌘ Sur 30 ans, la croissance du PIB ANMO (MENA) est inférieure à la moyenne des PVD (3,5% contre 5%)
- ⌘ Quadruplement de la population depuis 1950 et taux de chômage moyen de 15% (30% en Algérie)
- ⌘ Migrations massives de la jeunesse et des élites
- ⌘ Masse salariale publique: 11% du PIB, un des ratios les plus élevés au monde
- ⌘ Part des exportations mondiales divisée par 2 entre 1980 et 2000
- ⌘ 30% de la population doit vivre avec moins de 2USD par jour
- ⌘ Contexte politique délétère, tant intérieur que régional
- ⌘ Intégration régionale sud-sud faible ou factice

Indice de développement humain (PNUD 2003) Classement des PPM

Liban	83	Turquie	96	Syrie	110
Jordanie	90	Territoires Palestiniens	98	Egypte	120
Tunisie	91	Algérie	107	Maroc	126

Les finalités

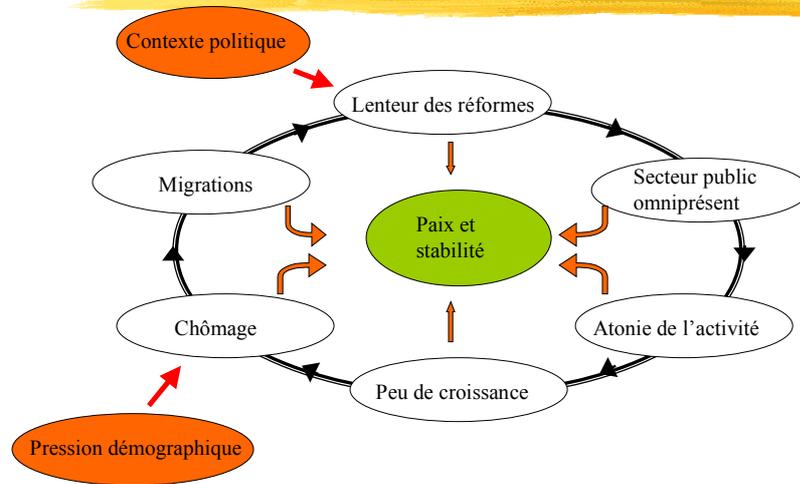
4 enjeux guidant l'action de l'AFD

- ⌘ Paix et stabilité
- ⌘ Migrations
- ⌘ Biens publics mondiaux
- ⌘ Influence française

Problèmes méditerranéens

- ⌘ Retard économique et croissance insuffisante
- ⌘ Contexte politique délétère
- ⌘ Pression démographique
- ⌘ Stress hydrique chronique

Un processus bloqué



Une stratégie sélective portée par trois axes ...

- ⌘ 1. Promouvoir la croissance (processus de Barcelone)
- ⌘ 2. Mieux gérer la ressource et la demande en eau
- ⌘ 3. Améliorer les infrastructures de base participant du désenclavement géographique, économique et social des plus pauvres

...qui doit composer avec des contraintes internes et externes à l'AFD

- ⌘ Préserver une relation privilégiée avec les pays du Maghreb et gérer la contrainte d'une augmentation sensible des engagements annuels
- ⌘ Engager nos premières opérations hors ZSP (décision du CICID)
- ⌘ Accroître l'effet multiplicateur de la ressource budgétaire finançant partiellement les crédits
- ⌘ Cas particulier de la Palestine (dons)

Stratégie AFD

Dynamiser la croissance

⌘ Secteur public omniprésent

- ⌘ Rentes, conflits d'intérêts, corruption
- ⌘ Déficit entrepreneurial et obstacles à la prise de risques privés
- ⌘ Défiance public/privé
- ⌘ Systèmes financiers sous-développés
- ⌘ IDE insuffisants

⌘ Soutien à l'initiative privée

- ⌘ Systèmes financiers: pépinières d'entreprises, essaimage, lignes de crédit mise à niveau, micro-entreprises, synergie à développer avec la Commission
- ⌘ Secteur privé :PROPARCO
- ⌘ Dev rural : implication des usagers de base, PPP
- ⌘ Infrastructures : PPP, financements basés sur les résultats
- ⌘ Social: adéquation des qualifications et formation professionnelle

Stratégie AFD

Gérer l'eau

⌘ Le sud et l'est de la Méditerranée sont ou seront déficitaires en eau

- ⌘ Concurrence entre usages
- ⌘ Le prix de l'eau ne reflète pas sa rareté
- ⌘ Systèmes de distribution vétustes et mal gérés
- ⌘ Pb général de stockage et conservation
- ⌘ Pas ou peu de traitement ni de réutilisation des eaux usées

⌘ Appuyer les politiques de l'eau

- ⌘ Dev rural: gestion des bassins versants, gestion de l'eau à la parcelle, techniques économes en eau, filières agricoles, systèmes locaux d'accès à l'eau potable
- ⌘ Infrastructures: Exploitation de nouvelles ressources, dessalement, barrages, transports de l'eau, infrastructures de distribution et d'assainissement
- ⌘ Social: formation des nouvelles générations, programmes scolaires

Stratégie AFD

Les infrastructures de base

⌘ Des quartiers ou des régions défavorisés où beaucoup reste à faire

- ⌘ Démographie des villes, habitat illicite et insalubre
- ⌘ Exode rural
- ⌘ Logements, routes, électricité, santé, éducation, eau potable, assainissement, téléphonie,...

⌘ Soutenir les programmes sectoriels d'infrastructures

- ⌘ TID: Aménagements urbains, Electrification rurale, routes rurales, etc...
- ⌘ TFP: Financement municipal;
- ⌘ TDH: Santé, Éducation (?)

Actions transversales à poursuivre

⌘ Mieux intégrer l'agenda économique et politique multilatéral

- ☒ intégration régionale
- ☒ accords d'association avec l'UE (volet agricole notamment)

⌘ Soutenir l'émergence de la société civile

- ☒ Associations d'usagers
- ☒ Coopération décentralisée (avec PACA particulièrement)
- ☒ Rôle des femmes et des immigrés

⌘ Mieux communiquer sur notre stratégie dans la région

Engagements 2003

10 projets pour 224 M. EUR (hors PAS Liban)

PAYS	LIBELLE PROJET	SUBVENTIONS PROJETS	PRETS projets	TOTAL Aide projet	PAS
ALGERIE	Projet post-séisme		50,00	50,00	
Somme ALGERIE			50,00	50,00	0,00
LIBAN	Restructuration de la dette publique			0,00	500,00
LIBAN	Patrimoine urbain		12,00	12,00	
Somme LIBAN			12,00	12,00	500,00
MAROC	ONEP6		20,00	20,00	
MAROC	Santé primaire		25,00	25,00	
Somme MAROC			45,00	45,00	0,00
TAP	AEP Eau et assainissement 2003	10,50		10,50	
TAP	PDC 2003 CISJ	3,50		3,50	
Somme TAP			0,00	14,00	0,00
TUNISIE	AEP rurale 2		33,00	33,00	
TUNISIE	PNRQP 3		40,00	40,00	
TUNISIE	MANFIN 4		30,00	30,00	
Somme TUNISIE			103	103,00	0,00
Total		14	210	224,00	500,00

Et l'avenir ?

Données, débats et contraintes

- ⌘ Engagements d'aide projet 2004 : 380 M. EUR (environ) avec l'extension à 4 pays de l'est du bassin
- ⌘ Engagements de la France : Intégration des OMD, objectif d'APD de 0,5 % du PIB en 2007 (puis 0,7 %...), doubler les engagements dans le secteur de l'eau ;
- ⌘ Place de l'AFD dans le dispositif d'APD française ;
- ⌘ Evolutions possibles des formes de l'aide : de l'aide projet vers l'aide-programme et l'aide budgétaire ?
- ⌘ Impératif croissant de mesurabilité, ex ante et ex post des effets et de l'efficacité de l'aide ; output based aid, le dernier joujou ?

Et l'avenir ?

Enjeux à MLT du DD

- ⌘ Eradication de l'analphabétisme et système éducatif
- ⌘ Accompagnement des réformes (contrôle de l'application ; ex de la loi sur l'eau au Maroc, de la réforme des acteurs de l'eau en cours au Liban)
- ⌘ Promotion des «techniques labellisées DD» : énergies renouvelables, façons culturales (semis sans labour)
- ⌘ Maîtrise de la croissance urbaine et de ses effets sur les comportements attentatoires au DD (transports urbains)
- ⌘ Encourager l'IDE et/ou la promotion d'un tissu cohérent de PME (environnement administratif du secteur privé, incubateurs, essaimage, capital-développement, systèmes financiers) ;
- ⌘ PPP et régulateurs

MERCI



www.afd.fr

www.proparco.fr

10. Le financement international du développement durable en Méditerranée : le point de vue de la société civile (Farid Yaker, Enda Tiers Monde)

Le financement international du développement durable en Méditerranée

Farid Yaker, Enda Tiers Monde

1

Pourquoi financer le DD?

Un effort particulier en faveur des
PSEM

Solidarité

- disparités socio-économiques
(écarts de revenus, zone de fracture,)
- écarts de dotations en ressources
naturelles (eau, sols, ...)

2

Pourquoi financer le DD?

- Objectifs géo-stratégiques (immigration, fondamentalisme, etc.)
- Approche biens publics régionaux (ressources marines, littoral, patrimoine culturel et physique, paix et sécurité) - externalités

3

Quelles pré-conditions?

- Volonté politique
- Gestion efficiente et efficace des fonds de coopération (réduire obstacles institutionnels)
- Démarches participatives
- Institutions judiciaires indépendantes, secteur bancaire performant
- Mise en place de politiques de décentralisation et de développement local
- Paix, coopération et intégration régionale

4

Chez les donateurs

- **Mettre en cohérence** les politiques de coopération et les politiques commerciales Ex : politiques agricoles et APD.
- actions de soutien aux secteurs qui présentent les **meilleures chances** d'intégration à l'économie mondiale, parmi lesquels l'agriculture, le tourisme, les services et les industries à fort coefficient d'utilisation de main d'œuvre
- Mieux quantifier les financements en fonction de leur objet pour mieux apprécier leur contribution au DD (catégories d'aide, nomenclatures)

5

Comment financer le DD en Méditerranée?

Réorienter et requalifier les flux actuels d'APD

- Augmenter le contenu « développement durable » des financements (18% sur 73-2000, avec une faiblesse particulière sur l'environnement et le social, d'après l'étude de G. Corm)

6

Comment financer le DD en Méditerranée?

Améliorer l'efficacité de l'aide

- L'ouvrir beaucoup plus largement aux acteurs décentralisés (collectivités locales, entreprises, associations professionnelles, instituts de formation, associations, etc.)
- Évaluations périodiques, audits, etc.

7

Comment financer le DD en Méditerranée?

- Intégration des préoccupations environnementales dans les secteurs économiques (énergie, transport, industrie, tourisme, etc.) –
(réunion euromed des ministres de l'énergie ...)
- Intégration des préoccupations sociales dans les secteurs économiques (emploi, éducation, formation,

8

Comment financer le DD en Méditerranée?

MEDA

- Faire de la mise en œuvre du développement durable un des piliers du Partenariat Euromed.
- Lien avec les programmes du PAM.
- Augmenter le niveau de recours à l'expertise locale
- Augmenter le nombre de fonctionnaires chargés du suivi des programmes DD de MEDA

9

MEDA - SMAP

- Augmenter le budget du SMAP (15M SMAP III sur 3 ans)
- Nombre de fonctionnaires
- Efficacité du réseau de correspondants
- Participation des acteurs non gouvernementaux (réflexion et financements)
- Conformité avec stratégie méditerranéenne, stratégies nationales DD, et objectif d'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles

10

BEI - AFD

- Transparence dans l'instruction des demandes de financement
- Études d'impact sociales et environnementales
- Quantification des financements en faveur de l'environnement

11

Nouveaux instruments et ressources financières

Conversion dette développement durable - BPR

- Echanges dette contre nature
- Recherche & développement - innovation
- Énergies renouvelables - HQE
- Actions pilotes (acteurs dynamiques et leaders)

Mécanisme de développement propre

Financement d'investissements permettant de réduire les quantités d'émissions de gaz à effet de serre

12

Nouveaux instruments et ressources financières

Nouvelles taxes internationales

Taxation des transactions financières de court-terme (25 fois le volume de l'APD)

Épargne des migrants

- Développement local via secteur bancaire
- Valorisation des diasporas

13

Implication des entreprises - PPP

- Plus grande implication des grandes entreprises de l'Euromed dans les partenariats pour le DD, notamment en matière de transfert des technologies utiles au développement durable
- Mise en place d'un réseau EuroMed pour les transferts des technologies utiles au développement durable (énergie, déchets, transports, contrôle des pollutions, etc.)

14

**Financement et coopération pour
le développement durable**

Résultats de l'atelier régional d'experts des 3 et 4 juin 2004 à Sophia Antipolis : constats et pistes de propositions

1. Une question politique majeure

Les **défis** que les pays méditerranéens, plus particulièrement ceux de la rive Sud et Est et ceux en transition de l'Est Adriatique, doivent relever au cours des vingt prochaines années sont énormes : faire face à la croissance de la demande d'emplois, lutter contre la pauvreté, améliorer le niveau de vie de leurs populations. Pour satisfaire ces défis sociaux et économiques, la prise en compte des considérations environnementales est incontournable qu'il s'agisse d'éviter d'accroître encore des dégradations devenues extrêmement coûteuses pour les économies nationales, de gérer de façon efficiente des ressources rares (eau, sols, littoral etc.) qui sont le support même du développement ou de valoriser les atouts de la région (qualité territoriale, savoir-faire, diversité etc.) dans la mondialisation. Des scénarios gagnant-gagnant (environnement et développement) sont possibles grâce au découplage et à la valorisation territoriale. Ils peuvent permettre des gains considérables très supérieurs à l'aide publique actuelle au développement (cf. rapport environnement et développement du PAM/Plan Bleu). Le « découplage » entre économie et environnement dans le domaine de l'eau (meilleure gestion des ressources et demandes) permettrait par exemple d'éviter la construction de la plupart des barrages prévus. De nombreux territoires méditerranéens montrent aussi que l'avenir se construira sur la capacité à créer des synergies et plus values entre patrimoine, tourisme, agriculture et industrie.

Ces défis ont une dimension qui n'est pas que nationale. Sans une réduction des écarts de richesse entre les deux rives, sans une meilleure intégration de l'environnement et du développement et sans une mise à niveau des infrastructures environnementales (assainissement, traitement des déchets etc.), c'est en effet l'ensemble des **biens publics régionaux** (la stabilité, la qualité de la mer Méditerranée et de son littoral, la santé, la biodiversité exceptionnelle de la région) qui seront de plus en plus menacés et affectés.

Pour faire face à ces défis, des changements de fond sont nécessaires dans les **mécanismes de financement et de coopération** pour faciliter la nécessaire orientation des acteurs vers des scénarios gagnant-gagnant :

- ✓ développement socio-économique des PSEM,
- ✓ découplage économie-environnement (fort enjeu par anticipation dans les PSEM, essentiellement dans les domaines de l'eau, l'énergie, les transports, le littoral ; choix structurants restant à faire pour les infrastructures),
- ✓ valorisation des atouts de la Méditerranée dans la mondialisation (diversité et richesse des patrimoines naturels et culturels, qualité du cadre de vie, savoirs faire, potentiels d'énergies renouvelables, proximité de l'UE etc.).

A côté des réflexions conduites à l'échelle internationale, une réflexion au niveau régional, considérée comme nécessaire par la CMDDD, a été engagée dans le cadre d'un groupe de travail appuyé par le CAR/PB en qualité de centre support. Cette réflexion a porté sur l'ensemble des pays riverains, non compris la France, l'Italie, l'Espagne et la Grèce.

2. La contribution du groupe de travail de la CMDDD

L'activité conduite s'est concrétisée par :

- ✓ la réunion d'un comité de pilotage le 31 janvier 2003 auquel ont participé les représentants de six pays volontaires et de la Commission européenne (Europ Aid) pour lancer et orienter l'activité,

- ✓ la réalisation d'une étude régionale (par M George Corm), de 2 études nationales (en Croatie et au Maroc) qui se sont ajoutées à l'étude de cas déjà réalisée sur l'Egypte,
- ✓ le recueil et l'analyse détaillée par le CAR/PB des données internationales disponibles relatives aux flux financiers (base de donnée du CAD de l'OCDE),
- ✓ l'organisation les 3 et 4 juin 2004 d'un atelier régional qui a regroupé 24 participants : experts de 4 pays et de la Commission européenne, représentants des 6 pays membres du groupe, de bailleurs de fonds et de la coopération (PAM, Europe Aid, AFD), ONG et organismes de financement.

Les études réalisées et l'atelier régional ont permis d'établir quelques éléments de constat et de débat à soumettre à la CMDDD.

3. Eléments de constat

Les analyses montrent la permanence d'**obstacles** majeurs au passage d'un mode non durable à un mode durable de développement, principalement, l'insuffisante **mobilisation des acteurs** (notamment les collectivités et communautés locales, le secteur privé et les instituts de recherche/développement) **et des capitaux** (internes et internationaux) pour le développement durable en Méditerranée et **le peu d'incitations à intégrer les objectifs de durabilité** dans toute décision d'investissement, de financement et de coopération et à mobiliser et responsabiliser en ce sens les acteurs locaux et professionnels.

2) Les ressources domestiques et le développement durable dans les pays

L'analyse des indicateurs et le rapport régional conduisent à mettre l'accent sur :

- ✓ le **déficit entrepreneurial** et le **manque d'innovation** de l'économie méditerranéenne (qui est commune à d'autres pays en voie de développement, mais où les pays du sud-est asiatique ont fait des percées remarquables). Cette faiblesse doit beaucoup au caractère « rentier » de l'économie : exportation de main d'œuvre et de cadres (exode des cerveaux), exploitation maximum des sources de rente (foncier-immobilier, commerce, polarisation excessive de l'économie sur le tourisme de masse etc.) aux dépens des activités productives à long terme,
- ✓ **la faiblesse des ressources fiscales, de la fiscalité directe et de la fiscalité locale** (sauf en Espagne, Italie, France etc.). Cela est du principalement à l'étroitesse de l'assiette fiscale, à l'octroi d'exonérations, ce qui se traduit par une distribution inéquitable de la charge fiscale. La part des dépenses des échelons locaux en pourcentage des dépenses totales de l'Etat dans le Sud et l'Est méditerranéens est une des plus faibles du monde (11% contre une moyenne mondiale de 25%),
- ✓ la part importante des **remises d'émigrés** (de l'ordre de 180 milliards\$ au cours des dix dernières années, à comparer aux 134 milliards \$ d'aide publique alloués de 1973 à 2002) qui permet des niveaux de vie et de consommation qui dépassent largement les niveaux de productivité des économies locales,
- ✓ un secteur financier dominé par un **système bancaire** qui dispose d'un quasi-monopole sur l'épargne dans plusieurs pays en développement et qui est resté assez traditionnel malgré les quelques progrès réalisés à partir des années 90. Cela se traduit par des taux d'intérêt réels élevés, un faible accès des PME au financement, le peu d'encouragement à l'innovation, la difficulté à financer les dépenses de développement durable comme les économies d'énergie (qui représentent souvent un coût immédiat pour un bénéfice différé et nécessite des dispositifs relais innovants),

- ✓ le **poids très élevé des dépenses de souveraineté et du service de la dette**. Dans la plupart des PSEM, les dépenses consacrées aux traitements des fonctionnaires (11% du PIB), aux paiements d'intérêts (allant de 1% du PIB en Syrie à 18% au Liban, avec une moyenne de 4-5% du PIB dans la majorité des pays), les subventions et transferts courants (6%) sont supérieures aux dépenses d'équipement (5 à 8% du PIB). La dette à long terme (pays méditerranéens recouverts par la base de données de la Banque mondiale) est passée de 5,8 milliards \$ en 1970 à 150 milliards\$ en 2000 (poids très élevé notamment en Turquie). En 2000, ces pays ont payé 34 milliards \$ au titre du service de la dette, soit l'équivalent du double des apports totaux nets reçus au titre du financement international. Les tensions et conflits dans la région expliquent par ailleurs la part importante consacrée aux dépenses de sécurité et de défense (entre 3 et 7% du PIB contre une moyenne mondiale de 2,3%),
- ✓ des **marges de manœuvre disponibles réduites** pour le financement du développement durable. Une part notamment très faible des dépenses de Recherche et Développement (0,6% du PIB dans les PSEM et 1% dans l'Adriatique Est contre une moyenne mondiale de 2,1%),
- ✓ **l'insuffisance de mécanismes d'incitation et de taxation** en faveur du **développement durable** qui se traduit par une surexploitation des ressources naturelles (par exemple, sous tarification de l'eau agricole), par l'inapplication du principe utilisateur/payeur (par exemple la faible contribution des touristes à l'entretien de l'environnement méditerranéen), et par la non rémunération des externalités positives des activités favorables à l'environnement (certaines activités agricoles ou forestières). Un outil fiscal très marginalement utilisé pour le développement durable,
- ✓ et surtout le **faible engagement des acteurs locaux et professionnels** (collectivités et communautés locales, firmes du secteur privé, établissements d'enseignements etc.) pour le développement durable que ces faiblesses contribuent à expliquer.

Malgré ces faiblesses structurelles, des **progrès** ont pu être enregistrés ces dernières années dans tous les pays. Ainsi, par exemple :

- ✓ la Tunisie a réussi un découplage entre production agricole irriguée et consommation d'eau (cf. résultats du forum CMDD/Plan Bleu de Fiuggi). Ceci a été permis par des incitations ciblées pour l'agriculture (subventions à des équipements d'irrigation économes en eau), par une augmentation de la tarification et par une organisation des irrigants (associations locales).
- ✓ l'Égypte est devenue le 6ème pays du monde pour l'utilisation du gaz naturel par les véhicules. Des outils économiques spécifiques ont été mis en oeuvre à cet effet.

Des programmes intégrés de développement rural intégré, expérimentés au Maghreb (Maroc, Tunisie) avec l'appui de bailleurs de fonds, ont permis ou laissent espérer des progrès dans la réduction de la pauvreté et la lutte contre la désertification. Ces programmes responsabilisent les communautés locales d'agriculteurs et éleveurs considérés comme des partenaires et acteurs du développement et de la protection (clarification des droits d'accès aux ressources, régulation des usages, mise en oeuvre par les communautés d'une partie des crédits, soutien aux projets des acteurs).

Une vision des progrès possibles, la mise en place de partenariats avec les acteurs locaux ou professionnels, la mise en oeuvre de mécanismes institutionnels et financiers innovants et la mobilisation d'une combinaison d'outils, la progressivité et la continuité de l'action sont parmi les clefs du succès. Un système de suivi et d'évaluation permet de mesurer les progrès dans le temps.

2) Les flux de ressources externes, la coopération régionale et le développement durable

L'analyse des apports totaux nets reçus (total de l'aide publique au développement, des autres apports officiels et des investissements directs et de portefeuille) à destination des pays méditerranéens (pays UE non compris) sur la période 1971-2002 montre :

- ✓ une **croissance des apports totaux nets** (passés de 8 à 16 Milliards \$ en moyenne par an entre la période 1971-80 et 1991-02),
- ✓ la **part décroissante de la Méditerranée dans le monde** : 8% du total d'apports internationaux en 1991-02 contre 17% en 1971-80. Ce financement contribue de moins en moins à la croissance économique (3% du PIB méditerranéen non-UE contre environ 6%) et la Méditerranée en développement est devenue la région où le financement international par habitant est le plus faible relativement aux autres régions du monde (juste devant l'Afrique subsaharienne),
- ✓ le **poids relatif de l'UE (Commission, BEI et pays membres : Allemagne, France, Italie etc.) et des Etats-Unis**, principaux bailleurs de fonds avec respectivement 49 et 37% du financement reçu par la Méditerranée au cours de la période 1991-02, suivis par le Japon,
- ✓ la **concentration très importante de l'aide et des investissements sur quelques pays**. Les Etats-Unis, pour des raisons géostratégiques, destinent à trois pays (Israël, Egypte et Turquie) 90% des apports totaux qu'ils dédient à la Méditerranée. L'aide européenne, relativement mieux répartie entre les pays, tend depuis les années 90 à se déplacer vers les pays des Balkans aux dépens des autres sous régions,
- ✓ la **faible attractivité de la Méditerranée aux investissements directs étrangers**. La région reçoit plus d'apports publics que privés : 58% contre une moyenne mondiale de 40% et les IDE sont concentrés sur quelque pays (Israël, Turquie, Egypte, Croatie, Slovénie etc.).

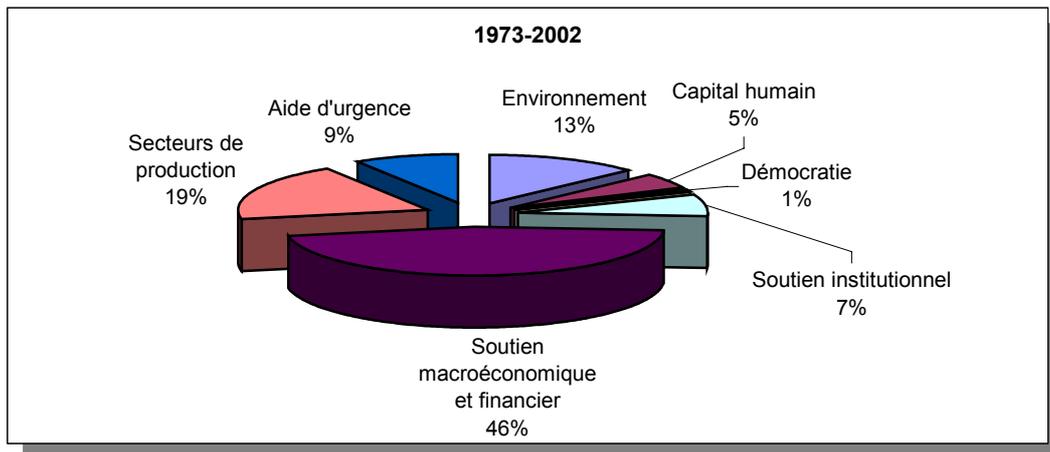
L'analyse de l'aide publique du point de vue de développement durable demande une analyse plus fine que l'exploitation du fichier du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE permet d'aborder. Malgré certaines faiblesses (manque d'homogénéité du fichier, irrégularité de certaines déclarations, notamment de la Commission européenne, regroupement d'actions très différentes, nomenclature parfois discutable), l'analyse permet de se faire une idée assez précise des domaines de l'aide publique que les pays OCDE ont accordée aux pays méditerranéens de 1973 à 2002 (pour un total de 134 milliards \$ sur la période). On peut en retirer notamment les informations suivantes :

- ✓ forte **concentration de l'APD sur quelques domaines** : soutien macro-économique (46%), aide d'urgence (9%) dont l'aide alimentaire (5%), grande irrigation (4%), aide à l'importation de biens d'équipement (4%) et sur quelques **grands projets** (1% des projets concentre 56% des montants). Par rapport au reste du monde, il convient de noter la part relativement très élevée ces dernières années de l'aide d'urgence (aide humanitaire) et des « programmes » (aide militaire pour certains pays : Israël, Egypte etc.) et la part par contre très faible des aides aux secteurs de production (6,8% de l'APD dans la période 1995-2000 contre une moyenne mondiale de 11%).
- ✓ importance relative des **aides sectorielles classiques** : énergie (7,3%), eau (7,7%), industries (3,5%) notamment les plus polluantes, transports (4,1% dont heureusement une part non négligeable pour le rail : 41%), secteur financier, commerce, télécommunications.

- ✓ **Faiblesse de la part relative consacrée au développement durable.** Le montant consacré à l'« environnement » (12 rubriques comprenant les énergies renouvelables, la recherche, le soutien à la gestion, les actions de protection, le développement urbain) s'est élevé à 1,5% du total, soit environ 2 milliards \$ (dont 0,7 pour le développement urbain). Si on y ajoute les secteurs de l'eau et l'assainissement, la forêt et la pêche, certaines rubriques agricoles (éducation, sols, eau), le transport ferroviaire, le développement rural etc. on arrive à un total de 13%. Les rubriques qui portent sur le capital humain (santé, éducation, lutte contre l'analphabétisme, éducation, formation, recherche etc.) représentent un total de 5% et celle sur la démocratie 1%. En additionnant ces trois ensembles de rubriques, on arrive à un **total de 19%** qui ne représente que très imparfaitement ce qui peut être jugé comme contribuant au développement durable. Une analyse plus fine serait nécessaire pour mesurer la contribution effective de ces dépenses, de projets plus classiques (infrastructures, industries etc.) ou des soutiens macroéconomique et institutionnels au développement durable.

Si la part relative consacrée à l'« environnement » (au sens large) et au capital humain s'est accrue ces dernières années (croissance notamment du secteur eau et assainissement), on soulignera cependant, la très faible part relative encore consacrée aux projets locaux de développement intégré (développement rural, développement urbain, gestion des zones côtières), au découplage entre économie et environnement (économie d'eau et d'énergie, énergies renouvelables, transports collectifs urbains, maîtrise de la mobilité, agriculture biologique etc.) et à la valorisation du patrimoine culturel et des produits locaux. Ces dépenses représentent pourtant une importance stratégique pour l'enclenchement de processus de développement durable. Cette faiblesse semble témoigner de la difficulté des bailleurs de fonds à passer d'une logique de grands projets à une approche de grands programmes de projets intégrés, mobilisateurs des acteurs locaux.

Graph 1 : L'APD et le Développement Durable. Donneurs CAD



Les bailleurs de fond et grands acteurs de la coopération régionale et internationale prennent inégalement conscience de la nécessité de mieux intégrer les objectifs de développement durable dans les stratégies et méthodes bien qu'ils font de plus en plus référence à des textes et engagements internationaux ou régionaux qui y sont relatifs (objectifs de Rio, Kyoto, du Millenium, de Johannesburg, stratégie de développement durable de l'UE notamment).

- ✓ Les **réformes économiques** entreprises sous les conseils des organismes internationaux de financement et de l'Union Européenne ont été beaucoup plus

concentrées sur la réduction du rôle de l'Etat, la libéralisation des échanges, la suppression des subventions et la privatisation que sur l'amélioration de la performance et de la compétitivité des acteurs locaux et professionnels ou l'assainissement de leurs relations avec l'Etat dans le succès d'un processus de développement durable.

- ✓ Si l'**UE** est en soit un exemple, imparfait mais réel, de recherche de conciliation entre libre échange et développement durable et de maintien d'une cohésion territoriale et sociale (importance au sein de l'UE des fonds structurels pour l'agriculture et le développement régional et des directives environnementales), l'objectif du développement durable est resté à ce jour peu intégré dans le **Partenariat euro-méditerranéen**. Les questions environnementales dans le Partenariat ont d'ailleurs été considérées selon une approche sous-sectorielle (dans le cadre du volet économique) et elles ont été peu ou pas intégrées dans les accords d'association et les programmes sectoriels et économiques. Des déclarations récentes reconnaissent cependant la nécessité d'une meilleure intégration de la durabilité dans le Processus de Barcelone et notamment d'une réorientation en ce sens du SMAP. Pourtant les crédits alloués à ce programme sont en diminution et l'essentiel des aides allouées à l'environnement a été réalisé dans le cadre des programmes nationaux. De plus, les programmes nationaux qui absorbent l'essentiel des crédits MEDA sont de plus en plus négociés et gérés sur des bases déconcentrées et bilatérales (par les délégations de la CE dans les pays), ce qui ne facilitera pas forcément des approches sous-régionales et le renforcement indispensable de la coopération Sud/Sud.
- ✓ La meilleure intégration des objectifs de développement durable est aussi reconnue par de nombreux **bailleurs de fonds multilatéraux ou bilatéraux**. L'AFD, par exemple, envisage une évolution possible de son métier de « l'aide projet » vers « l'aide programme ». Elle souhaite, dans ses domaines de compétence, renforcer sa contribution engagée dans l'accompagnement des réformes (mise en œuvre des réformes sur la gestion de l'eau), dans la promotion de techniques labellisées « développement durable » (semis sans labour, énergies renouvelables), encourager l'IDE et la promotion d'un tissu cohérent de PME (incubateurs, essaimage, capital-développement, systèmes financiers), contribuer à une meilleure maîtrise des effets attentatoires au développement durable de la croissance urbaine (transports). Si de nombreux bailleurs considèrent que le soutien à la politique de grands barrages ne se justifie plus et qu'il convient d'encourager des politiques de gestion de la demande, la nécessaire réorientation des politiques a pu être retardée dans certains pays par l'appel à d'autres bailleurs régionaux moins soucieux d'intégration des objectifs de durabilité.
- ✓ Une question importante pour l'avenir sera le niveau de prise en compte des objectifs de développement durable dans les interventions de la **BEI** en Méditerranée (qui a fait l'objet de certaines critiques de la part des ONG). Celles-ci vont en effet fortement s'accroître à court terme pour passer de 1,2 à 2 milliards d'euros en moyenne par an, ce qui présente des opportunités importantes pour le développement durable. Sur un montant total de 9,8 milliards d'euros accordés par la BEI au cours de la période 1995-2003, 30% ont bénéficié à l'« environnement » (au sens large proposé par le CAR/PB): eau-assainissement grande échelle (54% des dépenses environnementales), protection des rivières, gestion de déchets, transport par rail, énergie éolienne, réhabilitation des réseaux d'irrigation, fonds de dépollution industrielle et développement urbain (bénéficiant à la seule Turquie). Il faut relever toutefois la part insignifiante des énergies renouvelables (moins de 1%) des crédits dédiés à l'énergie et la part modeste du transport ferroviaire (16%) dans l'ensemble des crédits au secteur des transports. Le capital humain (éducation et santé) a absorbé 3% du total.
- ✓ La protection et la production des « **biens publics régionaux et globaux** » en **Méditerranée**, et en particulier le succès des plans d'action stratégiques pour la lutte contre la pollution tellurique et pour la biodiversité, passeront par une meilleure

mobilisation des acteurs professionnels et locaux et des capitaux internes et internationaux.

4. Pistes de propositions soumises à l'appréciation de la CMDD

- ✓ La réflexion sur les instruments financiers et de coopération pour le développement durable ne peut être dissociée de celle sur les aspects humains, organisationnels et politiques. L'évolution de ces instruments devrait ainsi être réfléchie en fonction des **objectifs** qui pourraient être fixés dans des stratégies de développement durable (la future stratégie régionale et les stratégies nationales ou locales) et en tenant compte de la diversité des situations nationales et locales. Dans tous les cas, il n'y a pas un « modèle » à suivre et les progrès viendront plus de la « périphérie » que du « centre ». Ceci plaide pour le devoir d'expérimentation et la multiplication de **partenariats** (entre bailleurs, états et acteurs locaux et professionnels) **mobilisateurs des acteurs** (entreprises, associations professionnelles, syndicats, institutions éducatives, médias, collectivités locales, communautés rurales et agriculteurs etc.). Ces partenariats sont à construire en fonction d'objectifs ciblés de développement durable, en particulier sur ceux reconnus prioritaires à l'échelle méditerranéenne.
- ✓ Pour aider à précipiter les changements, des **sauts qualitatifs** seront nécessaires dans les procédures de coopération afin de sortir d'habitudes bureaucratiques s'inscrivant dans la tradition d'octroi d'aides centralisées d'Etat à Etat pour évoluer vers des **aides plus décentralisées** aboutissant à des partenariats de type nouveau (par exemple la mise en place de parcs naturels régionaux conçus comme des « laboratoires » de développement durable, d'agendas 21 etc.). Des expériences pilotes pourraient être menées pour montrer le bien fondé de ces bases nouvelles et être ensuite généralisées.
- ✓ Des évolutions importantes sont nécessaires **dans les pays** en matière de **fiscalité** et de **rationalisation des dépenses publiques**. L'élargissement de l'assiette fiscale et la baisse des taux d'imposition, la suppression de nombreuses exonérations, le renforcement de la fiscalité locale, la prise en compte des externalités négatives et positives des activités en termes de développement durable dans la fiscalité, la tarification des ressources et les subventions publiques sont des orientations à promouvoir. Des **mécanismes spécifiques** (mise en place de systèmes financiers relais, combinaison d'outils économiques et institutionnels) sont à inventer pour atteindre des objectifs ciblés de durabilité (économies d'eau et d'énergie, industrie propre, développement rural intégré, développement urbain, gestion intégrée du littoral, contribution du tourisme à l'entretien de l'environnement méditerranéen, système de péréquation entre collectivités et entre villes et espaces ruraux, etc..) et en tenant compte des différences de contexte. Un objectif important pour de nombreux pays devrait être la recherche de mécanismes permettant le passage à l'économie formelle de la masse actuelle de petites entreprises informelles, ce qui suppose de leur offrir des avantages suffisants en contre-partie. Des contrats de sous-traitance avec de grandes firmes et la généralisation de formules de micro-crédits pourraient y contribuer .
- ✓ Au **niveau régional**, des évolutions importantes sont aussi à imaginer et promouvoir.

Une meilleure **prise de conscience** par les décideurs économiques et politiques du Partenariat euro-méditerranéen des enjeux du développement durable dans la région, des causes des blocages à sa mise en œuvre, des progrès en cours et de la diversité des exemples de bonne pratique paraît indispensable. Les **ministres euro-méditerranéens de l'économie** et des finances gagneront à en faire un sujet de réflexion partagée au service le cas échéant d'une certaine réorientation des politiques.

Les nouvelles enceintes créées au sein du Partenariat euro-méditerranéen : Comité de Coopération et Dialogue Economique pour la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (Femip) et Dialogue économique pour Meda, offrent des opportunités pour

mobiliser les ministères économiques sur les solutions gagnant-gagnant du développement durable.

Un **suivi des progrès** paraît indispensable et pourrait contribuer à cette prise de conscience.

Le **PAM** pourrait proposer l'adoption et le suivi de quelques **indicateurs financiers** dans le cadre de la future stratégie ainsi que l'élaboration d'un recueil régulier d'exemples de bonne pratique. Le CAR/PB pourrait en liaison avec les membres du groupe y réfléchir et mettre une proposition en débat lors de l'atelier régional « indicateurs » prévu au printemps 2005. Ces indicateurs et le suivi dans le temps des progrès gagneront à s'organiser thème par thème à l'exemple de l'atelier organisé à Fiuggi sur la gestion de la demande en eau. Il s'agira par exemple de mesurer en continu la part relative des capitaux internationaux et domestiques consacrés à l'énergie, mis en œuvre pour la promotion de l'utilisation efficiente de l'énergie et des énergies renouvelables, les obstacles à surmonter et solutions mises en œuvre.

Les différents **bailleurs de fonds** devront aussi s'attacher à garantir une meilleure mesure de l'efficacité de l'aide du point de vue du développement durable (impératif croissant de mesurabilité : évaluation ex ante et ex post, évolution des nomenclatures, transmission des données à l'OCDE).

- ✓ Diverses pistes ont été proposées à la réflexion pour un renforcement de l'action au niveau régional.

Un **renforcement de l'aide publique au développement**, conçu pour atteindre des objectifs concrets de développement durable, paraît indispensable pour aider les pays méditerranéens en développement ou transition à faire face aux défis auxquels ils sont confrontés. Ce renforcement est justifié notamment par l'importance des biens publics internationaux et régionaux en cause en Méditerranée (la paix et la sécurité, la prospérité, l'intégrité environnementale) et par la nécessité d'accompagner la mise en place de la zone euro-méditerranéenne de libre échange d'un renforcement de la gouvernance pour en réduire les impacts négatifs possibles et maintenir les cohésions.

Des **approches communes et différenciées** sont à imaginer et mettre en place notamment pour la conservation des biens publics environnementaux (lutte contre les pollutions marines, contre la désertification, biodiversité, littoral etc.). Une application régionalisée du protocole de Kyoto pourrait conduire à la mise en place d'un mécanisme régional de développement propre.

Des mécanismes de **conversion de dette** en actions de recherche développement (pour enrayer la fuite des cerveaux et donner aux pays la capacité de leur développement futur), de technologies propres, de programmes de développement mobilisateurs des acteurs locaux et entreprises des 2 rives sont à réfléchir. Malgré leur faible volume, on peut citer l'exemple des accords bilatéraux passés entre le Maroc et la France d'une part et entre l'Espagne et le Maroc de l'autre (90 millions d'euros en 2003 pour ce dernier) qui ont permis de convertir des dettes en investissements locaux publics et privés où interviendraient des entreprises françaises et espagnoles.

L'émission d'obligations « euro-méditerranéennes » sur les grands marchés européens avec la garantie de l'UE (sur le modèle des Brady Bonds dont les USA ont facilité l'émission), la création d'un « fonds euro-méditerranéen » de développement durable et de « taxes méditerranéennes » assises par exemple sur le tourisme ou les transports et la mise en place d'un **accord régional sur les investissements** incluant des considérations environnementales et sociales pour favoriser une plus forte mobilisation des fonds privés au service du développement durable de la région sont autant de pistes de réflexion suggérées.

- ✓ Une meilleure **décentralisation de la coopération financière** serait très utile. Des jumelages financiers entre collectivités des deux rives (pour permettre un accès au crédit de celles de la rive Sud avec la garantie de celles de la rive Nord) pourraient être promus

- ✓ Dans l'organisation actuelle du Partenariat euro-méditerranéen, une priorité à court terme consisterait à mieux accompagner le nécessaire engagement de la BEI et de MEDA pour le développement méditerranéen durable en tenant compte des objectifs concrets de progrès (options gagnant-gagnant) identifiés à l'échelle régionale (rapport environnement développement et future stratégie de développement durable). Outre le soutien à des projets et programmes favorables à ces orientations, l'objectif devrait être un renforcement des capacités dans les pays (mise en place de stratégies, évolution des politiques, notamment fiscales) pour dépasser l'échelle projet et faciliter l'appropriation du développement durable par les différentes politiques sectorielles et par l'ensemble des acteurs locaux, et professionnels. Le Partenariat euro-méditerranéen gagnera aussi à favoriser des approches sous régionales contribuant à la promotion de coopérations Sud-Sud dont l'insuffisance est un des premiers obstacles au développement durable de la région.
- ✓ L'évolution de l'action de l'UE dans la région est à mettre en regard de ses perspectives d'élargissement et de politiques de « voisinage ». Si pour les pays des Balkans et la Turquie, « la perspective européenne » est possible, pour les autres partenaires méditerranéens (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie et Tunisie), l'UE offre, dans le cadre de sa « nouvelles politiques de voisinage » de nouvelles perspectives de renforcement de l'intégration euro-méditerranéenne. Cela pourrait constituer une occasion pour améliorer la gouvernance (dont la gouvernance environnementale) dans ces pays grâce à des politiques d'assistance technique et de jumelage et de créer un effet d'annonce fort pour les autres acteurs. Cette politique pourrait déboucher sur la conclusion « d'accords de voisinage » beaucoup plus ambitieux que les accords d'association, impliquant à la fois un engagement financier plus importante de l'UE et un engagement politique clair de la part des pays pour des réformes institutionnelles visant à mieux mobiliser les acteurs et les capitaux autour des objectifs de développement durable.

Outcome of the regional experts workshop, Sophia Antipolis, June 3rd and 4th, 2004

1. A major policy issue

The **challenges** that the Mediterranean countries, most especially those of the southern- and eastern-rim and those in transition in the eastern Adriatic, will have to meet over the coming twenty years are enormous, i.e. facing up to growing job demands, fighting poverty and improving their citizens' standards of living. To meet these social and economic challenges, taking environmental considerations into account is incontrovertible, whether this means preventing increased degradations that have become extremely costly for national economies, efficiently managing scarce resources (water, soil, coastlines, etc.) that are the very basis of development or enhancing regional strong points in globalisation (regional quality, expertise, diversity, etc.).

These challenges have a side that is not just national. Without reducing disparities in wealth between the two shores and a better integration of the environment into development, all **regional public goods** (stability, the quality of the Mediterranean Sea and its coastline, health and the region's exceptional biodiversity) will be ever more threatened and affected.

To meet these challenges fundamental changes are required in the **financing and co-operation mechanisms** in order to facilitate the needed orientation of players towards win-win scenarios:

- ✓ the socio-economic development of the SEMCs,
- ✓ the uncoupling of the economy from the environment (the vital importance of looking ahead in the SEMCs, basically in the areas of water, energy, transport and coastlines, with the structuring choices still to be made for infrastructures),
- ✓ enhancing the Mediterranean's strong points in globalisation (the diversity and richness of natural and cultural heritage, the quality of the living environment; expertise, renewable energy potential; the EU's proximity, etc).

Alongside brainstorming done on the international scale, regional brainstorming, seen as a necessity by the MCSD, has been undertaken as part of a working group with the RAC/BP as a support centre.

2. The contribution to the MCSD's working group

The activity carried out has been substantiated by:

- ✓ a meeting of the steering committee on January 31st, 2003, including the representatives of the six volunteer countries and the European Commission (EuropeAid) for launching and directing the activity;
- ✓ carrying out a regional study (by Mr. George Corm) and 2 national studies (in Croatia and Morocco) which come on top of the case study on Egypt already done;
- ✓ the RAC/BP's detailed analysis of the available international data relating to financial flows (the OECD DAC's data bank);
- ✓ organising a regional workshop on June 3rd and 4th, 2004, bringing together 24 participants, i.e. experts from 4 countries and the European Commission, representatives from the 6 member countries of the group, donors and co-operation officials (MAP, EuropeAid, AFD), NGOs and financial bodies.

Surveys and the regional workshop have made it possible to establish a few observations and discussion points for the MCSD.

3. Observations

Analyses show how permanent are the major **obstacles** for passing from a non-sustainable mode to a sustainable mode of development, mainly, the insufficient **mobilisation of players** (especially local governments and communities, the private sector and research and development institutes) **and capital** (domestic and international) for sustainable development in the Mediterranean and **the few incentives there are for integrating sustainable goals** into decisions of investment, funding and co-operation and for mobilising and rendering local and professional players accountable.

1) Countries' domestic resources and sustainable development

Analysis of indicators and the regional report make it possible in particular to highlight the following:

- ✓ the **entrepreneurial deficit** and the **lack of innovation** in the Mediterranean economy (especially in most of the developing countries, excluding southern and eastern Asian countries). This weakness owes a lot to the rent nature of the economy, i.e. exporting manpower and executives (brain-drain), the maximum exploitation of sources of rent (real estate, trade, property, etc.) at the expense of long-term productive activities.
- ✓ **weak fiscal resources, direct taxation and local taxation** (except in Spain, Italy and France). The portion of expenditures on local officials as a percentage of total state expenses in the southern and eastern Mediterranean-rim countries is one of the lowest in the world.
- ✓ the considerable amount of **emigrant remittances** (on the order of 180 billion dollars in the 1990s), which enable standards-of-living and consumption levels that are not necessarily justified by the productivity of local economies.
- ✓ a financial sector still dominated by a **banking system** that has a near-monopoly on savings in several developing countries and which has remained fairly traditional despite some progress made starting in the 1990s. This is expressed by high real interest rates, poor access by SMEs to financing, poor promotion of innovation, the difficulties in financing sustainable development costs like energy savings (that often represent immediate costs for deferred profits and call for innovative relay systems).
- ✓ the **very heavy burden of sovereignty expenses and debt servicing**. In most SEMCs, the costs devoted to civil servants' pay (11% of the GDP), public debt interests (between 6 and 12% of GDP), subsidies and current transfers (6%) are greater than capital expenditures (5 to 8% of the GDP). Long-term debt (those Mediterranean countries covered by the World Bank data base) rose from 5.8 billion dollars in 1970 to 150 billion in 2000 (a very heavy burden especially in Turkey). In 2000 these countries paid 34 billion dollars to service their debt, or the equivalent of twice the total net receipts received in the name of international finance. The region's tensions and conflicts moreover explain the sizeable portion devoted to expenditure on security and defence (between 3 and 7% of the GDP compared to a world-wide average of 2.3%).
- ✓ **the reduced available room for manoeuvre** for financing sustainable development. A very significant lack in public expenditure on research and development (0,6% of GDP in SEMCs, 1% in the eastern Adriatic, compared to a world average of 2,1%).

- ✓ **insufficient mechanisms for incentives and taxation for sustainable development**, which is expressed in an over-exploitation of natural resources (e.g. the poor participation by tourists in maintaining the Mediterranean environment) and in the non-remuneration of the positive externalities of activities favourable to the environment (certain farming or forestry activities). An only marginally used fiscal instrument for sustainable development.
- ✓ the **poor commitment by local and professional players** (local governments and communities, private-sector firms, teaching establishments, etc.) for sustainable development that these weaknesses partially explain.

Despite structural weaknesses, **progress** has been registered over the past few years in all countries. For example, the following:

- ✓ Tunisia has succeeded in uncoupling irrigated farming production from water consumption (cf. the findings of the MCSD/Blue Plan forum in Fiuggi). This was made possible by targeted incentives for farming (subsidies for water-saving irrigation equipment), raising prices and organising irrigators (local associations).
- ✓ Egypt ranks as the 6th country in the world for using natural gas in vehicles. Specific economic instruments have been implemented to this effect.

Integrated rural development programmes being tested in northern Africa (Morocco and Tunisia) with support from donors have enabled or at least hold out hope for progress in reducing poverty and fighting desertification. These programmes make local farming and livestock-raising communities accountable, seen as they are as partners and players in development and protection (the clarification of access rights to resources, the regulation of usages, the implementation by communities of a part of the financial aid and support of projects by players).

A vision of possible progress, the implementation of partnerships with local and professional players, the implementation of innovative institutional and financial mechanisms and the continuity of action are among the keys to this success. A monitoring and evaluation system makes it possible to measure progress in time.

2) The flow of external resources, regional co-operation and sustainable development

Analysis of the total receipts net received (a total of public aid for development, other official income and direct and portfolio investments) for the Mediterranean countries (excluding EU-Med countries) from 1971 to 2001 shows:

- ✓ **increased total receipts net** (rising on average from 8 to 16 billion dollars per year between 1971 and 1980 and 1991 to 2002),
- ✓ **the Mediterranean's falling share in the world**: 8% of the total international payments from 1991 to 2002 compared to 17% from 1971 to 1980. This funding contributes less and less to economic growth (3% of the Mediterranean GDP (excluding Med-EU) compared to about 6%), and the developing Mediterranean has become the region where international financing per capita is the lowest relative to the world's other regions (just ahead of sub-Saharan Africa),
- ✓ **The relative weight of the EU (Commission, EIB and member countries: France, Germany and Italy) and the United States**, who are the main donors with 49 and 37% respectively of the funding received by the Mediterranean between 1991 and 2002, followed by Japan,
- ✓ **A major concentration of the aid and investments on a few countries**. For geo-strategic reasons, the United States sends 90% of its total financial support devoted to the Mediterranean to just three countries (Israel, Egypt and Turkey). Relatively better distributed among the countries, European aid has since the

1990s been centred more and more on the Balkan countries at the expense of other sub-regions.

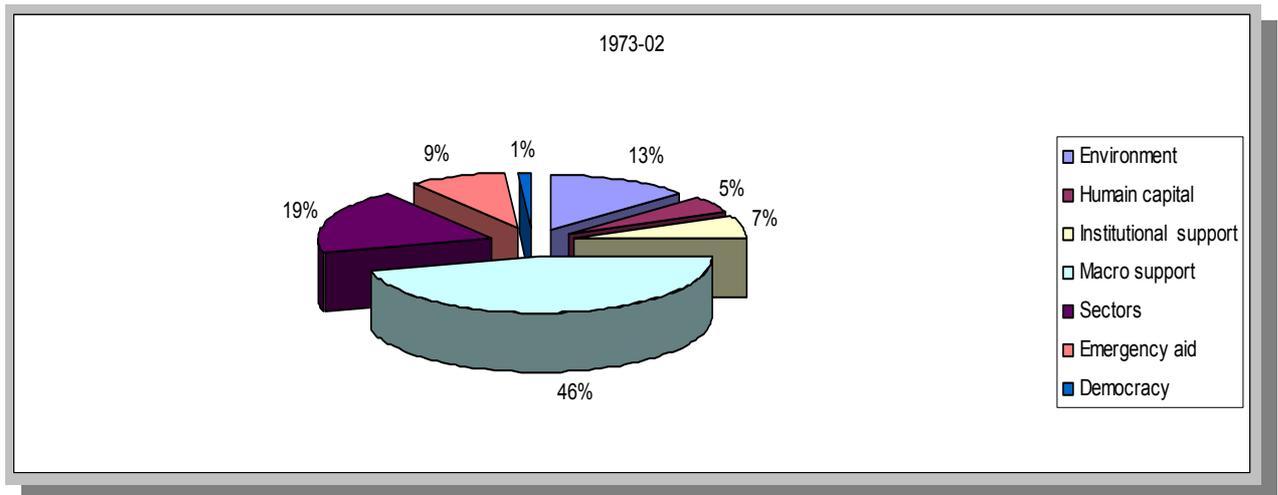
- ✓ **Low Mediterranean attractiveness for direct foreign investment.** The region receives more public payments than private, i.e. 58% compared to a world average of 40%, and the FDIs are concentrated in only a few countries (Israel, Turkey, Egypt, Croatia and Slovenia).

Analysis of public aid from the sustainable development point of view calls for a more thorough-going analysis than that offered by the paper from the OECD's Development Assistance Committee (DAC). Despite certain drawbacks (lack of the paper's homogeneity, the irregularity of certain declarations particularly by the European Commission, the grouping of very different actions and occasionally questionable terminology), analysis makes it possible to get a pretty accurate idea of the public aid fields granted by the OECD countries to the Mediterranean countries between 1973 and 2002 (for a total of 134 billion dollars in that time). In particular the following information emerges:

- ✓ **A strong concentration of the ODA in a few fields** : macro-economic support (46%), emergency aid (9%) including food aid (5%), major irrigation (4%), aid for equipment imports (4%) and for a few **major projects** (1% of the projects consume 56% of ODA). Compared to the rest of the world, the relatively very large part devoted to emergency aid (humanitarian aid) these past few years and "programmes" (military aid for certain countries, i.e. Israel and Egypt) and the contrasting very small part of aid to the productive sectors (6.8% of the ODA between 1995 to 2000 compared to a world-wide average of 11%).
- ✓ The relatively high amount of **conventional sectoral aid** energy (7.3%), water (7.7%), industry (3.5%) in particular the most polluting, transport (4.1%, fortunately including a not-insignificant portion for railroads: 41%), the financial sector, trade and telecommunications.
- ✓ **The weakness of the relative portion devoted to sustainable development.** The amount given to the "environment" (12 headings including renewable energy, research, management support, protective activities and urban development) came to 1.5% of the total, about 2 billion dollars (0,7 of which for urban development). If we add water and sanitation, forestry and fisheries, certain farming headings (education, soils and water), rail transport and rural development, we come to a total of 13%. Headings concerned with human capital (health, education, literacy, training and research) amount to a total of 5% and 1% for democracy. The sum of these three sets of headings comes to a total of 19%, which represents only very imperfectly what may be taken as contributing to sustainable development. Closer analysis would be required to gauge the effective contribution of these costs, of more conventional projects (infrastructures and industry) or of macroeconomic and institutional support for sustainable development.

Although the relative share devoted to the "environment" (in the broad sense) and human capital has risen over the past few years (in particular growth of the water and sanitation sectors), we must stress the still very low relative portion devoted to local integrated-development projects (rural and urban development and coastal area management), to uncoupling the economy from the environment (water and energy savings, renewable energies, collective urban transport, mobility management and biological farming) and cultural and local product enhancement. Yet these expenditures have a real strategic importance for triggering the process of sustainable development. This weakness seems to point up the difficulty of donors to shift from a major-projects rationale to an approach of major integrated-project programmes, mobilisers of local players.

Graphe 2 : ODA and sustainable development. DAC donors



Donors and the major players in regional and international co-operation are unevenly aware of the need to better integrate the goals of sustainable development with strategies and methods, although they refer more and more to international and regional documents and commitments that are related to it (the goals of Rio, Kyoto, the Millennium, Johannesburg and the EU's sustainable development strategy).

- ✓ The **economic reforms** undertaken upon the advice of international financial agencies and the European Union have focused much more on reducing the role of the state, liberalising trade, suppressing subventions and privatising than on improving the performance and competitiveness of local and professional players or streamlining their relationships with the state in the success of a process of sustainable development.
- ✓ Although the **EU** is an imperfect but real example of attempts to reconcile free trade with sustainable development and maintaining national and social cohesion (the size of the structural funds for agriculture and regional development and environmental directives), the goal of sustainable development has to date remained little integrated into **the Euro-Mediterranean Partnership**. Environmental issues in the Partnership have moreover been considered from a sub-sectoral angle (as part of the economic section), and they have been little or not at all integrated into association agreements and sectoral and economic programmes. Yet recent statements have acknowledged the need for a better integration of sustainability into the Barcelona Process, particularly a re-orientation of the SMAP in this sense. But the funds allocated to this programme are decreasing, and most of the aid earmarked for the environment have been given as part of national programmes. Moreover, the national programmes that consume most of the MEDA funds are being negotiated and managed more and more on devolved and bilateral bases (by EC delegations in each country), which does not necessarily facilitate sub-regional approaches and the indispensable strengthening of South/South co-operation.
- ✓ The better integration of sustainable development goals is also acknowledged by numerous multilateral **and bilateral donors**. The AFD, for example, is perhaps planning to shift from concentrating on "aid projects" to "aid programmes". It wants to strengthen its committed contribution in its fields of expertise by accompanying reforms (implementing reforms on water management), promoting techniques labelled "sustainable development (automated sowing, renewable energies), promote FDI and encourage a coherent SME fabric (incubators, spin-offs, capital development and financial systems) and contribute to the better

control of effects detrimental to the sustainable development of urban growth (transport). Although numerous donors feel that support for big-dam policies is no longer justified and that it better to urge demand-management policies, the required re-orientation of policies has been delayed in certain countries by the call for other regional donors less concerned about integrating sustainability goals.

- ✓ One important issue for the future will be the level of awareness of the sustainable development goals in actions in the Mediterranean by the **EIB** (which is criticised by certain NGOs). These actions are going to increase strongly in the short term, rising on average from 1.2 to 2 billion euros per year, which means important opportunities for sustainable development. Of a total of 9.8 billion euros granted by the EIB between 1995 and 2003, 30% benefited the "environment" (in the broad sense suggested by the RAC/BP), i.e. large-scale water and sanitation (54% of the environmental expenditure), the protection of rivers, waste management, rail transport, wind energy, the rehabilitation of irrigation systems and funds for industrial pollution abatement and urban development (benefiting only Turkey). What must be mentioned however is the insignificant portion of renewable energies (less than 1%) of the funds devoted to energy and the modest portion of rail transport (16%) in the whole transport sector funds. Human capital (education and health) accounted for 3% of the total.
- ✓ Protecting and producing "**regional and global public goods**" in the **Mediterranean**, particularly the success of strategic action plans for fighting land-based pollution and for biodiversity will occur through a better mobilisation of professional and local players and domestic and international capital.

4. Proposals submitted for consideration to the MCSD

- ✓ Thinking about financial and co-operative instruments for sustainable development cannot be dissociated from thinking about human, organisational and political aspects. Developing these instruments should thus be thought about depending on the objectives that could be set in these sustainable development strategies (the future regional strategy and national or local strategies) and by taking the diversity of national and local situations into account. In any case there is no "model" to be followed, and progress will come more from the "periphery" than the "centre". This calls for the duty to experiment and increase **partnerships** (between donors, states and local and professional players) that **mobilise players** (companies, professional organisations, unions, educational institutions, the media, local governments, rural communities and farmers). These partnerships are to be built according to targeted goals of sustainable development, particularly those seen as priorities on the Mediterranean-wide scale.
- ✓ To help in accelerating change, **qualitative leaps** will be necessary in co-operation procedures so as to emerge from bureaucratic habits as part of the tradition for giving centralised aid from state to state and evolve towards more decentralised aid, resulting in new types of partnership (e.g. the implementation of regional natural parks designed as "laboratories" for sustainable development, Agenda 21s, etc.). Pilot experiments could be done to show the legitimacy of these new bases, then made more general.
- ✓ Big changes in taxation and the rationalisation of public expenditure **in countries** are called for. **Broadening the tax base** and **lowering taxation rates**, suppressing exemptions, strengthening local taxation, taking the negative and positive externalities of activities into account in terms of sustainable development in fiscality, pricing resources and public subsidies are directions that should be promoted. **Specific mechanisms** (the implementation of relay

financial systems and economic and institutional instruments) must be invented to reach targeted goals of sustainability (water and energy savings, clean industry, integrated rural development, urban development, the integrated management of the littoral, tourism's contribution to maintaining the Mediterranean environment, a system of equalisation between communities and cities and rural spaces, etc.) and in taking the differences in context into account. An important goal for numerous countries should be research into mechanisms enabling the passage to the formal economy of small, informal companies, which implies offering them sufficient advantages in return. Subcontracting with big companies and generalising micro-credit equations could contribute to this.

- ✓ Big changes must also be imagined and encouraged on **the regional level**.

Greater awareness of the region's major issues of sustainable development, the reasons for impediments to its implementation, current progress and the diversity of examples of good practices seems indispensable for the economic and political decision-makers of the Euro-Mediterranean Partnership. **Euro-Mediterranean ministers of the economy and finance** would gain by making it a topic of shared reflection for the possible benefit of this awareness-raising. The new implemented committees in the frame of the Euro-Med partnership (Policy Dialogue and Coordination Committee (PDCC) of FEMIP and Economic Dialogue of MEDA) are a opportunity to mobilise the economic ministries around a win win solutions of the sustainable development.

Monitoring progress seems indispensable and could contribute to this awareness-raising.

The **MAP** could offer to adopt and monitor a few **financial indicators** as part of future strategy as well as working out a regular compendium of examples of good practice. In liaison with group members, the RAC/BP could think about this and propose a discussion point during the regional "indicators" workshop planned for the spring of 2005. These indicators and monitoring progress over time will gain by being organised topic by topic, like the workshop organised in Fiuggi on water-demand management. This would mean, for example, continuously measuring the relative portion of international and domestic capital devoted to energy implemented for promoting the efficient use of energy and renewable energies.

Various **donors** should also try to ensure better measurement of efficiency in aid from the point of view of sustainable development (a growing imperative of measurability, i.e. *ex ante* and *ex post* evaluation, changes in terminology and the transmission of the data to the OECD).

- ✓ Various paths have been proposed for thinking about strengthening action on the regional level.

Strengthening public aid to development, designed for reaching substantial goals of sustainable development, appear indispensable for helping developing or transitioning Mediterranean countries meet the challenges confronting them. This strengthening is especially justified by the considerable international and regional public goods in play in the Mediterranean (peace and security, prosperity and environmental integrity) and by the need to supervise the implementation of the free-trade zone through reinforcing governance so as to reduce the possible negative impact and maintain consistency.

Joint and differentiated approaches have to be thought up and implemented especially for conserving environmental public goods (marine pollution abatement, desertification, promoting biodiversity and coastal protection, etc.). Regionalised applications of the Kyoto Protocol could lead to implementing a regional mechanism for clean development.

Mechanisms for **converting debt** into research and development (to staunch brain-drain and give countries the capacity of their future development), clean technologies and development programmes for mobilising local players and companies on both shores should be looked at. Despite their small number, the examples of the bilateral agreements reached between Morocco and France on the one hand and Spain and Morocco on the other might be cited (90

million euros in 2003 for the latter), which made it possible to convert debts into public and private local investments where French and Spanish companies would operate.

Suggested brainstorming paths to be explored would be the issuance of "Euro-Mediterranean" bonds guaranteed by the EU on the major European markets (along lines of the Brady Bonds model with their issuance facilitated by the US), setting up a "Euro-Mediterranean Fund" for sustainable development, "Mediterranean taxes" imposed on tourism and transport and the implementation of a **regional agreement** on investments including environment and social considerations for promoting stronger mobilisation of private funds for the benefit of the region's sustainable development.

- ✓ **Improved decentralisation of financial co-operation** would be very useful. Financial twinning between communities on both shores (to enable access to credit by those on the southern shore with guarantees by those on the northern shore) could be promoted.
- ✓ With the present organisation of the Euro-Mediterranean Partnership, a short-term priority could be to better supervise the required commitment of the EIB and MEDA for sustainable development in the Mediterranean by taking substantial progress goals into account (win-win options), identified on the regional level (Report on environment and development in the Mediterranean and the future sustainable development strategy). Other than support for projects and programmes favourably disposed to these orientations, the goal should be to strengthen capacities in countries (implementing strategies and changing policies, especially fiscal) for surpassing the project scale and facilitating the appropriation of sustainable development by various sectoral policies and by all local and professional players. The Euro-Mediterranean Partnership will also gain by promoting sub-regional approaches that contribute to promoting South-South co-operation, the insufficiency of which is one of the primary barriers to sustainable development in the region.
- ✓ The changing EU action in the region has to be compared to its political outlook of enlargement and its "neighbourhood" policies. Although for the Balkan countries and Turkey "the European outlook" is possible, the EU is offering the other Mediterranean partners (Algeria, Egypt, Israel, Jordan, Lebanon, Libya, Morocco, the Palestinian Authority, Syria and Tunisia) new perspectives for strengthening Euro-Mediterranean integration as part of its "new neighbour policy". This could be an occasion for improving governance (including environmental governance) in these countries through policies of technical aid and twinning and creating a strong message effect for the other players. This policy could lead to reaching much more ambitious "neighbourhood agreements" than the association agreements, implying both greater financial commitment by the EU and a clear political commitment by countries for institutional reforms aimed at better mobilising actors and capital around goals of sustainable development.

Rapport de Synthèse

Avertissement :

Ce document de travail a été réalisé par M. Abdeljaouad JORIO suite à l'Atelier *Financement et Coopération pour le Développement Durable en Méditerranée* des 3 et 4 juin 2004 à Sophia Antipolis.

Il synthétise les principaux éléments de l'étude régionale de M. Georges Corm et des études nationales Croatie (Protection of the Coastal Region) préparée par Ms Sanja Tisma et Maroc (Secteur de l'eau) préparée par M. Abdelkader Berrada et des travaux de l'Atelier mentionnés ci-dessus.

Les trois études sont disponibles dans leur version intégrale dans le Tome II de cette publication.

1. Mandat, Concepts, Limites

1) Le concept de durabilité

La notion de développement durable est très complexe. Elle intègre des concepts relevant de plusieurs domaines d'action, étroitement liés les uns aux autres : l'environnement et sa préservation, La conservation des ressources naturelles et la bonne gestion du territoire, le maintien, la bonne gestion et l'accroissement du capital physique, la préservation du patrimoine archéologique, historique et culturel, et la réduction de la pauvreté par l'intégration des couches défavorisées et marginalisées de la population dans le processus de développement économique.

Le but des actions est non seulement d'augmenter le bien-être de la génération actuelle et son niveau de vie, mais aussi de préserver et d'augmenter le patrimoine à léguer aux prochaines générations⁶.

Comment rendre opérationnelle une telle définition ? Il est communément admis que toute action économique (investissement, production...) prise au niveau sectoriel qui améliore le niveau de vie de la population sans pour autant dégrader l'environnement est qualifiée de durable, Il en est de même pour toute action visant la protection de l'environnement (lutte contre la pollution...) ou l'amélioration du capital humain (éducation, formation, santé...) qui a un effet positif sur le niveau de vie des populations sans pour autant freiner la croissance économique. Si le deuxième type d'action est repérable au niveau des statistiques nationales ou internationales, le premier l'est difficilement et nécessite un niveau de détail plus important (projet) afin de voir, par exemple, si un projet d'infrastructure a pris en considération la dimension environnementale ou sociale.

⁶ Voir Étude Régionale.

À partir de cette définition, nous avons essayé de ventiler les dépenses nationales et internationales (l'APD telle qu'elle figure dans la base de données du CAD de l'OCDE) entre sept « rubriques » afin de dégager celles qui ont un **lien direct** avec le DD ou celles qui y contribuent le plus⁷.

Rubrique	Liens avec le DD
Environnement	Direct
capital humain	Direct
Soutien institutionnel	Indirect
Soutien Macroéconomique	Indirect
Secteurs	Indirect
aide urgence	Indirect
Démocratie	Direct

Ainsi au niveau de la rubrique « **environnement** », on retrouve bien sûr les activités telles que la protection de la biosphère (toutes les activités recensées dans la base OCDE et dont le code commence par 41), mais aussi des activités comme « énergie renouvelable », ou « échange de dette à des fins de développement » ou le « reboisement ». Le « **capital humain** » comprend toutes les activités qui contribuent à l'amélioration du niveau de vie de la population (services sociaux, médicaux...) et qui élèvent le niveau de connaissance, de qualification (éducation, formation, recherche...). Le « **soutien institutionnel et macroéconomique** » contribue à soutenir les réformes économiques et institutionnelles allant dans le sens d'une plus grande efficacité dans les utilisations des ressources, telle la politique financière ou l'ajustement structurel. À travers le respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales et la mise en place d'un État de droit, la « **démocratie** » constitue un enjeu fondamental du DD : la crédibilité des institutions et des décideurs, la transparence dans les décisions, l'indépendance de la justice sont des leviers qui poussent les citoyens à adopter des comportements responsables et favorables au DD. Cela évite des comportements de type « passager clandestin » et facilite l'adoption et l'application des principes fondamentaux du DD : « principe de précaution », « principe d'utilisateur-pollueur-payeur ».

2) Limites

Malgré les insuffisances⁸ qui caractérisent la base CAD/OCDE, elle n'en fournit pas moins des informations intéressantes sur l'affectation de l'APD sur la période 1973-2002. Le problème se trouve surtout au niveau des dépenses nationales caractérisées le plus souvent par l'insuffisance, voire l'absence d'informations relatives à l'affectation des ressources à l'environnement et encore moins au DD. De ce fait, on ne dispose que d'une information sectorielle, fragmentée, parfois difficilement comparable d'un pays à l'autre.

2. Problématique du Développement Durable en Méditerranée : enjeux et défis

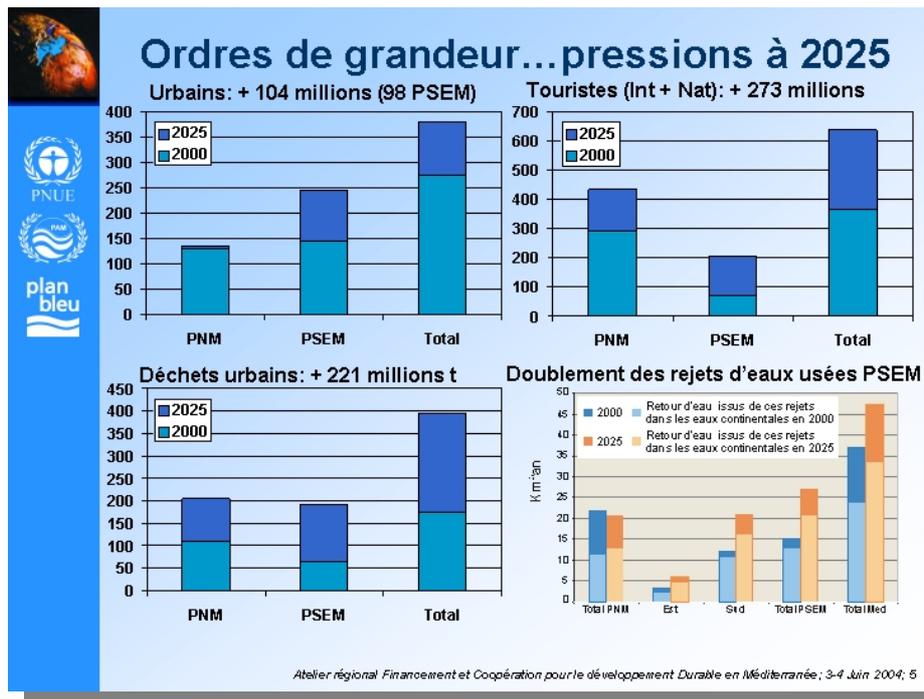
Au cours des vingt prochaines années, le principal défi que les pays méditerranéens devraient relever ensemble est la constitution d'un **pôle méditerranéen renforcé** dans les grands équilibres mondiaux, responsable vis à vis des grands enjeux de la planète (protection des biens communs environnementaux, paix, réduction de la pauvreté) et offrant ainsi au monde un modèle de co-développement et de régulation régionale de la mondialisation. La constitution

⁷ On trouvera à l'annexe la liste des activités par rubrique.

⁸ Manque d'homogénéité et irrégularité au niveau des déclarations et de l'affectation de l'APD ; l'information porte sur les montants « engagés » et non « déboursés » (voir Étude Régionale).

d'un tel pôle nécessite une réduction des écarts de richesse entre les deux rives, une meilleure intégration de l'environnement et du développement et une mise à niveau des infrastructures environnementales (assainissement, traitement des déchets etc.), faute de quoi, c'est l'ensemble des **biens publics régionaux** (la stabilité, la qualité de la mer Méditerranée et de son littoral, la santé, la biodiversité exceptionnelle de la région) qui seront de plus en plus menacés et affectés. En effet, le scénario tendanciel du Plan Bleu (tendances démographiques, absence de découplage et de choix structurants favorables au DD) se traduirait par des pressions et des coûts économiques, sociaux et environnementaux insoutenables pour la Méditerranée (voir Graphe 1).

Graph 3 : ordre de grandeur...pressions à 2025



Source : Plan Bleu, Rapport sur l'Environnement et le Développement en Méditerranée

Plus concrètement, il s'agit :

- ✓ d'enclencher dans les pays méditerranéens en développement une dynamique de convergence qui permette à la fois d'améliorer le niveau de vie et de faire face à la demande croissante d'emploi, ces pays détenant le triste record d'une croissance faible et volatile et d'un développement humain insuffisant, résultat d'un dynamisme entrepreneurial insuffisant dans ces pays.
- ✓ de lutter contre la pauvreté dans les PSEM,
- ✓ de passer d'un mode non durable à un mode durable de développement à travers un découplage économie-environnement (fort enjeu par anticipation dans les PSEM, essentiellement dans les domaines de l'eau, l'énergie, les transports, le littoral ; choix structurants restant à faire pour les infrastructures) et une valorisation des atouts de la Méditerranée dans la mondialisation (diversité et richesse des patrimoines naturels et culturels, qualité du cadre de vie, savoir faire, potentiels d'énergies renouvelables, proximité de l'UE etc.). Cette alternative est susceptible de diminuer les pressions sur l'environnement, d'éviter les coûts de sa dégradation et surtout de valoriser le capital humain et naturel à travers la mise en place de stratégies « Win-Win ». Le scénario alternatif du Plan Bleu donne des indications sur les gains possibles (Encadré 1).

Encadré 1 : Les gains du scénario alternatif du Plan Bleu

Ce scénario qui suppose le développement socio-économique des PSEM, le découplage économie-environnement et la valorisation des atouts de la Méditerranée se traduirait par des gains suivants :

- Dans le domaine de l'énergie, une économie de 208 millions de Tep (20%) (moins de dépendance, moins de transports), soit une économie financière de 18 milliards \$/an (l'équivalent de 18 fois APD moyenne annuelle du secteur), avec moins d'impacts environnementaux (-858 millions de tonnes de CO₂, moins d'infrastructures) et plus d'emplois.
- Economies possibles d'eau : 54 km³ d'eau par an en 2025 (surtout irrigation), soit 10 milliard €/an (30 fois l'APD moyenne annuelle du secteur depuis 25 ans) avec des impacts environnementaux des infrastructures évitées (près de 100 barrages évitées)
- La réduction à la source et le recyclage des déchets solides se traduirait par 6 millions de tonnes par an en moins à traiter, soit une économie de 3,8 milliards de dollars par an en 2025.
- Dans le domaine des transports, la maîtrise de la mobilité motorisée (aménagement du territoire, fiscalité, modes de distribution), la Promotion des transports collectifs, Rail, Mer, et le renforcement de la sécurité maritime permettraient une réduction de la croissance des trafics voyageurs de 8% et celle du fret de 11% ; moins de bruit (9 millions d'ha), de pollution (180.000 tonnes Nox, etc.) ; de congestion (gain de 41 milliards \$/an), de rejets polluants en mer (2,6 millions de tonnes), réduction des accidents (15.000 morts) et dépenses des ménages (18% au lieu de 25%).

Source : Plan Bleu, Rapport sur l'Environnement et le Développement en Méditerranée

Dans les pays méditerranéens en développement, le principal obstacle au passage d'un mode non durable à un mode durable de développement réside principalement dans leur **fragilité** captée par une série d'indicateurs⁹ (voir annexe) tels que conflits et tensions, la faible gouvernance, bas niveau de vie, chômage, statut de la femme notamment.

D'après l'étude régionale, cette fragilité est le résultat d'un cercle vicieux d'asymétrie et de manque de dynamisme qui, à son tour, renforce la fragilité (voir schéma) à travers la faible création d'emplois, une faible productivité, des ressources publiques insuffisantes pour le développement durable, une dégradation de l'environnement et des infrastructures, ce qui ne favorise guère l'initiative et l'innovation, d'où le manque de dynamisme.

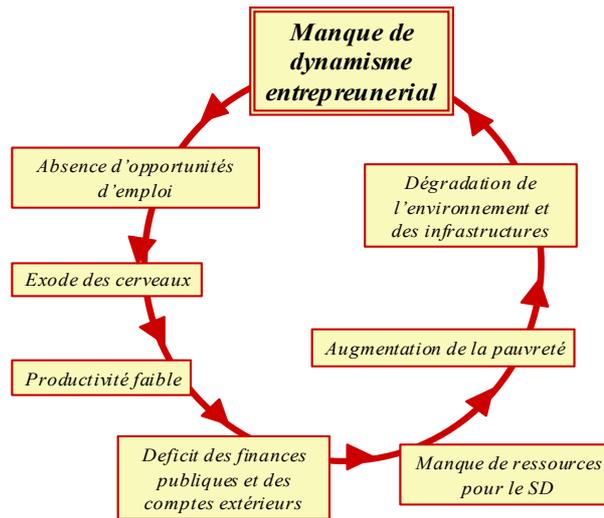
Cette fragilité se traduit principalement, par l'insuffisante **mobilisation des acteurs** (notamment les collectivités et communautés locales, le secteur privé et les instituts de recherche/développement) **et des capitaux** (internes et internationaux) pour le développement durable en Méditerranée et **le peu d'incitations à intégrer les objectifs de durabilité** dans toute décision d'investissement, de financement et de coopération et à mobiliser et responsabiliser en ce sens les acteurs locaux et professionnels.

Relever ces défis et rompre avec le cercle vicieux appelle donc de **nouvelles réponses** en terme de mobilisation des acteurs, d'incitations, de réformes et de **financement**. Comment s'acheminer vers une vision globale de la question en favorisant des schémas de financement qui garantissent à la fois la prise en compte des dépenses d'investissement et de

⁹ Étude régionale.

fonctionnement (dépenses récurrentes), les coûts d'ajustement et l'intégration de la durabilité ? Comment créer des synergies entre les différentes sources de financement et les différents acteurs et bailleurs de fonds autour d'objectifs partagés de développement durable en Méditerranée ? Quels types de mécanismes améliorer ou inventer aux différentes échelles pour permettre un progrès de long terme ?

Cercle vicieux de l'asymétrie et du manque de dynamisme



Source: Étude Régionale

3. Constat : faiblesse du financement du DD en Méditerranée

1) Les dépenses au niveau national

- ✓ L'information disponible ne nous permet pas d'identifier avec précision la part allouée au DD. Toutefois, elle donne quelques indications intéressantes, parmi lesquelles, la faiblesse relative de l'effort d'accumulation au profit des dépenses courantes. Ainsi, dans la plupart des PSEM, les dépenses consacrées aux traitements des fonctionnaires (11% du PIB), aux paiements d'intérêts (allant de 1% du PIB en Syrie à 18% au Liban, avec une moyenne de 4-5% du PIB dans la majorité des pays), les subventions et transferts courants (6%) sont supérieures aux dépenses d'équipement (5 à 8% du PIB).
- ✓ Le poids très élevé du service de la dette extérieure¹⁰ se traduit par des ponctions importantes sur le budget de ces pays, en 2000, ces pays ont payé 34 milliards \$ au titre du service de la dette, soit l'équivalent du double des apports totaux nets reçus au titre du financement international. Concernant la répartition sectorielle des dépenses publiques, on relèvera la part importante consacrée aux dépenses de sécurité et de défense à cause des tensions et conflits dans la région (pour les seules dépenses de défense, entre 3 et 7% du PIB contre une moyenne mondiale de 2,3%). L'étude régionale¹¹ a montré aussi la variation du poids des dépenses de santé, d'éducation et de protection sociale dans le PIB d'un pays à un autre. Les niveaux les plus bas se trouvent au Liban et en Syrie (respectivement 6% et 4%) ; les niveaux les plus hauts sont en France et en Croatie (30%) ainsi qu'en Slovénie (28%), puis en Israël et à Malte (respectivement 25% et 23%), enfin Chypre (15%) et la Tunisie (14%) ; le reste des pays

¹⁰ La dette à long terme (pays méditerranéens couverts par la base de données de la Banque mondiale) est passée de 5,8 milliards \$ en 1970 à 150 milliards \$ en 2000 (poids très élevé notamment en Turquie).

¹¹ Voir tableau à l'annexe.

consacre moins de 10% à ce type de dépenses.¹² Il apparaît, en outre, que les deux rubriques de dépenses les plus importantes pour le développement durable, à savoir l'habitat et le développement communal, ainsi que l'agriculture, la forêt et la pêche sont celles qui sont les plus modestes. La première rubrique ne représente que 0,1% à 2% au maximum du PIB (à l'exception de Malte avec 4%), cependant que la seconde n'atteint 2% du PIB que dans le cas de la Tunisie, de l'Égypte et de Chypre. Ce qui laisse des marges de manœuvre disponibles réduites pour le financement du développement durable. Une part notamment très faible des dépenses de Recherche et Développement (0,6% du PIB dans les PSEM et 1% dans l'Adriatique Est contre une moyenne mondiale de 2,1%).

- ✓ Faiblesse des ministères/départements de l'environnement.
- ✓ Outre sa faiblesse budgétaire (Encadré 2), le département de l'environnement ne possède pas les moyens politiques et les relais nécessaires pour mobiliser les différents segments de l'administration publique et encore moins les autres acteurs autour des stratégies de DD. Par conséquent, l'efficacité de ses actions au niveau environnemental reste limitée tant que l'articulation avec les autres champs de l'activité humaine dépasse ses attributions. La question du repositionnement de ce département dans l'appareil administratif reste posée.

Encadré 2 : La faiblesse du budget des administrations en charge de l'environnement en Croatie

L'étude sur la Croatie a montré que sur la période 1997-2000, les investissements dans la protection de l'environnement se sont élevés à 40 millions d'euros en moyenne par an, soit 0,22% du PIB, l'Etat, étant le principal financeur à travers ses ministères dont le plus important est le « Ministry of Environmental Protection and Physical Planning » dont le budget représente à peine 0,39% du budget de l'Etat. Pourtant ce dernier arrive à lever un certain nombre de taxes et de redevances liées à l'utilisation des ressources naturelles et à la dégradation de l'environnement qui lui ont rapporté en 2000 la somme de 942 millions d'euros, soit 12,2% du PIB.

Source : Étude Nationale-Croatie

D'après la BM¹³, l'efficacité des dépenses publiques dans certains pays méditerranéens est inférieure à celle des pays se trouvant au même niveau de développement comme le montre l'indice d'efficacité de l'action gouvernementale¹⁴ (

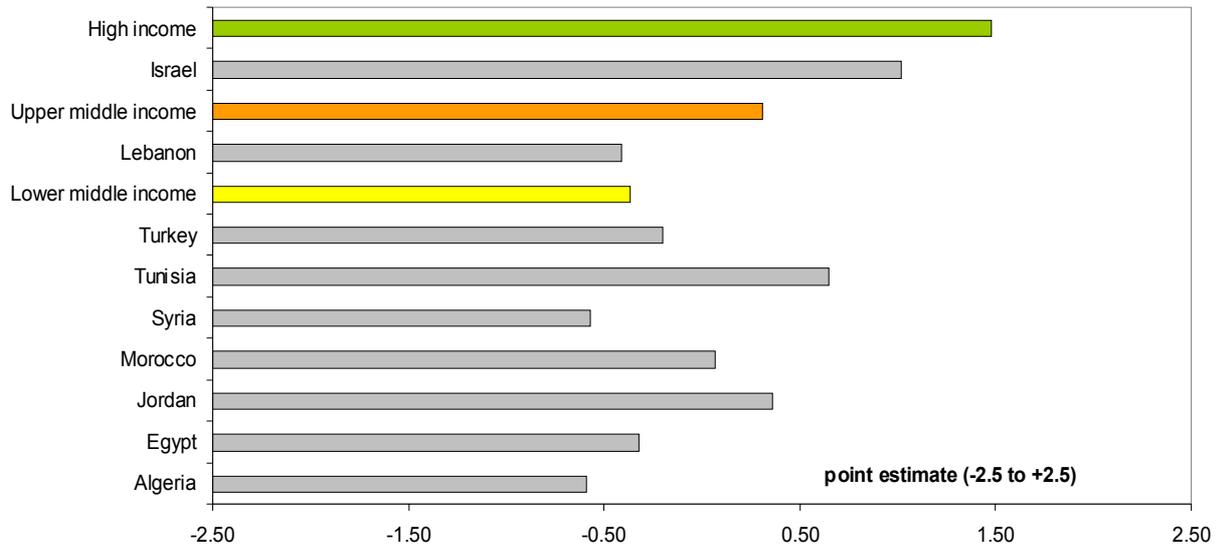
Graph 4). Ce qui limite l'accès d'une partie de la population aux services de base et réduit la qualité des services publics. Une rationalisation des dépenses ainsi qu'une plus grande efficacité permettraient sans aucun doute de dégager des ressources internes supplémentaires pour le développement durable.

¹² Il convient, cependant, de tenir compte du fait que les dépenses sociales peuvent être sous-estimées lorsque les organismes de protection sociale ont un statut autonome et que leurs comptes ne sont pas consolidés avec le budget de l'Etat.

¹³ Cité par M. Dodini : atelier régional sur le financement et la coopération en Méditerranée, juin 2004.

¹⁴ Il s'agit d'un indice composite variant de -2,5 à 2,5 prenant en compte les qualifications techniques et administratives de la fonction publique, la capacité à formuler et réaliser les politiques publiques, la capacité à répondre à la demande sociale...

Graphe 4 : Government effectiveness (2002)

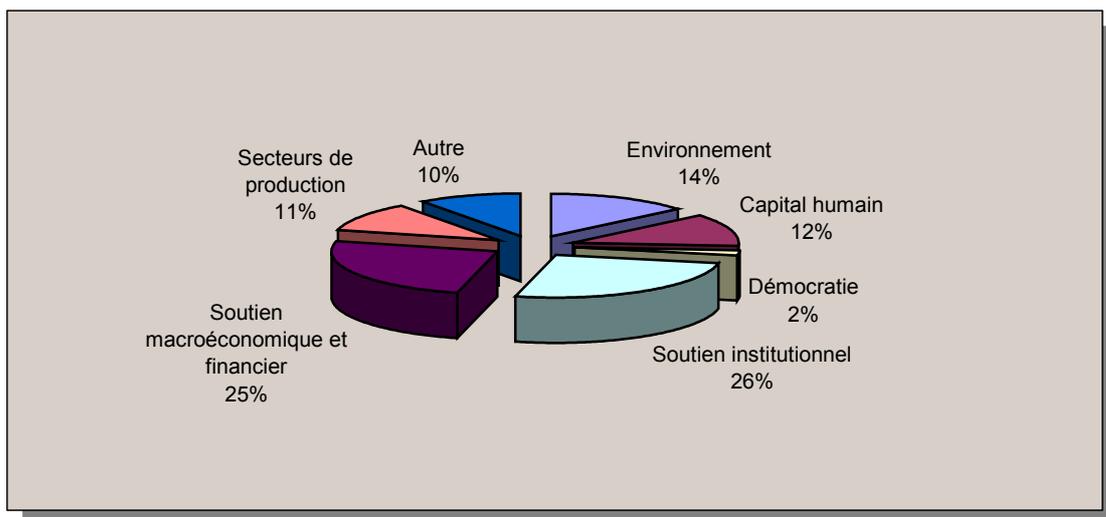


Source: 2003 WB governance indicators

2) Faible affectation de l'aide internationale au DD

Sur les 134 milliards \$ reçus au titre de l'APD par les pays méditerranéens sur la période 1973-2002, 52% sont allés au soutien macroéconomique et institutionnel (Graphe 5). L'environnement occupe une place honorable avec 13% en moyenne, la démocratie occupe une place insignifiante dans l'ADP(1%) et le capital humain 5%.

Graphe 5 : Répartition de l'APD entre les sept rubriques. 1973-2002. Pays CAD



- ✓ Le soutien macroéconomique concerne essentiellement le soutien budgétaire, le rééchelonnement d'échéance et refinancement de la dette, soutien à la balance des paiements et subventions à l'importation de produits (y compris importation de pétrole), ils représentent à eux quatre 34% de l'APD totale reçue au cours de la période 1973-2002. La part de cette rubrique s'est maintenue d'une période à l'autre (46%, voir graphe) avec cependant des changements notables à l'intérieur de cette rubrique : baisse du soutien budgétaire et des subventions à

l'importation et hausse du rééchelonnement d'échéance et refinancement de la dette¹⁵, privatisation et la politique financière.

- ✓ La part du soutien institutionnel a augmenté (10 contre 2%) essentiellement grâce à la percée de la politique économique, des services de l'administration centrale et de la politique énergétique (efficacité énergétique, transport...). Il s'agit d'un encadrement institutionnel des activités des secteurs permettant plus de visibilité dans les orientations du gouvernement aussi bien au niveau global que sectoriel.
- ✓ L'environnement est passé de 11 à 15% de l'aide totale grâce en grande partie à l'activité « eau/assainissement » (politique de l'eau, système d'eau et d'assainissement à grande échelle, centrales et barrages hydroélectriques) qui a absorbé un peu plus de 70% de l'aide dédiée à l'environnement et environ 11% de l'aide totale. Il y a lieu de mentionner l'importance du transport ferroviaire même si sa part a diminué d'une période à l'autre (1,2 contre 2,3% de l'aide totale). Le développement urbain et rural a amélioré sa participation d'une période à l'autre. Une prise de conscience des problèmes environnementaux se reflète au niveau de l'augmentation l'aide accordée à la politique environnementale ainsi qu'à la protection de la biosphère (5% contre 0,2% de l'aide environnementale), même si les montants accordés ne sont pas importants, par contre, l'aide accordée aux énergies renouvelables, à la pêche, la forêt et l'échange de la dette à des fins de développement reste insignifiante.
- ✓ Le capital humain a vu sa part doubler (6 contre 3%) essentiellement grâce à trois activités : « équipements scolaires et formation », « enseignement supérieur », « services sociaux » et « culture et loisirs », par contre tout ce qui est enseignement de base, les services médicaux de base ont connu une baisse. Malgré cette augmentation, la part du capital humain reste très faible eu égard aux besoins grandissants des populations et à son importance dans tout processus de développement.
- ✓ Il faut noter aussi la forte concentration de l'APD sur quelques grands projets : les projets dont le montant est supérieur à 70 millions \$ ont absorbé 56% de l'APD alors qu'ils ne représentent que 1,3% du total de projets. Les grands projets environnementaux¹⁶ ont absorbé 6% de l'APD qui a bénéficié à ces grands projets et 25% de l'APD dédiée à l'environnement.

Si la part relative consacrée à l'« environnement » (au sens large) et au capital humain s'est accrue ces dernières années (croissance notamment du secteur eau et assainissement), on soulignera cependant, la très faible part relative encore consacrée aux projets locaux de développement intégré (développement rural, développement urbain, gestion des zones côtières), au découplage entre économie et environnement (économie d'eau et d'énergie, énergies renouvelables, transports collectifs urbains, maîtrise de la mobilité, agriculture biologique etc.) et à la valorisation du patrimoine culturel et des produits locaux. Ces dépenses représentent pourtant une importance stratégique pour l'enclenchement de processus de développement durable. Cette faiblesse semble témoigner de la difficulté des bailleurs de fonds à passer d'une logique de grands projets à une approche de grands programmes de projets intégrés, mobilisateurs des acteurs locaux.

3) Faiblesse par rapport aux besoins à satisfaire : quelques exemples

Il existe en Méditerranée un déficit en termes d'accès de la population aux services de base dont les plus importants sont l'eau et assainissement, l'énergie et la collecte et traitement des déchets solides.

¹⁵ Cette hausse s'est produite entre 1990 et 1991 à la suite de l'effacement d'une partie de la dette Égyptienne décidé par les États-Unis en 1991 en relation avec la première guerre du golfe. Sur les 10,7 milliards de rééchelonnement accordés au cours de la période 1973-2000, 9,4 ont bénéficié à ce pays dont 5,35 en 1991. Ces 9,4 milliards représentent 18% de l'APD totale reçue par ce pays contre 9% pour l'ensemble des pays.

¹⁶ Il s'agit des activités « politique de ressources en eau », « distribution d'eau et assainissement grande échelle », « transport ferroviaire », « ressources en eau à usage agricole », « développement urbain » et « développement rural ».

- ✓ Ainsi pour l'eau potable, 30 millions de méditerranéens n'auraient, en permanence, pas accès à l'eau potable en 2002¹⁷, soit environ 7% de la population totale. La situation est particulièrement préoccupante pour la plupart des PSEM qui vont connaître les plus fortes croissances de demandes en eau alors que certains sont déjà en situation de pénurie d'eau et d'exploitation non-durable de leurs ressources. Les tensions prévisibles croissantes sur les ressources en eau induisent des risques accrus géopolitiques, environnementaux, sociaux et économiques qui pourraient limiter les perspectives des générations futures, en altérant de façon irréversible certaines ressources. Ainsi, pour les seuls bassins versants méditerranéens, la consommation de l'eau potable dans les PSEM passerait de 11 à 17 Km³ en 2025, soit un coût additionnel de presque 2,5 milliards d'euros (avec un coût moyen d'approvisionnement de 0,4 € le m³). Dans le domaine de l'épuration des eaux usées, c'est la même somme qu'il faudrait investir dans les PSEM pour une mise à niveau équivalente aux normes minimales requises par la Directive UE sur les eaux usées. À cela il faudrait ajouter environ entre 0.3 et 1 milliards d'euros par an de fonctionnement. Ces montants peuvent être comparés au montant de l'APD reçue par les PSEM dans l'ensemble du secteur de l'eau (moins de 0,7 milliards d'euros par an entre 1990-2000).
- ✓ Dans le domaine énergétique, les investissements pour assurer l'accès des populations à l'énergie dans les PSEM ont été estimés par l'OME à 20 milliards d'euros par an d'ici 2010. Ce montant représente près de 100 fois le montant de l'APD reçue par les PSEM dans le secteur énergétique (0,3 milliards d'euros par an en moyenne depuis 1973)¹⁸.
- ✓ Dans le domaine des déchets ménagers, compte tenu de la croissance démographique et de l'urbanisation, le volume de déchets domestiques dans les PSEM pourrait tripler d'ici à 2025, nécessitant un investissement additionnel de 4,4 milliards\$ (à raison de 35 \$ la tonne collectée et transportée) soit environ 180 millions \$ par an¹⁹, c'est dire l'importance de ces sommes quand on remarque que la BEI n'y a consacré que 0,2% (à peine 25 millions \$) de ses engagements au cours de la période 1995-2003.
- ✓ Ces montants, qui restent avant tout des ordres de grandeur, montrent le coût élevé pour répondre aux besoins à venir dans la seule optique de l'offre, en introduisant une gestion par la demande, la mobilisation du potentiel des économies d'eau et d'énergie et la nécessité de traitement à la source et de recyclage des déchets domestiques, ce coût ainsi que les besoins en financement seraient plus faibles (voir partie V).

4 Principaux obstacles au financement du DD

1) Faible mobilisation des acteurs et des capitaux dans les pays

A. Faible marge de manœuvre financière des États

- ✓ Les déficits budgétaires restent importants malgré des progrès dus à l'assainissement des finances publiques (3,8% du PIB des PSEM en 2000 contre 7% en 1985), Maroc, Liban, et Turquie sont particulièrement affectés. La contraction du déficit public s'est faite au prix d'un ralentissement en matière de dépenses publiques dans les PSEM (en particulier en Égypte, Israël et Syrie) : en premier lieu, des dépenses en capital (à l'exception de la Syrie) et, en second lieu, des subventions et transferts (à l'exception d'Israël et de la Turquie). Du fait de l'étroitesse de l'assiette fiscale (faible diversification de l'économie et importance du secteur informel) et à l'octroi d'exonérations, le niveau de prélèvement fiscal est souvent faible. Il varie entre un minimum de 13% pour le Liban et un maximum de 25%. La part de la fiscalité directe y est aussi très basse, elle varie entre 3% (Liban) et 15% (Malte) (avec deux exceptions : Algérie 20% et Israël 21%), ce qui se traduit par une distribution inéquitable de la charge fiscale.

¹⁷ RED, Partie 2, Chapitre « eau ».

¹⁸ RED, Partie 2, Chapitre « Énergie ».

¹⁹ RED, Partie 2, Chapitre « Villes ».

- ✓ L'étude régionale a montré que les recettes fiscales en Méditerranée sont d'un niveau inférieur, sauf pour les pays de la rive nord, à ce qu'elles sont dans les pays développés ou les pays émergents qui ont réussi leur intégration positive dans la dynamique de la globalisation ; le poids de la fiscalité directe est particulièrement faible dans le total des recettes fiscales, ce qui montre une régressivité du système qui affecte les couches défavorisées de la population, du fait de la prépondérance des impôts indirects et que la fiscalité n'est aucunement modulée pour être un instrument efficace de développement et prendre en compte les exigences du développement durable.

B. Faible rôle des collectivités locales

- ✓ Les travaux du Plan Bleu ont montré que ces collectivités sont insuffisamment mobilisées pour le DD dans ces pays où la décentralisation, encore faible, s'est faite sans moyens financiers conséquents. Les dépenses publiques prises en charge par les gouvernements locaux traduisent en quelque sorte la faible décentralisation du pouvoir et montrent la Méditerranée Sud en retrait par rapport à d'autres régions du monde : 11% des dépenses totales de l'État contre une moyenne mondiale de 25%²⁰. Des compétences mal définies, un contrôle politique ex-ante de l'État central, des ressources propres insuffisantes et une dépendance des transferts de l'État font que les collectivités locales n'arrivent pas à faire face aux besoins de leurs populations, d'où un décalage entre une demande sociale qui croît et des possibilités d'action et d'investissement des collectivités.
- ✓ Cette situation expliquerait le recours aux partenariats public-privé²¹ présenté comme une opportunité pour apporter des solutions aux problèmes de manque de financement, de tensions budgétaires publiques, d'insuffisance de compétences techniques de la part des autorités délégantes. Cependant, l'expérience a montré que ce partenariat souffrirait de deux difficultés : la première réside dans l'asymétrie des partenaires ou déséquilibre de compétence entre l'autorité locale délégante et le délégataire privé ; les collectivités locales disposent de peu de marge de manœuvre et se trouvent souvent en position de faiblesse face aux entreprises multinationales (seules les très grandes agglomérations disposent d'une capacité d'autorité délégante) ; la seconde dans l'absence de régulation d'ensemble du marché des services en question (eau, assainissement, déchets, transports...) ; il en découle une défaillance des mécanismes de contrôle visant à éviter les abus de situation dominante et à garantir l'ouverture concurrentielle.

C. Faible transformation de l'épargne en Investissement et la faible mobilisation du secteur privé: climat des affaires et investissement

- ✓ L'étude régionale a relevé un **déficit entrepreneurial** et un **manque d'innovation** de l'économie méditerranéenne (qui est commune à d'autres pays en voie de développement, mais où les pays du sud-est asiatique ont fait des percées remarquables). Cette faiblesse doit beaucoup au caractère « rentier » de l'économie : exportation de main d'œuvre et de cadres (exode des cerveaux), exploitation maximum des sources de rente (foncier-immobilier, commerce, polarisation excessive de l'économie sur le tourisme de masse,...) aux dépens des activités productives à long terme, malgré les énormes possibilités d'investissements et des besoins dans le domaine des économies d'eau et d'énergie, des énergies renouvelables (notamment solaire). La production industrielle souffre d'une faible remontée de filières et joue encore centralement sur le coût unitaire d'une main d'œuvre banale²² et très faiblement sur un travail qualifié et la technologie. Le secteur privé, surtout les grandes firmes, s'intéresse très peu à l'accumulation du savoir-faire technologique, à la recherche développement et à la formation continue des cadres et ouvriers spécialisés. Le plus souvent, ces firmes s'engagent dans une diversification horizontale où les perspectives de profit sont les plus alléchantes au détriment d'une intégration verticale de leurs activités.

²⁰ RED, Chapitre « Ville et Espaces urbains ».

²¹ L'expression « partenariats public-privé » recouvre en fait une variété de formules : gestion déléguée par contrat, concessions, privatisations.

²² FEMISE, op cit.

- ✓ Cette situation s'explique en partie par l'existence d'un cadre légal économique inadapté à la nécessité de faire évoluer ces économies d'un mode de croissance fondé essentiellement sur l'exploitation de rente vers un mode centré sur l'amélioration de la productivité, l'incorporation de la technologie et de la connaissance, et par conséquent de favoriser une transformation de l'épargne en investissements créateurs d'emplois et de richesses. De ce fait, l'appareil institutionnel et administratif connaît des dysfonctionnements révélés à travers « l'indice de perception de la corruption »²³. En 2002, à part Israël (7,3), tous les autres PSEM ont une note inférieure à 5, ce qui dénote d'une grande probabilité de corruption. Cela encourage des comportements de type passager clandestin et peut donner lieu à des abus dans l'exploitation des ressources naturelles. Des pays ont mis en place certains dispositifs visant à plus de transparence dans les décisions publiques, comme c'est le cas de la législation en la matière de marchés publics, le financement des partis politiques et à lancer des campagnes de sensibilisation de l'opinion. De même et malgré quelques progrès²⁴, les procédures administratives relatives au traitement de l'investissement restent complexes, ce qui se traduit par des coûts de transaction assez élevés. Ainsi, le temps nécessaire et le coût qui lui est associé pour remplir toutes les formalités administratives liées au lancement d'une affaire sont assez élevés : entre 19% et 76% du revenu par habitant dans les pays partenaires méditerranéens contre 1% et 17 % dans d'autres pays (France, Allemagne, Chine)²⁵. Parmi les facteurs qui peuvent limiter cette transformation, il y a lieu de citer le faible dynamisme du secteur financier.

D. Faible mobilisation du secteur financier

- ✓ Le secteur financier dans les PSEM est dominé par un **système bancaire** qui dispose d'un quasi-monopole sur l'épargne et qui est resté assez traditionnel malgré les quelques progrès réalisés à partir des années 90. Cela se traduit par des taux d'intérêt réels élevés, un faible accès des PME au financement, le peu d'encouragement à l'innovation, la difficulté à financer les dépenses de développement durable comme les économies d'énergie (qui représentent souvent un coût immédiat pour un bénéfice différé et nécessitent des dispositifs relais innovants).
- ✓ Parallèlement à la faiblesse des marchés de capitaux (faible volume traité au niveau des bourses de valeur), le système bancaire de certains pays n'arrive pas à mobiliser l'épargne, c'est le cas du Maghreb, des Balkans où le rapport des dépôts bancaires au PIB est inférieur à 50% et même à 35% pour l'Algérie la Bosnie-Herzégovine et la Syrie. Par ailleurs, une bonne partie de l'épargne recueillie est affectée à des placements en valeurs mobilières émises par l'État, les crédits privés restant relativement faibles.

E. Les établissements académiques et techniques hors jeu

Comme nous l'avons déjà souligné, la formation et la valorisation du capital humain constituent une des dimensions du DD auxquelles l'Université et les autres établissements académiques et techniques devraient grandement contribuer. Force est cependant de constater que ces institutions sont trop peu mobilisées pour le DD : peu de liaisons institutionnelles entre le monde académique et le secteur privé local et international ; très faibles dépenses en recherche et développement ; pratiques peu courantes de la part des universités et instituts d'enseignement technique de la recherche fondamentale ou appliquée, en particulier dans les domaines qui concernent l'environnement (recyclage des eaux usées, économies d'énergie et énergies alternatives, médicaments génériques, amélioration des techniques d'irrigation, etc.). Ainsi par exemple, le nombre de brevets d'invention enregistrés par les résidents dans ces pays en 2000 est, à part Israël (2460), très faible allant de 1 en Albanie à 534 en Égypte²⁶. Cette faiblesse de

²³ Cet indice, confectionné par Transparency international, fait référence à la perception du degré de corruption tel que le ressentent les hommes d'affaire, les universitaires et les analystes de risque. Un indice de 10 signifie haut niveau de probité et un indice 0, un haut niveau de corruption.

²⁴ Création des centres régionaux d'investissement au Maroc, guichets uniques en Tunisie, réduction de la durée de dédouanement dans ces pays.

²⁵ BM, WDI 2003.

²⁶ BM, WDI 2003.

« l'économie de la connaissance » se retrouve dans la part insignifiante des exportations à fort contenu technologique dans les exportations des pays méditerranéens non UE : elle ne dépasserait pas 11% (exception d'Israël 25%) contre une moyenne pour les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) de 17%.

Comme cela a été souligné dans l'étude régionale, cette situation ne contribue pas au maintien des compétences techniques et scientifiques sur place et ne permet guère d'intégrer, de façon effective, tout le potentiel économique, technique et scientifique, sous-exploité et même le plus souvent inexploité, dans le mouvement de globalisation économique. Les différentes études ont montré l'importance du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur dans les branches à caractère scientifique et technique (ingénieurs, médecins, mathématiciens, physiciens, biologistes) qui ne trouvent pas de débouchés professionnels ou scientifiques sur place, pourtant leur formation aurait coûté à l'État l'équivalent de 31.6 (Israël) à 102.7% (Maroc) du PIB per capita en 2000²⁷.

2) Faible intégration du DD dans les politiques nationales et sectorielles

A. Déficit en matière de gouvernance environnementale

- ✓ Des progrès importants ont été réalisés en matière de gouvernance environnementale, création d'administrations en charge de l'environnement, mise en place d'agences techniques pour la protection de l'environnement, promulgation de lois pour la protection et la valorisation de l'environnement, élaboration de plans d'action pour l'environnement (National Environmental Action Plan) ratification de conventions internationales relatives à l'environnement. Cependant l'instabilité institutionnelle des administrations en charge de l'environnement, d'ailleurs, faiblement dotés en moyens humains et financiers, ne facilite pas l'intégration des considérations environnementales dans les politiques sectorielles conduites le plus souvent par des ministères de loin plus puissants que les administrations environnementales. Il s'ensuit un « Implementation gap » entre le discours et la mise en œuvre²⁸ et une **certaine impuissance face aux pressions sur l'environnement** que traduit la dégradation continue de l'environnement. Compte-tenu de la faiblesse politique des administrations en charge de l'environnement, l'intégration des aspects environnementaux dans les politiques économiques et sectorielles reste difficile. La légitimité de ces administrations pour s'occuper des questions de développement durable est mise en question.
- ✓ D'autres facteurs expliquent la faible efficacité des politiques environnementales, ces dernières restent polarisées sur des actions curatives et de rattrapage au détriment de politiques d'anticipation, tandis que l'aménagement et la cohésion des territoires s'affaiblissent dans les agendas politiques nationaux ; l'environnement reste essentiellement une affaire d'État dans la plupart des pays malgré une mobilisation accrue des autorités régionales/locales tout comme les sociétés civiles; des politiques axées essentiellement sur la réglementation et une faible utilisation d'instruments économiques de la régulation environnementale susceptible d'impliquer les agents sur des objectifs de qualité environnementale au moindre coût administratif, humain et financier (voir infra).
- ✓ Enfin, ce déficit en matière de gouvernance environnementale s'inscrit dans le cadre de la problématique de la gouvernance en général dans les PSEM où la « qualité de l'administration dans le secteur public »²⁹ et la « responsabilisation publique »³⁰ restent à parfaire, comme le

²⁷ Il s'agit des dépenses publiques courantes par étudiant exprimées par rapport au PIB par tête dans ces pays.

²⁸ L'étude sur la Croatie a montré l'existence d'un tel gap entre les objectifs de la stratégie de protection de l'environnement et la réglementation d'une part et cette dernière et sa mise en œuvre.

²⁹ La qualité de l'administration publique renvoie à l'efficacité de la bureaucratie, le respect des règles de droit, la protection des droits de propriété, le niveau de la corruption, la qualité des réglementations et le mécanisme de la responsabilisation interne.

³⁰ La responsabilisation publique concerne le degré d'ouverture des institutions politiques, la participation, le respect des libertés civiles, la transparence du gouvernement et la liberté de la presse.

montre un récent rapport de la BM sur la gouvernance dans la région MENA³¹ et que vient confirmer le FEMISE.³²

Ce déficit peut se traduire par un coût en terme d'efficacité et d'équité aboutissant à la fois au gaspillage des ressources et à un faible accès d'une partie non négligeable de la population aux services de base. Le cas de l'eau en constitue un exemple édifiant. Les travaux du Plan Bleu ont montré les limites d'une politique axée sur l'offre ainsi que les gains d'une politique assise sur la gestion de la demande. Outre les économies qu'elle pourrait réaliser, cette politique permettra d'éviter le coût d'une politique de l'offre que l'étude sur le Maroc a montré qu'il pourrait être élevé eu égard aux résultats attendus. Ces coûts comprennent le coût élevé des emprunts extérieurs³³ (supérieur au taux d'intérêt nominal du projet) destinés à financer la grande hydraulique, la perte d'eau estimée à plus de 6,8% de la capacité totale des barrages (au stade de mobilisation de l'eau) et à 40% au niveau de l'utilisation de l'eau agricole à cause d'une faible valorisation des équipements³⁴. Les pertes d'eau s'expliquent aussi autant par la faiblesse de dépenses récurrentes (dépense d'entretien et de réhabilitation des équipements existants) que par l'adoption de techniques d'irrigation inadéquates. La sous tarification de l'eau agricole contribuerait en grande partie à ce type de comportement, elle constitue, en outre, un exemple de l'insuffisance des mécanismes d'incitation et de taxation dans ces pays.

B. Faiblesse des mécanismes d'incitation et de taxation

Peu de pays méditerranéens en développement recourent aux instruments économiques de la régulation environnementale, il s'ensuit un gaspillage des ressources naturelles et davantage de pollution et un coût financier élevé. La situation s'aggrave avec l'existence de subventions à la fois explicites et implicites des ressources, la sous tarification de l'eau agricole en est un exemple édifiant (Encadré 3).

Encadré 3 : La sous tarification de l'eau agricole au Maroc

D'après la réglementation en vigueur au Maroc, il existe deux types de participation des agriculteurs des périmètres irrigués : une participation directe au coût d'équipement (proportionnelle au nombre d'hectares de terre valorisée) et une redevance annuelle et permanente pour l'usage de l'eau censée couvrir l'intégralité des coûts d'exploitation et d'entretien du réseau externe d'irrigation.

Durant la période 1956-1996/97, la redevance appliquée à l'eau d'irrigation ne couvrait pas la totalité (entre 60 et 80%) des coûts d'exploitation et d'entretien et la participation des bénéficiaires au coût des investissements publics dans la grande hydraulique ne dépasserait pas 1 à 2%. En outre, jusqu'à 1996/97, la redevance appliquée ne permet pas de couvrir les coûts récurrents du service de l'eau sur près de 60% de la superficie aménagée des grands périmètres irrigués (coûts d'exploitation, d'entretien et d'énergie de pompage) et la couverture de l'amortissement des investissements réalisés dans le secteur de la grande hydraulique est jusqu'ici assurée par l'Etat dans son intégralité.

³¹ BM : « Vers une meilleure gouvernance au Moyen Orient et en Afrique du Nord », 2003. Rappelons que cette région comprend 15 pays dont 6 sont des PSEM (7 avec la Jordanie en tant que pays partenaires méditerranéens de l'UE).

³² FEMISE : « Quelle stratégie politique de réformes peut-on tirer d'un benchmark des PM sur le cadre légal économique ? », juin 2004.

³³ Résultat de l'effet conjugué du taux d'intérêt, taux de change, commission d'engagement ou d'ouverture et surtout le défaut de concordance entre le profil des échéances des prêts et la durée de gestation des projets. Étude-Maroc.

³⁴ Cette faible valorisation due à un double décalage, le premier porte sur les superficies dominées par les barrages comparées aux superficies équipées et le second sur les superficies effectivement irriguées comparées à celles aménagées.

Cette sous tarification, conjuguée au faible recouvrement, se traduit par des pressions sur le budget de l'Etat. Ainsi, pour le seul périmètre du Gharb, elle s'est traduite par un transfert budgétaire net de 3,5 milliards DH (350 millions \$), soit 76% du coût actualisé d'équipement réalisé au cours de la période 1981-90. Seule une centaine de propriétaires/exploitants agricoles aurait bénéficié de la moitié de ces transferts.

Face à cette situation et à partir de 1997, le Maroc a mis en place un **Plan de Rattrapage Tarifaire** (PRT) qui s'inscrit dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel du Secteur de l'Eau au Maroc financé par MEDA II. Il s'est fixé comme objectif essentiel la généralisation progressive, à l'ensemble des périmètres irrigués, de la couverture des coûts d'exploitation, d'entretien et d'énergie de pompage de l'eau. De même, il a été décidé d'indexer les tarifs de l'eau d'irrigation sur l'indice du coût de la vie.

Jusqu'à fin 2001, ce PRT a permis d'étendre l'application du nouveau tarif sur près de 89% de la superficie aménagée. Des progrès restent cependant à faire : l'intégration du coût des investissements externes (y compris les barrages et les ouvrages de transfert) dans le calcul de la redevance d'eau et l'élimination de l'écart, maintenu jusqu'ici dans certains périmètres irrigués, pourtant fortement déficitaires, entre le tarif à appliquer et le tarif d'équilibre (entre 17,7 et 34,4% selon les périmètres).

Source : Étude Nationale-Maroc

Par contre, ces instruments permettent, sous certaines conditions, de pousser les agents économiques à adopter un comportement favorable à la durabilité. C'est le cas de l'industrie du ciment en Égypte³⁵ où la mise en place d'une taxe sur la tonne produite conjuguée à des transferts financiers a permis de réduire les émissions polluantes sans que la production diminue (Encadré 4). Mettre ces instruments au service de la législation et s'assurer de l'existence d'une capacité institutionnelle de réalisation et de contrôle et pouvoir mobiliser les acteurs concernés constituent le gage de l'efficacité de tels instruments, telle est l'une des principales conclusions de l'étude sur l'Égypte.

Encadré 4 : Instruments économiques : le cas de l'industrie du ciment en Égypte

En 1995, une taxe de 10£ égyptienne par tonne de ciment a été mise en place en Égypte. Elle est destinée à limiter les émissions de particules fines (inférieures à 500µg/m³) de façon à les rendre conformes aux normes légales prévues par la loi 4/94. À partir d'objectifs clairement définis et la prise en compte des intérêts des différents acteurs concernés, les cimenteries ont réussi, grâce aux accords de performance établis avec les responsables et aux aides financières qu'elles ont reçues, à diminuer le volume des émissions polluantes tout en augmentant la production.

Cette taxe ne remet pas en cause la compétitivité du ciment local et n'affecte ni la demande ni le coût de construction. Elle entraîne cependant un transfert de revenus des commerçants vers les producteurs à cause d'une baisse des importations.

Source : Environics : « Environmental Taxes in SMEC, the case of Egypt », 2003

La mise en place de tels instruments permettrait de découpler la croissance économique, qui reste vitale pour les PSEM, des pressions sur l'environnement. Ces instruments ont permis de réduire les émissions de certains polluants dans les pays de l'OCDE malgré les quelques insuffisances qui ont entaché leurs politiques environnementales, en particulier les nombreuses

³⁵ Environics : « Environmental Taxes in SMEC, the case of Egypt », 2003.

exonérations qui ont bénéficié aux activités les plus polluantes qui le plus souvent sont les plus exonérées à la concurrence internationale et aux subventions qui sont accordées³⁶.

La mise place de tels instruments ainsi que la suppression des subventions explicites et implicites devraient se faire dans un souci de concilier équité-efficacité et protection de l'environnement (voir partie V).

3) Coopération régionale et bailleurs de fonds

A. Faible intégration de la durabilité dans le processus de Barcelone³⁷

Au cours de la période 1995-2002, les instruments financiers dédiés aux PPM (voir Encadré 5) ont permis à ces pays de mobiliser 5,2 milliards d'euros (Encadré 5), soit une moyenne annuelle de 650 millions €, pratiquement la même somme d'une période à l'autre.

Encadré 5 : Les instruments financiers dédiés aux pays MED par la Commission Européenne

- MEDA : 1995-2002 : 5,2 milliards €.
- Palestine (B7-420) : la CE intervient dans le cadre du programme « appui au processus de paix au Moyen-Orient » visant à doter l'autorité Palestinienne de certaines institutions ainsi qu'à lui apporter une aide budgétaire et aux populations une aide d'urgence. Au cours de la période 1995-2002, 255 millions € ont été ainsi engagés.
- UNRWA (B7-4210) : L'objectif de l'aide financière de l'Union européenne à l'UNRWA vise à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés palestiniens. Entre 1995 et 2002, 106 millions€ furent engagés.
- « MEDA démocratie » comprend des activités liées aux droits de l'homme qui ne figurent pas dans les rubriques du programme MEDA. A partir de 2001, le programme « MEDA démocratie » fut intégré à L'IEDDH (Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme)¹. Sur la période 1995-2002, 19 millions € furent engagés.
- Echo (aide humanitaire).
- Life- pays tiers : 14 millions € entre 1995-2002.

³⁶ Les pays de l'OCDE octroient chaque année près de 400 milliards \$ de subventions dont trois quarts environ vont à l'agriculture, un dixième aux transports et le reste aux pêcheries et à la foresterie, à la production d'énergie et au secteur manufacturier. OCDE : « Mise en œuvre du développement durable, principaux résultats 2001-2004. » ; 2004.

³⁷ Analyse sur les 8 PPM : Algérie, Égypte, Jordanie, Israël, Liban, Maroc, Tunisie, Territoires Palestiniens.

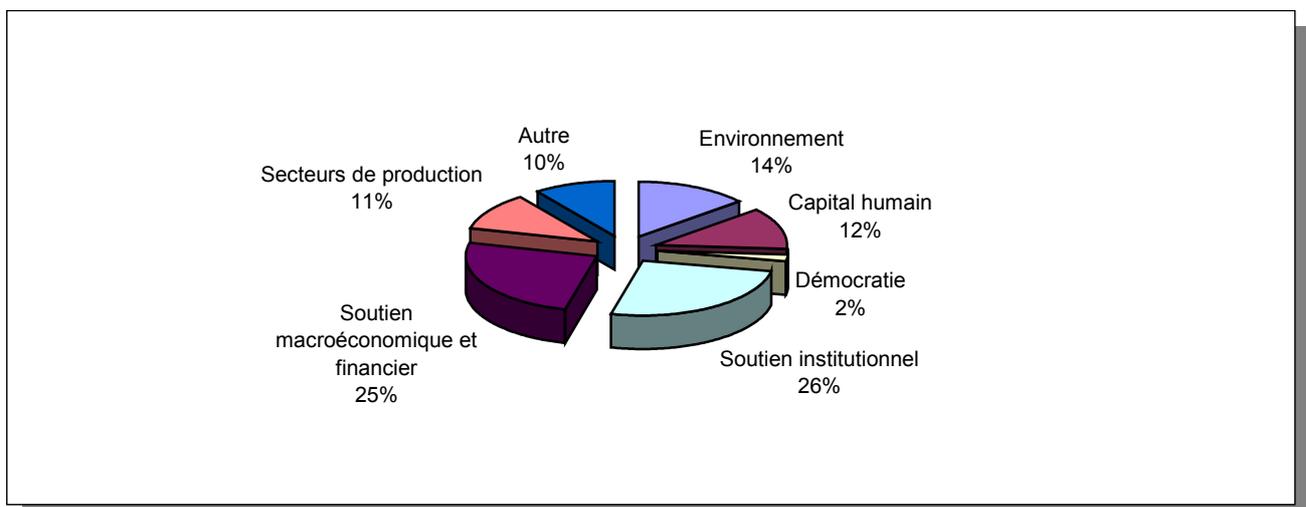
Tableau 1 : Les instruments de l'aide communautaire dédiée aux PPM

Total de l'aide communautaire aux Huit pays MEDA. Engagements (en Millions €)

	1995-1999	2000-2002	1995-2002
MEDA I	3033		3033
MEDA II		1779	1779
soutien au Processus de Paix	104	151	255
Contribution UNRWA	106		106
MEDA démocratie	11		11
IEDDH		8	8
Life	8	6	14
Total	3262	1943	5205

Concernant la répartition par thème de l'aide communautaire, il ressort du graphe, un déséquilibre entre les trois volets du PEM, tels qu'ils sont définis dans la déclaration de Barcelone et les accords d'association. Une priorité est donnée au volet économique au détriment des deux autres volets : politique et socio-culturel. En effet, au cours de la période 1995-2002, le « soutien institutionnel » et le « soutien macroéconomique et financier » ont bénéficié de 51% de l'aide communautaire (Graphe 6 : Répartition par thème de l'aide communautaire aux huit PPM) ; ces soutiens visent à accompagner la transition des PPM vers une économie de marché et à les préparer ainsi à la ZLEEM. Il s'agit à ce niveau de renforcer l'environnement économique et institutionnel dans ces pays, de contribuer au développement du secteur privé et de faciliter le commerce (promotion des exportations, négociations commerciales...). L'aide au « capital humain » et à « l'environnement », qui ont bénéficié de 26% de l'aide, contribuent à l'objectif de « l'équilibre économique et social » du PEM. Enfin, l'aide à la « démocratie » est censée s'inscrire dans le cadre du volet culturel et politique du PEM. En comptabilisant la démocratie, le DD aurait bénéficié de 30% du total de l'aide.

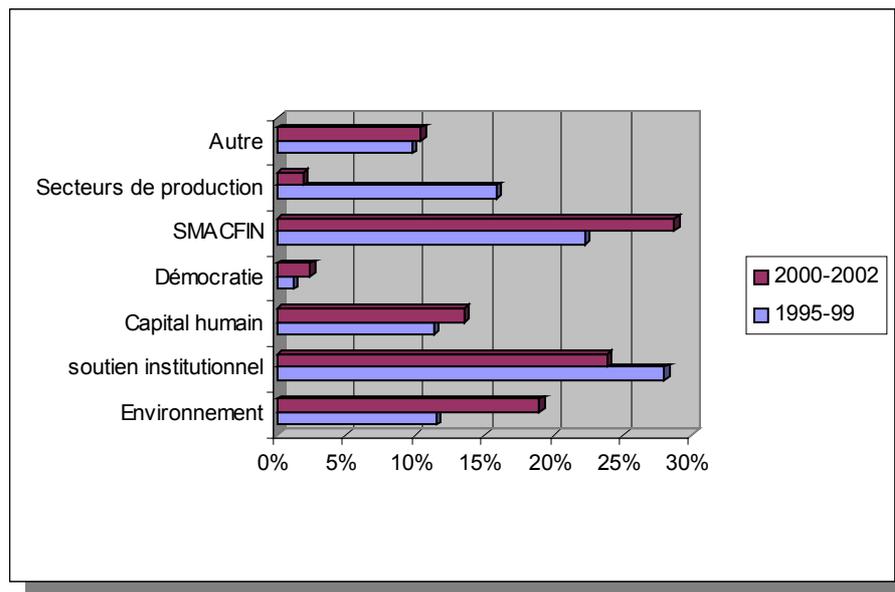
Graphe 6 : Répartition par thème de l'aide communautaire aux huit PPM 1995-2002



Du point de vue du développement durable (DD), la dimension économique est prépondérante, même si la dimension environnementale est non négligeable, la dimension sociale (« capital humain ») et politique (« démocratie ») reste par contre faible, même si leur part a augmenté entre les deux périodes (

Graphe 7). L'un des enjeux du PEM est de consolider cette évolution par une affectation d'une part de plus en plus importante à ces deux dimensions.

Graphe 7 : Évolution de la répartition de l'aide communautaire entre les sept rubriques.



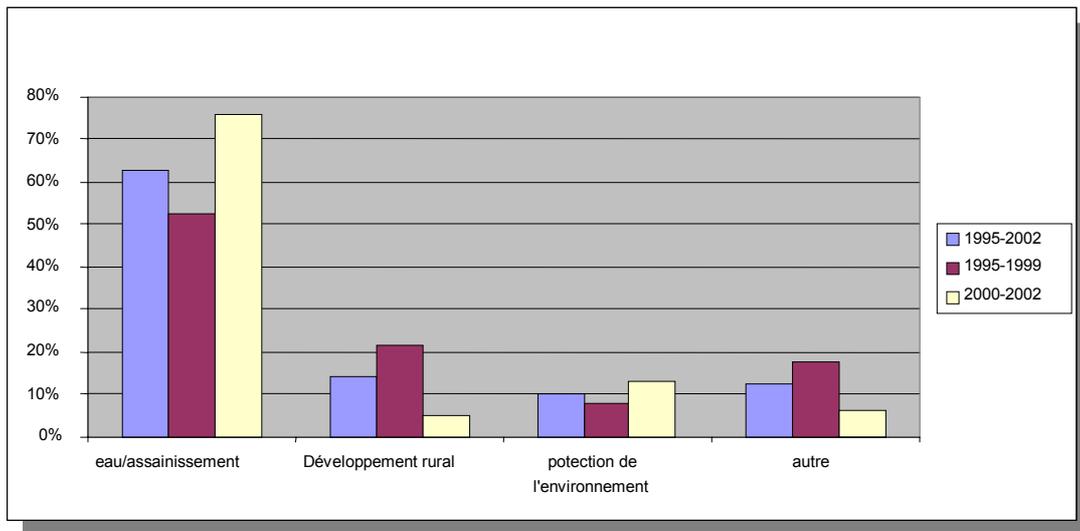
Environnement

Au cours de la période 1995-2002, ce « secteur » a bénéficié de 744³⁸ millions €, soit 14% de l'aide totale engagée. Par rapport à MEDA I, cette part a connu une augmentation non négligeable passant de 12% en 1995-1999 à presque 19% en 2000-2002.

Trois secteurs ont bénéficié de 87% du total : « eau et assainissement » (62.6%), « développement rural » (14.4%) et « protection de l'environnement » (10.3%). Au niveau du premier secteur, l'aide communautaire est destinée essentiellement à la mise en place des politiques de gestion de l'eau (les programmes d'ajustement structurel de l'eau) et des réseaux d'assainissement liquide. La protection de l'environnement concerne la politique environnementale, la protection de la biodiversité et de la biosphère (lutte contre la pollution industrielle). On notera que la part du secteur « eau et assainissement » et celle de la protection de l'environnement a augmenté d'une période à l'autre contrairement à celle du développement rural.

³⁸ En intégrant les 14 millions accordés dans le cadre du programme LIFE-pays tiers.

Graph 9 : Répartition de l'aide communautaire destinée à l'Environnement



À elle seule, l'activité « Distribution d'eau et assainissement-systèmes à grande échelle³⁹ » a absorbé 24% de l'aide environnementale.

L'aide communautaire destinée à l'environnement est accordée essentiellement **au niveau bilatéral**, l'aide régionale s'est élevée à 112 millions au cours de la période 1995-2002, soit 15% de l'aide communautaire environnementale. Sur ces 112 millions, 32% ont été accordés dans le cadre du SMAP, le reste est accordé dans le cadre d'autres programmes, tel que « processus de paix au Moyen-Orient ». Sur l'ensemble des aides environnementales (bilatérale et régionale), la part du SMAP demeure très faible : à peine **5%**.

Encadré 6

Au niveau régional, Le SMAP constitue la composante environnementale du PEM. Il se concentre sur 5 domaines d'actions prioritaires : gestion intégrée de l'eau, gestion intégrée des déchets, sites critiques (comprenant des zones polluées, mais également des zones présentant des risques pour la biodiversité), gestion intégrée des zones côtières, lutte contre la désertification.

Au cours du MEDA I, 5.5 millions € furent engagés ; en 2000, 30 millions € prévus (projets : 20 ; projet METAP : 5 ; unité de suivi : 2.5 et soutien des 12 instituts nationaux, points focaux : 2.5) et 15 millions, au titre de la période 2005-2007, pour le développement et la mise en œuvre de projets régionaux soutenant les priorités et les objectifs généraux du SMAP ; renforcement des capacités et gestion intégrée des zones côtières, formation de project managers aux niveaux régional et sub-régional ; identification des facteurs retardant la mise en œuvre des engagements pris.

³⁹ Dont le code est 14020.

Tableau 2 : Part du SMAP dans le MEDA environnemental régional. 1995-2002

Code	Activité	MEDA Envi Régional	Part du SMAP
14010	Water resources policy/admin. Mgmt	55	1%
14020	Water supply & sanit. - large syst.	3,8	100%
14030	Water supply & sanit. - small syst.	2,59	100%
14050	Waste management/disposal	10,25	81%
31130	Agricultural land resources	5,4	44%
31183	Agricultural research	13,5	0%
41010	Environmental policy and admin. Mgmt	10	100%
41020	Biosphere protection	6,6	100%
41030	Bio-diversity	3,4	33%
	TOTAL	112	32%

Capital humain

La part du capital humain a augmenté d'une période à l'autre (**14 contre 11%**) bénéficiant essentiellement aux activités liées à l'éducation et formation (éducation de base, primaire, formation professionnelle etc.), suivies des « loisirs et cultures » (dont programme Euromed Héritage) et enfin des activités de santé. Malgré l'augmentation de sa part, le capital humain est insuffisamment doté en ressources compte tenu des défis que ces pays devraient relever au cours des prochaines années, faire face à la demande d'emploi et aux besoins de leurs populations dans un contexte de libéralisation croissante. Cela nécessiterait la mise en place de réformes visant à insérer les jeunes diplômés dans le circuit économique, à créer des liens entre la recherche-développement et le secteur professionnel et à envisager l'aide dans une logique de résultats (l'insertion dans le circuit économique, satisfaction des besoins en matière de santé, par exemple) et non dans une logique de moyens (nombre d'universités ou d'hôpitaux construits, par exemple).

Démocratie

Le PEM, dans la déclaration de Barcelone, insiste sur « le renforcement de la démocratie et le respect des DH » ; l'article 3 du règlement du MEDA fonde ce dernier sur le respect des mêmes principes, l'article 2 de l'accord d'association insiste sur le fait que les relations entre les parties sont basées sur ces principes qui doivent guider leur politique interne et internationale. La violation de ces principes justifierait l'adoption de « mesures appropriées » qui peuvent aller jusqu'à la suspension de l'accord d'association.

L'IEDDH vise l'amélioration de la démocratisation, la gestion des affaires publiques et de l'État de droit constitue une priorité prédominante dans cette région et contribuera à y instaurer la paix et la stabilité.

La CE apporte son aide dans le cadre du programme MEDA, « MEDA Démocratie » intégré à partir de 2000 à l'IEDDH : entre 1995 et 2004, 112 millions d'euros ont été engagés soit **1,7% du total** (MEDA I et II ; MedDémocratie et IEDDH).

Le soutien aux réformes relatives aux droits de l'homme, au rôle de la femme dans le développement et à la liberté d'information devrait être renforcé et mieux ciblé eu égard au déficit que certains pays connaissent en la matière ainsi qu'à la nécessité de partager les « valeurs communes » que l'UE propose à ses partenaires dans le cadre de la « politique de voisinage » et dont le respect conditionnerait la nature du partenariat que cette dernière entend établir pour les années futures avec ces pays.

B. Faible mobilisation des pays autour des Biens Publics Régionaux

La faible mobilisation autour des biens publics régionaux (voir Encadré 7) se lit dans la place modique de la coopération régionale dans les financements accordés par la CE dans le cadre des programmes MEDA et CARDS, respectivement 19% (1995-2002) et 10% (2000-03).

Encadré 7 : Définition d'un bien public

Un bien public répond aux principes suivants :

- Principe de non rivalité : un bien consommé par une personne sans diminuer les quantités disponibles pour la consommation d'une autre personne
- Principe de non discrimination ou de non exclusivité : disponible pour un nombre important ou illimité de consommateurs à un coût nul ou négligeable
- Principe de non désutilité : ne se traduit par aucune désutilité aussi bien pour les consommateurs présents que futurs.

En introduisant une dimension spatiale, un bien public international (BPI) est un bien qui procure des bénéfices (utilités) au delà des frontières du pays où il a été produit.

Un **bien public régional (BPR)** est un bien public international qui bénéficie aux voisins où il a été produit (la région est plus petite que le reste du monde) et un **bien public global (BPG)** bénéficie à tous les consommateurs du monde¹.

Ces BP ne sont pas « purs » mais « mixtes » dans la mesure où ils se traduisent par des avantages ou coûts qui sont à la fois nationaux et transnationaux (Ferroni).

Afin de mieux cerner le caractère de « bien public » d'une activité donnée, la BM distingue les « activités de base » (« core activities ») et les « activités complémentaires » (complementary activities) sur la base de critères spatiaux. Ainsi le premier type concerne toute dépense réalisée par un pays et qui porte sur le savoir, le dialogue, la recherche fondamentale relative à des technologies destinées au domaine public¹ ainsi que toute mesure destinée éviter des externalités négatives ou à créer des externalités positives pour tous les pays ou un groupe de pays. Le second type comprend toute dépense ou mesure prise par un pays afin d'absorber les activités de base. Ainsi dans le domaine de la santé, les vaccins nécessaires pour éradiquer les maladies contagieuses sont un BPI dont l'utilisation par un pays nécessite qu'il mette en place une infrastructure médicale, qu'il forme du personnel, qu'il engage une campagne de sensibilisation (éducation en soins etc.).

Source : H.Reisen et Ali

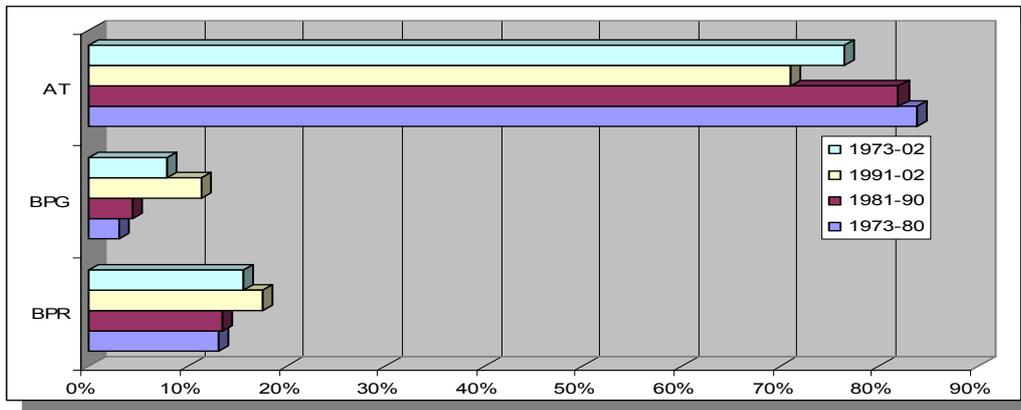
La faiblesse de la coopération régionale s'explique en partie par le fait que les pays n'ont pas le plus souvent une idée claire des avantages qu'ils pourraient retirer de projets ou programmes régionaux et qui justifieraient leur implication et leur participation éventuelle aux dépenses. La protection du littoral méditerranéen constitue un bien public régional par excellence, or le programme CARDS ne comprend aucun projet régional lié au littoral et à peine quatre projets dans MEDA I et II⁴⁰. Pour ce dernier, on a déjà relevé la faiblesse du SMAP dans le financement de l'environnement.

⁴⁰ SMAP I (Gestion intégrée de la côte de Jbeil à Lattakia, Liban), SMAP II (Projet régional pour le développement des zones protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne) et deux dans le cadre du programme « Processus de paix au Proche-Orient ».

À partir d'une classification donnée par H.Reisen et All (2004 ; WP 232 OCDE)⁴¹ et de la base de données du CAD (1973-2002) relative à l'APD, nous avons calculé la part qui revient à chaque type de bien public (global et régional) ainsi qu'à celle de l'aide traditionnelle (aide-projet ou programme qui ne répond pas au concept de bien public).

- ✓ Sur l'aide totale accordée au cours de la période 1973-2002, l'aide traditionnelle a représenté 76% contre 16% et 8% respectivement pour les BPR et BPG. On note l'augmentation, d'une décennie à l'autre, de la part allouée aux BPI qu'ils soient globaux ou régionaux, avec un gain de 5 points (Graphe 7).
- ✓ Les BPI destinés à la Méditerranée sont largement régionaux, ce qui justifierait d'accorder plus d'importance à la coopération régionale et subrégionale
- ✓ Au niveau des BPI (globaux et régionaux), les « activités complémentaires » sont de loin plus importantes que les « activités de base », 88% contre 12% en moyenne sur l'ensemble de la période. Cela signifie que la Méditerranée bénéficie plus de biens publics produits par d'autres régions que ces derniers de la Méditerranée. Le faible développement de la recherche et de l'innovation dans cette région, évoqué plus haut, explique en grande partie cette situation.

Grphe 10 : Répartition de l'APD entre les BPI et l'Aide Traditionnelle. 1973-2020



- ✓ Pour les BPG, la banque Mondiale regroupe ces biens en 6 catégories : « Connaissance », « Droits de l'Homme », « Santé », « Stabilité financière et croissance », « Lutte contre la criminalité » et la « Durabilité »⁴². Au cours de la période 1973-2002, le principal fait marquant est la baisse relative de la durabilité au profit de la stabilité financière due essentiellement au recul de l'activité « centrales et Barrages hydroélectriques (au niveau de la durabilité) et à la hausse de celle de la « politique des finances et gestion administrative »⁴³ et de la « politique et planification économique et du développement »⁴⁴ (au niveau de la stabilité).
- ✓ Pour les BPR, on a regroupé ces biens en 6 rubriques : « santé », « durabilité », « paix », « aide humanitaire », « transports » et « communications ». Entre la période 1973-89 et 1990-2002, la part allouée aux 4 premières rubriques a augmenté au détriment des deux dernières qui ont baissé en termes absolus. Au niveau de la durabilité, c'est l'activité « distribution d'eau et assainissement-systèmes à grande échelle »⁴⁵ qui a connu l'augmentation la plus importante : sur 100 \$ supplémentaires dédiés aux BPR, 57\$ sont allés à cette activité. On relèvera l'augmentation de la part allouée à la paix et à l'aide humanitaire, suite aux conflits que connaît la région.

⁴¹ Voir annexe.

⁴² Voir annexe.

⁴³ Politique des finances, planification et programmes, marchés et systèmes financiers

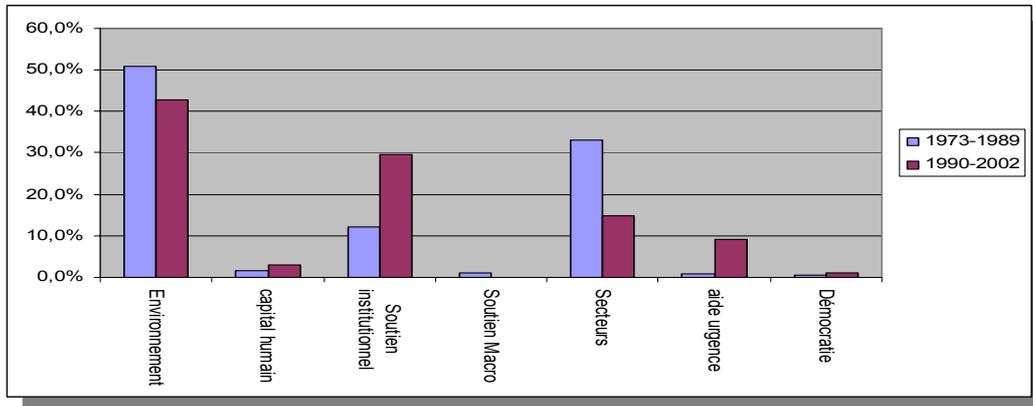
⁴⁴ Politique et planification macro-économique, fiscales et monétaires ; planification sociale ; réformes structurelles...

⁴⁵ Usines de dessalage, services d'assainissement, usines de traitement des eaux usées.

Ces tendances sont confirmées quand on croise la répartition par rubriques du point de vue du DD et celle entre BPI et aide traditionnelle.

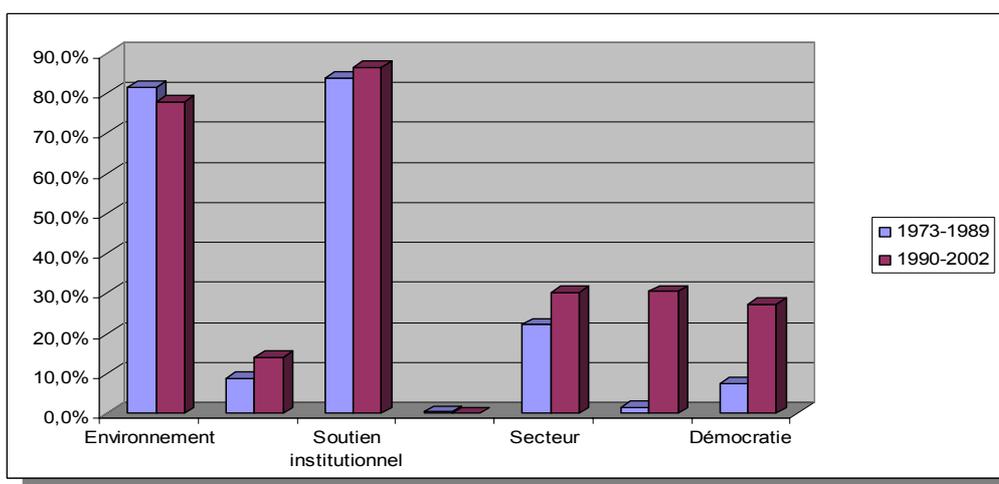
- ✓ Les BPI sont concentrés dans deux rubriques « Environnement » et « Soutien institutionnel » avec une baisse relative de la première au profit de la seconde entre les deux périodes (voir Graphe 11)

Graphe 11 : Part des BPI dans les sept rubriques



- ✓ Ce sont ces deux rubriques qui présentent le caractère de BPI (global et régional) le plus important relativement aux autres, ainsi sur le total de l'APD dévolue au « soutien institutionnel » et à « l'environnement » sur l'ensemble de la période, 86% et 79% ont été respectivement accordés sous forme de BPI, beaucoup plus sous forme de biens globaux pour le premier (politique économique et financière) et de biens régionaux pour le second (transport ferroviaire et assainissement à grande échelle). On notera le caractère de plus en plus global de la « démocratie » et de « l'aide urgence », avec la mondialisation, la démocratie s'internationalise de plus en plus, la nécessité de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, va de pair avec le respect des droits de l'homme, le renforcement du rôle de la femme dans le développement ainsi que de l'aide alimentaire d'urgence.

Graphe 13 : Caractère de BPI des sept rubriques



C. Faible synergie entre les principaux acteurs limitant l'efficacité de la coopération régionale

Les bonifications d'intérêts, prévues par l'article 6 du règlement MEDA, visent à pousser la BEI à financer des projets environnementaux en lui accordant une ristourne d'intérêt égale « à la moitié du taux d'intérêt afférent au versement considéré, sans que ce taux de bonification puisse être supérieur au taux nominal de 3 % ». Elles concernent 27% des aides communautaires bilatérales à l'environnement⁴⁶, le reste est financé sous forme « d'aide programme » et « d'aide projet ». Leur part a baissé d'une période à l'autre. Elles sont concentrées dans le secteur « eau et assainissement ». C'est ce qui explique l'importance de ce secteur dans les activités de la BEI. Ainsi, pour un euro de bonification, la BEI met 7 euros, soit un effet multiplicateur de 7.

Tableau 3 : Effets multiplicateurs de l'aide communautaire sur l'activité de la BEI

	1995-2002	1995-1999	2000-2002
MEDA « environnement »	714	375	339
Bonifications d'intérêts « environnement »	190	135	56
Total Bonifications d'intérêt	252	196	56
Prêts BEI « environnement » ^a	1385,5	880,5	505
BI environnement/MEDA environnement^b	27%	36%	17%
BI Environnement/Total BI	76%	69%	100%
BI environnement/prêts BEI environnement	14%	15%	11%
Effet multiplicateur	7,29	6,52	9,02

^a Les projets « environnement » financés par la BEI ayant bénéficié d'une bonification d'intérêt.
^b BI : Bonifications d'intérêts

La BEI ne s'intéresse pas, par exemple, à l'activité « Distribution d'eau et assainissement - systèmes à petite échelle », activité qui ne représente que 7% de l'aide communautaire environnementale contre 19% pour l'activité « Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle ». Les bonifications d'intérêt accordées à cette dernière activité ont permis à la BEI de financer de grands projets dont la taille dépasse les 50 millions €.

Pour la seule activité « Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle », les huit PPM ont reçu, au cours de la période 1995-2003, au titre du MEDA et sous forme de bonifications d'intérêts, 113 millions € (soit 60 % des bonifications d'intérêts accordées à l'environnement) qui ont permis à la BEI d'accorder des crédits d'un montant de 433 millions €, soit 25% de ses prêts environnementaux et 6% du total des ses engagements dans la région.

L'objectif du développement durable est resté à ce jour peu intégré dans le Partenariat euro-méditerranéen. Les questions environnementales dans le Partenariat ont d'ailleurs été considérées selon une approche sous-sectorielle (dans le cadre du volet économique) et elles ont été peu ou pas intégrées dans les accords d'association et les programmes sectoriels et économiques. Des déclarations récentes reconnaissent cependant la nécessité d'une meilleure intégration de la durabilité dans le Processus de Barcelone et notamment d'une réorientation en ce sens du SMAP. Pourtant les crédits alloués à ce programme sont en diminution et l'essentiel des aides allouées à l'environnement a été réalisé dans le cadre des programmes nationaux. De plus, les programmes nationaux qui absorbent l'essentiel des crédits MEDA sont de plus en plus négociés et gérés sur des bases déconcentrées et bilatérales (par les délégations de la CE

⁴⁶ Tel que nous l'avons défini, « l'environnement » concerne des activités qui n'étaient pas classées comme telle dans le reporting de la CE.

dans les pays), ce qui ne facilitera pas forcément des approches sous-régionales et le renforcement indispensable de la coopération Sud/Sud.

5 Lever les obstacles : quelques pistes de propositions

A. Mobiliser les acteurs et les capitaux au niveau national

Relever les défis du DD en Méditerranée nécessite une mobilisation des acteurs et des capitaux. Cela revient avant tout à repositionner l'État davantage comme un incitateur (qui fait-faire) et un régulateur (équilibre entre le marché et la réglementation), garant de la cohésion sociale (évite ou/et compense le coût social et environnemental) et du bon fonctionnement des institutions. Pour cela, il doit s'appuyer sur une administration efficace et neutre travaillant avec les relais sociaux (partis politiques, syndicats, collectivités locales, société civile, secteur professionnel, Université). Dans cette perspective, de nouvelles formes de contrats et/ou partenariats peuvent être imaginés entre l'État et les autres acteurs visant des objectifs clairs de développement durable mesurables par des indicateurs. À cette fin, les pays méditerranéens gagneraient à élargir leur marge de manœuvre financière ; oeuvrer pour une décentralisation financière ; mobiliser davantage de fonds privés pour le développement durable ; dynamiser les institutions d'enseignement technique et académique et mobiliser le secteur privé.

□ Élargir la marge de manœuvre financière de l'État

Pour élargir la marge de manœuvre financière des États, une première voie, consistant à **réallouer et à rationaliser les dépenses publiques**, permettrait d'obtenir des économies substantielles, que l'on pourrait réaffecter au développement durable (social et environnemental). Le FEMISE, dans son rapport 2003, estime à 9.5 milliards \$ la somme que sept pays méditerranéens⁴⁷ pourraient ainsi économiser (soit l'équivalent du montant total des IDE qu'ils reçoivent) en ramenant la part de leurs dépenses militaires dans les dépenses totales de 10,8% à 5% (moyenne française). C'est dire l'importance d'une décrispation politique et militaire dans la région. Il existe également un fort potentiel d'économie dans trois postes de dépenses publiques : les salaires publics, les intérêts sur la dette publique interne et externe et les subventions et autres transferts.

Une deuxième voie concerne **les réformes fiscales**. Dans la majorité des PSEM, les revenus courants de l'État⁴⁸ se caractérisent par leur faiblesse relative et par une structure dominée par la fiscalité indirecte et les revenus non fiscaux, structure qui ne favorise pas une meilleure mobilisation du potentiel fiscal.

La part des recettes non-fiscales reste importante (entre 6 et 38% du total des recettes de l'État) malgré la baisse qu'elle a connue au cours des dix dernières années à la suite des privatisations, de la mise en place de la concurrence (fin des monopoles publics dans l'eau, l'assainissement, l'énergie, les télécommunications,..) et de la baisse du prix réel de certains produits (pétrole et phosphates par exemple). L'enjeu à moyen terme est de transformer ces revenus en impôts directs plus importants, grâce à une plus grande efficacité, que privatisation et politique de concurrence sont censées apporter.

La part de la fiscalité directe reste faible dans la plupart des PSEM⁴⁹ (entre 17 et 35% des revenus courants, contre par exemple 64% en France et 67% en Italie). Il y a certes une cause structurelle qui se révèle à travers l'étroitesse de la base imposable. Toutefois, une baisse du

⁴⁷ « Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Turquie et Tunisie ».

⁴⁸ Ces revenus comprennent les revenus fiscaux (impôts directs et indirects) et non fiscaux (par exemple des bénéfices des entreprises publiques transférées au Budget de l'État).

⁴⁹ Sauf en Algérie et en Israël.

taux d'imposition moyen pourrait permettre d'élargir cette base et de mobiliser ainsi plus de recettes, en contrepartie de la possibilité d'une révision des exemptions fiscales prévues par les codes d'investissement ; sans oublier la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. K.Nashashibi⁵⁰ a montré que l'Égypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie pourraient augmenter leurs recettes au titre de la fiscalité sur les entreprises de 1 à 2% du PIB. Le passage à l'économie formelle de la masse de petites entreprises informelles serait également une voie à explorer, qui supposerait des contreparties à court terme (micro-crédits, sous-traitance entre autre).

□ Œuvrer pour une décentralisation financière

La **décentralisation financière** apparaît aujourd'hui comme un processus à renforcer pour conforter les démarches décentralisées de développement durable (cf. page 142 § 2). Les travaux du plan Bleu⁵¹ ont montré que le transfert de compétences vers l'échelon local ne s'était généralement pas accompagné d'un effort financier équivalent. Les collectivités locales restent dépendantes des transferts de l'État qui en fixe le plus souvent l'affectation, ces transferts subissent eux-mêmes le contre-coup des politiques budgétaires austères, leurs ressources propres restent relativement faibles et assises le plus souvent sur une parafiscalité ad hoc (droits sur les affichages, carrières etc.) et une fiscalité locale (taxe d'édilité, taxe d'abattage etc.) insuffisantes pour financer les lourds investissements.

La décentralisation fiscale devrait permettre d'accroître l'autonomie mais aussi les responsabilités des collectivités locales en matière de dépenses publiques⁵². Cela pose cependant la question de la **capacité humaine et technique des personnels** des collectivités locales à prendre en charge ces nouvelles responsabilités et, en particulier, à bien mesurer les incidences environnementales et sociales des différentes options. La capacité des services municipaux à négocier des cahiers des charges avec de grandes compagnies multinationales lors de privatisation de certains services (déchets, eau, assainissement) est à renforcer, notamment pour le suivi des clauses environnementales et sociales (par exemple, pour garantir l'accès aux plus pauvres). Il en va de même pour leur connaissance des mécanismes de financement mondiaux permettant de valoriser les bénéfices environnementaux de certaines options (mécanismes de développement propre instaurés par le protocole de Kyoto).

Le rapport montre aussi l'importance de choisir le bon niveau géographique pour gérer certains services (transports urbains à l'échelle des grandes agglomérations, intercommunalité pour réaliser des économies d'échelle dans la gestion des déchets notamment).

L'étude régionale a montré qu'à ce niveau, une **meilleure décentralisation de la coopération financière** serait très utile. **Des jumelages financiers** entre collectivités des deux rives (pour permettre un accès au crédit de celles de la rive Sud avec la garantie de celles de la rive Nord) pourraient être promus.

□ Faciliter la transformation de l'épargne privée en investissement

Dans la plupart des PSEM, la faible mobilisation de l'épargne se révèle à travers la faiblesse des dépôts bancaires comparés au PIB, l'étroitesse des marchés de capitaux, la faible capitalisation de l'épargne institutionnelle. Elle souffre aussi de procédures administratives complexes dont la simplification s'impose afin de diminuer les coûts de transaction qui peuvent s'avérer assez élevés.

⁵⁰ K. Nashashibi "Fiscal revenues in South Mediterranean Arab Countries: vulnerabilities and growth potential", 2002, FMI working paper, WP/02/67.

⁵¹ RED ; Chapitre Villes.

⁵² Robert D. Ebel et Serdar Yilmaz (2001) : « Le Concept de Décentralisation Fiscale et Survol Mondial ». Institut de la Banque Mondiale.

Une part importante des crédits bancaires sert à combler le déficit budgétaire, l'endettement interne de l'État tend ainsi à exercer un effet d'éviction sur le secteur privé en maintenant des taux d'intérêt élevés relativement à d'autres pays (7 à 8%) contre 2% à 4% en UE. Outre la réforme des finances publiques, qui permettrait de réduire le recours de l'État au secteur bancaire et financier, c'est surtout la réforme du système bancaire qui pourrait contribuer à la mobilisation de l'épargne vers des emplois productifs. Cette réforme devrait promouvoir la concurrence, la transparence et l'innovation financière⁵³, mettre en place des mécanismes institutionnels et fiscaux nécessaires au développement des marchés de capitaux et un cadre institutionnel relatif au recouvrement des créances afin d'accorder plus de crédits au secteur privé.

□ Dynamiser les institutions d'enseignement technique et académique

Cette dynamisation a pour but d'assurer des liaisons institutionnelles fortes entre le monde académique et le secteur privé local et international à fin de contribuer au maintien des compétences techniques et scientifiques sur place et d'intégrer, de façon effective, tout le potentiel économique, technique et scientifique, sous-exploité et même le plus souvent inexploité, dans le mouvement de globalisation économique.

Cela nécessite une réforme du système de l'enseignement et de la formation dans le sens de son adéquation avec les besoins actuels et futurs du secteur professionnel qu'il faudrait aussi mobiliser.

Il s'agit pour ces pays de mettre en place une véritable politique de recherche et d'innovation. Compte tenu de la part insignifiante de l'APD allouée à la **R & D** (moins de 1% sur l'ensemble de la période 1973-2002), des mécanismes de **conversion de dettes extérieures en financement de la création de laboratoires de R & D auprès des universités** pourraient être envisagés, ce qui permettrait d'enrayer la fuite des cerveaux qui constitue une source grave de perte de potentiel de développement durable. Il s'agirait donc ici de doter les universités des pays en développement de capacité de recherche en sciences fondamentales et appliquées, ce qui leur faciliterait la jonction avec le développement du secteur privé et son incitation.

□ Dynamisation du rôle du secteur privé

Il s'agit ici de faire évoluer le secteur privé d'une attitude rentière à un dynamisme technologique créateur d'emplois. En réalité, cet axe d'action est complémentaire du précédent. Il faut que les entreprises des pays en développement sortent progressivement de situations traditionnelles de « rente », protégées par la politique des États, pour accéder aux situations de profit que peut procurer l'investissement dans la Recherche et le Développement à l'intérieur de segments des filières industrielles qui sont à la base du dynamisme économique et des progrès de la globalisation. La survie de certains secteurs vitaux pour les PSEM, comme le Textile-Habillement, passe nécessairement par la mise en place de nouveaux avantages comparatifs, tels que main-d'œuvre qualifiée, l'innovation, qui sont susceptibles d'optimiser la proximité du marché européen.

La réforme fiscale pourrait jouer un rôle important en décourageant les activités de type rentier (intermédiation commerciale, spéculation foncière) tout en encourageant celles qui se traduisent à la fois par une grande valeur ajoutée, de l'innovation et la protection de l'environnement. Il s'agit par exemple d'activités peu exploitées par le secteur privé, comme l'énergie solaire ou éolienne, plantes médicinales...surtout si elles sont adossées à des activités de recherche/développement et l'achat et le développement de brevets.

⁵³ Comme cela a déjà été souligné, dans de nombreux PSEM, le système financier est dominé par le secteur bancaire, le plus souvent par quelques banques adoptant des comportements oligopolistiques donnant lieu à des coûts élevés de l'argent.

☐ Mobiliser les transferts des émigrés

Ces transferts se sont élevés à 183 milliards \$⁵⁴ au cours de la période 1990-2000, constituant par-là le flux de ressources extérieures le plus important dans les pays méditerranéens en développement. Ces transferts servent le plus souvent à faire face aux besoins élémentaires des familles des pays d'origine, à financer l'achat ou la construction d'habitation ; une partie de ces transferts transite par des canaux informels. Une réduction des barrières et coûts permettrait au secteur financier de mobiliser et de canaliser une grande partie de ces transferts vers des emplois productifs. On pourrait même imaginer des partenariats entre les pays émetteurs et récepteurs permettant de canaliser ces transferts vers des projets créateurs d'emplois impliquant les émigrés et la société civile, comme c'est le cas au Maroc et en Tunisie⁵⁵.

B. Pour une meilleure intégration du DD dans les politiques sectorielles

☐ Intégrer le DD comme principe de l'action publique

À ce niveau, il s'agit de raisonner sur la façon d'articuler les différentes dimensions du DD, sur les interfaces entre ses dimensions, sur les incohérences entre les politiques, et sur des sous-ensembles croisés de politiques. Cela suppose un **renforcement des démarches d'évaluation** – évaluation *ex ante* et *ex post* des politiques publiques, études d'impacts de plans et programmes, méthodes de suivi et réexamen périodique – **et des instances indépendantes chargées de cette responsabilité**, au-delà des services ministériels en place, car il s'agit d'assurer les approches transversales et l'intégration des intérêts. Cela passe aussi par l'amélioration de la connaissance de ces articulations et de l'information utile pour la décision. Ainsi et afin d'arriver à une meilleure articulation, on pourra commencer par le **renforcement mutuel des politiques par binômes** (environnement/santé, transports/aménagement du territoire, énergie/réchauffement climatique, eau potable/logement, lutte contre la désertification/développement rural, tourisme/environnement...) avec des programmes spécifiques à la clé, ce qui pourra améliorer l'efficacité des politiques bien davantage que la juxtaposition d'analyses monodisciplinaires et de politiques sectorielles présentes dans bon nombre de plans dits intégrés ou des premières stratégies de développement durable restées sans effet.

Des démarches décentralisées de développement durable et de gestion de biens communs (Agendas locaux 21, plans stratégiques à l'échelle d'agglomérations ou de régions) pourraient faciliter l'intégration du DD dans les politiques, le niveau local permet, plus que le niveau national ou global, de trouver des solutions à des problèmes concrets en évitant le cloisonnement de logiques institutionnelles différentes. Cela n'est possible qu'avec une gouvernance qui crée les conditions d'une participation et d'une responsabilisation des différents acteurs impliqués dans le DD, à travers la mise en place d'une combinaison d'outils parmi lesquels les outils économiques.

⁵⁴ Étude régionale

⁵⁵ A.Gallina : « Workers remittances towards the promotion of local development : two cases in Morocco and Tunisia » ; Étude FEMISE FEM21-08, Conférence FEMISE 4-6 décembre 2003

□ **Articuler financement et instruments économiques de la régulation environnementale**

Les instruments économiques de régulation environnementale (éco-fiscalité, par exemple) sont insuffisamment utilisés dans l'ensemble de la Méditerranée. Pourtant, ils présentent le double avantage d'orienter les usagers vers des comportements plus durables (c'est-à-dire gérer la demande) et de dégager des ressources financières pour le financement d'actions de développement durable, tout en facilitant le découplage croissance-pressions sur l'environnement. Les raisons de ce faible recours tiennent à la difficulté d'évaluer les externalités et surtout à faire accepter politiquement ces instruments, cependant si l'on prend réellement conscience que le coût d'une politique « absence d'instruments » est de loin supérieur à la politique « Instruments économiques », il faudrait mettre plus de volontarisme, d'innovation et de cohérence dans leur mise en place.

Ainsi, à côté de la redevance et de la tarification, paiements pour service rendu, des taxes environnementales pourraient être assises sur les dommages (pollution de l'air et de l'eau), produits polluants ou équipements potentiellement polluants. L'objectif fondamental de ces taxes est de pousser les agents économiques à adopter des comportements favorables à l'environnement⁵⁶ en développant des pratiques et des technologies moins polluantes et moins utilisatrices de ressources naturelles. À cet égard, des incitations fiscales (crédits d'impôts, amortissements accélérés, certaines exonérations) et économiques (obligations de rachats des économies de ressources ou de polluants, prix garantis) peuvent être aussi envisagées, comme certains pays l'ont déjà mis en œuvre dans le domaine de l'eau (Tunisie) ou de l'énergie (France).

C. Une coopération régionale au service du DD en méditerranée

□ **Renforcement de l'aide publique au développement**

Conçu pour atteindre des objectifs concrets de développement durable, ce renforcement paraît indispensable pour aider les pays méditerranéens en développement ou transition à faire face aux défis auxquels ils sont confrontés. Ce renforcement est justifié notamment par l'importance des biens publics internationaux et régionaux en cause en Méditerranée (la paix et la sécurité, la prospérité, l'intégrité environnementale) et par la nécessité d'accompagner la mise en place de la zone euro-méditerranéenne de libre échange d'un renforcement de la gouvernance pour en réduire les impacts négatifs possibles et maintenir les cohésions. Il y a donc un enjeu important à la fois **d'augmenter** l'APD à destination des PSEM et de **mieux la cibler** sur les orientations de développement durable.

Si, en application de l'objectif 8 du Millénaire pour le Développement rappelant la nécessité d'un « partenariat mondial pour le développement », les pays du comité d'aide au développement de l'OCDE consacraient 0,7% de leur PNB⁵⁷ à l'aide publique au développement (APD), celle-ci serait triplée et les pays méditerranéens pourraient recevoir 16 milliards d'APD au lieu des 5 milliards reçus en 2001⁵⁸.

⁵⁶ Pour obtenir un tel comportement, la taxe doit être supérieure au coût d'épuration d'une unité additionnelle de pollution.

⁵⁷ Objectif retenu dès 1970 et réitéré lors de la conférence de Monterrey en mars 2002 et du sommet mondial de Johannesburg en septembre 2002.

⁵⁸ PNUD, « Rapport mondial sur le développement humain, 2003 », chapitre 8.

□ Le traitement de la dette extérieure des PSEM

Les pays membres de l'UE étant parmi les principaux créanciers des PSEM⁵⁹, il serait souhaitable pour la réussite du partenariat que le problème de la dette soit posé et discuté dans un cadre euro-méditerranéen, or jusqu'à présent le PEM se donne seulement comme objectif de « continuer le dialogue » afin de trouver des solutions dans les « enceintes compétentes » (FMI, BM, clubs de Paris et de Londres etc.). Un traitement euro-méditerranéen adéquat de la dette permettrait aux PSEM à la fois de diminuer leur déficit budgétaire et de dégager des ressources supplémentaires pour financer leurs dépenses d'équipement (infrastructure, formation...). Ce traitement pourrait se faire sur le modèle « Brady Bond », des obligations dites « euro-méditerranéennes » pourraient ainsi être émises sur les grands marchés européens avec la garantie de l'UE pour opérer une restructuration de la dette et alléger la charge de son service⁶⁰.

De même, il est possible d'envisager des mécanismes de **conversion de dette** en actions de recherche développement, de technologies propres, de programmes de développement mobilisateurs des acteurs locaux et entreprises des 2 rives. Malgré leur faible volume, on peut citer l'exemple des accords bilatéraux passés entre le Maroc et la France d'une part et entre l'Espagne et le Maroc de l'autre (90 millions d'euros en 2003 pour ce dernier) qui ont permis de convertir des dettes en investissements locaux publics et privés où interviendraient des entreprises françaises et espagnoles.

□ Le rôle catalyseur de la commission européenne

À cet égard, la Commission européenne pourrait jouer un rôle de catalyseur pour orienter les financements internationaux plus massivement vers le développement durable. On a vu le rôle déterminant des bonifications de taux d'intérêt puisées dans le budget communautaire, qui ont permis à la BEI d'accorder des prêts à caractère « environnemental » (eau, assainissement, déchets solides). Dans la perspective du doublement des prêts de la BEI à destination de la Méditerranée (de 1,2 à 2 milliards d'euros en moyenne par an), ces bonifications devraient être étendues. De plus, la Commission Européenne pourrait inciter à renforcer l'intégration des orientations de développement durable dans les stratégies des grands bailleurs de fonds en Méditerranée et notamment, les organes de coopération bilatérale, dont on a vu qu'ils comptent encore pour 85% de l'APD à destination de la Méditerranée. Enfin, elle pourrait consacrer l'essentiel de ses crédits au renforcement institutionnel pour faire émerger des orientations de développement durable dans les PSEM (appui aux stratégies nationales, formation, échanges d'expériences, recherche-développement).

Dans ce cadre, il y a lieu de relever qu'à partir de 2002, un progrès a été réalisé dans les modalités d'octroi de l'aide communautaire à travers l'adoption de l'**approche par programme** destinée à impliquer davantage les pays bénéficiaires dans leur propre processus de développement et plus particulièrement dans sa dimension sociale avec une attention particulière à la lutte contre la pauvreté (http://europa.eu.int/comm/europeaid/qsm/index_en.htm). Cette approche concerne l'appui budgétaire (budgetary support) et le programme d'appui aux politiques sectorielles (Sector policy support programmes) (voir Encadré 8). Elle vise à assurer une cohérence des stratégies nationales de développement des bénéficiaires avec les objectifs de la politique de développement de la communauté essentiellement à travers une amélioration de la gestion des finances publiques, un appui aux réformes fiscales et au développement du secteur privé.

⁵⁹ D'après l'étude régionale, la dette à long terme (publique et privée) des PSEM vis-à-vis des pays membres de l'UE s'élèverait à 51 milliards \$, soit 36% du total. Ce chiffre calculé sur la base de la répartition de la dette par devises, sous estime, d'après l'auteur, la part réelle de l'UE dans la dette des PSEM.

⁶⁰ Étude régionale.

Le programme d'appui aux politiques sectorielles vise à créer des synergies entre les différents bailleurs de fonds impliqués dans le même secteur visant à ce que l'ensemble des financements extérieurs et les ressources propres du pays appuient le développement de politiques sectorielles cohérentes, équitables et efficaces. Ces programmes sectoriels peuvent être financés par la CE sous forme d'appui budgétaire (les appuis budgétaires aux politiques sectorielles) ou/et par des « fonds communs de bailleurs de fonds » appuyant le programme.

Tout en favorisant le cofinancement, cette approche s'appuie sur la mise en place « d'indicateurs de performance » portant sur l'amélioration des services rendus à la population, efficacité de certains secteurs, gestion des finances publiques.

Encadré 8 : L'appui budgétaire de la Commission Européenne :

On appelle appui budgétaire un appui direct ou indirect au budget des états bénéficiaires géré dans le respect des procédures budgétaires nationales. On distingue :

- les appuis budgétaires macroéconomiques (Macroeconomic Budgetary Aid)** portant sur l'ensemble du cadre macro-économique et budgétaire des pays bénéficiaires, pour les pays MEDA, il s'agit surtout d'un appui aux objectifs d'association et de convergence économique avec l'union européenne.
- les appuis budgétaires aux politiques sectorielles (Sector Budgetary Aid)** comprenant les appuis budgétaires effectués dans un cadre sectoriel spécifique (sécurité alimentaire, santé, éducation, transports, etc.). Ces derniers financeront une partie des programmes d'appui aux politiques sectorielles, le reste étant assuré par Financial contributions to Common Pooled Funds (or "common basket funds") which fund all or part of the Sector Programme et par Commission-specific procedures (European Commission budget or EDF).

Les appuis budgétaires macro-économiques sont accordés en appui aux stratégies nationales de développement en cohérence avec les objectifs de la politique de développement de la Communauté. Ces objectifs sont (1) le développement durable, (2) l'intégration progressive des pays en développement dans l'économie mondiale, et (3) un engagement à combattre les inégalités. Ces trois objectifs contribuent à leur tour à la finalité de la politique de développement de la Communauté, qui est l'éradication de la pauvreté.

Les appuis budgétaires aux politiques sectorielles soutiennent des réformes sectorielles dans les secteurs jugés prioritaires pour le développement durable du pays (par exemple : secteur agricole ; secteur privé ; santé ; éducation ; justice ; sécurité alimentaire ; etc).

Source : « guide méthodologique pour la programmation et la mise en œuvre des appuis budgétaires dans les pays tiers », AIDCO DEV RELEX ; mars 2002

Renforcer les synergies régionales en matière de DD

MEDA et BEI

Augmenter la part de l'aide régionale et faire bénéficier d'autres activités des bonifications d'intérêts, telle que la protection de la biodiversité et l'encouragement des énergies renouvelables, permettrait à la fois de contribuer à la réalisation des objectifs du SMAP et de stimuler la BEI à s'impliquer dans d'autres activités environnementales surtout si une contribution communautaire venait étayer cette orientation en aidant à mieux évaluer et identifier les bénéfices de projets environnementaux, ce qui nécessite aussi un effort supplémentaire dans la recherche environnementale.

Pour cela, et comme le suggère la société civile méditerranéenne, il faut faire du SMAP le « pilier environnemental » du PEM en le dotant de ressources financières et humaines suffisantes et en lui donnant une certaine légitimité politique lui permettant d'assurer l'intégration de la durabilité dans le PEM, y compris dans son volet bilatéral.

Une question importante pour l'avenir sera le niveau de prise en compte des objectifs de développement durable dans les interventions de la BEI en Méditerranée (qui a fait l'objet de certaines critiques de la part des ONG). Celles-ci vont, comme on vient de le voir, fortement s'accroître à court terme pour passer de 1,2 à 2 milliards d'euros en moyenne par an, ce qui présente des opportunités importantes pour le développement durable. Sur un montant total de 9,8 milliards d'euros accordés par la BEI au cours de la période 1995-2003, 30% ont bénéficié à l'« environnement » (au sens large proposé par le CAR/PB): eau-assainissement grande échelle (54% des dépenses environnementales), protection des rivières, gestion de déchets, transport par rail, énergie éolienne, réhabilitation des réseaux d'irrigation, fonds de dépollution industrielle et développement urbain (bénéficiant à la seule Turquie). Il faut relever toutefois la part insignifiante des énergies renouvelables (moins de 1%) des crédits dédiés à l'énergie et la part modeste du transport ferroviaire (16%) dans l'ensemble des crédits au secteur des transports. Le capital humain (éducation et santé) a absorbé 3% du total.

Dans l'organisation actuelle du Partenariat euro-méditerranéen, une priorité à court terme consisterait à mieux accompagner le nécessaire engagement de la BEI et de MEDA pour le développement méditerranéen durable en tenant compte des objectifs concrets de progrès (options gagnant-gagnant) identifiés à l'échelle régionale (rapport environnement développement et future stratégie de développement durable). Outre le soutien à des projets et programmes favorables à ces orientations, l'objectif devrait être un renforcement des capacités dans les pays (mise en place de stratégies, évolution des politiques, notamment fiscales) pour dépasser l'échelle projet et faciliter l'appropriation du développement durable par les différentes politiques sectorielles et par l'ensemble des acteurs locaux, et professionnels. Le Partenariat euro-méditerranéen gagnera aussi à favoriser des approches sous régionales contribuant à la promotion de coopérations Sud-Sud dont l'insuffisance est un des premiers obstacles au développement durable de la région.

PAM et PEM

La promotion de biens publics régionaux méditerranéens, comme le littoral, la mer, la biodiversité, nécessiterait à la fois un renforcement du PAM et plus de synergie entre ce dernier et le PEM. En effet, Le PAM a le mérite outre ses instruments juridiques de disposer de structures d'actions permanentes : le MEDPOL et les CAR qui permettent d'assurer une présence et une animation permanente des coopérations régionales en matière d'environnement, de gestion des zones côtières et de prospective de développement durable. Le PEM, à travers son volet coopération régionale, pourrait contribuer à la réalisation des objectifs du PAM.

L'évolution de l'action de l'UE dans la région est à mettre en regard de ses perspectives d'élargissement et de politiques de « voisinage ». Si pour les pays des Balkans et la Turquie, « la perspective européenne » est possible, pour les autres partenaires méditerranéens (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Territoires palestiniens, Syrie et Tunisie), l'UE offre, dans le cadre de sa « nouvelles politiques de voisinage » de nouvelles perspectives de renforcement de l'intégration euro-méditerranéenne. Cela pourrait constituer une occasion pour améliorer la gouvernance (dont la gouvernance environnementale) dans ces pays grâce à des politiques d'assistance technique et de jumelage et de créer un effet d'annonce fort pour les autres acteurs. Cette politique pourrait déboucher sur la conclusion « d'accords de voisinage » beaucoup plus ambitieux que les accords d'association, impliquant à la fois un engagement financier plus important de l'UE et un engagement politique clair de la part des pays pour des réformes institutionnelles visant à mieux mobiliser les acteurs et les capitaux autour des objectifs de développement durable.

D. Un argumentaire en faveur du DD

□ Identifier et faire connaître des stratégies « Win Win »

Il existe auprès des décideurs et bailleurs de fonds un déficit informationnel sur les avantages de l'intégration de la durabilité dans les politiques régionales, nationale et sectorielles. Si les études coûts-avantages préalables aux investissements publics étaient plus systématiques et si elles **internalisaient**, dans leurs calculs, l'ensemble des coûts (dégradations environnementales, nuisances etc.) et des bénéfices environnementaux des différentes options, cela permettrait certainement de réorienter plus massivement les fonds publics (y compris l'APD) vers des actions de ce type. De telles études, trop rarement connues, ont montré en Méditerranée l'avantage relatif évident de mesures de gestion rationnelle des ressources par rapport à des mesures d'augmentation de l'offre dans les domaines de l'eau et de l'énergie. Ainsi dans certains cas, le coût du m³ d'eau « récupéré » grâce à des mesures de rationalisation de la gestion de l'eau peut être entre 3 et 10 fois moins « coûteux » pour la collectivité que le coût du m³ nouvellement mobilisé par la construction de nouveaux barrages. De telles études méritent d'être généralisées et largement diffusées pour influencer le processus de décision vers des options plus durables.

□ Sensibiliser les décideurs

Une meilleure **prise de conscience** par les décideurs économiques et politiques du Partenariat euro-méditerranéen des enjeux du développement durable dans la région, des causes des blocages à sa mise en œuvre, des progrès en cours et de la diversité des exemples de bonne pratique paraît indispensable. Les **ministres euro-méditerranéens de l'économie** et des finances gagneront à en faire un sujet de réflexion partagée au service le cas échéant d'une certaine réorientation des politiques.

Les nouvelles enceintes créées au sein du Partenariat euro-méditerranéen : Comité de Coopération et Dialogue Economique pour la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) et Dialogue économique pour MEDA, offrent des opportunités pour mobiliser les ministères économiques sur les solutions gagnant-gagnant du développement durable.

□ Suivre les progrès

Le **PAM** pourrait proposer l'adoption et le suivi de quelques **indicateurs financiers** dans le cadre de la future stratégie ainsi que l'élaboration d'un recueil régulier d'exemples de bonne pratique. Le CAR/PB pourrait en liaison avec les membres du groupe y réfléchir et mettre une proposition en débat lors de l'atelier régional « indicateurs » prévu au printemps 2005. Ces indicateurs et le suivi dans le temps des progrès gagneront à s'organiser thème par thème à l'exemple de l'atelier organisé à Fiuggi sur la gestion de la demande en eau. Il s'agira par exemple de mesurer en continu la part relative des capitaux internationaux et domestiques consacrés à l'énergie, mis en œuvre pour la promotion de l'utilisation efficiente de l'énergie et des énergies renouvelables, les obstacles à surmonter et solutions mises en œuvre.

Les différents **bailleurs de fonds** devront aussi s'attacher à garantir une meilleure mesure de l'efficacité de l'aide du point de vue du développement durable (impératif croissant de mesurabilité : évaluation ex ante et ex post, évolution des nomenclatures, transmission des données à l'OCDE).

6. Annexes

⊕ Les rubriques du développement durable

Les engagements au titre de l'Aide Publique au Développement tirés de la base des données de l'OCDE ont été regroupés en sept rubriques : le Soutien Institutionnel, Soutien Macroéconomique, Environnement, Capital Humain, Secteurs, Démocratie et Urgence.

Soutien institutionnel

Agrarian reform
 Agricultural policy and admin. Mgmt
 Communications policy & admin. Mgmt
 Construction policy and admin. Mgmt
 Economic & dvpt policy/planning
 Education policy & admin. Management
 Employment policy and admin. Mgmt.
 Energy policy and admin. Management

 Fishing policy and admin. Management

 General government services
 Government administration
 Government and civil society
 Health policy & admin. Management
 Housing policy and admin. Management
 Industrial policy and admin. Mgmt

 Legal and judicial development
 Mineral/mining policy & admin. Mgmt
 Population policies/programmes & reproductive health
 Population policy and admin. Mgmt
 Statistical capacity building
 Tourism policy and admin. Management
 Trade policy and admin. Management
 Transport policy & admin. Management

Soutien macroéconomique

Action relating to debt
 Administrative costs
 Balance-of-payments support
 Budget support
 Business services
 Debt buy-back
 Debt forgiveness
 Export promotion
 Financial policy & admin. Management
 Formal sector financ.
 Intermediaries
 Import support (capital goods)
 Import support (commodities)
 Informal/semi-formal fin. Intermed.
 Monetary institutions
 Privatisation
 Public sector financial management
 Reconstruction relief
 Relief of multilateral debt
 Rescheduling and refinancing
 Structural adjustment

Environnement

Agricultural education/training
 Agricultural land resources
 Agricultural research
 Agricultural water resources
 Bio-diversity
 Biomass
 Biosphere protection
 Debt for development swap
 Educ./trng:water supply & sanitation
 Energy education/training
 Energy research
 Environmental education/training
 Environmental policy and admin. Mgmt
 Environmental research

 Fishery development
 Fishery education/training

Capital Humain

Advanced tech. & managerial training
 Agricultural education/training
 Agricultural extension
 Basic education
 Basic health
 Basic health care
 Basic health infrastructure
 Basic life skills for youth & adults
 Basic nutrition
 Culture and recreation
 Early childhood education
 Education
 Education facilities and training
 Education, level unspecified
 Education/trng in bank. & fin.
 Svces
 Educational research

Fishery research
 Forestry development
 Forestry policy & admin. Management
 Forestry research
 Forestry services
 Fuelwood/charcoal

Environnement (suite)

General environmental protection
 Geothermal energy
 Hydro-electric power plants
 Land mine clearance
 Plant/post-harvest prot. & pest ctrl
 Power generation/renewable sources
 Rail transport
 River development
 Rural development
 Site preservation

Solar energy
 Urban development and management
 Waste management/disposal
 Water resources policy/admin. Mgmt
 Water resources protection
 Water supply & sanit. - large syst.
 Water supply & sanit. - small syst.

Wind power

Family planning
 Health
 Health education
 Health personnel development
 Health, general
 Higher education

Capital Humain (suite)

Infectious disease control
 Low-cost housing
 Medical education/training
 Medical research
 Medical services
 Multisector aid for basic soc. Serv.
 Multisector education/training
 Other social services
 Post-secondary education
 Primary education
 Promotion of development awareness
 Reproductive health care
 Research/scientific institutions
 Secondary education
 Social/welfare services
 Std control including hiv/aids
 Teacher training
 Technological research & development
 Vocational training

Secteurs

Agricultural alternative development
 Agricultural co-operatives
 Agricultural development
 Agricultural financial services
 Agricultural inputs
 Agricultural services

Agriculture
 Agro-industries
 Air transport
 Basic metal industries

Cement/lime/plaster
 Chemicals
 Coal
 Coal-fired power plants
 Cottage industries and handicraft
 Electrical transmission/distribution
 Employment

Energy generation and supply
 Energy manufacturing

Engineering
 Ferrous metals
 Fertilizer minerals

Urgence

Aid to refugees (in donor country)
 Aid to refugees (in recip. Country)
 Demobilisation
 Emergency assistance
 Emergency food aid
 Emergency/distress relief
 Food security programmes/food aid
 Post-conflict peace-building (un)
 Settlement

Démocratie

Elections
 Free flow of information
 Human rights
 Radio/television/print media
 Strengthening civil society
 Support to international ngo's
 Support to local and regional ngo's
 Support to national ngo's
 Support to non-governmental organisations
 Women in development

Fertilizer plants
Fishery services
Food crop production
Forest industries
Gas distribution
Gas-fired power plants
Industrial development
Industrial minerals

Secteurs (suite)

Industry
Livestock
Livestock research
Nuclear power plants
Oil and gas
Oil-fired power plants
Precious metals/materials
Road transport
Sectors not specified
SME development
Storage
Telecommunications
Unallocated/unspecified
Water transport
Wholesale/retail trade

⊕ Tableau A-ter - Indicateurs de fragilité par pays méditerranéens en voie de développement

	Analphabétisme, statut de la femme et chômage	Fragilité financière et sociale	Situations post-conflits	Régime politique rigide ou semi-démocratique	Régime économique centralisé sans programme de libéralisation	Bas niveau de PIB
Albanie	☆	☆				☆
Bosnie	☆	☆	☆			☆
Ex-Yougoslavie	☆	☆	☆	☆	☆	
Algérie	☆	☆		☆		☆
Libye				☆	☆	
Maroc	☆	☆				☆
Tunisie				☆		
Egypte	☆	☆		☆		☆
Jordanie	☆	☆	☆			☆
Liban	☆	☆	☆			☆
Territoires Palestiniens	☆	☆	☆			☆
Syrie	☆			☆	☆	☆
Turquie		☆				

Source : Étude régionale

❖ Comparaison de la part des recettes fiscales dans le PIB des pays méditerranéens

Percentage average of the last four years*	Mediterranean countries											
	Egypt	Jordan	Lebanon	Syria	Algeria	Morocco	Tunisia	Cyprus	Israel	Malta	Turkey	
Ratio of total receipts/GDP	30,79 %	27,95 %	17,20 %	22,79 %	30,77 %	28,97 %	30,32 %	31,35 %	40,97 %	33,82 %	18,36 %	
Ratio of total tax revenue/GDP	19,12 %	20,93 %	13,02 %	17,52 %	38,58 %	24,59 %	24,90 %	25,27 %	35,52 %	27,80 %	14,77 %	
Ratio of corporate income tax/GDP	4,85 %	2,06 %			1,25 %	2,31 %	1,71 %	1,84 %	3,18 %	3,17 %	1,34 %	
Ratio of individual income tax/GDP	0,60 %	1,10 %			1,46 %	2,93 %	2,33 %	3,80 %	11,03 %	4,66 %	4,57 %	
Ratio of total non tax revenue/GDP	11,67 %	7,02 %	4,17 %	5,26 %	1,83 %	4,38 %	5,42 %	6,08 %	5,45 %	6,02 %	3,59 %	
Ratio of total direct tax revenue/GDP	7,83 %	4,72 %	2,94 %	6,25 %	20,10 %	8,10 %	9,80 %	11,73 %	21,46 %	15,44 %	6,10 %	
Ratio of total indirect tax revenue/GDP	8,18 %	14,91 %	8,82 %	10,58 %	8,47 %	16,15 %	14,40 %	11,15 %	13,92 %	12,27 %	8,29 %	

Source of GDP figures: International Financial Statistics Yearbook, 1996; IMF, World Indicators D.C.

Source of GDP figures of Lebanon: ministry of economy, web-site

*Egypt: Average of the period 1994-1997
 *Jordan: Average of the period 1993-1996
 *Lebanon: Average of the period 1995-1998
 *Syria: Average of the period 1993-1996

*Algeria: Average of the period 1994-1996
 *Morocco: Average of the period 1992-1996
 *Tunisia: Average of the period 1993-1996

*Cyprus: Average of the period 1993-1996
 *Israel: Average of the period 1994-1997
 *Malta: Average of the period 1994-1997
 *Turkey: Average of the period 1993-1996

Others countries						
	France	Greece	Italy	Spain	USA	
Ratio of total receipts/GDP	41,03%	21,73%	42,32%	30,80%	19,92%	
Ratio of total tax revenue/GDP	38,44%	19,68%	40,03%	28,53%	18,46%	
Ratio of corporate income tax/GDP	1,77%	2,05%	2,08%	1,76%	2,18%	*France:Average of the period 1994-1997
Ratio of individual income tax/GDP	5,71%	3,68%	10,67%	7,49%	8,45%	*Greece:Average of the period 1994-1997
Ratio of total non tax revenue/GDP	2,59%	2,16%	2,29%	2,27%	1,46%	*Italy:Average of the period 1994-1997
Ratio of total direct tax revenue/GDP	26,49%	8,49%	28,90%	21,44%	17,46%	*Spain:Average of the period 1993-1996
Ratio of total indirect tax revenue/GDP	11,66%	12,90%	10,67%	7,09%	1,00%	*USA:Average of the period 1994-1997

Source : Étude régionale

❖ Comparaison de la structure des dépenses publiques dans les pays méditerranéens
(en pourcentage du PIB – moyenne des trois dernières années)

	Souveraineté	Education, santé et ss	Habitat et dev. Communal	Lolir, culture et affaires rel.	Agriculture, forêt et pêche	Énergie, Mines, Ind. et construction	Transport et communication	Autres affaires économiques	Autres dépenses	dont intérêts sur la dette publique	Total des dépenses en % du PIB
Maghreb											
Morocco	9,60 %	9,20 %	0,10 %	0,30 %	1,30 %	0,1 %	1,10 %	0,30 %	9,50 %	5,00 %	31,40 %
Tunisia	6,90 %	13,50 %	1,50 %	0,90 %	2,50 %	0,20 %	0,80 %	2,00 %	3,50 %	3,40 %	31,90 %
Machrek											
Lebanon	9,60 %	6,10 %	0,60 %	0,30 %	0,20 %	2,50 %	1,40 %	1,50 %	15,50 %	14,50 %	37,60 %
Egypt	5,50 %	6,90 %	1,60 %	2,50 %	1,50 %	0,20 %	1,40 %	0,10 %	12,50 %	6,70 %	32,20 %
Syria	6,60 %	4,00 %	0,40 %	0,40 %	2,10 %	2,90 %	0,80 %	4,50 %	2,10 %		23,70 %
Autres pays											
Turkey	6,00 %	8,40 %	0,90 %	0,40 %	1,20 %	0,60 %	1,00 %	0,80 %	24,60 %	19,80 %	43,90 %
Israel	10,70 %	25,20 %	1,40 %	0,40 %	0,40 %	1 %	1,00 %	0,40 %	5,90 %	5,40 %	46,30 %
Cyprus	5,70 %	15,40 %	1,50 %	0,60 %	2,10 %		1,80 %	0,90 %	5,70 %	5,50 %	36,30 %
Malta	6,10 %	23,20 %	3,90 %	0,80 %	0,50 %	1,60 %	1,90 %	1,10 %	2,60 %	2,60 %	41,80 %
Pays balkaniques											
Croatia	7,60 %	30,00 %	1,80 %	0,60 %	1,00 %	0,40 %	2,90 %	0,50 %	2,50 %	1,80 %	47,30 %
Slovenia	6,00 %	27,70 %	0,40 %	0,60 %	0,90 %	0,30 %	2,00 %	1,00 %	1,50 %	1,50 %	40,30 %
Pays DE											
France	5,70 %	30,50 %	0,50 %	0,30 %	0,20 %	0,20 %	0,70 %	1,60 %	5,50 %	2,50 %	45,30 %
Greece	4,70 %	11,20 %	0,70 %	0,40 %	1,10 %	0,70 %	1,60 %	0,30 %	11,70 %	10,10 %	32,30 %
Spain	3,10 %	17,00 %	0,10 %	0,20 %	0,20 %	0,12	0,90 %	0,60 %	12,70 %	4,30 %	35,10 %
Data based on the source: Government Finance Statistics Yearbook, 1999, 2002; IMF, Washington DC											
GDP source: International Financial Statistics Yearbook, 1998; IMF, Washington DC											
Lebanon GDP source: Ministry of finance Website											
Morocco 1997-1999											
Tunisia 1998-2000											
Lebanon 1997-1999											
Egypt 1995-1997											
Syria 1997-1999											
Turkey 1999-2001											
Israel 1999-2001											

⊕ Les biens publics internationaux

Ces biens sont globaux et régionaux

Liste des biens publics globaux

Agricultural alternative development	AC
Agricultural research	AB
Bio-diversity	AB
Biomass	AB
Biosphere protection	AB
Economic & dvpt policy/planning	AC
Educational research	AB
Energy research	AB
Environmental policy and admin. Mgmt	AC
Environmental research	AB
Family planning	AC
Financial policy & admin. Management	AC
Fishery development	AC
Fishery research	AB
Fishing policy and admin. Management	AC
Forestry development	AC
Forestry policy & admin. Management	AC
Forestry research	AB
Fuelwood/charcoal	AC
Geothermal energy	AB
Human rights	AC
Hydro-electric power plants	AC
Infectious disease control	AB
Livestock research	AB
Medical research	AB
Monetary institutions	AC
Narcotics control	AC
Population policies/programmes & reproductive health	AC
Power generation/renewable sources	AC
Research/scientific institutions	AB
Site preservation	AC
Solar energy	AB
Statistical capacity building	AC
Std control including hiv/aids	AB
Technological research & development	AB
Wind power	AB
Women in development	AC

AB : activité de base ; AC: activité complémentaire

⊕ Liste des biens publics régionaux

Aid to refugees (in recip. Country)	AB
Air transport	AC
Communications policy & admin. Mgmt	AC
Demobilisation	AB
Educ./trng:water supply & sanitation	AC
Environmental education/training	AC
Health education	AC
Health personnel development	AC
Health policy & admin. Management	AC
Land mine clearance	AB
Medical education/training	AC
Medical services	AC
Plant/post-harvest prot. & pest ctrl	AB
Post-conflict peace-building (un)	AB
Radio/television/print media	AB
Rail transport	AC
Reconstruction relief	AB
River development	AB
Road transport	AC
Rural development	AC
Storage	AC
Support to local and regional ngo's	
Telecommunications	
Transport policy & admin. Management	
Waste management/disposal	
Water resources policy/admin. Mgmt	
Water resources protection	
Water supply & sanit. - large syst.	
Water transport	

Partie II – Coopération et financement pour le développement durable

⊕ Engagements au titre de l'Aide Publique au Développement Pays du Comité d'aide au Développement, OCDE (Millions \$)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	68	123	49	52	16	10	34	11	71	225	87	2	26	24	51
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Chypre	2	3	2	9	5	1	7	26	42	15	15	22	19	14	16
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	87	219	681	885	1129	1086	977	1432	1527	1524	1418	1732	1649	1671	1368
Ex-Yougoslavie, non spécifié	113	270	-	0	0	-	3	0	1	9	6	32	0	73	-
Israël	101	117	87	560	310	380	296	905	809	919	818	1003	1995	1971	1299
Liban	1	8	4	9	26	13	20	11	35	35	69	37	26	36	35
Libye	11	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0	1	0	-
Malte	12	6	17	1	0	-	1	1	2	1	16	0	2	0	-
Maroc	51	110	19	112	144	93	107	114	196	196	281	328	196	272	314
Territoires Palestiniens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	0	55	118	112	168	141	140	61	21	15	2	9	4	13	260
Tunisie	150	87	108	144	140	151	81	419	125	171	50	105	159	286	220
Turquie	109	56	25	174	25	171	588	782	846	317	434	485	255	327	756

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Total 1973- 2002
Albanie	-	2	-	59	163	86	59	142	120	67	135	404	227	140	169	1772
Algérie	152	516	185	60	169	308	200	298	80	66	59	103	89	113	212	3457
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	0	16	24	534	490	494	904	829	582	326	292	4489
Chypre	10	20	8	16	18	14	36	4	16	6	1	13	4	17	16	397
Croatie	-	-	-	0	11	19	25	63	129	32	74	46	81	94	105	678
Égypte	1997	1592	2115	7463	4055	3158	1930	1872	1760	1589	1642	1184	1454	1104	1215	51511
Ex-Yougoslavie, non spécifié	120	2	59	65	298	356	188	212	194	73	23	121	93	77	123	2510
Israël	1474	1451	1293	1962	1340	1368	1310	1415	1474	1319	1288	1026	983	795	855	30923
Liban	69	41	44	37	39	39	55	116	98	163	106	72	87	133	122	1587
Libye	-	1	3	1	1	1	2	3	2	2	3	3	1	7	3	42
Malte	-	0	-	0	1	37	1	1	2	1	25	1	1	6	2	139
Maroc	463	346	456	563	403	547	383	605	494	544	527	400	526	550	486	9824
Territoires palestiniens	4	0	4	1	12	43	178	310	392	287	347	335	444	483	422	3261
Slovénie	-	-	-	-	8	1	11	23	45	9	12	10	18	8	8	153
Syrie	141	4	15	552	11	31	48	564	81	54	72	64	62	156	78	3051
Tunisie	289	311	295	230	318	212	266	335	634	215	396	329	436	334	306	7301
Turquie	310	554	364	1291	254	881	240	607	844	473	223	813	183	189	501	13077

**⊕ Commission européenne : Dépenses environnementales et bonifications d'intérêts
(millions euros)**

MEDA I			
Code CAD	Rubrique	Total MEDA I	Total Bonifications
14000	Distribution d'eau et assainissement	8,6	8,6
14010	Politique des ressources en eau et gestion administrative	12,1	
14015	protection des ressources en eau		
14020	Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	168	141,9
14030	Distribution d'eau et assainissement - systèmes à petite échelle	40	
14040	aménagement de bassins fluviaux		
14050	Traitement des déchets	3,52	
14081	Édu/for en matière d'eau et assaini		
15066	enlèvement des mines terrestres		
21030	transport ferroviaire		
23030	prod énergie renouvelable		
23066	énergie géothermique		
23067	énergie solaire	2,14	
23068	énergie éolienne		
23069	énergie marémotrice		
23070	biomasse		
23081	Édu/for en énergie	1,8	
23082	recherche dans le domaine de l'énergie		
31130	Ressources en terres cultivables	3,81	
31140	ressources en eau à usage agricole	28,7	
31181	éduca/form dans le domaine agricole		
31183	recherche agronomique	10	
31192	protection des plantes et des récoltes		
31210	po de la sylviculture	3,5	
31220	dév sylvicole	24	
31281	Éd/For sylviculture		
31282	recherche sylvi		
31291	services sylvicoles		
31320	Dév. de la pêche		
31381	Édu/form en pêche		
31382	recherche en pêche		
41000	Protection de l'environnement, général		
41010	Politique de l'environnement et gestion administrative	10,7	10,7
41020	Protection de la biosphère	15,71	14,31
41030	Diversité biologique	1,11	
41040	protection des sites	2	
41050	prévention et lutte contre les inondations		
41081	éducation et formation enviro.		
41082	recherche environnementale		
43010	aides plurisectorielles	15,6	
43030	développement et gestion urbaine	14	
43040	Développement rural	78,4	
60062	Échange de dette à des fins de dévpt		
43050	Développement alternatif non agricole		
Total		443,69	175,51

MEDA II

	MEDA II 2000-2002	Bonifications
14000Distribution d'eau et assainissement		
14010Politique des ressources en eau et gestion administrative	185	25
14015protection des ressources en eau	0	0
14020Distribution d'eau et assainissement - systèmes à grande échelle	47,31	42,51
14030Distribution d'eau et assainissement - systèmes à petite échelle	2,59	0
14040aménagement de bassins fluviaux	0	0
14050Traitement des déchets	14,24	5,6
14081Édu/for en matière d'eau et assaini		0
15066enlèvement des mines terrestres		0
21030transport ferroviaire		0
23030prod énergie renouvelable		0
23066énergie géothermique		0
23067énergie solaire		0
23068énergie éolienne		0
23069énergie marémotrice		0
23070biomasse		0
23081Édu/for en énergie		0
23082recherche dans le domaine de l'énergie		0
31130Ressources en terres cultivables		0
31140ressources en eau à usage agricole	14,3	12,7
31181éduca/form dans le domaine agricole		0
31183recherche agronomique	3,5	0
31192protection des plantes et des récoltes		0
31210po de la sylviculture		0
31220dév sylvicole		0
31281Éd/For sylviculture		0
31282recherche sylvi		0
31291services sylvicoles		0
31320Dév. de la pêche		0
31381Édu/form en pêche		0
31382recherche en pêche		0
41000Protection de l'environnement, général		0
41010Politique de l'environnement et gestion administrative	20	0
41020Protection de la biosphère	31,9	16,7
41030Diversité biologique	2,3	0
41040protection des sites		0
41050prévention et lutte contre les inondations		0
41081éducation et formation envir.		0
41082recherche environnementale		0
43030développement et gestion urbaine		0
43040Développement rural	60	0
60062Échange de dette à des fins de dévpt		0
99820sensibilisation au développement		0
Total	381,14	102,51

⊕ **Commission européenne : aide à la démocratie ; 1995-2004**

Démocratie	code	MEDA I	MEDA II	MEDA démocratie	IEDDH	total
renforcement de la SC	15050	24,01	21,6			45,61
Élections	15062		10			10
Droits de la personne	15063	2,63	4,82	11	8,34	26,88
Liberté d'information	15065	0,65	9,35	0,84		10,84
Radio télé, presse écrite	22030	0,25	2,5			2,75
Femme et développement	42000	1,81	5			6,81
concours fournis aux Ong nationales	92010					0
ONG internationales	92020					0
ONG régionales et locales	92030	9		0,58		9,58
Total (1995-2004)		38,35	53,27	12,42	8,34	112,47

Annexes

- ⊕ Programme de l'Atelier régional
- ⊕ Liste des participants

⊕ Programme de l'Atelier régional
" Financement et Coopération pour le Développement Durable en Méditerranée "
 Plan Bleu, 3-4 Juin 2004, Novotel, Sophia Antipolis (Nice)

Première journée, 3 juin

Heure	Session I : Financement et Développement durable en Méditerranée : défis, flux financiers, obstacles Président : M. Arab Hoballah	
9.30-10.00	Introduction des travaux Objectifs de la réflexion CMDD	M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint, PAM M. Guillaume Benoît, Directeur du Plan Bleu
10.00-10.20	« Quelques grands défis en terme de développement durable en Méditerranée et ressources financières nécessaires »	Mme Aline Comeau, Directrice scientifique, Plan Bleu
10.20-10.40	« Le financement international du DD en Méditerranée : quelques résultats »	M. Abdeljaouad Jorio, Chargé d'étude, Plan Bleu
10.40-11.00	« Analyse régionale sur les faiblesses de la région, une mobilisation insuffisante des acteurs pour le DD : principales conclusions »	M. Georges Corm, Consultant Plan Bleu
11.00-11.15	Pause	
11.30-13.00	Débat	
13.00-14.30	Déjeuner	
	Session II : Quels progrès possibles pour une meilleure mobilisation des acteurs et des ressources financières dans les pays ? Président : M. Jean-Marc Riegel	
14.30-14.50	« La réforme des Finances publiques et le potentiel de financement dans les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée »	Mme Michaela Dodini, Commission Européenne
14.50-15.10	« L'implication des collectivités territoriales dans le financement du DD, l'expérience française »	M. Eric Flamand, DEXIA Group
15.10-15.30	« L'expérience du Maroc en matière de mobilisation des acteurs et des capitaux : cas du secteur de l'eau »	M. Abdelkader Berrada, consultant Plan Bleu
15.30-15.50	« Rôle des instruments économiques et financiers dans la mobilisation des acteurs autour des objectifs de DD: cas de l'Égypte »	M. Mohamed Yasser Sherif, ENVIRONICS
15.50-16.05	Pause	
16.05-17.35	Débat	
19.00	Dîner	

Deuxième journée, 4 juin

Heure	Table ronde : Quels progrès possibles au niveau de la coopération régionale et des bailleurs de fonds ? Président : Georges Corm	
9.30-9.50	« MEDA : coopération et DD en Méditerranée »	M. Jean-Marc Riegel, CE
9.50-10.10	« L'AFD et le financement du DD en Méditerranée »	Remi Genevey, Directeur Méditerranée AFD
10.10-10.30	« Rôle des institutions financières internationales ou multilatérales dans le financement et la mise en oeuvre du développement durable en Méditerranée, le point de vue de la société civile »	Farid Yaker, Enda-Europe
10.30-11.45	Débat	
11.45-12.00	Pause	
12.00-13.00	Conclusions	

Commission Méditerranéenne du Développement Durable

Mediterranean Commission on Sustainable Development

**Atelier régional « Financement et Coopération
pour le Développement Durable en Méditerranée »**

***Regional Workshop on «Financing and Cooperation
for Sustainable Development in the Mediterranean»***

Novotel, Sophia Antipolis, 3-4 juin 2004

Novotel, Sophia Antipolis, June 3-4, 2004

**⊕ Liste des participants
List of Participants**

M. Serge ANTOINE

Conseiller
Comité 21
132 rue de Rivoli
75001 PARIS - France

Tél. : +33 1 55 34 75 21
Fax : +33 1 55 34 75 20
E-mail :antoine@comite21.org

M. Christian APOTHELOZ

Journaliste Consultant
18 allée Léon Gambetta
13001 MARSEILLE - France

Tél. : +33 4 91 64 45 20
Fax : +33 4 91 08 11 79
E-mail :christian@apotheloz.com

M. Abdelkader BERRADA

Professeur
Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales
Avenue des Nations Unies
Agdal
10100 RABAT - Maroc

Tél. : +212 (37) 71 09 61
E-mail :abdelkaderb2001@yahoo.fr

M. Alessandro CANDELORO

Observer
A.P.A.T. (Italian Agency for Environmental Protection & Technical Services)
Via Vitaliano Brancati 48
00144 ROME - Italie

Tél. : +39 (06) 50 07 29 11
Fax : +39 (06) 50 07 22 19
E-mail :candeloro@apat.it

Ms Angelica CARNELOS

Expert
Italian Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo, 44
00147 ROME - Italie

Tél. : +39 (06) 57 22 82 19
E-mail :carnelos.angelica@minambiente.it

Mr. Eugene CLANCY

Mediterranean Network Coordinator
Friends of the Earth Mednet
Calle Las Mezquitas, 43
03550 SAN JUAN DE ALICANTE - Espagne

Tél. : + 34 965 652 932

E-mail :mednet@foeeurope.org

S.E. M. Georges CORM

Consultant Economique et financier
Starco Center, Office n° 906
Georges Picot Street, Mina El Hosn
BEYROUTH - Liban

Tél./Fax: +961 (1) 961 1 370 130

E-mail :gecorm@inco.com.lb

Mme Michaela DODINI

Economist
DG Economic and Financial Affairs - International Matters - Mediterranean
European Commission
1 avenue de Beaulieu
1049 BRUXELLES - Belgique

Tél. : +32 (2) 295 48 69

Fax : +32 (2) 295 76 19

E-mail :michaela.dodini@cec.eu.int

M. El Hassane DOUMI

Administrateur
Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement
Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Eau et de l'Environnement
36 Avenue AL Abtal-Agdal
10000 RABAT - Maroc

Tél. : +212 (37) 66 14 24 38

Fax : +212 (37) 77 26 40

E-mail :elh_doumi@hotmail.com

M. Nicolas DYEUVRE

Responsable Maghreb et Moyen-Orient
Direction de l'Action Internationale
ADEME
27 rue Louis Vicat
75015 PARIS - France

Tél. : +33 1 47 65 24 88

Fax : +33 1 47 65 22 29

E-mail :nicolas.dyevre@ademe.fr

M. Eric FLAMAND

Responsable développement durable
Dexia
7-11 quai André Citroën
BP 1002
75901 PARIS Cedex 15 - France

Tél. : +33 1 43 92 71 75
Fax : +33 1 43 92 74 99
E-mail :eric.ef.flamand@dexia.com

M. Rémi GENEVEY

Directeur
Département Méditerranée-Moyen-Orient
Agence Française de Développement
5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12 - France

Tél. : +33 1 53 44 35 41
Fax : +33 1 53 44 38 64
E-mail :geneveyr@afd.fr

Mme Afrac HANI

Administrateur
Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)
12, Rue du Cameroun
Belvédère
1002 TUNIS -Tunisie

Tél. : +216 (71) 847 122
Fax : +216 (71) 848 069
E-mail :DCI@anpe.nat.tn

M. Jacques OULD AOUDIA

Chargé de mission
Direction de la Prévision
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
139, rue de Bercy
75012 PARIS -France

Tél. : +33 1 53 18 85 69
Fax : +33 1 53 18 36 18
E-mail :jacques.ould-aoudia@dp.finances.gouv.fr

M. Stéphane POUFFARY

Coordinateur – Activité internationale
Direction des Énergies Renouvelables, des Réseaux et des Marchés Énergétiques (DERRME)
ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Centre de Valbonne
500 Route des Lucioles
06560 VALBONNE - France

Tél. : +33 4 93 95 79 55
Fax : +33 4 93 65 31 96
E-mail :stephane.pouffary@ademe.fr

M. Jean-Marc RIEGEL

Desk Officer, Regional environment co-operation, Euro MED
DG AIDCO B3
Commission Européenne, EUROPE AID
54 rue Joseph II
1049 BRUXELLES - Belgique

Tél. : +32 (2) 299 07 99
Fax : +32 (2) 295 56 56
E-mail :jean-marc.riegel@cec.eu.int

Mr. Mohamed Yasser SHERIF

General Manager
Management of Environmental Systems
ENVIRONICS
6 El Dokki St., 12th Floor
GIZA 12311 - Égypte

Tél. : +202 74 95 686/96
Fax : +202 33 60 599
E-mail :Environics@link.net

Mrs Monica TRSIC

Advisor
Croatian Environment Agency
Trg marsala Tita 8
10000 ZAGREB - Croatie

Tél. : +385 (1) 48 86 842
Fax : +385 (1) 48 86 850
E-mail :monica.trsic@azo.hr

Mr. Adrian VECINO VARELA

Head of Service
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz s/n
28071 MADRID - Espagne

Tél. : +34 (91) 453 53 64
Fax : +34 (91) 534 05 83
E-mail :AVecino@mma.es

M. Farid YAKER

Coordinateur
ENDA Europe
5 rue des Immeubles Industriels
75011 PARIS - France

Tél. : +33 1 44 93 87 47
Fax : +33 1 44 93 87 50
E-mail :f.yaker.enda@wanadoo.fr

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT - UNITÉ DE COORDINATION
DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

M. Arab HOBALLAH

Coordonnateur adjoint
Plan d'Action pour la Méditerranée
48, Vas. Konstantinou
P.O. Box 18109
11635 ATHENES - Grèce

Tél. : +30 (210) 727 31 26
Fax : +30 (210) 725 31 96
E-mail :hoballah@unepmap.gr

PLAN BLEU

Centre d'Activités Régionales
15 Rue Ludwig Van Beethoven
Sophia Antipolis
06560 VALBONNE - France

Tél. : +33 4 92 38 71 30
Fax : +33 4 92 38 71 31
E-mail :planbleu@planbleu.org

M. Guillaume BENOIT

Directeur

Tél. : +33 4 92 38 71 33
E-mail :gbenoit@planbleu.org

Mme Aline COMEAU

Directrice Scientifique

Tél. : +33 4 92 38 71 33
E-mail :acomeau@planbleu.org

M. Abdeljaouad JORIO

Economiste de l'Environnement

Tél. : +33 4 92 38 71 43
E-mail :ajorio@planbleu.org

LIST OF MAP TECHNICAL SERIES REPORTS (MTS)

LISTE DES RAPPORTS TECHNIQUES DU PAM

MTS Reports are available from our web site at www.unepmap.org in the Documents section.

MTS 160. UNEP/MAP: **MAP CAMP Project "Lebanon": Final Integrated Project Document.** UNEP/MAP, Athens, 2005. (English).

MTS 159. UNEP/MAP/Blue Plan: **Dossier on Tourism and Sustainable Development in the Mediterranean.** UNEP/MAP, Athens, 2005. (English, French).
Dossier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée.

MTS 158. PNUE/PAM/PLANBLEU: **L'eau des Méditerranéens : situation et perspectives.** PNUE/PAM, Athènes, 2004. (French).

MTS 157. UNEP/MAP/MED POL/WHO: **Municipal wastewater treatment plants in Mediterranean coastal cities (II)**
UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Stations d'épuration des eaux usées municipales dans les villes côtières de la Méditerranée (II)

MTS 156. UNEP/MAP/MED POL: **Inventories of PCBs and nine pesticides.** UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French)
Inventaire des PCB et de neuf pesticides.

MTS 155. UNEP/MAP/MED POL: **Plan for the management PCBs waste and nine pesticides for the Mediterranean Region.** UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Plan de gestion des déchets dangereux, y compris un inventaire des déchets dangereux dans la région méditerranéenne.

MTS 154. UNEP/MAP/MED POL: **Guidelines for the development of ecological status and stress reduction indicators for the Mediterranean Region.** UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Lignes directrices pour l'élaboration d'indicateurs d'état écologique et de réduction du stress.

MTS 153. UNEP/MAP/MED POL/WHO: **Guidelines for the management of industrial wastewater for the Mediterranean Region.** UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Lignes directrices pour la gestion des eaux usées industrielles dans la région méditerranéenne.

MTS 152. UNEP/MAP/MED POL/WHO: **Guidelines on sewage treatment and disposals for the Mediterranean Region.** UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Lignes directrices sur le traitement et l'élimination des eaux usées dans la région méditerranéenne.

MTS 151. UNEP/MAP/MED POL: **Guidelines for river (including estuaries) pollution monitoring programme for the Mediterranean Region.** UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Lignes directrices pour un programme de surveillance continue de la pollution fluviale (estuarienne y comprise) dans la région méditerranéenne.

MTS 150. UNEP/MAP/MED POL/WHO: **Reference handbook on environmental compliance and enforcement in the Mediterranean region.** UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Manuel de référence sur le respect et l'application effective des dispositions environnementales dans la région méditerranéenne.

MTS 149. UNEP/MAP/MED POL/WHO: **Guidelines on environmental inspection systems for the Mediterranean region.** UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Lignes directrices sur les systèmes d'inspection environnementale pour la région méditerranéenne.

MTS 148. UNEP/MAP/MED POL/WHO: **Guidelines on management of coastal litter for the Mediterranean region.** UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Lignes directrices sur la gestion des débris côtiers pour la région méditerranéenne.

MTS 147. UNEP/MAP/MED POL: **Plan for the management of hazardous waste, including inventory of hazardous waste in the Mediterranean region.** UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Plan de gestion des déchets dangereux, y compris un inventaire des déchets dangereux dans la région méditerranéenne.

MTS 146. UNEP/MAP/RAC/CP: **Guidelines for the application of Best Available Techniques (BATs), Best Environmental Practices (BEPs) and Cleaner Technologies (CTs) in industries of the Mediterranean countries.** UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Lignes directrices sur l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE) et des technologies plus propres dans les industries des pays méditerranéens.

MTS 145. UNEP/MAP/RAC/CP: Plan for the reduction by 20% by 2010 of the generation of hazardous wastes from industrial installations for the Mediterranean region. UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Plan de réduction de 20%, d'ici à 2010, de la génération de déchets dangereux provenant des installations industrielles dans la région méditerranéenne.

MTS 144. UNEP/MAP/MED POL: Plan on reduction of input of BOD by 50% by 2010 from industrial sources for the Mediterranean region. UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French, Arabic).
Plan de réduction de 50%, d'ici à 2010, des apports de DBO d'origine industrielle dans la région méditerranéenne.

MTS 143. UNEP/MAP/RAC/CP: Guidelines for the application of Best Environmental Practices (BEPs) for the rational use of fertilisers and the reduction of nutrient loss from agriculture for the Mediterranean region. UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French, Arabic).
Lignes directrices sur l'application des meilleures pratiques environnementales (MPE) pour l'utilisation des engrais et la réduction des pertes d'éléments nutritifs dans l'agriculture en région méditerranéenne.

MTS 142. UNEP/MAP/RAC/CP: Guidelines for the application of Best Available Techniques (BATs) and Best Available Practices (BEPs) in industrial sources of BOD, nutrients and suspended solids for the Mediterranean region. UNEP/MAP: Athens, 2004. (English, French).
Lignes directrices sur l'application des meilleures techniques disponibles (MTD) et des meilleures pratiques environnementales (MPE) aux sources industrielles de DBO, d'éléments nutritifs et de matières en suspension pour la région méditerranéenne.

MTS 141. UNEP/MAP/MED POL: Riverine transport of water, sediments and pollutants to the Mediterranean Sea. UNEP/MAP: Athens, 2003. (English).

MTS 140. UNEP/MAP/MED POL: Mariculture in the Mediterranean. UNEP/MAP: Athens, 2004. (English).

MTS 139. UNEP/MAP/MED POL: Sea Water Desalination in the Mediterranean: Assessment and Guidelines. UNEP/MAP: Athens, 2003. (English, French)
Dessalement de l'eau de mer en méditerranée: évaluation et lignes directrices.

MTS 138. UNEP/MAP/PAP: MAP CAMP Project "Malta": Final Integrated Project Document and Selected Thematic Documents. UNEP/MAP: Athens, 2003. (English).

MTS 137. UNEP/MAP/BLUE PLAN: Free Trade and the Environment in the Euro-Mediterranean Context, Montpellier/Mèze, France, 5 – 8 October 2000: Volume I: Technical Report of the Workshop; Volume II: Regional and International Studies; Volume III: National Studies; Volume IV: Environmental Aspects of Association Agreements (4 Vols), UNEP/MAP: Athens, 2002. **Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen : Montpellier/Mèze, France, 5 – 8 octobre 2000** (Parts in English & French).

MTS 136. UNEP/MAP/MED POL: Guidelines for the management of fish waste or organic materials resulting from the processing of fish and other marine organisms. UNEP/MAP: Athens, 2002. (English, French, Spanish & Arabic).

MTS 135. PNUE/PAM: PAC DU PAM "Zone côtière de Sfax": Synthèse des études du projet, rapport de la réunion de clôture et autres documents choisis. PNUE/PAM, Athènes, 2001. (French).

MTS 134. UNEP/MAP/PAP: MAP CAMP Project "Israel": Final Integrated Report and Selected Documents. UNEP/MAP: Athens, 2001. (English).

MTS 133. UNEP/MAP: Atmospheric Transport and Deposition of Pollutants into the Mediterranean Sea: Final Reports on Research Projects. UNEP/MAP: Athens, 2001. (English).

MTS 132. UNEP/MAP/WHO: Remedial Actions for Pollution Mitigation and Rehabilitation in Cases of Non-compliance with Established Criteria. UNEP/MAP: Athens, 2001. (English).

MTS 131. UNEP/MAP: MAP CAMP Project "Fuka-Matrouh", Egypt: Final Integrated Report and Selected Documents. (2 Vols.), UNEP/MAP: Athens, 2001. (English).

MTS 130. UNEP/MAP/WMO: Atmospheric Input of Persistent Organic Pollutants to the Mediterranean Sea. UNEP/MAP: Athens, 2001. (English).

MTS 129. UNEP/MAP/MED POL: Guidelines for the Management of Dredged Material. UNEP/MAP: Athens, 2000. (English, French, Spanish and Arabic).
Lignes Directrices pour la gestion des matériaux de dragage.
Directices para el manejo de los materiales de dragado.

MTS 128. UNEP/MAP/MED POL/WHO: Municipal Wastewater Treatment Plants in Mediterranean Coastal Cities. UNEP/MAP: Athens, 2000 (English, French).
Les Stations d'épuration des eaux usées municipales dans les villes cotiers de la Méditerranée.

- MTS 127.** UNEP/MAP/BLUE PLAN: **Minutes of the Seminar, Territorial Prospective in the Mediterranean and the Approach by Actors**, Sophia Antipolis, France, 7-9 November 1996. UNEP/MAP: Athens, 2000. In French with English introduction and 1 paper).
Actes du séminaire, La prospective territoriale en Méditerranée et l'approche par acteurs.
- MTS 126.** UNEP/MAP/MCSD/Blue Plan: **Report of the Workshop on Tourism and Sustainable Development in the Mediterranean, Antalya, Turkey, 17-19 September 1998.** UNEP/MAP: Athens, 1999. (English, French).
Rapport de l'atelier sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée, Antalya, Turquie, 17-19 septembre 1998.
- MTS 125.** UNEP/MAP: **Proceedings of the Workshop on Invasive *Caulerpa* Species in the Mediterranean**, Heraklion, Crete, Greece, 18-20 March 1998. UNEP/MAP: Athens, 1999. (English, French). **Actes de l'atelier sur les especes *Caulerpa* invasives en Méditerranée**, Heraklion, Crète, Grèce, 18-20 mars 1998.
- MTS 124.** UNEP/MAP/WHO: **Identification of Priority Hot Spots and Sensitive Areas in the Mediterranean.** UNEP/MAP: Athens, 1999. (English, French).
Identification des "Points Chauds" et "Zones Sensibles" de pollution prioritaire en Méditerranée.
- MTS 123.** UNEP/MAP/WMO: **MED POL Manual on Sampling and Analysis of Aerosols and Precipitation for Major Ions and Trace Elements.** UNEP/MAP: Athens, 1998. (English).
- MTS 122.** UNEP/MAP/WMO: **Atmospheric Input of Mercury to the Mediterranean Sea.** UNEP/MAP: Athens, 1998. English).
- MTS 121.** PNUE: **MED POL Phase III. Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région Méditerranéenne (1996-2005).** UNEP/MAP: Athens, 1998. (In publication)
- MTS 120.** UNEP/MAP: **MED POL Phase III. Programme for the Assessment and Control of Pollution in the Mediterranean Region (1996-2005).** UNEP/MAP: Athens, 1998.
- MTS 119.** UNEP/MAP: **Strategic Action Programme to Address Pollution from Land-Based Activities.** UNEP/MAP: Athens, 1998. (English, French)
Programme d'Actions Stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre.
- MTS 118.** UNEP/MAP/WMO: **The Input of Anthropogenic Airborne Nitrogen to the Mediterranean Sea through its Watershed.** UNEP/MAP: Athens, 1997 (English).
- MTS 117.** UNEP/MAP: **La Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et le développement durable.** UNEP/MAP: Athens, 1997 (Français seulement).
- MTS 116.** UNEP/MAP/IAEA: **Data Quality Review for MED POL (1994-1995), Evaluation of the analytical performance of MED POL laboratories during 1994-1995 in IAEA/UNEP laboratory performance studies for the determination of trace elements and trace organic contaminants in marine biological and sediment samples.** UNEP/MAP: Athens, 1997 (English).
- MTS 115.** UNEP/MAP/BP **Methodes et outils pour les études systémiques et prospectives en Méditerranée, PB/RAC, Sophia Antipolis, 1996.** UNEP/MAP/BP: Athens, 1996 (français seulement).
- MTS 114.** UNEP/MAP: **Workshop on policies for sustainable development of Mediterranean coastal areas, Santorini Island, 26-27 April 1996. Presentation by a group of experts.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (Parts in English or French only).
PNUE: **Journées d'étude sur les politiques de développement durable des zones côtières méditerranéennes, Ile de Santorin, 26-27 avril 1996. Communications par un groupe d'experts.** (Parties en anglais ou français seulement).
- MTS 113.** UNEP/MAP/IOC: **Final reports of research projects on transport and dispersion (Research Area II) - Modelling of eutrophication and algal blooms in the Thermaikos Gulf (Greece) and along the Emilia Romagna Coast (Italy).** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English).
- MTS 112.** UNEP/MAP/WHO: **Guidelines for submarine outfall structures for Mediterranean small and medium-sized coastal communities.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English, French).
Lignes directrices pour les émissaires de collectivités côtières de petite et moyenne taille en Méditerranée.
- MTS 111.** UNEP/MAP/WHO: **Guidelines for treatment of effluents prior to discharge into the Mediterranean Sea.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English).
- MTS 110.** UNEP/MAP/WHO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by anionic detergents.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English, French). PNUE/OMS: **Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les détergents anioniques.**
- MTS 109.** UNEP/MAP/WHO: **Survey of pollutants from land-based sources in the Mediterranean.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English, French).
Evaluation de l'enquête sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée (MED X BIS).

- MTS 108.** UNEP/MAP/WHO: **Assessment of the state of microbiological pollution of the Mediterranean Sea.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (270 pgs.) (English, French).
Evaluation de l'état de la pollution microbiologique de la mer Méditerranée.
- MTS 107.** UNEP/MAP/WHO: **Guidelines for authorization for the discharge of liquid wastes into the Mediterranean Sea.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English, French).
Lignes directrices concernant les autorisations de rejet de déchets liquides en mer Méditerranée.
- MTS 106.** UNEP/MAP/FAO/WHO: **Assessment of the state of eutrophication in the Mediterranean Sea.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English, French).
Evaluation de l'état de l'eutrophication en mer Méditerranée.
- MTS 105.** UNEP/MAP/FAO/WHO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by zinc, copper and their compounds.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English, French).
Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le zinc, le cuivre et leurs composés.
- MTS 104.** UNEP/MAP/FAO: **Final reports on research projects dealing with eutrophication and heavy metal accumulation.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English, French).
Rapports finaux sur les projets de recherche relatifs à l'eutrophication et à l'accumulation des métaux lourds.
- MTS 103.** UNEP/MAP/FAO: **Final reports on research projects dealing with biological effects (Research Area III).** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English, French).
Rapports finaux sur les projets de recherche relatifs aux effets biologiques (Domaine de Recherche III).
- MTS 102.** UNEP/MAP: **Implications of Climate Change for the Coastal Area of Fuka-Matrouh (Egypt).** UNEP/MAP: Athens, 1996. (English).
- MTS 101.** PNUE: **État du milieu marin et du littoral de la région méditerranéenne.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (français seulement).
- MTS 100.** UNEP/MAP: **State of the Marine and Coastal Environment in the Mediterranean Region.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English).
- MTS 99.** UNEP/MAP: **Implications of Climate Change for the Sfax Coastal Area (Tunisia).** UNEP/MAP: Athens, 1996. (English, French).
Implications des changements climatiques sur la zone côtière de Sfax.
- MTS 98.** UNEP/MAP: **Implications of Climate Change for the Albanian Coast.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English).
- MTS 97.** UNEP/MAP/FAO: **Final reports of research projects on effects (Research Area III) - Pollution effects on marine communities.** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English, French).
Rapports finaux des projets de recherche sur les effets (Domaine de recherche III) -Effets de la pollution sur les communautés marines.
- MTS 96** UNEP/MAP/FAO: **Final reports of research projects on effects (Research Area III) - Pollution effects on plankton composition and spatial distribution, near the sewage outfall of Athens (Saronikos Gulf, Greece).** UNEP/MAP: Athens, 1996 (English).
- MTS 95.** UNEP/MAP: **Common measures for the control of pollution adopted by the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against Pollution.** No MTS 9 UNEP UNEP/MAP: Athens, 1995 (English, French).
Mesures communes de lutte contre la pollution adoptées par les Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.
- MTS 94.** UNEP/MAP: **Proceedings of the Workshop on Application of Integrated Approach to Development, Management and Use of Water Resources.** UNEP/MAP: Athens, 1995. (Parts in English or French only).
Actes de l'Atelier sur l'application d'une approche intégrée au développement, à la gestion et à l'utilisation des ressources en eau. (parties en anglais ou français seulement).
- MTS 93.** UNEP/MAP/WHO: **Epidemiological studies related to the environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms.** UNEP/MAP: Athens, 1995. (English).
- MTS 92.** UNEP/MAP/WHO: **Assessment of the State of Pollution in the Mediterranean Sea by Carcinogenic, Mutagenic and Teratogenic Substances.** UNEP/MAP: Athens, 1995. (English).
- MTS 91.** PNUE: **Une contribution de l'écologie à la prospective. Problèmes et acquis.** Sophia Antipolis, 1994 (français seulement).
- MTS 90.** UNEP/MAP: **Iskenderun Bay Project. Volume II. Systemic and Prospective Analysis.** Sophia Antipolis, 1994 (Parts in English or French only).
Projet de la Baie d'Iskenderun. Volume II. Analyse systémique et prospective. (parties en anglais ou français seulement).

- MTS 89.** UNEP/MAP: **Iskenderun Bay Project. Volume I. Environmental Management within the Context of Environment-Development.** Blue Plan Regional Activity Centre, Sophia Antipolis, 1994. (English).
- MTS 88.** UNEP/MAP: **Proceedings of the Seminar on Mediterranean Prospective.** Blue Plan Regional Activity Centre, Sophia Antipolis, 1994 (Parts in English or French only).
Actes du Séminaire débat sur la prospective méditerranéenne. (parties en anglais ou français seulement).
- MTS 87.** UNEP/MAP/WHO: **Identification of microbiological components and measurement development and testing of methodologies of specified contaminants (Area I) - Final reports on selected microbiological projects.** UNEP/MAP: Athens, 1994 (English).
- MTS 86.** UNEP/MAP: **Monitoring Programme of the Eastern Adriatic Coastal Area - Report for 1983 -1991.** UNEP/MAP: Athens, 1994. (English).
- MTS 85.** UNEP/MAP/WMO: **Assessment of Airborne Pollution of the Mediterranean Sea by Sulphur and Nitrogen Compounds and Heavy Metals in 1991.** UNEP/MAP: Athens, 1994. (English).
- MTS 84.** UNEP/MAP: **Integrated Management Study for the Area of Izmir.** Regional Activity Centre for Priority Actions Programme, Split, 1994. (English).
- MTS 83.** PNUE/UICN: **Les aires protégées en Méditerranée. Essai d'étude analytique de la législation pertinente.** Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées, Tunis, 1994. (français seulement).
- MTS 82.** UNEP/MAP/IUCN: **Technical report on the State of Cetaceans in the Mediterranean.** Regional Activity Centre for Specially Protected Areas, Tunis, 1994. (English).
- MTS 81.** UNEP/MAP/IAEA: **Data quality review for MED POL: Nineteen years of progress.** UNEP/MAP: Athens, 1994. (English).
- MTS 80.** UNEP/MAP/FAO: **Final reports on research projects dealing with the effects of pollutants on marine organisms and communities.** UNEP/MAP: Athens, 1994. (English).
- MTS 79.** UNEP/MAP/FAO: **Final reports on research projects dealing with toxicity of pollutants on marine organisms.** UNEP/MAP: Athens, 1994 (Parts in English or French only).
Rapports finaux sur les projets de recherche traitant de la toxicité des polluants sur les organismes marins.
- MTS 78.** UNEP/MAP/FAO: **Final reports on research projects dealing with eutrophication problems.** UNEP/MAP: Athens, 1994 (English).
- MTS 77.** UNEP/MAP/FAO/IAEA: **Designing of monitoring programmes and management of data concerning chemical contaminants in marine organisms.** UNEP/MAP: Athens, 1993 (English).
- MTS 76.** UNEP/MAP/WHO: **Biogeochemical Cycles of Specific Pollutants (Activity K): Survival of Pathogens.** UNEP/MAP: Athens, 1993(English, French).
Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K): Survie des pathogènes.
- MTS 75.** UNEP/MAP/WHO: **Development and Testing of Sampling and Analytical Techniques for Monitoring of Marine Pollutants (Activity A).** UNEP/MAP: Athens, 1993 (English).
- MTS 74.** UNEP/MAP/FIS: **Report of the Training Workshop on Aspects of Marine Documentation in the Mediterranean.** UNEP/MAP: Athens, 1993 (English).
- MTS 73.** UNEP/MAP/FAO: **Final Reports on Research Projects Dealing with the Effects of Pollutants on Marine Communities and Organisms.** UNEP/MAP: Athens, 1993 (English, French).
Rapports finaux sur les projets de recherche traitant des effets de polluants sur les communautés et les organismes marins.
- MTS 72.** UNEP/MAP: **Costs and Benefits of Measures for the Reduction of Degradation of the Environment from Land-based Sources of Pollution in Coastal Areas. A - Case Study of the Bay of Izmir. B - Case Study of the Island of Rhodes.** UNEP/MAP: Athens, 1993 (English).
- MTS 71.** UNEP/MAP/FAO/IOC: **Selected techniques for monitoring biological effects of pollutants in marine organisms.** UNEP/MAP: Athens, 1993 (English).
- MTS 70.** UNEP/MAP/IAEA/IOC/FAO: **Organohalogen Compounds in the Marine Environment: A Review.** UNEP/MAP: Athens, 1992 (English).
- MTS 69.** UNEP/MAP/FAO/IOC: **Proceedings of the FAO/UNEP/IOC Workshop on the Biological Effects of Pollutants on Marine Organisms (Malta, 10-14 September 1991), edited by G.P. Gabrielides.** UNEP/MAP: Athens, 1992 (English).

- MTS 68.** UNEP/MAP/FAO/IOC: **Evaluation of the Training Workshops on the Statistical Treatment and Interpretation of Marine Community Data.** UNEP/MAP: Athens, 1992 (English).
- MTS 67.** UNEP/MAP/IOC: **Applicability of Remote Sensing for Survey of Water Quality Parameters in the Mediterranean. Final Report of the Research Project.** UNEP/MAP: Athens, 1992 (English).
- MTS 66.** UNEP/MAP/CRU: **Regional Changes in Climate in the Mediterranean Basin Due to Global Greenhouse Gas Warming.** UNEP/MAP: Athens, 1992 (English).
- MTS 65.** UNEP/MAP: **Directory of Mediterranean Marine Environmental Centres.** UNEP/MAP: Athens, 1992 (English, French).
Répertoire des centres relatifs au milieu marin en Méditerranée.
- MTS 64.** UNEP/MAP/WMO: **Airborne Pollution of the Mediterranean Sea. Report and Proceedings of the Second WMO/UNEP Workshop.** UNEP/MAP: Athens, 1992 (English).
- MTS 63.** PNUE/OMS: **Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K) - Survie des pathogènes - Rapports finaux sur les projets de recherche (1989-1991).** UNEP/MAP: Athens, 1992 (français seulement).
- MTS 62.** UNEP/MAP/IAEA: **Assessment of the State of Pollution of the Mediterranean Sea by Radioactive Substances.** UNEP/MAP: Athens, 1992 (English, French).
Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives.
- MTS 61.** UNEP/MAP **Integrated Planning and Management of the Mediterranean Coastal Zones. Documents produced in the first and second stage of the Priority Action (1985-1986).**, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1991 (Parts in English or French only).
Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes. Textes rédigés au cours de la première et de la deuxième phase de l'action prioritaire (1985-1986).
- MTS 60.** UNEP/MAP/WHO: **Development and testing of sampling and analytical techniques for monitoring of marine pollutants (Activity A): Final reports on selected microbiological projects (1987-1990).** UNEP/MAP: Athens, 1991. (Parts in English or French only).
Mise au point et essai des techniques d'échantillonnage et d'analyse pour la surveillance continue des polluants marins (Activité A): Rapports finaux sur certains projets de nature microbiologique (1987-1990).
- MTS 59.** UNEP/MAP/FAO/IAEA: **Proceedings of the FAO/UNEP/IAEA Consultation Meeting on the Accumulation and Transformation of Chemical contaminants by Biotic and Abiotic Processes in the Marine Environment (La Spezia, Italy, 24-28 September 1990),** edited by G.P. Gabrielides. UNEP/MAP: Athens, 1991. (English).
- MTS 58.** UNEP/MAP/FAO/WHO/IAEA: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by organophosphorus compounds.** UNEP/MAP: Athens, 1991. (English, French).
Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés.
- MTS 57.** UNEP/MAP/WHO: **Research on the toxicity, persistence, bioaccumulation, carcinogenicity and mutagenicity of selected substances (Activity G): Final reports on projects dealing with carcinogenicity and mutagenicity.** UNEP/MAP: Athens, 1991. (English).
- MTS 56.** UNEP/MAP/IOC/FAO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by persistent synthetic materials, which may float, sink or remain in suspension.** UNEP/MAP: Athens, 1991. (English, French).
Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension.
- MTS 55.** UNEP/MAP/WHO: **Biogeochemical cycles of specific pollutants (Activity K): Final report on project on survival of pathogenic organisms in seawater.** UNEP/MAP: Athens, 1991. (English).
- MTS 54.** UNEP/MAP/WHO: **Development and testing of sampling and analytical techniques for monitoring of marine pollutants (Activity A): Final reports on selected microbiological projects.** UNEP/MAP: Athens, 1991. (English).
- MTS 53.** UNEP/MAP/WHO: **Epidemiological studies related to environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms (Activity D). Final report on epidemiological study on bathers from selected beaches in Malaga, Spain (1988-1989).** UNEP/MAP: Athens, 1991. (English).
- MTS 52.** UNEP/MAP/FAO: **Final reports on research projects dealing with bioaccumulation and toxicity of chemical pollutants.** UNEP/MAP: Athens, 1991 (Parts in English or French only).
Rapports finaux sur les projets de recherche traitant de la bioaccumulation et de la toxicité des polluants chimiques. (parties en anglais ou français seulement).
- MTS 51.** UNEP/MAP/FAO: **Final reports on research projects dealing with mercury, toxicity and analytical techniques.** UNEP/MAP: Athens, 1991 (Parts in English or French only).
Rapports finaux sur les projets de recherche traitant du mercure, de la toxicité et des techniques analytiques.

MTS 50. UNEP/MAP: **Bibliography on marine litter.** UNEP/MAP: Athens, 1991 (English).

MTS 49. UNEP/MAP/WHO: **Biogeochemical cycles of specific pollutants. Survival of pathogens. Final reports on research projects (Activity K).** UNEP/MAP: Athens, 1991 (Parts in English or French only).
Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques. Survie des Pathogènes. Rapports finaux sur les projets de recherche (activité K).

MTS 48. UNEP/MAP/FAO: **Final reports on research projects (Activity G).** UNEP/MAP: Athens, 1991 (Parts in English or French only).
Rapports finaux sur les projets de recherche (Activité G).

MTS 47. UNEP/MAP: **Jellyfish blooms in the Mediterranean. Proceedings of the II workshop on jellyfish in the Mediterranean Sea.** UNEP/MAP: Athens, 1991 (Parts in English or French only).
Les proliférations de méduses en Méditerranée. Actes des IIèmes journées d'étude sur les méduses en mer Méditerranée.

MTS 46. UNEP/MAP/WHO: **Epidemiological studies related to environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms (Activity D). Final report on project on relationship between microbial quality of coastal seawater and rotavirus-induced gastro-enteritis among bathers (1986-88).** UNEP/MAP: Athens, 1991 (English).

MTS 45. UNEP/MAP/IAEA: **Transport of pollutants by sedimentation: Collected papers from the first Mediterranean Workshop (Villefranche-sur-Mer, France, 10-12 December 1987).** UNEP/MAP: Athens, 1990 (English).

MTS 44. UNEP/MAP: **Bibliography on aquatic pollution by organophosphorus compounds.** UNEP/MAP: Athens, 1990 (English).

MTS 43. PNUE/UICN/GIS: **Posidonie: Livre rouge "Gérard Vuignier" des végétaux, peuplements et paysages marins menacés de Méditerranée.** UNEP/MAP: Athens, 1990 (français seulement).

MTS 42. UNEP/MAP/IUCN: **Report on the status of Mediterranean marine turtles.** UNEP/MAP: Athens, 1990 (English, French).
Rapport sur le statut des tortues marines de Méditerranée.

MTS 41. UNEP/MAP: **Wastewater reuse for irrigation in the Mediterranean region.** Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1990 (English, French).
Réutilisation agricole des eaux usées dans la région méditerranéenne.

MTS 40. UNEP/MAP/FAO: **Final reports on research projects (Activities H, I and J).** UNEP/MAP: Athens, 1990 (English, French).
Rapports finaux sur les projets de recherche (Activités H, I et J).

MTS 39. UNEP/MAP/FAO/WHO/IAEA: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by organohalogen compounds.** UNEP/MAP: Athens, 1990 (English, French).
Evaluation de l'état de la pollution par les composés organohalogénés.

MTS 38. UNEP/MAP: **Common measures adopted by the Contracting Parties to the Convention for the Protection of the Mediterranean Sea against pollution.** UNEP/MAP: Athens, 1990 (English, French, Spanish and Arabic).
Mesures communes adoptées par les Parties Contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.
Medidas comunes adoptadas por las Partes Contratantes en el convenio para la Protección del Mar Mediterraneo contra la Contaminación.

MTS 37. UNEP/MAP/FAO: **Final reports on research projects dealing with eutrophication and plankton blooms (Activity H).** UNEP/MAP: Athens, 1990 (Parts in English or French only).
Rapports finaux sur les projets de recherche consacrés à l'eutrophication et aux efflorescences de plancton (Activité H).

MTS 36. PNUE/UICN: **Répertoire des aires marines et côtières protégées de la Méditerranée. Première partie - Sites d'importance biologique et écologique.** UNEP/MAP: Athens, 1990 (français seulement).

MTS 35. UNEP/MAP: **Bibliography on marine pollution by organotin compounds.** UNEP/MAP: Athens, 1989. (English).

MTS 34. UNEP/MAP/FAO/WHO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by cadmium and cadmium compounds.** UNEP/MAP: Athens, 1989 (English, French).
Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le cadmium et les composés de cadmium.

MTS 33. UNEP/MAP/FAO/WHO/IAEA: **Assessment of organotin compounds as marine pollutants in the Mediterranean.** UNEP/MAP: Athens, 1989 (English, French).
Evaluation des composés organostanniques en tant que polluants du milieu marin en Méditerranée.

- MTS 32.** UNEP/MAP/FAO: **Biogeochemical cycles of specific pollutants (Activity K).** UNEP/MAP: Athens, 1989 (Parts in English or French only).
Cycles biogéochimiques de polluants spécifiques (Activité K).
- MTS 31.** UNEP/MAP/WMO: **Airborne pollution of the Mediterranean Sea. Report and proceedings of a WMO/UNEP Workshop.** UNEP/MAP: Athens, 1989 (Parts in English or French only).
Pollution par voie atmosphérique de la mer Méditerranée. Rapport et actes des Journées d'étude OMM/PNUE.
- MTS 30.** UNEP/MAP: **Meteorological and climatological data from surface and upper measurements for the assessment of atmospheric transport and deposition of pollutants in the Mediterranean Basin: A review.** UNEP/MAP: Athens, 1989. (English).
- MTS 29.** UNEP/MAP: **Bibliography on effects of climatic change and related topics.** UNEP/MAP: Athens, 1989 (English).
- MTS 28.** UNEP/MAP: **State of the Mediterranean marine environment.** UNEP/MAP: Athens, 1989 (English).
- MTS 27.** UNEP/MAP **Implications of expected climate changes in the Mediterranean Region: An overview.** UNEP/MAP: Athens, 1989 (English).
- MTS 26.** UNEP/MAP/IUCN: **Directory of marine and coastal protected areas in the Mediterranean Region. Part I - Sites of biological and ecological value.** UNEP/MAP: Athens, 1989 (English).
- MTS 25.** UNEP/MAP: **The Mediterranean Action Plan in a functional perspective: A quest for law and policy.** UNEP/MAP: Athens, 1988 (English).
- MTS 24.** UNEP/MAP/FAO: **Toxicity, persistence and bioaccumulation of selected substances to marine organisms (Activity G).** UNEP/MAP: Athens, 1988 (Parts in English or French only).
Toxicité, persistance et bioaccumulation de certaines substances vis-à-vis des organismes marins (Activité G).
- MTS 23.** UNEP/MAP: **National monitoring programme of Yugoslavia, Report for 1983 -1986.** UNEP/MAP: Athens, 1988 (English).
- MTS 22.** UNEP/MAP/FAO: **Study of ecosystem modifications in areas influenced by pollutants (Activity I).** UNEP/MAP: Athens, 1988 (Parts in English or French only).
Etude des modifications de l'écosystème dans les zones soumises à l'influence des polluants (Activité I).
- MTS 21.** UNEP/MAP/UNESCO/FAO: **Eutrophication in the Mediterranean Sea: Receiving capacity and monitoring of long-term effects.** UNEP/MAP: Athens, 1988 (Parts in English or French only). **Eutrophisation dans la mer Méditerranée: capacité réceptrice et surveillance continue des effets à long terme.**
- MTS 20.** UNEP/MAP/WHO: **Epidemiological studies related to environmental quality criteria for bathing waters, shellfish-growing waters and edible marine organisms (Activity D). Final report on project on relationship between microbial quality of coastal seawater and health effects (1983-86).** UNEP/MAP: Athens, 1988 (English).
- MTS 19.** UNEP/MAP/IOC: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by petroleum hydrocarbons.** UNEP/MAP: Athens, 1988 (English, French).
Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures de pétrole.
- MTS 18.** UNEP/MAP/FAO/WHO: **Assessment of the state of pollution of the Mediterranean Sea by mercury and mercury compounds.** UNEP/MAP: Athens, 1987 (English, French).
Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par le mercure et les composés mercuriels.
- MTS 17.** UNEP/MAP: **Seismic risk reduction in the Mediterranean region. Selected studies and documents (1985-1987).**, Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (Parts in English or French only).
Réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne. Documents et études sélectionnés (1985-1987).
- MTS 16.** UNEP/MAP: **Promotion of soil protection as an essential component of environmental protection in Mediterranean coastal zones. Selected documents (1985-1987).** Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (Parts in English or French only).
Promotion de la protection des sols comme élément essentiel de la protection de l'environnement dans les zones côtières méditerranéennes. Documents sélectionnés (1985-1987).
- MTS 15.** UNEP/MAP: **Environmental aspects of aquaculture development in the Mediterranean region. Documents produced in the period 1985-1987.** Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (English).
- MTS 14.** UNEP/MAP: **Experience of Mediterranean historic towns in the integrated process of rehabilitation of urban and architectural heritage. Documents produced in the second phase of the Priority Action (1986).** Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (Parts in English or French only)

- MTS 13. UNEP/MAP: Specific topics related to water resources development of large Mediterranean islands. Documents produced in the second phase of the Priority Action (1985-1986).** Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (Parts in English or French only).
Thèmes spécifiques concernant le développement des ressources en eau des grandes îles méditerranéennes. Textes rédigés au cours de la deuxième phase de l'action prioritaire (1985-1986).
- MTS 12. UNEP/MAP: Water resources development of small Mediterranean islands and isolated coastal areas. Documents produced in the first stage of the Priority Action (1984-1985).** Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1987 (Parts in English or French only).
Développement des ressources en eau des petites îles et des zones côtières isolées méditerranéennes. Textes rédigés au cours de la première phase de l'action prioritaire (1984-1985).
- MTS 11. UNEP/MAP: Rehabilitation and reconstruction of Mediterranean historic settlements. Documents produced in the first stage of the Priority Action (1984-1985).** Priority Actions Programme, Regional Activity Centre, Split, 1986 (Parts in English or French only).
Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens. Textes rédigés au cours de la première phase de l'action prioritaire (1984-1985).
- MTS 10. UNEP/MAP: Research on the toxicity, persistence, bioaccumulation, carcinogenicity and mutagenicity of selected substances (Activity G). Final reports on projects dealing with toxicity (1983-85).** UNEP/MAP: Athens, 1987 (English).
- MTS 9. UNEP/MAP: Co-ordinated Mediterranean pollution monitoring and research programme (MED POL - PHASE I). Final report, 1975-1980.** UNEP/MAP: Athens, 1986 (English).
- MTS 8. Add. UNEP/MAP: Biogeochemical studies of selected pollutants in the open waters of the Mediterranean (MED POL VIII). Addendum, Greek Oceanographic Cruise 1980.** Addendum. UNEP/MAP: Athens, 1986 (English).
- MTS 8. UNEP/MAP/IAEA/IOC: Biogeochemical studies of selected pollutants in the open waters of the Mediterranean (MED POL VIII).** UNEP/MAP: Athens, 1986 (Parts in English or French only).
Etudes biogéochimiques de certains polluants au large de la Méditerranée (MED POL VIII).
- MTS 7. UNEP/MAP/WHO: Coastal water quality control (MED POL VII).** UNEP/MAP: Athens, 1986 (Parts in English or French only).
Contrôle de la qualité des eaux côtières (MED POL VII).
- MTS 6. UNEP/MAP/IOC: Problems of coastal transport of pollutants (MED POL VI).** UNEP/MAP: Athens, 1986 (English).
- MTS 5. UNEP/MAP/FAO: Research on the effects of pollutants on marine communities and ecosystems (MED POL V).** UNEP/MAP: Athens, 1986 (Parts in English or French only).
Recherche sur les effets des polluants sur les communautés et écosystèmes marins (MED POL V).
- MTS 4. UNEP/MAP/FAO: Research on the effects of pollutants on marine organisms and their populations (MED POL IV).** UNEP/MAP: Athens, 1986 (Parts in English, French or Spanish only).
Recherche sur les effets des polluants sur les organismes marins et leurs peuplements (MED POL IV).
- MTS 3. UNEP/MAP/FAO: Baseline studies and monitoring of DDT, PCBs and other chlorinated hydrocarbons in marine organisms (MED POL III).** UNEP/MAP: Athens, 1986 (Parts in English, French or Spanish only).
Études de base et surveillance continue du DDT, des PCB et des autres hydrocarbures chlorés contenus dans les organismes marins (MED POL III).
- MTS 2. UNEP/MAP/FAO: Baseline studies and monitoring of metals, particularly mercury and cadmium, in marine organisms (MED POL II).** UNEP/MAP: Athens, 1986 (Parts in English, French or Spanish only).
Études de base et surveillance continue des métaux, notamment du mercure et du cadmium, dans les organismes marins (MED POL II).
- MTS 1. UNEP/MAP/IOC/WMO: Baseline studies and monitoring of oil and petroleum hydrocarbons in marine waters.** UNEP/MAP: Athens, 1986 (Parts in English, French or Spanish only).
Études de base et surveillance continue du pétrole et des hydrocarbures contenus dans les eaux de la mer.